

10



DOCUMENT
D'ENREGISTREMENT
UNIVERSEL





2019 DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Ce document d'enregistrement universel, déposé auprès de l'AMF, est disponible sur le site du groupe www.gl-events.com
ou sur le site de l'AMF www.amf-france.org



INAUGURATION AICHI SKYEXPO - NAGOYA, JAPON

6 / GL EVENTS EN 2019	134 / ÉTATS FINANCIERS
7 / Profil de l'entreprise	135 / Comptes consolidés
8 / Temps forts	173 / Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe
16 / Chiffres clés & cahier de l'actionnaire	174 / Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
21 / Histoire & étapes clés	177 / Comptes sociaux
24 / GL EVENTS, MÉTIERS & MARCHÉS	190 / Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
25 / GL events Live	193 / Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
29 / GL events Venues	
32 / GL events Exhibitions	
34 / DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE	196 / RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL
35 / Introduction	197 / Renseignements de caractère général concernant GL events
39 / Informations environnementales	199 / Renseignements de caractère général concernant le capital de GL events
46 / Informations sociales	
56 / Informations relatives aux engagements sociétaux	
61 / Sigles utilisés	206 / INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
62 / Note méthodologique	207 / Texte des projets de résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du vendredi 19 juin 2020
64 / Rapport de l'organisme de vérification	218 / Informations disponibles sur les sites
66 / RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	219 / Document annuel d'information
118 / Présentation des comptes consolidés	219 / Responsable du document d'enregistrement universel
126 / Présentation des comptes sociaux	220 / Attestation du responsable du document d'enregistrement universel
108 / Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	220 / Contrôleurs légaux des comptes
67 / Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise	220 / Informations incluses par référence
97 / Rapports complémentaires du Conseil d'Administration	221 / Table de concordance
100 / Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Mixte du vendredi 19 juin 2020	223 / Table de concordance du rapport de gestion
	224 / Table de rapprochement avec le rapport financier annuel



01

GL EVENTS EN 2019

7 / PROFIL DE L'ENTREPRISE

8 / TEMPS FORTS

16 / CHIFFRES CLÉS & CAHIER DE L'ACTIONNAIRE

21 / HISTOIRE & ÉTAPES CLÉS

GL EVENTS, GLOBAL PLAYER DE L'ÉVÉNEMENT

Groupe intégré des métiers de l'événement, GL events est un acteur de référence présent sur les trois grands marchés :

- congrès et conventions,
- événements et manifestations : culturels, sportifs, institutionnels, corporate ou politiques,
- salons / expositions à destination des professionnels ou du grand public.

Le Groupe intervient pour le compte de clients publics et privés en France et à l'international : entreprises, institutions et organisateurs de manifestations. Il les accompagne sur l'ensemble de leurs projets, de la définition des stratégies ou concepts jusqu'à la mise en œuvre des opérations sur le terrain. Aux côtés des collectivités publiques, il contribue aux politiques d'attractivité des territoires et de développement économique, intégrant une gestion dynamique et ambitieuse des sites qui lui sont confiés et des événements organisés.

Présent sur les cinq continents et dans plus de 20 pays, coté sur l'Eurolist Euronext Compartiment B Paris, GL events a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires de 1173 M€.

UNE ORGANISATION EN TROIS PÔLES

GL events Live regroupe l'ensemble des métiers de l'événementiel corporate, institutionnel et sportif.

Ses équipes apportent des solutions clés en main, du conseil et de la conception jusqu'à la réalisation.

GL events Exhibitions pilote un portefeuille de salons couvrant notamment les filières agroalimentaire, culture, textile/mode, industrie, construction, bâtiment, second œuvre...

GL events Venues gère un réseau de 50 sites événementiels (centres de congrès, parcs d'expositions, salles de spectacles et halles multifonctionnelles) implantés en France et à l'international.

UN GROUPE INTERNATIONAL

GL events s'affirme comme un acteur de référence de l'événement, avec plusieurs points d'appui :

- une stratégie d'implantations locales sélectives et durables permettant de tirer profit des différentes dynamiques locales qui se traduit aujourd'hui par plus de 90 points d'ancrage sur les cinq continents – agences, représentations ou sites gérés en concessions – conduites par le biais d'alliances avec des partenaires locaux de premier plan ou d'acquisitions de sociétés solidement ancrées sur leur marché,
- une participation régulière aux grands événements mondiaux : Jeux Olympiques, coupes du monde, rencontres internationales... pour lesquels GL events s'impose comme un opérateur de référence reconnu pour la qualité de ses prestations,
- une capacité à gérer des équipes et des projets multinationaux.

2019, CROISSANCE DYNAMIQUE

GL events se développe avec cohérence et sélectivité, grâce à des atouts essentiels :

- un modèle intégré, qui met en synergie les trois grands métiers du Groupe afin d'optimiser et valoriser leurs complémentarités, partout dans le monde,
- une base domestique solide, qui s'est élargie à l'international en s'appuyant sur les marchés des pays matures,
- une recherche de marchés émergents à fort potentiel de croissance,
- une capacité logistique, qui couvre aujourd'hui toute la chaîne d'approvisionnement, de la fabrication au montage, permettant de produire et de fournir des équipements dans des délais très contraints,
- une politique d'innovation, qui se déploie dans toutes ses activités : création d'équipements en phase avec les exigences du développement durable, mise en œuvre de la transformation digitale dans tous les domaines de l'entreprise, veille prospective sur les tendances de demain, collaborations avec des créateurs, designers, architectes...
- une volonté de développement des destinations à fortes opportunités.

DES ACTIFS DÉTERMINANTS

GL events dispose d'actifs importants qui renforcent son statut de leader, le différencient dans le paysage mondial de l'événement et confortent ses parties prenantes :

- une marque valorisée par sa notoriété, qui bénéficie d'une image à laquelle sont associés rigueur, respect de la promesse donnée et haute qualité de prestations,
- des savoir-faire pointus, qui couvrent toutes les compétences de l'événementiel (ingénierie, conception),
- des salons à forte notoriété,
- un réseau de sites,
- un parc matériel adapté.

UN MODÈLE ÉCONOMIQUE UNIQUE : LA COMPLÉMENTARITÉ DES MÉTIERS DE L'ÉVÉNEMENT





PARIS - LE GRAND PALAIS EPHÉMÈRE

GL events a été retenu pour la conception, la construction et la maintenance du Grand Palais Ephemère pour la période 2020-2024. Ce bâtiment provisoire de 10 000 m² s'installera sur le Champ-de-Mars début 2021 jusqu'à l'issue des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Il est destiné à accueillir les grands événements d'art, de mode et de sport habituellement organisés dans la Nef du Grand Palais pendant sa rénovation ainsi que des épreuves olympiques pendant les Jeux de Paris 2024.



ANGLETERRE FORMULE 1 À SILVERSTONE

GL events a fourni 8000 m² de structures temporaires : Drivers Lounge, Silverstone Six, Club Silverstone, British Racing Drivers Club et plusieurs bars autour du circuit.

COP 25 L'EXPLOIT

GL events avait remporté l'appel d'offres pour la COP 25 qui devait se tenir à Santiago au Chili. Alors que 80 % des services étaient réalisés avec 200 personnes de 14 nationalités différentes, à moins d'un mois de l'événement décision a été prise de le déplacer à Madrid ! En trois semaines, les équipes du Groupe ont réussi à tout mettre en œuvre pour remporter le nouvel appel d'offres, installer les infrastructures et fournir les services à Madrid ! Qui plus est, avec une empreinte carbone moindre. Un véritable exploit.



PHILIPPINES - SEA GAMES

Le Groupe a livré trois prestations pour la 30^{ème} édition des SEA Games (SouthEast Asian Games) des Philippines : project management, design management et purchasing assistance. Cette mission a impliqué plusieurs filiales dans un environnement multiculturel : 9 nationalités différentes pour une équipe de 32 personnes.





CHILI - FORMULA-E

A l'occasion du Grand Prix Formula-e de Santiago au Chili, compétition de formules électriques, GL events a installé une cinquantaine de structures pour près de 6 200 m², 3 500 m² de planchers modulables, les éclairages et la climatisation.



JAPON - GOLF À TOKYO

Pour l'édition 2019 du Championnat de golf de Tokyo (Zozo PGA Championship), GL events a fourni une structure temporaire de 5 000 m², une tribune panoramique, le système de climatisation, le centre de média ainsi que le point de vente.

ANGLETERRE - THE GOLF OPEN

Pour sa 148^{ème} édition The Open de Golf en Angleterre, GL events a remporté un contrat pour l'équipement de plus de 14 000 sièges temporaires et de structures temporaires pour le Clubhouse des joueurs.



CHINE - SHENZHEN WTA

Le tournoi de tennis féminin, le Shiseido WTA Finals Shenzhen, a donné l'occasion au Groupe d'assurer des services pour la décoration, le mobilier et la distribution électrique.





JAPON - INAUGURATION D'AICHI SKY EXPO

Ce nouveau site événementiel d'envergure internationale est situé à Nagoya, première région industrielle du pays. Plus de 1100 participants, représentants institutionnels, entreprises japonaises et internationales, clients et partenaires étaient présents lors de la cérémonie d'inauguration.

AFRIQUE DU SUD



ACQUISITION À JOHANNESBURG

En prenant une participation majoritaire de 60 % du Johannesburg Expo Centre (JEC), le Groupe devient le gestionnaire du plus grand parc des expositions d'Afrique avec 42 000 m² de surface intérieure, sur un site de 510 000 m².

BRÉSIL - UN NOUVEAU CENTRE DE CONGRÈS EN GESTION

La ville de Salvador de Bahia (Brésil) a confié au Groupe la gestion de son nouveau centre des congrès pour une durée de 25 ans. Le centre comprend un bâtiment de 15 000 m² et un espace extérieur de 12 000 m² pouvant accueillir jusqu'à 20 000 participants.





LYON - EXPOSITION STEVE MCCURRY

L'exposition de Steve McCurry à la Sucrière à Lyon, a été la rétrospective la plus vaste et la plus complète de ce grand photographe avec 200 œuvres exposées, la plupart connues dans le monde. La durée de l'exposition a été prolongée à la suite du succès rencontré.



LA HAYE - GLOBAL ENTREPRENEURSHIP SUMMIT

La Haye aux Pays-Bas, a accueilli la 9^{ème} édition du Global Entrepreneurship Summit et ses 2 000 entrepreneurs internationaux. Pendant deux jours, la rencontre placée sous le patronage des Etats-Unis, a eu comme thèmes majeurs le futur du travail, l'accès au financement et la réponse des entrepreneurs aux défis actuels.

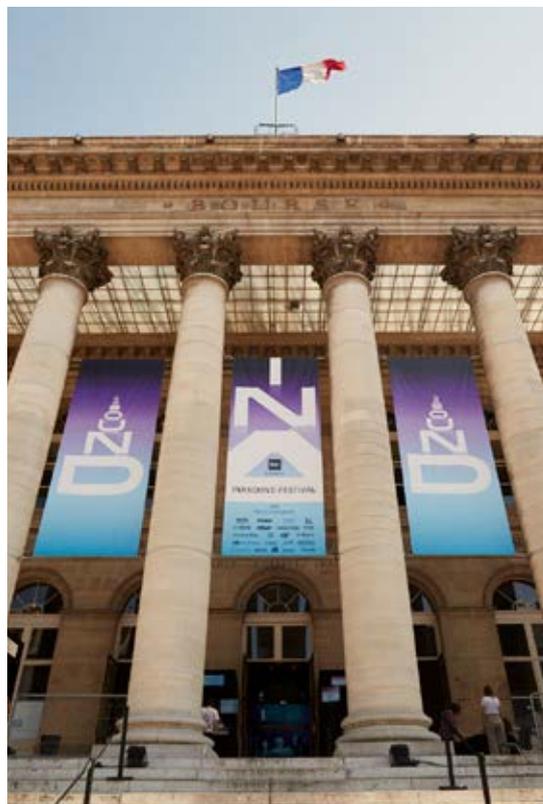
BUDAPEST - ITU TELECOM WORLD

Hungexpo Budapest en Hongrie a accueilli l'ITU Telecom World 2019. Ce salon, placé sous le signe de l'innovation collective et de la connectivité, a réuni durant quatre jours 270 exposants venant de 40 pays et plus de 4 000 visiteurs professionnels de 125 pays !



PARIS - INNOVATION SONORE AU PALAIS BRONGNIART

Au Palais Brongniart, la première édition du festival dédié à la musique électronique et aux arts numériques a été organisée en collaboration avec l'INA et sous le parrainage de Jean-Michel Jarre. L'événement festif et unique, a réuni 3 000 participants.





REIMS - TROIS NOUVEAUX SITES CONFIS À GL EVENTS

GL events a été retenu par la ville de Reims dans le cadre d'un groupement piloté par Eiffage Concessions, pour les 27 prochaines années, pour la gestion de trois sites. Il s'agit du Parc des expositions situé au cœur du pôle d'activité Farman, à proximité du grand parc de Champagne, du Palais des Congrès situé au cœur de la ville et de Reims Arena, dont l'ouverture est prévue en 2021.



SAINT-ÉTIENNE - 5 SITES MAJEURS POUR UNE GESTION DE 30 ANS

La ville et la Métropole de Saint-Etienne ont confié au Groupe la gestion de 5 sites événementiels pour une durée de 30 ans : le Palais des congrès (site actuellement géré par le Groupe), le Parc des Expositions, La Verrière Fauriel et les espaces réceptifs de la Cité du design. Par ailleurs, la gestion de l'Espace Conférence de Métrotech a aussi été confiée à GL events.

CAEN - GESTION CONFISÉE À GL EVENTS

La gestion et l'exploitation du Parc des expositions (16 500 m² commercialisables) et du Centre des congrès (dont un amphithéâtre de 540 places et un hall polyvalent de 1 000 m²) de Caen a été confiée à GL events par la ville pour une durée de quatre ans.



STRASBOURG - NOUVEAU PARC D'EXPOSITIONS

Ayant remporté l'appel d'offre en 2019, le nouveau Parc des Expositions de Strasbourg, d'une surface de six hectares, sera livré au printemps 2021 pour une première partie et en 2022 dans sa totalité. Réalisé par le cabinet d'architectes Kengo Kuma & Associates, le Parc sera composé de cinq halls d'expositions d'une surface d'exposition de 26 000 m² et d'un parking de 1000 places.





PARIS - UNE ÉDITION PREMIÈRE VISION RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

L'édition 2019 du salon Première Vision Paris a été pensée dans l'optique de réduire la consommation de matériels et d'énergie. Ainsi, toutes les moquettes d'allées du salon sont recyclées, les supports de signalétique ont été majoritairement écoresponsables, des poubelles de tri sélectif ont été disponibles et le salon a signé un partenariat avec Valdélia pour les éléments endommagés ou ne trouvant pas preneur.



LYON - SIRHA 2019 & BOCUSE D'OR

La 19^{ème} édition du Sirha avec son nouvel espace de 10 000m² (le Hall 7 d'Eurexpo Lyon) a accueilli 3 000 exposants, dont 25 % internationaux et 17 pavillons de douze pays, sous le signe de l'innovation. Le salon a notamment proposé 24 concours, parmi lesquels l'International Catering Cup, la Coupe du Monde de la Pâtisserie et le Bocuse d'Or qui a vu l'entrée dans la course de l'Afrique pour sa 17^{ème} édition.

PÉKIN - WALLPAPER

Le salon Shanghai Fabric Wallpaper Expo, consacré aux matériaux de construction, de décoration, aux papiers peints et revêtements muraux a intégré la dimension environnementale : badges électroniques, transports en commun recommandés, signalétiques en matériaux recyclés, téléconférence plébiscitée ont compté parmi les principaux éléments en la matière.



LYON - GLOBAL INDUSTRIE

Dans une optique écoresponsable, GL events a organisé à Lyon Global Industrie 2019, premier salon en France à réunir l'ensemble de la filière industrielle. Il a fédéré quatre salons : MIDEST (savoir-faire en sous-traitance), SMART INDUSTRIES (l'usine connectée intelligente, collaborative et efficiente), INDUSTRIE (technologies et équipements de production) et TOLEXPO (travail des métaux en feuille et en bobine, du tube et des profilés).





USA - PREMIÈRE VISION SPORT PORTLAND

Pour la première fois, Première Vision Sport avec le salon The Material Show a présenté à Portland aux USA sa nouvelle édition spécialisée dans les vêtements de sport performants et actifs : tissus, composants, designs et une expertise mode exclusive (séminaires, gamme de couleurs...). Le salon et ses 300 exposants ont attiré 2 500 visiteurs, tous acheteurs professionnels et designers du secteur.



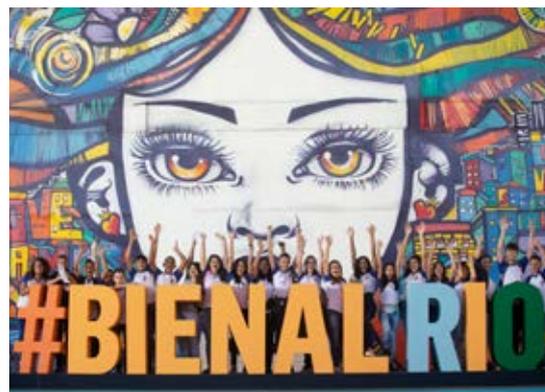
CHILI - EXPOVIVIENDA

Avec 22 ans d'existence, Expo Vivienda Santiago est devenu le principal salon de l'immobilier au Chili et a rassemblé plus de 17 000 propriétaires potentiels.

RIO DE JANEIRO - BIENNALE DU LIVRE

Du 30 août au 08 septembre, Rio est devenue la capitale de la littérature avec la Biennale du Livre, festival de la culture, de la littérature et de l'éducation, organisée par GL events et le Syndicat National des Editeurs de Livres. Elle a rassemblé 640 000 visiteurs et 196 exposants.

Cette biennale est devenue l'événement littéraire le plus important du Brésil et occupe aujourd'hui 80 000 m² du Riocentro.



SHENZHEN - FASHION SOURCE

Fashion Source, organisé par Shenzhen Pengcheng Exhibition Planning Co., Ltd (dont le Groupe détient 60 % du capital social), s'est déroulé au Shenzhen Convention & Exhibition Center avec une forte connotation RSE. Priorité a été donnée aux exposants exploitant du matériel recyclé et à faible impact environnemental, les matériaux recyclés et les Leds ont été utilisés pour les installations du salon et collaboration avec GL events Live Shenzhen pour traiter les déchets.





SÃO PAULO - WELCOME TOMORROW

La nouvelle édition de Welcome Tomorrow de Sao Paulo au Brésil, salon dédié aux enjeux de la mobilité et à ses technologies pour les professionnels et particuliers, est devenu un véritable espace de convergence entre jeunes pousses et grandes entreprises. Le salon vise à promouvoir et à stimuler l'innovation en ce domaine auprès des 22 000 visiteurs.



LYON - EUROPACK EUROMANUT CFIA

La 4^{ème} édition du salon Europack Euromanut CFIA, organisée par le Groupe à Eurexpo Lyon, dédié à l'Emballage, à la Manutention et au Process, a connu trois thématiques, dont une grande première avec Robot Pack Line (ligne d'emballage robotisée en fonctionnement), Zone de Manutention (entrepôt 4.0 à taille réelle avec des solutions connectées) et Start-Up Factory (expertise de trente Start up sur L'Usine Verte).

LYON - BEPOSITIVE, MOTEUR DE L'INNOVATION ÉNERGÉTIQUE.

L'industrie représente un secteur primordial pour le marché mondial des salons et des expositions. Avec Global Industrie, GL events joue un rôle capital dans la promotion et l'animation de la filière, de ses innovations et de son avenir dans un contexte de transition énergétique. Fort de ce constat et de ses atouts, le Groupe organise à Lyon l'unique salon professionnel français dédié aux enjeux et initiatives orientés vers la transition énergétique et numérique : BePOSITIVE. Ce salon propose des espaces d'échanges, des services de rendez-vous d'affaires, des plateaux TV et de nombreuses démonstrations.





2019

UNE FORTE CROISSANCE DE L'ACTIVITÉ

L'année 2019 est notamment marquée par une forte croissance de l'activité + 23 % en deux ans et +13 % par rapport à l'année 2018. Cette croissance s'avère équilibrée, aussi bien organique (+6.5 %) qu'externe (+6.5 %). Le chiffre d'affaires atteint 1 173 M€ avec une part à l'international qui se développe, en Chine notamment et en Amérique du Sud (Brésil et Chili).

Les marges opérationnelles se sont améliorées de manière significative depuis l'année 2015. A ce titre, l'EBITDA est passé de 115 M€ à fin 2015 à 185 M€ en 2019, le ROC a progressé de 54 M€ sur cette même période pour atteindre 126 M€ en 2019. Le cash-flow libre du Groupe affiche également une tendance haussière : 110 M€ à fin 2019 contre 25 M€ à fin 2018.

L'amélioration de la rentabilité opérationnelle du Groupe s'explique notamment par le développement des activités historiques, par un travail continu sur la maîtrise des coûts, les effets de synergie entre les pôles (sous-traitance interne, transversalité des métiers et des fonctions), une amélioration des taux d'occupations des sites gérés par le Groupe (TO 31 %) et enfin une fidélisation des clients.

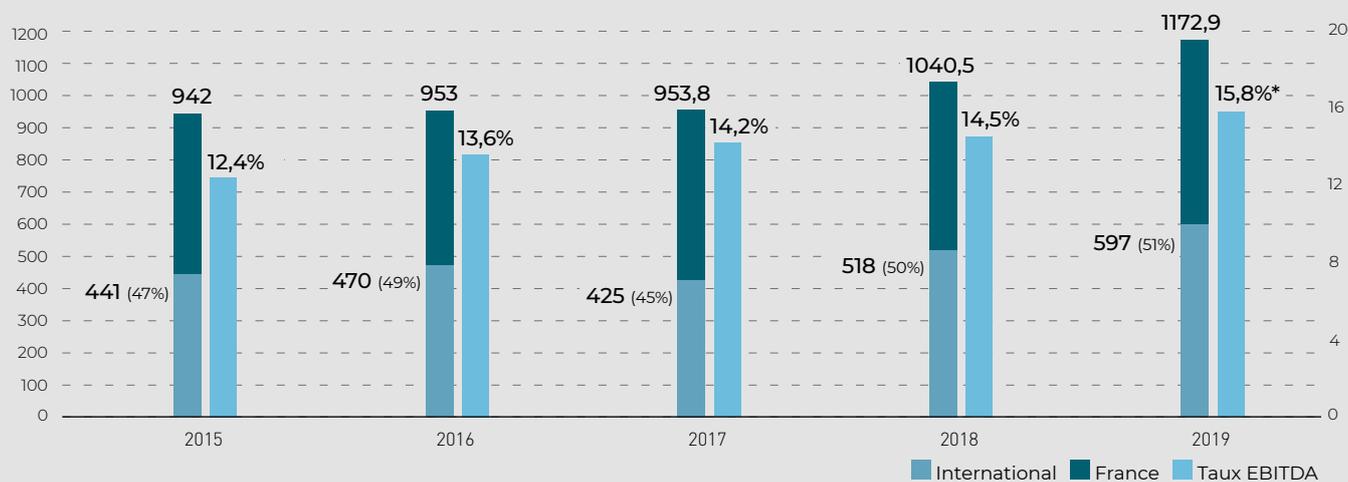
Ensuite, l'année 2019 bénéficie d'un mix d'activité favorable (biennalité liée au SIRHA et au Salon du Livre de Rio) ainsi que de l'apport relatif des opérations de croissances externes réalisées en 2019 : CIEC Union, Fashion Source, ZZK et le JEC.

Le Groupe a ainsi démontré sa capacité d'intégration des sociétés acquises tout en renforçant son activité historique. Cette performance démontre également la qualité du savoir-faire des équipes du Groupe et la capacité de répondre aux besoins du marché et de nos clients.

Enfin, la capacité de gérer son levier financier (Dette financière / EBITDA) a été démontrée. A 31 décembre 2019, il se limite à 2,6 après une campagne d'acquisitions réalisée en 2019 pour environ 180 M€. Nous avons profité du contexte et des bonnes relations avec nos partenaires bancaires pour optimiser et allonger nos financements. A fin 2019, le cout moyen de la dette se limitait à 2,14 % avec une maturité de 3,92 années.

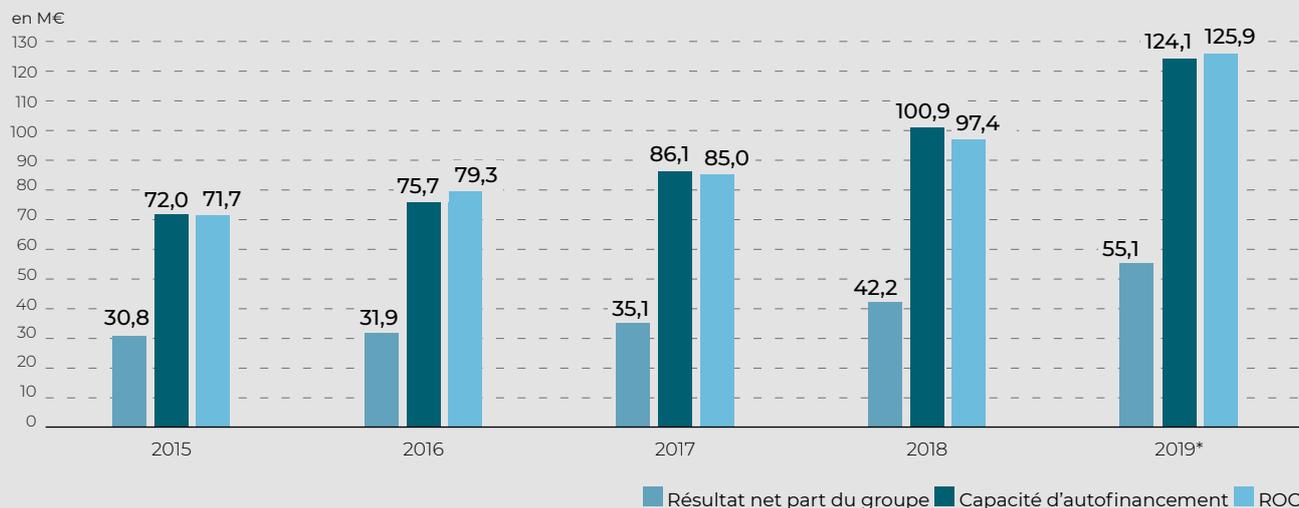
L'ensemble de ces éléments permettent au Groupe de présenter un Résultat Net Part du Groupe de 55,1 M€ (hors retraitement IFRS 16), en progression de 30 % par rapport à l'année 2018. Le bénéfice par action progresse de 10 % (1.87 €), il intègre l'effet de l'augmentation de capital réalisée (augmentation de 20 % du nombre d'actions) en octobre 2018 pour financer l'accélération de notre développement en Asie.

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES (M€) ET DE LA MARGE EBITDA (%)



* DONNÉES HORS RETRAITEMENT IFRS 16

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE, CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT ET RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (ROC)



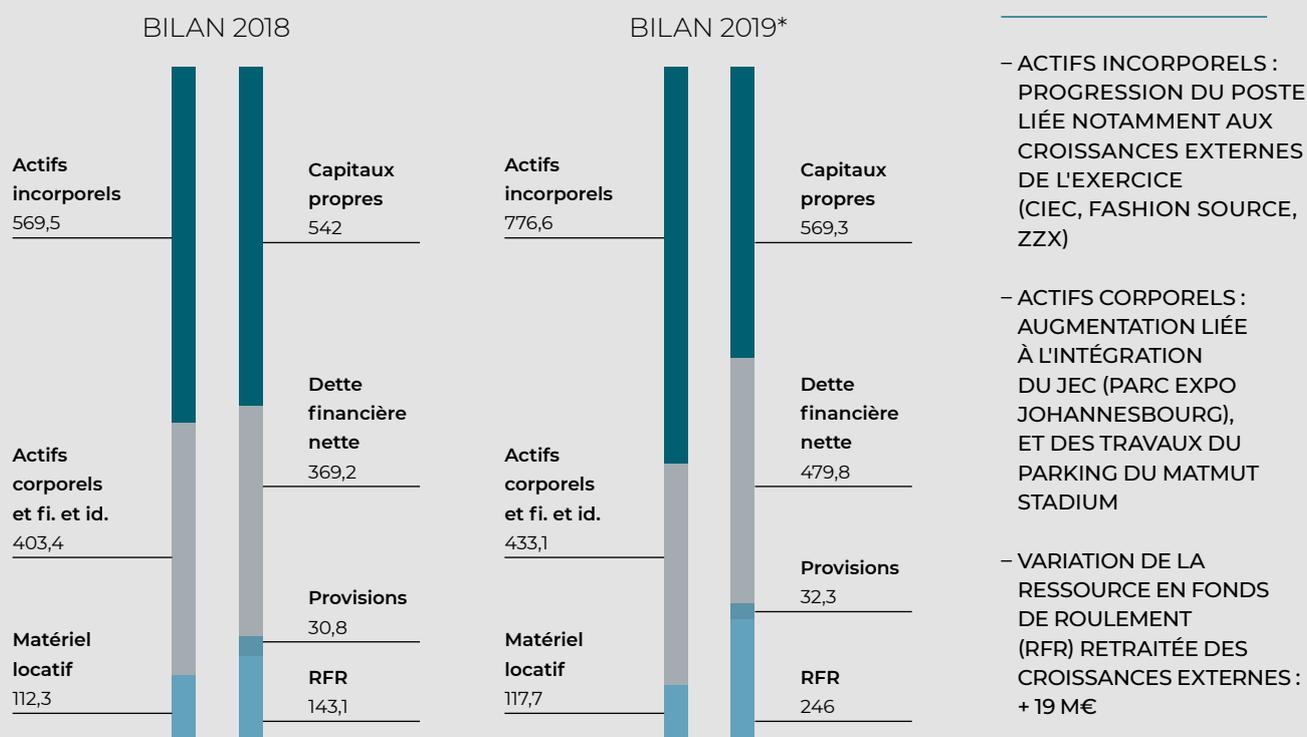
* DONNÉES HORS RETRAITEMENT IFRS 16

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ (M€)

	2019*	2018	
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 172,9	1 040,5	
EBITDA	184,9	150,4	- EBITDA : 15,8 % DU CHIFFRE D'AFFAIRES (14,5 % EN 2018)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	125,9	97,4	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	120,8	88,2	- MARGE OPÉRATIONNELLE COURANTE : 10,7 % (9,4 % EN 2018).
RÉSULTAT FINANCIER	-10,9	-13,7	
IMPÔT	-33,5	-21,8	
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	76,4	52,7	
MISE EN ÉQUIVALENCE ET MINORITAIRES	-21,3	-10,4	- RÉSULTAT NET PART DU GROUPE : +30,4 %.
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	55,1	42,2	

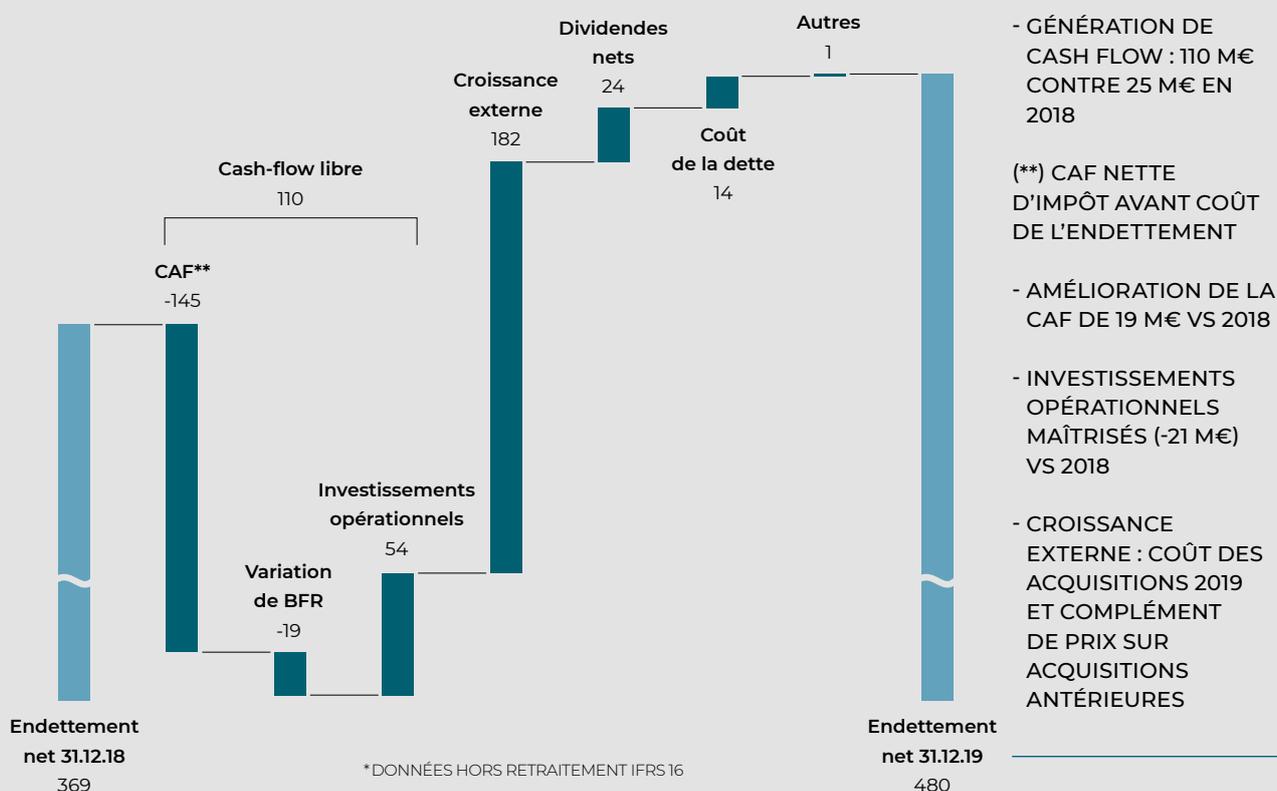
* DONNÉES HORS RETRAITEMENT IFRS 16

BILAN CONSOLIDÉ SIMPLIFIÉ (M€)



* DONNÉES HORS RETRAITEMENT IFRS 16

ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT NET (M€)*



- GÉNÉRATION DE CASH FLOW : 110 M€ CONTRE 25 M€ EN 2018

(**) CAF NETTE D'IMPÔT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT

- AMÉLIORATION DE LA CAF DE 19 M€ VS 2018

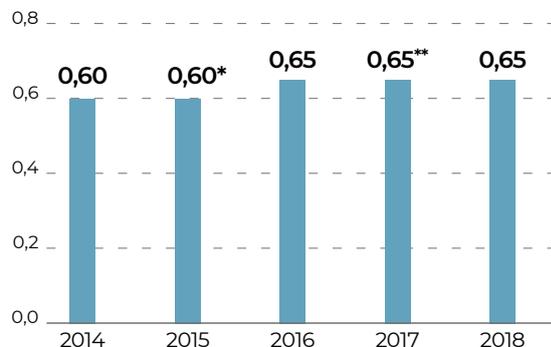
- INVESTISSEMENTS OPÉRATIONNELS MAÎTRISÉS (-21 M€) VS 2018

- CROISSANCE EXTERNE : COÛT DES ACQUISITIONS 2019 ET COMPLÉMENT DE PRIX SUR ACQUISITIONS ANTÉRIEURES



GLOBAL INDUSTRIE - LYON, FRANCE

DIVIDENDES



* Dividende versé en actions à hauteur de 83,95 %

** Dividende versé en actions à hauteur de 87,5 %

A l'issue du Conseil d'Administration de GL events tenu le 26 mars 2020, il a été décidé, compte tenu de la situation économique mondiale actuelle et pour préserver la liquidité du Groupe, d'annuler la distribution du dividende au titre de l'exercice 2019.

INFORMATION

Eurolist compartiment B
Code ISIN - FR 0000066672
Code Bloomberg - GLOFP
Code REUTERS - GLTN.PA
Code FTSE - 581
Code LEI : 9695002PXZMQNBPY2P44

Depuis son introduction en bourse, GL events développe une communication privilégiée auprès de ses actionnaires. Sur le site internet www.gl-events.com, rubrique « informations financières », un espace dédié aux actionnaires propose :

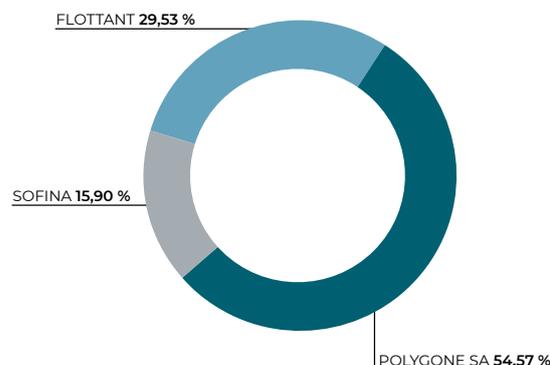
- un historique des communiqués de presse,
- un calendrier des communications financières,
- un guide de l'actionnaire,
- un historique des rapports annuels (disponibles en téléchargement) et des publications,
- les chiffres clés du Groupe,
- les enregistrements des interviews de dirigeants.

Email : info.finance@gl-events.com

DIFFUSION DES COMMUNIQUÉS

Les communiqués de GL events sont disponibles la veille (après 18 h) de leur publication dans la presse financière sur le site www.gl-events.com (rubrique « informations financières »). Ils sont adressés systématiquement par email, fax ou courrier à toute personne qui en fait la demande.

RÉPARTITION DE L'ACTIONNARIAT AU 31 DÉCEMBRE 2019



RAPPORTS ANNUELS

Le rapport annuel peut être obtenu en version papier sur simple demande ou téléchargé à partir du site internet sur lequel l'historique des communiqués et des rapports (depuis l'introduction en bourse de la Société) est accessible en permanence.

Tous les éléments de communications financières sont traduits en langue anglaise et sont disponibles sur le site www.gl-events.com (rubrique « informations financières ») ou en version papier.

RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

Sylvain BECHET

Directeur Général Finances et Investissements

Tél. : 04 27 01 83 79

Fax : 04 72 31 54 95

Site internet : www.gl-events.com, rubrique « informations financières »

Email : info.finance@gl-events.com

CALENDRIER DES COMMUNICATIONS POUR 2020

- **19 juin 2020** : AGO / AGE à Lyon
- **23 juillet 2020** : CA du 1^{er} semestre 2020 (après bourse)
- **15 septembre 2020** : résultats du 1^{er} semestre 2020 (après bourse)

HISTOIRE & ÉTAPES CLÉS

1978-1989

CRÉATION par Olivier Ginon et trois associés (Olivier Roux, Gilles Gouédard-Comte et Jacques Danger) de la Sarl Polygone Services.

ALLIANCE du groupe Polygone, devenu n° 1 français des installations d'expositions et d'événements, avec la société Cré-Rossi, (location de mobilier, d'accessoires et de revêtements de salons).

MODIFICATION de la raison sociale en Générale Location.

1990-1997

HUIT ANNÉES de croissance. Générale Location renforce sa stratégie d'offre globale par des acquisitions et créations dans les savoir-faire suivants : installation générale d'expositions, location de mobilier, stands de prestige, signalétique, agencements pour la grande distribution et la muséographie, hôtes et hôtesse d'accueil.

INTERNATIONALISATION DE GÉNÉRALE LOCATION avec une implantation à Dubaï.

1998-2003

SIX ANNÉES charnières. Après son introduction au Second Marché de la Bourse de Paris, Générale Location fait ses premiers pas dans le domaine des grands événements internationaux (Coupe du monde de football en France, Sommet des chefs d'État, Festival du film de Cannes...).

DES CHANTIERS MAJEURS pour le Groupe : Jeux olympiques de Sydney, Sommets des chefs d'État européens à l'occasion de la présidence française de l'Union européenne, ainsi que de nombreux événements liés au passage à l'an 2000.

UN NOUVEAU NOM pour Générale Location : GL events. Le Groupe enregistre alors une très forte progression dans la gestion d'espaces et d'événements et, pour poursuivre sa croissance sur le marché de l'événementiel, lance une augmentation de capital de 15,4 M€.

2004-2009

OUTRE L'ACQUISITION de Market Place (agence spécialisée dans la communication événementielle), de Temp-A-Store en Grande-Bretagne (structures démontables), de Promotor International et AGOR (sociétés d'organisation), et une prise de participation dans Première Vision, GL events enregistre également une très forte progression dans les salons professionnels avec l'acquisition de six nouveaux salons dans la filière Industrie.

À L'INTERNATIONAL, le Groupe acquiert la société propriétaire de Hungexpo, parc des Expositions de Budapest, remporte la concession du Parc des Expositions de Rio de Janeiro, la gestion de Pudong Expo de Shanghai, du Palais des Congrès de Bruxelles, du Parc des Expositions de Turin, du Centre de Conventions de Curitiba, de l'Aréna de Rio de Janeiro et celle du World Forum Convention Center de La Haye. GL events acquiert Traiteur Loriers pour accélérer sa stratégie Food & Beverage.

EN 2005 ET 2007, le Groupe lance deux augmentations de capital qui lui permettent de lever 35,7 et 77,6 millions d'euros.

EN FRANCE, GL events remporte la gestion du Parc des Expositions de Metz, du Parc des Expositions et du Palais des Congrès (Nice, Amiens), de la Halle multifonctionnelle de Roanne, du Parc d'Expositions de Troyes et de la Maison de la Mutualité à Paris.



JEUX OLYMPIQUES DE SYDNEY - AUSTRALIE

2010

LA CRÉATION de GL events Exhibitions, le 1^{er} janvier 2010, permet au Groupe de renforcer la qualité des services offerts aux exposants et aux visiteurs, en lien avec les acteurs des différentes filières et communautés professionnelles.

EN FRANCE, GL events remporte la gestion du Palais Brongniart de Paris.

GL EVENTS remporte un contrat historique à l'occasion de la Coupe du monde FIFA 2010™, en Afrique du Sud. Le groupe conforte également sa position via de nombreux rendez-vous internationaux tels que l'Exposition Universelle de Shanghai.

2011-2012

GL EVENTS CONFIRME SON LEADERSHIP pour de nombreux rendez-vous internationaux : Coupe d'Asie des nations de football au Qatar, Tournoi des six nations, Sommets de la présidence française des G8 et G20, Jeux Olympiques de Londres, Sommet Rio + 20...

ACQUISITIONS DE BRELET, acteur français de l'aménagement temporaire pour les salons et événements, de Slick Seating Systems Ltd, concepteur fabricant de tribunes sur les marchés anglais et du Commonwealth, et de Serenas, leader en Turquie de l'organisation de congrès.

AVEC LE RENOUVELLEMENT DE LA GESTION DU PARC D'EXPOSITIONS DE TOULOUSE, l'exploitation du nouveau Centre de Congrès et d'Expositions d'Ankara, en Turquie et la gestion de La Sucrière, à Lyon, GL events poursuit le développement de son réseau d'espaces en France et à l'international.

GL EVENTS RÉALISE UNE AUGMENTATION DE CAPITAL pour accélérer son développement sur les marchés émergents et notamment au Brésil, très porteur en termes de grands événements à l'horizon 2016. Entrée au capital du groupe de Sofina.

L'EXPORTATION DU CONCEPT D'ÉVÉNEMENTS PROPRIÉTAIRES sur différentes zones géographiques se confirme comme une forte valeur ajoutée pour le Groupe (Première Vision à New York, São Paulo et Moscou, Bocuse d'Or à New York, Sirha à Shanghai et Genève...).

2013

AU BRÉSIL, achat de LPR, société spécialisée dans l'installation générale et le mobilier ; le Groupe remporte l'appel d'offres pour la concession sur 30 ans du Parc des expositions Imigrantes de São Paulo.

RÉALISATION D'UN PARC D'EXPOSITIONS TEMPORAIRE de 20 000 m² à Sydney.

LE GROUPE REMPORTE LA CONCESSION DU PALAIS DES CONGRÈS DE METZ pour une durée de dix ans.

2014

AU 1^{ER} JANVIER, LES TROIS AGENCES ÉVÉNEMENTIELLES DU GROUPE – Alice Événements, Market Place et Package – deviennent une entité unique, dédiée au conseil stratégique et opérationnel de communication événementielle : Live! by GL events.

LE GROUPE SE VOIT CONFIER LA DSP DE STRASBOURG ÉVÉNEMENTS, avec deux équipements majeurs : le Centre des Congrès et le Palais de la Musique.

PARTIE PRENANTE DU G20, à Brisbane, et de la COP 20, à Lima, le Groupe confirme ainsi son positionnement sur les grands sommets politiques et environnementaux internationaux.

MONTÉE EN PUISSANCE DE L'IMPLANTATION LATINO-AMÉRICAINNE avec des prises de position au Chili.

L'OFFRE DE STADES MODULABLES ET DURABLES innove avec un concept d'infrastructures rapides et économiques à mettre en œuvre.

2015

DÉMARRAGE DE L'UN DES GRANDS CHANTIERS DU PROGRAMME DE SÃO PAULO EXPO : la construction d'un parking de 4 532 places sur sept niveaux.

INAUGURATION À RIO DE L'HÔTEL GRAND MERCURE dont GL events a assuré la maîtrise d'ouvrage. Réalisé en partenariat avec Accor, cet établissement 5 étoiles propose 306 chambres.

ACQUISITION DU GROUPE JAULIN, qui permet à GL events de se renforcer en région parisienne et d'intégrer un nouveau site dans son réseau : le Paris Event Center.

2016

EN AVRIL, INAUGURATION DE SÃO PAULO EXPO, le plus grand parc d'exposition d'Amérique Latine avec une superficie totale de 120 000 m².

FORTE PRÉSENCE SUR LES JEUX OLYMPIQUES D'ÉTÉ À RIO, accueil de compétitions sur les sites du Groupe (Rio Arena et Riocentro), nombreuses prestations de restauration et de réception.

SIGNATURE D'UNE JOINT-VENTURE, entre GL events et Yuexiu Group, portant sur le développement conjoint d'un réseau de sites événementiels en Chine. Première étape pour 2019 : la gestion du futur Guangzhou Yuexiu International Congress Center (50 000 m²).

APRÈS LA COP 20 À LIMA ET LA COP 21 À PARIS, GL events est partie prenante de la COP22 accueillie à Marrakech. Le Groupe confirme ainsi son statut d'acteur majeur de ces grands rendez-vous du développement durable.

2017

CRÉATION DE GLOBAL INDUSTRIE. Avec le rachat des salons Tolexpo et Midest, couplés à Smart Industries, GL events crée un événement majeur pour l'économie de la filière industrielle. 1^{ère} édition en mars 2018 à Paris-Nord Villepinte.

LE MATMUT STADIUM DE GERLAND FAIT PEAU NEUVE. Après six mois de travaux, l'enceinte du LOU Rugby accueillera des rencontres sportives et de grands événements.

OPÉRATIONS STRATÉGIQUES DE CROISSANCE EXTERNE avec le rachat de Tarpulin (Chili), de Wicked & Flow (Dubai), d'Aganto (Royaume Uni) et de l'agence CCC.

POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT EN ASIE : après la Chine, GL events entre en négociation exclusive pour la gestion du futur Aichi Parc Expo (Japon).

2018

PREMIÈRE ÉDITION DE GLOBAL INDUSTRIE : GL events crée ainsi le salon de référence pour la filière industrielle française, en réponse à l'impulsion gouvernementale.

AVEC AÏCHI SKY EXPO, E2 DUBAI SOUTH EVENT & EXHIBITION CENTER, le réseau de sites se renforce dans des régions du monde où sont anticipés de forts développements.

REIMS ET CAEN viennent renforcer le maillage de sites événementiels du Groupe.

AVEC L'ACQUISITION DE FISA, leader de l'organisation de salons, le Groupe conforte ses positions au Chili et, plus largement, en Amérique Latine.

Fruit d'une double dynamique de croissance organique et externe portée par l'engagement des collaborateurs,

LE CAP DU MILLIARD DU CHIFFRE D'AFFAIRES EST FRANCHI l'année d'un double anniversaire : les 40 ans du Groupe et ses 20 ans de cotation en Bourse.

2019

ACCÉLÉRATION DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Acquisition de 51 % de la société ZZK (Chine, société spécialisée dans la fourniture de prestations aux événements), de 60 % de la société Johannesburg Expo Centre, qui gère le parc d'exposition de Johannesburg, de 55 % de la société CIEC Union (Chine, organisateur de 6 salons majeurs dans les villes de tiers one) et de 60 % de la société Fashion Source (Chine), organisateur de salons de Mode.

RENFORCEMENT DU RÉSEAU VENUES

Le pôle Venues continue le renforcement du réseau ; nouveau palais des congrès de Salvador (Brésil), renouvellement de la gestion du Parc d'Exposition et du Polydome de Clermont Ferrand, extension de la concession des sites de Saint-Etienne (Parc des Expositions, Cité du Design de St Etienne en complément du Palais des congrès et de l'espace réceptif de La Verrière).

GL EVENTS LIVE S'ILLUSTRE DANS DES ÉVÉNEMENTS MAJEURS

Le pôle Live s'est illustré en 2019 par les prestations fournies à l'occasion des Panamerican Games (Pérou) mais également pour la COP 25 (Chili & Espagne), opération pour laquelle le groupe a démontré, sa capacité de mobilisation et de réactivité des équipes pour livrer, dans un temps record, les clients.

PREMIÈRE VISION ÉLUE MEILLEURE PLACE DE MARCHÉ

La plateforme d'e-commerce BtoB de Première Vision, service complémentaire à ses salons pour l'amont de la filière mode, développée avec MIRAKL et Data Solutions, a remporté le Trophée Or dans la catégorie Marketplace de l'année 2019, durant la 13^{ème} édition des Trophées du E-commerce, organisés par E-Commerce Magazine.

GRANDE PREMIÈRE EN CHINE

Pour la première fois, GL events a participé au China International Import Expo, qui a accueilli plus de 3 800 exposants et 500 000 visiteurs professionnels nationaux et étrangers. GL events a généré de nombreux leads, allant du développement et de l'exploitation de sites événementiels au lancement de nouvelles manifestations en Chine, en passant par la fourniture de services pour les grands événements internationaux.



02

GL EVENTS, MÉTIER & MARCHÉS

25 / GL EVENTS LIVE

29 / GL EVENTS VENUES

32 / GL EVENTS EXHIBITIONS

GL EVENTS LIVE

UNE SOLUTION GLOBALE
DE SERVICES

600,1 M€

DE CHIFFRE D'AFFAIRES

+90

AGENCES DANS LE MONDE

3 449

COLLABORATEURS

4

SITES LOGISTIQUES
DE PREMIER PLAN

EN FRANCE : PARIS NORD,
PARIS SUD, LYON, NANTES

À L'INTERNATIONAL :

UK, BRÉSIL, AFRIQUE DU SUD, ÉMIRATS
ARABES UNIS, HONG KONG

14

EXPERTISES MÉTIERS

115,9 M€

MATÉRIELS LOCATIFS



SEA GAMES - DJAKARTA, INDONÉSIE

GL EVENTS LIVE TENDANCES & MARCHÉS

LE FACTEUR DÉTERMINANT : LE TOURISME.

Le tourisme est un élément important pour le marché des salons et des foires car il permet d'apporter un fort potentiel en visiteurs. La France demeure la première destination mondiale avec 89,4 millions de visiteurs étrangers. Et ce, en dépit des mouvements sociaux de la fin 2019, même si, associé à une diminution de la production manufacturière, cela a induit une croissance française plus faible que prévu en 2019. Les importations ont augmenté de 2,3 % (contre 1,2 % en 2018) et la croissance des exportations a décéléré à 1,8 %, contre 3,5 %, l'année dernière. Néanmoins, la consommation des ménages a continué son accélération en 2019 (+1,2 % après +0,9 % en 2018) et les entreprises françaises poursuivent leurs investissements massifs (+3,9 %). La croissance française a résisté aux turbulences mondiales avec un PIB en hausse de 1,2 %, en volume. La filière événementielle intensifie ses actions en matière d'éco-responsabilité et de RSE, avec la généralisation des efforts énergétiques, de l'économie circulaire et du recyclage. L'avenir s'inscrit dans un engagement toujours plus respectueux de l'environnement.

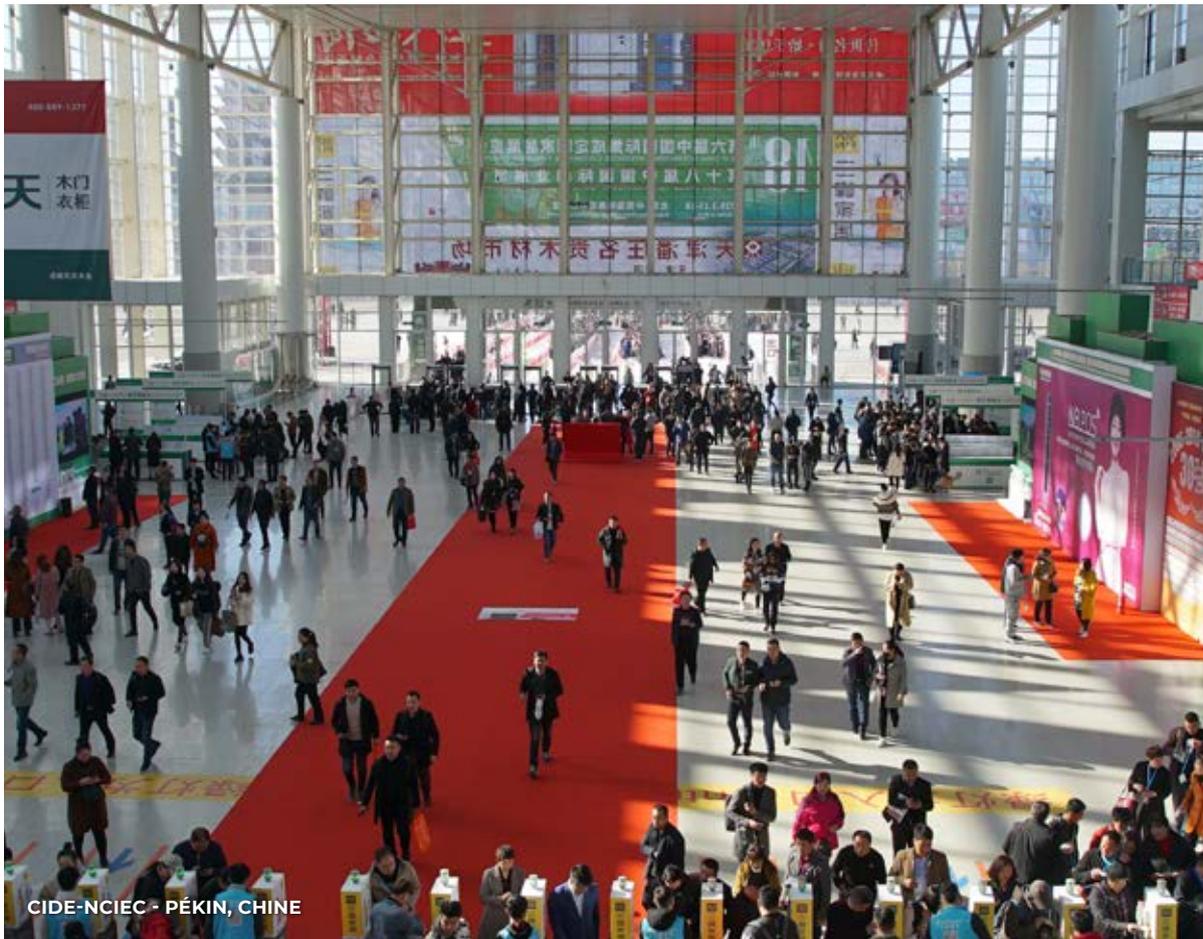
ZOOM SUR LES ÉVÉNEMENTS FRANÇAIS ET INTERNATIONAUX

Le marché des foires et salons continue sa croissance à l'international, en premier lieu grâce à une progression stable du marché nord-américain, par l'effet cyclique du calendrier en Europe et d'une performance robuste de la plupart des marchés émergents. La France garde sa cinquième place dans le classement des marchés foires et salons les plus importants, derrière les États-Unis, l'Allemagne, la Chine et le UK. Chaque année, la France propose 370 salons professionnels, 99 000 exposants, 4,5 millions de visites, ce qui correspond à 23,5 milliards d'euros de transactions ! La part d'internationaux dans les salons professionnels est restée stable chez les exposants (45 % d'exposants étrangers) comme chez les visiteurs (30 % de visiteurs étrangers). La France compte 750 salons grand public et mixtes, soit 101 000 exposants pour 12,5 millions de visiteurs.

Le marché des foires-expositions représente 80 événements pour un total de 30 000 exposants, accueillant six millions de visiteurs. La France accueille chaque année 2 800 congrès pour 1,8 millions de congressistes. La santé



COP25 - MADRID, ESPAGNE



CIDE-NCIEC - PÉKIN, CHINE

reste toujours le premier secteur des congrès devant la recherche scientifique et sociale et les nouvelles technologies. Dans le classement mondial de l'association internationale des congrès ICCA, Paris reprend sa place de leader et devance la ville de Vienne. L'Office du Tourisme et des Congrès de Paris précise que la capitale a capté 58 premières éditions de congrès, démontrant son attractivité et sa capacité à accompagner l'émergence et l'organisation de nouveaux événements. De nouvelles villes françaises se placent également dans le top 150 montrant une dynamique positive d'attraction de la place France : Lyon (63e), Marseille (77e), Toulouse (87e), Bordeaux (103e), Nice (110e) et Nantes (143e).

L'ÎLE DE FRANCE RESTE LA PREMIÈRE RÉGION

Quelques 380 000 événements d'entreprises et d'institutions ont eu lieu en France métropolitaine qui ont généré 32 milliards d'euros de retombées économiques ! 54 % sont des séminaires, 20 % concernent des soirées, 13 % sont des événements de communication externe, 10 % sont des conventions ou Assemblées Générales et 3 % d'autres événements. Avec 52 millions de participants au total (dont 11 % d'étrangers), chaque français actif participerait à 1,7 événement d'entreprise et d'institution en moyenne par an (60 % des participants résident dans la région où se tient l'événement, traduisant ainsi un marché principalement de proximité). Avec 32 % des participants, l'Île-de-France est la première région d'accueil. Le marché du MICE (Meetings, Incentives, Conferencing, Exhibitions), en France, bénéficie de l'intérêt croissant des entreprises pour les événements corporate.



EMERGENCE DE L'E-SPORT

L'e-sport connaît une croissance fulgurante. En 2019, l'ensemble des revenus générés (merchandising & billetterie, royalties des éditeurs, droits TV, publicités, sponsoring) représentaient 1,09 milliard de dollars – les droits TV, publicités et sponsoring pèsent 82 %. Ces revenus plafonneront à 1,79 milliard de dollars en 2022. En Europe, la France est à la 3ème place du podium avec environ 30 millions de dollars de revenus, devant nos voisins Allemands, Anglais ou encore Espagnols. Enfin, l'audience totale du e-sport va elle aussi augmenter ; ils étaient environ 454 millions de spectateurs en 2019 et seront 645 millions en 2022. Un marché qui présente de belles opportunités pour le secteur événementiel.

PERSPECTIVES

Le marché mondial des foires et salons devrait croître de 4 % d'ici 2023, à périmètre économique constant. L'interaction en face à face reste fortement appréciée par les exposants et les visiteurs, les technologies numériques ont tendance à améliorer les événements plutôt qu'à les remplacer. En France, selon les prévisions économiques positives du FMI, le secteur des foires et salons devrait connaître une croissance annuelle d'environ 2,4 %. Le segment B2B, devrait connaître une stabilité du nombre de m² vendus aux exposants, grâce à une hausse des prix légèrement supérieure à l'inflation et à une sophistication accrue des événements. La croissance du segment B2C devrait continuer de croître notamment grâce à un repositionnement progressif vers des marchés de niche et des événements spécialisés qui performant.

LE G7 FINANCES ET LA RSE

L'Elysée et le Ministère des Finances ont imposé la certification ISO 20121 pour l'organisation du G7 Finances à Chantilly. Nous avons mis en place des actions d'ordre sociales d'une part, comme l'égalité femme – homme (hôtesses, chauffeurs, équipes techniques), l'intégration des jeunes en formation (stage, alternant), actions d'ordre environnemental d'autre part pour nous et nos partenaires : badging en carton, exploitation du réseau électrique existant limitant l'usage de groupes électrogènes, éclairage Led, utilisation de parquets en bois réutilisables plutôt que de la moquette, l'impact environnemental a été pris en compte sur l'ensemble de l'événement. Par ailleurs, GL events a favorisé la diminution, le tri sélectif et la valorisation des déchets, la réduction de l'impact carbone en limitant les véhicules et les déplacements officiels, privilégiant la marche au sein du Parc de Chantilly pour les officiels. Côté traiteur, les produits de saison ont été privilégiés, en circuit court avec une volonté d'anti-gaspillage, en redistribuant notamment les surplus à une association d'aide aux migrants. Enfin, un bilan carbone de la manifestation a été opéré à l'issue de la manifestation avec une compensation au profit d'un projet de reforestation.

GL EVENTS VENUES, LE RÉSEAU INTERNATIONAL DE 50 SITES ÉVÉNEMENTIELS

GL event Venues gère un réseau mondial de 50 centres de congrès, parcs d'expositions et espaces multifonctionnels au travers de prestations uniques : de la conception à la réalisation de l'événement, des synergies commerciales et opérationnelles dans le réseau. Son expertise et savoir-faire permet d'attirer puis d'accroître des manifestations grand public et professionnelles. Ces actions valorisent les territoires en termes d'attractivité économique et de rayonnement culturel, tout en contribuant à la cohésion sociale. GL events Venues développe une démarche environnementale active. L'ensemble des sites français a obtenu la certification ISO 14001 et, en 2019, six sites dans le monde ont été certifiés ISO 20121. Ce processus se poursuivra en 2020 avec l'implication d'initiatives locales.

50
SITES

+ DE 1,5 MILLION
DE m² D'ESPACES D'ACCUEIL

347,4 M€
DE CHIFFRE D'AFFAIRES

+ DE 4 000
ÉVÉNEMENTS ACCUEILLIS

1155
COLLABORATEURS

+ DE 15 MILLIONS
DE VISITEURS ET PARTICIPANTS



AICHI SKY EXPO - NAGOYA, JAPON

GL EVENTS VENUES TENDANCES & MARCHÉS

Le marché des congrès poursuit sa croissance grâce notamment à l'émergence de nouveaux secteurs et technologies. Santé, technologies et sciences constituent les sujets majeurs des congrès internationaux, selon l'ICCA (International Congress & Convention Association). Paris devient la première destination des congrès tournants. Par ailleurs, l'Espagne, la France, l'Italie, le Japon, la Chine et les Pays-Bas, où GL events est présent, se situent dans le top 10 en termes du nombre des congrès internationaux. Et le futur s'annonce favorable à en croire l'étude de l'AIPC (Association Internationale des Palais de Congrès) : 78 % des centres de congrès prévoient la croissance de leur activité à l'horizon de trois à cinq ans. Une concurrence renforcée et l'investissement des villes dans des infrastructures adaptées pour les villes intelligentes, comme la 5G, expliquent en partie ce dynamisme.

Pour le secteur des salons, AMR International prévoit, au niveau mondial, une croissance annuelle moyenne d'environ 4 % jusqu'en 2023. En France, cinquième pays mondial, les foires et salons affichent des performances en ligne avec la croissance économique. Enfin, le marché mondial des événements d'entreprise connaît une hausse de la fréquentation et des dépenses des participants depuis quatre ans, selon American Express. Le nombre d'Assemblées Générales et de lancements de produit en augmentation dans le monde favorise l'essor du marché.

LES TENDANCES FORTES POUR LES SITES D'ACCUEIL

Les sites d'accueil s'adaptent aux évolutions du secteur événementiel. Ainsi, l'expérience client fait-elle évoluer les formats et les modèles économiques des événements. On assiste au développement des formats mixtes combinant les salons et les congrès, à l'intégration des festivals dans les événements économiques, à l'émergence du secteur du e-sport, au développement des activations éphémères, etc...

Quant à la transformation digitale, elle apporte une nouvelle dimension avec l'utilisation des applications mobiles, des réseaux sociaux, de la reconnaissance faciale, du développement de l'intelligence artificielle, de la géolocalisation. Ces technologies font évoluer le design des événements, des sites et le rôle des participants. A l'image des attentes fortes en termes de sécurité des dispositifs sur site, notamment la cybersécurité.

Les enjeux de RSE s'invitent fort logiquement au cœur de la conception et la réalisation des événements. Ils ont un impact sur la consommation énergétique, le traitement des déchets et la valorisation des déchets alimentaires. Selon le rapport Meeting room of the future, 62 % des

organisateurs considèrent cet aspect dans le choix du lieu événementiel et 44 % des sites feront de la politique RSE un des éléments clé de leur positionnement à l'horizon 2024.

PERSPECTIVES

Le Pôle entend également élargir son réseau en 2020, en France (Toulouse par exemple) et à l'international (Salvador ou Guangzhou en Chine pour ne citer qu'eux), avec l'Asie et l'Amérique du Sud en point de mire. Par ailleurs, en lien avec la démarche Aubrac qui vise à construire de manière collaborative l'avenir du Groupe, le Pôle a déployé un vaste programme interne en vue d'accélérer la croissance organique et la diversification des activités. Déployé sur 4 ans à venir, il proposera des services innovants au public afin de renforcer les liens avec les territoires, de développer des synergies au sein du réseau, tout en améliorant et homogénéisant l'expérience client au sein des sites.

MISSIONS

GÉRER ET COMMERCIALISER
CENTRES DE CONGRÈS
PARCS D'EXPOSITIONS
ESPACES RÉCEPTIFS
SALLES DE SPECTACLES
SALLES MULTIFONCTIONNELLES
ENCEINTES SPORTIVES

CLIENTS

NATIONAUX
INTERNATIONAUX
COLLECTIVITÉS, INSTITUTIONS
ENTREPRISES, GRANDS COMPTES
ORGANISATEURS DE SALONS ET CONGRÈS
GRAND PUBLIC

LES 50 SITES GÉRÉS PAR GL EVENTS AU 31 MARS 2020

CENTRE DE CONGRÈS

- Ankara (*Turquie*) : Congresium Ankara
- Barcelone (*Espagne*) : Centre de Conventions International de Barcelone (CCIB)
- Bruxelles (*Belgique*) : Square-Palais des Congrès de Bruxelles
- Caen (*France*) : Centre de Congrès
- Clermont-Ferrand (*France*) : Polydome
- Guangzhou (*Chine*) : Guangzhou Yuexiu International Congress Center – ouverture en 2020
- La Haye (*Pays-Bas*) : World Forum The Hague
- Lyon (*France*) : Centre de Congrès
- Metz (*France*) : Metz Congrès Robert Schuman
- Metz (*France*) : Centre de Convention du Technopôle
- Paris (*France*) : Maison de la Mutualité
- Paris (*France*) : Palais Brongniart
- Reims (*France*) : Centre des Congrès
- Rio de Janeiro (*Brésil*) : Cinco Integrated Convention Center (Riocentro)
- Saint-Étienne (*France*) : Centre de Congrès
- Salvador (*Brésil*) : Convention Center – ouverture en 2020
- Strasbourg (*France*) : Palais de la Musique et des Congrès
- Toulouse (*France*) : Centre de Congrès Pierre Baudis
- Valenciennes (*France*) : Cité des Congrès

PARC DES EXPOSITIONS

- Aichi-Nagoya (*Japon*) : Aichi Sky Expo – ouvert en août 2019
- Amiens (*France*) : Mégacité
- Budapest (*Hungary*) : Hungexpo
- Caen (*France*) : Parc des Expositions
- Clermont-Ferrand (*France*) : Grande Halle d'Auvergne
- Johannesburg (*Afrique du Sud*) : Johannesburg Expo Centre
- Lyon (*France*) : Eurexpo Lyon
- Metz (*France*) : Parc des Expositions
- Paris (*France*) : Espace événements du Parc Floral de Paris
- Paris (*France*) : Paris Event Center
- Reims (*France*) : Parc des Expositions
- Rio de Janeiro (*Brésil*) : Riocentro
- Saint-Étienne (*France*) : Parc des Expositions
- São Paulo (*Brésil*) : São Paulo Expo
- Strasbourg (*France*) : Parc des Expositions
- Toulouse (*France*) : Parc des Expositions
- Toulouse (*France*) : MEETT – Nouveau Parc des Expositions et Centre de Conventions – ouverture en 2020
- Turin (*Italie*) : Lingotto Fiere
- Vannes (*France*) : Le Chorus

ESPACES RÉCEPTIFS

- Istanbul (*Turquie*) : The Seed
- Lyon (*France*) : La Sucrière
- Lyon (*France*) : Matmut Stadium Lyon Gerland
- Paris (*France*) : Pavillon Chesnaie du Roy
- Saint-Étienne (*France*) : Espaces réceptifs de la Cité du design
- Saint-Étienne (*France*) : La Verrière-Fauriel
- Saint-Étienne (*France*) : L'Espace Conférence de Métrotech
- Toulouse (*France*) : Espaces Vanel

SALLE DE CONCERTS, ARENAS

ET ESPACES MULTIFONCTIONNELS

- Clermont-Ferrand (*France*) : Zénith d'Auvergne
- Londres (*Royaume-Uni*) : Battersea Evolution
- Reims (*France*) : Arena – ouverture en 2021
- Rio de Janeiro (*Brésil*) : Jeunesse Arena
- Roanne (*France*) : Le Scarabée
- Turin (*Italie*) : Oval



GUANGZHOU YUEXIU INTERNATIONAL
CONGRESS CENTER - CHINE

GL EVENTS EXHIBITIONS

UN ACTEUR
DE RÉFÉRENCE PROCHE
DES COMMUNAUTÉS

597

COLLABORATEURS

+
DE 200

SALONS ORGANISÉS

231,4 M€

DE CHIFFRE D'AFFAIRES

+
DE 2,2 MILLIONS
DE VISITEURS*

+
DE 30 000
EXPOSANTS*

* Chiffres comparables en biennalité



GEEK DAYS - LILLE, FRANCE



GL EVENTS EXHIBITIONS TENDANCES & MARCHÉS

GL events Exhibitions se positionne en acteur de référence pour l'organisation de salons professionnels et grand public en France et à l'international. Proche des attentes de ses clients, les salons du Groupe sont répartis par filières économiques : mode et textile, agroalimentaire, l'usine de demain, les mines, la piscine, le bâtiment, les énergies, l'environnement, la décoration... Cette pluralité sectorielle constitue une diversité qui équilibre et sécurise l'activité globale du Pôle. Pour sa part, l'activité de GL events Exhibitions se caractérise par une forte biennalité. Impaire, 2019 fut particulièrement dynamique, grâce notamment au succès du SIRHA et de la Biennale du Livre de Rio. D'autres salons, tels Paysalia / Rocalia ou Expomin au Chili, ont conforté son leadership international auprès des acteurs de la filière. En 2019, le Pôle Exhibitions a initié une réorganisation juridique ainsi qu'un travail d'identité sur ses marques et ses métiers afin d'améliorer son efficacité.

UNE STRATÉGIE PERFORMANTE

La stratégie de GL events Exhibitions repose sur des marques et des événements phares, un ancrage domestique solide sur chaque marché, une synergie forte avec les autres activités du Groupe et des équipes agiles, innovantes et expertes, qui innovent pour répondre à de nouvelles attentes et pratiques. La France demeure un marché solide, toutefois le Pôle rationalise ses salons grand

public français, pour réinventer des formats en phase avec de nouvelles attentes : c'est le cas par exemple du salon Geek, à Lille et à Rennes, dont la dernière édition a connu une forte croissance de son visitorat. Quant à l'international, l'export des salons repose sur la force de la manifestation couplée à l'opportunité qu'offre le marché régional : Première Vision à New York, à Portland et le Sirha à Istanbul par exemple trouvent des hubs de première importance dans ces parties du monde. Par ailleurs, la présence au Chili par l'intermédiaire de Fisa, leader chilien des salons, renforce la position du Groupe en Amérique Latine.

PERSPECTIVES

Cette année connaît un démarrage incertain, impacté par la pandémie mondiale de Coronavirus. Toutefois, l'activité en Chine sera renforcée par l'acquisition de 70 % de la société CACLP, salon de diagnostic in vitro et laboratoires. Le pôle poursuit ainsi son développement autour de ses leviers de croissance traditionnels, il entend renforcer ses filières d'expertise et ses marques, investir sur des produits et services leaders, accroître sa présence internationale. GL events Exhibitions souhaite orienter ses métiers et repositionner certains de ses salons autour des tendances porteuses identifiées sur le long terme en poursuivant l'intégration des métiers et des équipes provenant de ses récentes acquisitions.

03

DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

35 / INTRODUCTION

39 / INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

46 / INFORMATIONS SOCIALES

56 / INFORMATIONS RELATIVES
AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX

59 / INFORMATIONS RELATIVES
AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX
À L'ÉTHIQUE ET LA CONFORMITÉ

61 / SIGLES UTILISÉS

62 / NOTE MÉTHODOLOGIQUE

64 / RAPPORT DE L'ORGANISME DE VÉRIFICATION

INTRODUCTION

2019 aura été une année charnière en matière de RSE, confirmant sa dimension stratégique et son impact profond sur l'ensemble des métiers et des process de l'entreprise. La montée en puissance des enjeux au sein de l'organisation amène de nouvelles dynamiques et questionne les pratiques. Une mutation profonde a été amorcée en 2019 au sein du groupe GL events et pose les bases d'une approche intégrée de la RSE au sein du groupe.

FAITS MARQUANTS 2019 :

Think Green

- Lancement d'une gamme de mobilier et de signalétique éco-responsable
- Poursuite des investissements en moquette en dalles
- Création de la division Greentech au sein de GL events exhibitions
- Signature fin 2019 d'un contrat d'électricité 100 % verte pour l'ensemble des sites français
- Passage des premiers sites au « zéro bouteille plastiques »
- Premières expérimentations sur le don alimentaire auprès des associations
- Participation active aux travaux de la filière en vue d'une signature en 2020 d'un Engagement de Croissance Verte

Think People

- Renforcement du périmètre couvert pour les indicateurs sociaux
- Croissance des effectifs de 20 %
- Lancement d'une communauté RSE au sein du réseau social interne pour le partage de bonnes pratiques
- Poursuite des séminaires collaboratifs dont un séminaire dédié à la RSE

Think Local

- Formation des acheteurs aux achats auprès de structures d'insertion
- Certification ISO20121 (RSE appliquée à l'événementiel) de 6 nouvelles business units

Think Ethics

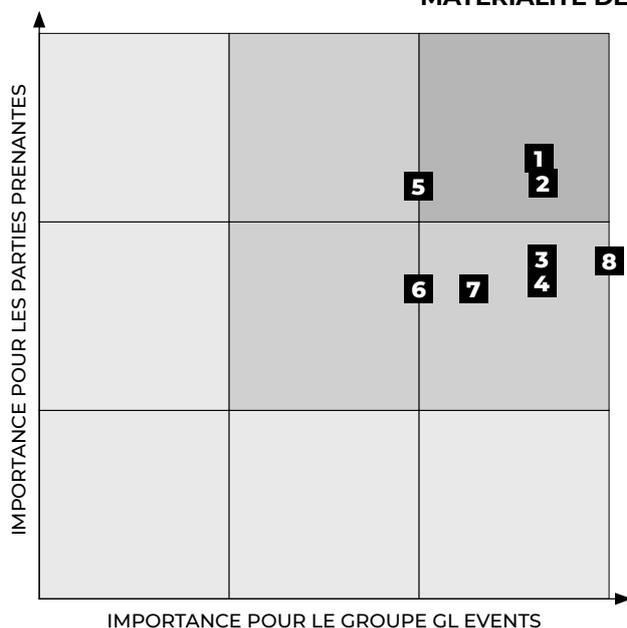
- Formalisation et déploiement de notre politique anti-corruption
- Convention Business et Compliance pour plus de 1000 collaborateurs

NOS ENJEUX

La RSE renforce sa position stratégique au sein de l'entreprise, avec en 2019 de nombreux échanges sur l'importance des enjeux RSE dans le développement du Groupe via un séminaire dédié, en comité exécutif, dans les comités de direction des pôles, en comité RSE, en Conseil d'Administration. L'analyse des attentes des parties prenantes externes (clients, collectivités, institutions, financeurs, fournisseurs etc), des

entretiens avec nos dirigeants, et les retours de plus d'une centaine de collaborateurs via nos séminaires, ateliers, enquêtes dans le cadre de nos certifications, nous a permis d'actualiser la cotation de nos enjeux et nos risques. Cette cotation, basée sur l'importance des enjeux pour les parties prenantes et l'importance stratégique pour GL events, donne la grille de matérialité suivante :

MATÉRIALITÉ DES ENJEUX RSE



- 1 Produits et services responsables
- 2 Economie circulaire & déchets
- 3 Changement climatique
- 4 Développement du collaboratif et du collaborateur
- 5 Création locale de valeur et d'emplois
- 6 Inclusion & diversité
- 7 Cadre de travail sécurisé et stimulant
- 8 Ethique et intégrité

OBJECTIFS DÉVELOPPEMENT DURABLES DE L'ONU

« Les objectifs de développement durable nous donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. »

Voici les 4 objectifs les plus significatifs en termes d'impact ou de contribution pour les activités de GL events :



ODD 12 - Établir des modes de consommation et de production durables

- Les salons professionnels peuvent faire évoluer les modes de consommations et de production (ex : Smart Creation sur le thème de la mode responsable au sein de "Première Vision, ou les salons de notre division GreenTech, créée en 2019)
- Les événements sont très consommateurs de ressources. Ainsi, il convient de développer des produits, services responsables et de diffuser des pratiques d'approvisionnements favorisant les territoires.
- En particulier les pratiques responsables de restauration événementielle ont un fort impact environnemental, mais permettent aussi de sensibiliser un large public en termes de choix alimentaires, de gaspillage et de revalorisation de déchets/ressources.
- La proposition et la mise en place de solutions de prévention, réutilisation, recyclage et plus largement la transition vers l'économie circulaire sont sans doute le défi majeur du secteur événementiel.



ODD 13 - Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

- Emissions de gaz à effet de serre : La logistique événementielle et le transport des visiteurs constituent deux des principales sources d'émission de CO₂ d'un événement. L'impératif de réduction des gaz à effet de serre nous impose de repenser notre approche du transport des matériels et des visiteurs. Il est possible de limiter l'impact des transports logistiques et des déplacements de visiteurs, grâce aux évolutions techniques des véhicules, à une meilleure organisation des flux logistiques et à la promotion des solutions alternatives de transports pour les visiteurs.
- Efficacité énergétique : l'autre principal poste d'émissions provient des consommations énergétiques dues à l'éclairage, au chauffage et à la climatisation des événements. La limitation des émissions de CO₂ passe à la fois par l'optimisation des consommations mais aussi le développement du recours aux énergies renouvelables.



ODD8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous - Travail décent et croissance durable

- La croissance continue de nos effectifs démontre que la création d'emplois est au cœur des objectifs de développement économique de GL events.
- Les événements sont d'importants vecteurs d'emploi indirects sur les territoires (hôtellerie, tourisme, prestataires locaux).
- Au travers de son engagement en faveur de la diversité, en particulier sur le volet du handicap et de l'insertion, GL events peut contribuer à une économie plus inclusive. Ce souci de l'inclusion se traduit également en interne en préventif par une politique sur les bas salaires.
- L'engagement des collaborateurs, est un enjeu majeur dans une entreprise de prestation de services, dont la valeur repose principalement sur son « capital humain ».



ODD 11 : Villes et communautés durables / Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

- Au-delà de son activité de « gestionnaire d'espaces », GL events Venues est un acteur essentiel du tourisme d'affaires, du développement économique des filières et plus largement du développement territorial au service de l'intérêt général. En partenariat avec l'ensemble des acteurs économiques, politiques et associatifs du territoire, GL events Venues travaille activement au maillage territorial et à la mise en relation entre entreprises, fédérations professionnelles, sociétés savantes.
- Les sites événementiels sont des équipements au service de l'intérêt général. Leur engagement dans une démarche responsable contribue directement à l'impact environnemental et social du territoire.
- Plus qu'un rendez-vous professionnel éphémère, les salons sont de véritables boosters des communautés professionnelles et associatives et de puissants vecteurs économiques du territoire.

NOTATION GAÏA 2019

L'indice Gaia est un indice rassemblant 70 entreprises parmi plus de 230 entreprises cotées de taille moyenne, reconnues pour leur démarche RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) et constitue une base de données de référence pour les investisseurs intégrant des critères extra-financiers dans leur

prise de décision. Comme chaque année, GL events est noté par un organisme de notation « extra-financière ». Le groupe se classe cette année 62^{ème} sur 230 sociétés évaluées sur plus de 110 critères « ESG » (Environnement, Social et Gouvernance).

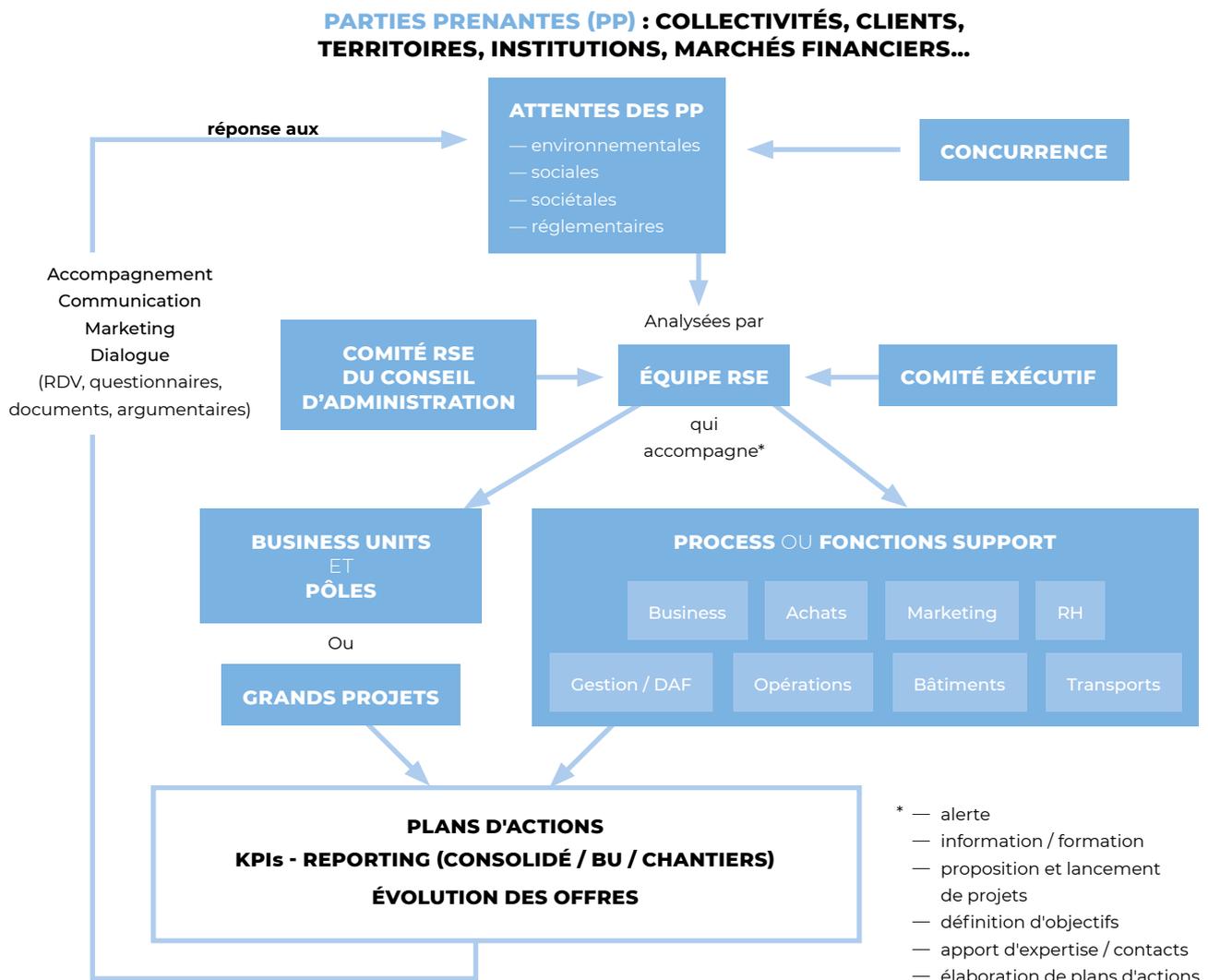
Classement général **62°/230**

Classement catégorie « Chiffre d'affaires > 500 millions € » **46°/86**

GAÏA-INDEX CERTIFIE QUE GL EVENTS FAIT PARTIE DE L'INDICE GAÏA 2019
ET Y APPARTIENT DEPUIS 2015

Gaia Rating, agence de notation ESG d'EthiFinance, mène une campagne annuelle de collecte de données couvrant l'essentiel des PME-ETI cotées en France. Sur la base de ces informations, les sociétés sont notées sur leur niveau de transparence et de performance. Des classements ont été établis par catégorie de chiffre d'affaires afin de récompenser les meilleurs acteurs à partir d'un panel restreint de 230 PME-ETI cotées à la bourse de Paris respectant 3 critères de taille et un critère de liquidité. Les notations sont utilisées par des sociétés de gestion de premier plan dans leur processus de gestion et décisions d'investissement.

SCHÉMA DE FONCTIONNEMENT DE LA RSE AU SEIN DU GROUPE GL EVENTS



La RSE irrigue tous les services (achats, marketing, commerce, opérationnel, logistique), tous les pôles, les sites et les métiers. L'objectif recherché est d'intégrer la RSE au sein des process et business units du groupe GL events.

Cette intégration passe par de nombreux leviers :

- Elaboration d'un livret collaborateur décrivant par catégorie de poste les impacts RSE
- Réunions / formation spécifiques par métiers
- Participation régulière aux différents comités de direction de pôle et au comité exécutif du groupe
- Organisation d'un séminaire d'intelligence collective en Aubrac, dédié à la RSE (plus de 70 participants de 10 nationalités, tous types de postes)
- Animation d'une communauté dédiée au développement durable au sein du réseau social d'entreprise
- Déploiement progressif de systèmes de management du développement durable et de l'environnement sur diverses business units, en particulier sur le pôle GL events Venues et le métier de structure tribune :

22 business units (représentant 60 % du CA du pôle) sont certifiées ISO14001, ce qui permet d'intégrer l'environnement dans le management de l'entreprise. Le choix du référentiel se porte désormais vers l'ISO20121, standard international de développement durable, dédié aux activités événementielles. 6 nouvelles business units ont été certifiées ISO20121 en 2019 (Jaulin, World Forum de La Haye, le Square de Bruxelles, le parc des expositions et le palais de congrès de Strasbourg Evénements, Eurexpo, Cité Centre des Congrès de Lyon), ce qui porte leur nombre à 8 (43 % du CA). Cette démarche de certification progressive se poursuivra en 2020, avec 7 autres business units.

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES



PANORAMA DES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX PAR PÔLE

GL EVENTS LIVE



2 057 t CO₂ dues aux consommations d'énergie



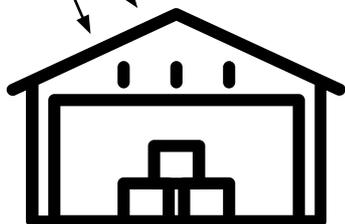
Consommations d'énergie

11 057 MWh d'électricité
5 120 MWh gaz
1 829 MWh fioul



Consommation d'eau

52 849 m³ pour le bâtiment



SITES LOGISTIQUE & DE STOCKAGE



Déchets

3 563 t DIB
60 t papiers/carton
554 t métaux
1 790 t bois
41 t plastiques
21 t verre
3 t moquette
1 t DEEE
10 t Déchets organiques
73 t autres

Total = 6 116 t



Taux de tri
42%

Fourniture de services pour l'événement

- stands
- matériel audiovisuel
- signalétique
- moquette
- structures temporaires...



1265 621 litres de carburant



Retour en stock



3 189 teq CO₂ dues au transport

GL EVENTS VENUES



8 082 t CO₂ dues aux consommations d'énergie



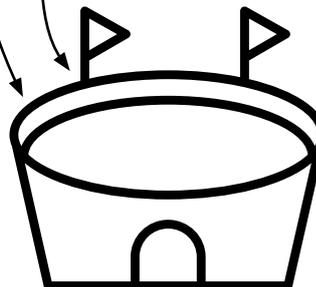
Consommations d'énergie

87 189 MWh d'électricité
47 622 MWh gaz
1 753 MWh fioul
12 739 MWh réseau de chaleur
6 375 MWh réseau de froid



Consommations d'eau

428 715 m³ pour le bâtiment
160 361 m³ prélevés pour le chauffage et la climatisation



SITES ÉVÉNEMENTIELS



Déchets

6 661 t DIB
413 t papiers/carton
28 t métaux
1 161 t bois
163 t plastiques
157 t verre
242 t moquette
6 t DEEE
73 t déchets organiques
22 t autres

Total = 8 925 t



Taux de tri
25%

GL EVENTS EXHIBITIONS EST UN ORGANISATEUR DE SALONS. LES DONNÉES ENVIRONNEMENTALES RELATIVES AUX DÉCHETS ET CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES NE SONT PAS DISPONIBLES LORSQUE CES MANIFESTATIONS ONT LIEU HORS DU RÉSEAU GL EVENTS VENUES. ELLES SONT EN REVANCHE INTÉGRÉES AUX DONNÉES DE GL EVENTS VENUES LORSQUE LES SALONS ONT LIEU SUR NOTRE RÉSEAU DE SITES.

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

- I. **Produits et services responsables : Faire évoluer nos offres – proposer des alternatives**
- II. **Déchets – l'enjeu de l'économie circulaire**
- III. **Limiter notre impact sur le changement climatique**

PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS 2019

- Lancement d'une gamme de mobilier et de signalétique éco-responsable
- Poursuite des investissements en moquette en dalles
- Création de la division Greentech au sein de GL events exhibitions
- Signature fin 2019 d'un contrat d'électricité 100 % verte pour l'ensemble des sites français
- Passage des premiers sites au « zéro bouteille plastiques »
- Premières expérimentations sur le don alimentaire auprès des associations
- Participation active aux travaux de la filière en vue d'une signature en 2020 d'un Engagement de Croissance Verte

AXES 2020

- Déploiement d'offres alternatives sur l'ensemble des métiers du groupe
- Déploiement de la politique véhicules électriques
- Lancement de projets tests en photovoltaïque
- Bascule en énergie verte sur les sites étrangers
- Déploiement de la politique de lutte contre le gaspillage alimentaire
- Déploiement progressif de la politique zero bouteilles plastiques sur les sites pilotes

I. PRODUITS ET SERVICES RESPONSABLES : FAIRE ÉVOLUER NOS OFFRES – PROPOSER DES ALTERNATIVES

Intégrer la RSE au sein de nos activités, passe en premier lieu par l'évolution de nos offres. L'équipe développement durable accompagne ainsi de façon très opérationnelle les équipes des divers départements pour intégrer systématiquement la préoccupation environnementale dans les produits et services, afin d'anticiper les attentes des principaux donneurs d'ordre.

- Accompagnement des commerciaux et des opérationnels sur les gros projets à forte dimension environnementale. Dossiers marquants 2019 : G7 environnement à Metz, Congrès Mondial de la Nature (en préparation 2019 pour événement 2020), COP25
- Recherche et développement de nouvelles offres de services en étroite collaboration avec les équipes marketing et achats

En pratique pour GL events Live

Nouvelles matières, produits éco-conçus, réutilisables, de seconde vie, ou achats locaux, les produits proposés par GL events Live pour aménager les événements peuvent intégrer de diverses manières l'éco-responsabilité.

GL events Live a lancé en 2019 deux nouvelles gammes de produits éco-responsables :

Une gamme de mobilier et de signalétique. La collection de mobilier « EMMA » by Les Résilientes x Emmaus Alternative a ainsi été investie en 2019. Créative et solidaire, elle est fabriquée par des personnes en insertion, à partir de matière papier récupérée. La ville de Paris vient de leur décerner le 1^{er} prix du label «Fabriqué à Paris» dans la catégorie «Univers de la maison».

Quatre nouveaux produits signalétiques éco-responsables ont été proposés au marché, notamment des totems en carton alvéolaire et des bâches sans PVC, en alternative aux solutions plastiques classiques.

En pratique pour GL events Exhibitions

Les offres des salons organisés par le groupe évoluent aussi pour intégrer le développement durable dans leur organisation. Les possibilités sont diverses :

- « parcours green » ou zones de salon dédiées permettant de guider les visiteurs vers les exposants proposant des alternatives responsables
- conférences sur les enjeux développement durable des filières
- création de salons dédiés aux thématiques développement durable

GL events Exhibitions a notamment lancé fin 2019 la division GreenTech, une division qui regroupe un ensemble de salons / événements dont :

- Expobiogaz, dédié au gaz renouvelable
- Hyvolution, l'événement hydrogène pour l'énergie, l'industrie et la mobilité
- Eurobois : le salon du bois, des techniques de transformation et de l'agencement
- BePositive, le salon de la transition énergétique et numérique des bâtiments et territoires
- Lighting Days, le rendez-vous dédié à l'éclairage, et la technologie LED
- Paysalia, le salon du paysage

En pratique pour GL events Venues

L'équipe développement durable travaille en lien avec les équipes opérationnelles et marketing au développement d'un standard d'accueil intégrant la RSE pour les clients. Ce projet au long cours s'est concrétisé en 2019 par des avancées très concrètes sur l'offre de restauration de nos sites.

Un Guide du Food and Beverage Responsable a été édité. Les

sites Parisiens ont élaboré une nouvelle offre de restauration « Better food for a Better World ». Le World Forum de La Haye a quant à lui lancé une initiative très innovante. Le marc de café de ce Centre de Congrès va être réutilisé comme

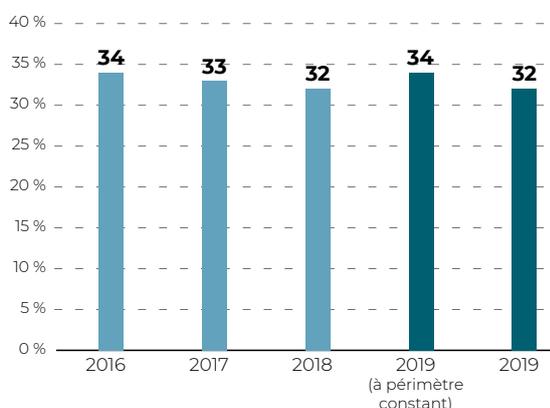
« engrais » naturel pour faire pousser des champignons qui seront ensuite servis dans diverses préparations du site. Ces champignons seront cultivés par des personnes éloignées de l'emploi.

II. DÉCHETS – L'ENJEU DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE :

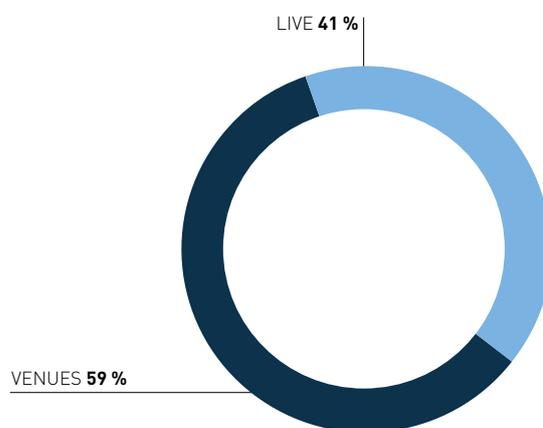
Les déchets restent l'enjeu majeur de la filière événementielle, et sans doute l'un des principaux leviers de transformation des modèles économiques et opérationnels.

Si la mise à disposition de matériel de location, réutilisable donc, est le métier historique du groupe, il reste que l'activité génère des déchets du fait de consommables à usage unique comme les moquettes en lés, la signalétique, les stands ou espaces sur mesure, certains emballages plastiques, carton, etc.

ÉVOLUTION DU TAUX DE TRI GROUPE



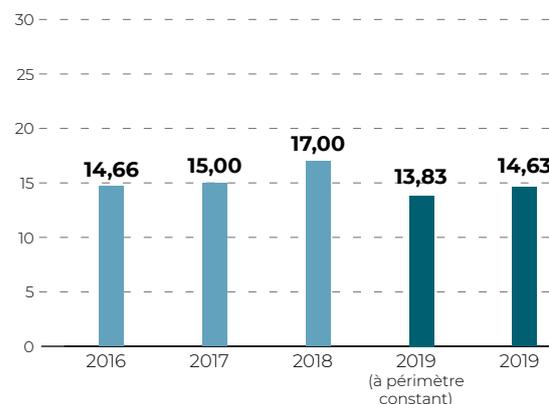
RÉPARTITION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS PAR PÔLES



ÉVOLUTION DU RATIO TONNES DE DÉCHETS PRODUITS / M€ CA (pôle Venues)



ÉVOLUTION DU RATIO TONNES DE DÉCHETS PRODUITS / M€ CA (pôle Live)



59 % des déchets traités par le groupe sont pris en charge par les sites réceptifs de GL events Venues. Il convient de noter que notre maîtrise porte sur le tri de ces déchets mais pas sur leur volume dépendant des choix de nos clients (organisateur / exposants). A titre indicatif néanmoins nous suivons l'évolution des tonnages traités par nos sites, de façon à analyser l'évolution des pratiques de nos clients. Sur les manifestations dont nous sommes organisateurs, des démarches sont enclenchées au niveau de GL events Exhibitions, en lien avec GL events Live, pour réduire notre production de déchets.

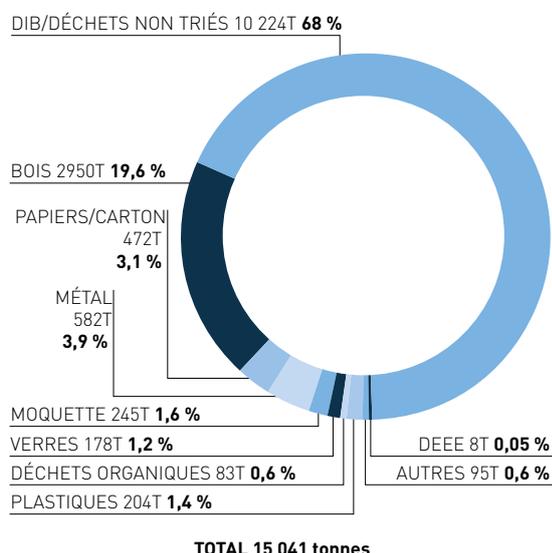
Notre maîtrise porte en revanche sur le tri des déchets sur les sites de GL events Venues.

Sur les sites logistiques de GL events Live, une tendance à la hausse du volume de déchets ces dernières années s'explique par les retours de chantiers autrefois collectés sur les lieux de manifestation.

Un groupe de travail (achats, développement durable, opérationnel, finance) a été lancé face à cette hausse en 2018, et ce travail porte ses fruits en 2019. Il convient de noter que les campagnes de désinvestissement peuvent « artificiellement » dégrader la performance, le tonnage relié à ces désinvestissements ne pouvant être à date isolé dans l'analyse.

La typologie de déchets sur l'ensemble des sites (Venues et Live) se répartit comme suit :

RÉPARTITION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS PAR TYPE (en tonnes)



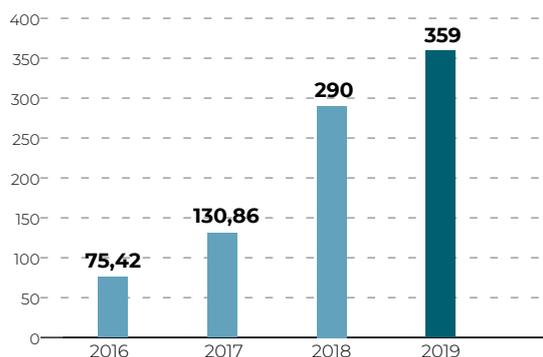
Pour agir sur la diminution des impacts de déchets, il convient de :

- Réduire la production de déchets de nos prestations de service en ayant recours à l'éco-conception mais surtout à la réutilisation, comme par exemple la moquette ou les emballages réutilisables
- Développer le tri des déchets sur nos entrepôts, dans nos sites réceptifs, sur les chantiers en partenariat avec des prestataires de gestion des déchets spécialisés, nos équipes d'exploitation et les prestataires de nettoyage

En pratique pour GL events Live

Les investissements en moquette réutilisable ont été poursuivis en 2019. Des travaux sur les emballages réutilisables ont été enclenchés. La business unit de mobilier haut de gamme Vachon, propose par exemple des housses réutilisables adaptées à ses produits. La collaboration avec l'éco-organisme Valdelia se poursuit également avec une augmentation de 38 % par rapport à 2018 des volumes recyclés via ce dispositif.

ÉVOLUTION DES TONNAGES RECYCLÉS PAR L'ÉCO-ORGANISME VALDELIA



Le graphique ci-dessus représente les volumes repris tous pôles confondus. Le pôle Live représente 72 % des volumes recyclés via cette filière

En pratique pour GL events Venues

Si le tri des déchets au démontage des manifestations reste le challenge majeur, et fait l'objet d'un groupe de travail spécifique transverse, de nouvelles pratiques se développent pour réduire la production de déchets mais aussi lutter contre le gaspillage alimentaire. Ainsi le recours aux bouteilles d'eau en verre réutilisables en substitution des bouteilles plastiques déjà en place au World Forum de La Haye, fait école avec deux nouveaux lieux équipés pour le recours au verre : le Centre des Congrès de Lyon et la Maison de la Mutualité à Paris. Un changement qui implique de nouveaux équipements et process, notamment sur le nettoyage.

En pratique pour les bureaux

Le Groupe a signé un contrat cadre avec Elise, une entreprise adaptée embauchant des personnes en situation de handicap. Papier-carton / plastique / canettes-métal/verre. Fin 2019, 6 sites utilisaient ce dispositif dont le siège du Groupe à Lyon et ce sont près de 15 tonnes qui ont été triées et recyclées via cette solution. L'objectif est de déployer ce contrat sur 25 sites en France, afin de renforcer notre engagement quotidien, se mettre en conformité tout en contribuant à un projet social ! La gestion des déchets événementiels (et de leur potentielle utilisation comme ressource) est une problématique complexe, impliquant de nombreuses parties prenantes (prestataires, organisateurs, sites, sociétés de nettoyage, exposants, prestataires de collecte et de traitement). Elle implique des évolutions de process impactant la filière toute entière, aussi cette thématique est-elle abordée en travaux collectifs au sein de notre fédération professionnelle Unimev. Le Groupe GL events est bien sûr au cœur des discussions de la filière et assure par exemple la présidence de la commission RSE.

III. LIMITER NOTRE IMPACT SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Sur les périmètres France (Scope 1 & 2 de la méthode Bilan Carbone), les émissions de gaz à effet de serre maîtrisées par le Groupe (hors transport exposants et visiteurs) se répartissent de la façon suivante :

- 76 % en consommation d'énergie (soit 10140 teq CO₂ sur le périmètre Venues et Live)
- 24 % en transport détenus (soit 3189 teq CO₂)

Le Groupe a par ailleurs réalisé en 2019 le bilan de ses émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) sur le périmètre monde (Scope 1, 2 & 3 de la méthode Bilan Carbone sur la base des données 2018). Cette étude, en cours de finalisation, donnera lieu à un plan d'actions de réduction de nos émissions de GES.

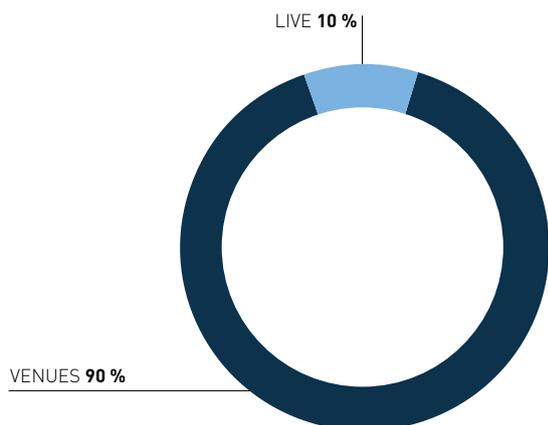
A. RÉDUIRE LES ÉMISSIONS LIÉES AUX CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE DES BÂTIMENTS

La mise en place d'actions pour réduire les consommations énergétiques (cf. des équipements et une gestion de nos sites à forte valeur ajoutée environnementale) participe pleinement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

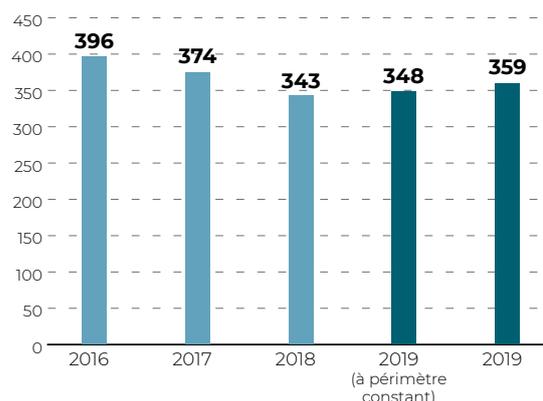
Un objectif de réduction de 5 % du ratio de MWh/M€ de CA a été fixé aux sites français de GL events Venues (80 % des consommations d'énergie en France). On compare les années paires et impaires compte tenu de l'effet biennal dû au SIHRA ayant un impact fort sur la donnée. A périmètre constant, le ratio a diminué de 5 % entre 2017 et 2019 sur le périmètre certifié ISO 14001.

Les consommations d'énergies (173 684 MWh) se répartissent de la manière suivante :

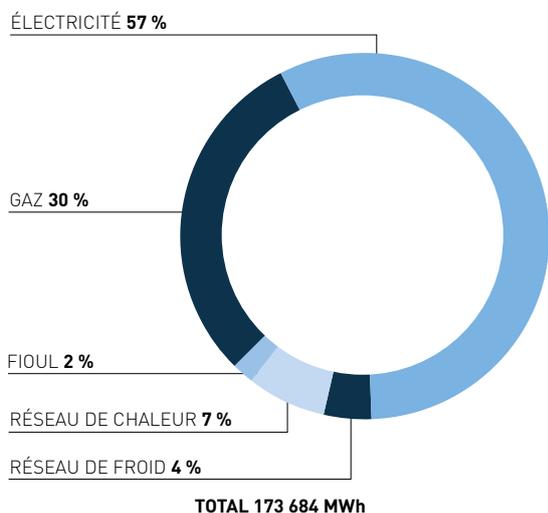
RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE PAR PÔLE



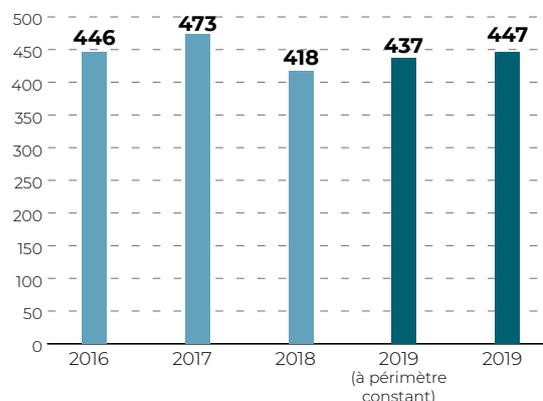
ÉVOLUTION DU RATIO MWH/M€ CA (pôle Venues France)



RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE PAR TYPE

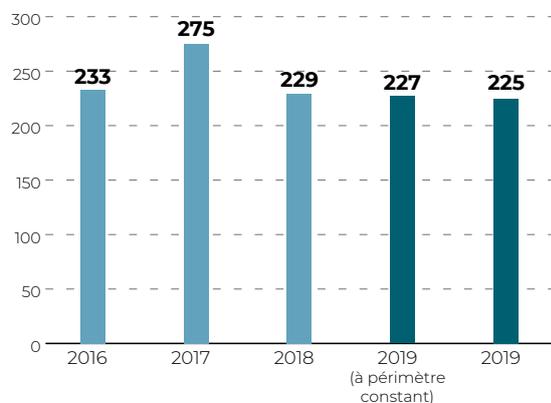


ÉVOLUTION DU RATIO MWH/M€ CA (pôle Venues Monde)



Le ratio de base Venues est sensiblement plus élevé compte tenu des niveaux de consommations élevés sur les sites étrangers (notamment sur Brésil) qui impactent défavorablement le ratio global. On constate toutefois une tendance similaire à la France sur la donnée globale (-5 % également entre 2019 et 2017).

ÉVOLUTION DU RATIO MWH/M€ CA (Groupe)



Le ratio groupe (prenant en compte les activités Live et Venues) a une tendance à baisser légèrement depuis 2016 (-3,4 %)

Les leviers pour réduire les consommations d'énergie :

1. FAIRE ÉVOLUER LES ÉQUIPEMENTS

Dans le cadre de nos contrats avec les collectivités délégantes nous n'avons pas toujours la latitude de faire des investissements. L'objectif est de faire évoluer l'équipement de nos sites pour limiter leur impact environnemental

Les actions sont diverses :

- Investissement dans la gestion technique centralisée
- Travaux sur les systèmes de gestion de l'air
- Relamping
- Développement des équipements de tri
- Recours aux énergies renouvelables

En pratique divers exemples :

Le Parc Floral a investi dans deux chaudières à condensation, compatibles 100 % biogaz. Un très haut rendement 109 % (89 % pour les anciennes chaudières) permet de réduire significativement la consommation énergétique et de limiter les impacts environnementaux.

Le site historique de Brignais (ancien siège et lieu de nos entrepôts Rhône Alpes) a finalisé son relamping LED et un budget de 200 K euros a été consacré au relamping LED des sites GL events Venues.

Le nouveau site d'Aichi Sky Expo inauguré le 30 août au Japon intègre une installation de **3969** panneaux photovoltaïques lui permettant de couvrir à 25 % ses besoins en électricité. 6 halls de 10 000 m² sont équipés à 100 % en LED. Le site est le premier parc équipé au Japon de ventilateurs en charpente permettant d'optimiser la diffusion de la climatisation et du chauffage. L'ensemble des installations est par ailleurs piloté en GTC.

2. FAIRE ÉVOLUER LES PROCESS

Les équipements ne représentent qu'une partie des leviers pour réduire l'impact environnemental des sites. La bonne gestion passe par la mise en place de process et de partenariats avec des acteurs de la maintenance.

La certification ISO14001 de notre réseau de sites réceptifs français (renouvelée pour trois ans fin 2018), donne un

cadre de gestion de la performance environnementale des sites concernés au travers de plans d'actions, procédures, consignes, reporting.

En pratique :

Une mission d'audit énergétique conduite par Schneider Electric sur nos sites brésiliens et italiens a permis d'identifier de nombreux axes de réduction et de pilotage de nos consommations énergétiques.

B. DÉVELOPPER LE RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

La limitation des émissions de CO₂ passe également par la signature de contrats avec option de fourniture d'électricité « électricité d'origine renouvelable ». Ces consommations d'énergie « verte » représentaient 20 % des consommations d'électricité sur le périmètre des sociétés françaises en 2019. Le Groupe GL events s'est engagé en signant fin 2019 un contrat cadre **pour que 100 % de l'électricité consommée par les sites français** soit verte. Un engagement fort qui marque le changement de cap donné à la politique RSE au sein du Groupe.

C. RÉDUIRE LES ÉMISSIONS LIÉES AU TRANSPORT

Les émissions de gaz à effet de serre liées aux transports détenus représentent 24 % des émissions.

Trois leviers de maîtrise et de réduction sont activés pour réduire l'impact :

1. BASCULER PROGRESSIVEMENT VERS LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE POUR NOS COLLABORATEURS

La bascule de la flotte de véhicules légers (véhicules de fonction et de services) est un sujet complexe demandant à repenser les usages. Une étude approfondie a été confiée en 2019 au cabinet Holson pour poser les bases de notre future politique véhicule. En parallèle de cette étude de fond les premières expérimentations de véhicules électriques en autopartage ont été conduites en Ile de France avec une perspective de déploiement en 2020.

Le groupe a par ailleurs contribué au déploiement du véhicule électrique, en dehors de ses murs via l'organisation par Live by GL events du 32^{ème} « electric vehicle symposium & exhibition »- EVS 32, Événement international majeur autour de l'électromobilité pour le compte de l'association AVERE France (Association nationale pour le développement du véhicule électrique). 2 programmes de conférences scientifique et industriel ont été produits et en parallèle des sessions de lecture, 3 plénières, des espaces d'exposition et une zone « Ride and Drive » ouverte au public. En quelques chiffres :

- Plus de 30 modèles électriques ou hydrogène ont pu être testés par les visiteurs sur la zone Ride&Drive
- 304 partenaires et exposants (10 sponsors industriels)
- 30 pays représentés
- 1 congrès international

2. LIMITER L'IMPACT DE NOTRE TRANSPORT DE MARCHANDISES

Les actions d'optimisation de notre impact lié au transport de marchandises de nos entrepôts vers le lieu des manifestations passent par divers leviers : changement des véhicules, pratiques de conduite, optimisation des chargements, meilleure organisation des tournées.

En pratique :

Une direction transport commune à l'ensemble des business units GL events Live d'Ile de France a été créée. Le renouvellement vers une flotte de tracteur Euro 6 a été quasiment abouti fin 2019. Une étude de fond sur le recours au gaz a été menée et devrait se concrétiser par des premiers investissements en 2020. La fusion de deux services transport / exploitation fin 2019 des activités de mobilier et installation générale de salons permet également de mieux optimiser les tournées et chargements entre les diverses activités d'Ile de France.

3. LE TRANSPORT DES VISITEURS

Le transport visiteurs reste la partie la plus importante des émissions de CO₂ liées à nos activités même si nous n'en avons pas la maîtrise.

Les salons professionnels et grand public développent, chacun selon l'endroit où ils ont lieu, des solutions d'accès alternatives à la voiture individuelle.

A titre d'exemple : voici le dispositif mis en place pour le Sirha 2019 :

- Un point de covoiturage situé à l'accueil « i Lyon Tourisme », Place des Lumières.
- La mise en place de parking relais et navette afin d'éviter la saturation aux alentours d'Eurexpo donc de la pollution.
- Et bien sûr la promotion des transports en commun au niveau général.

Eurexpo a d'ailleurs investi en 2019 dans 22 bornes électriques, représentant 44 points de charge pour les visiteurs équipés de véhicules électriques.

Cette démarche s'inscrit d'ailleurs plus largement dans un engagement territorial au niveau de la Métropole de Lyon.

Engagement territorial :

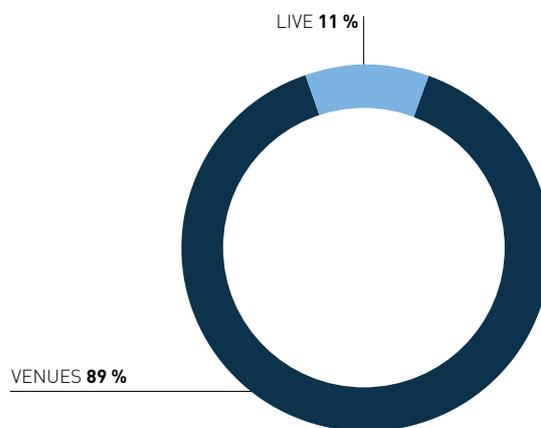
Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, GL events a signé le «Plan Climat Air Energie Territorial 2030», ayant pour objectif de réduire de plus de 40% les émissions de gaz à effet de serre de la Métropole du Grand Lyon.

D. OPTIMISER LES CONSOMMATIONS D'EAU

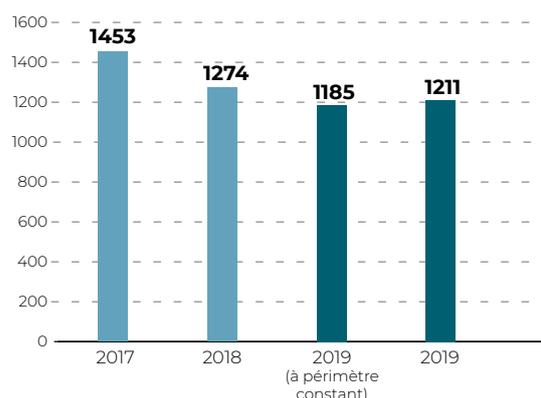
GL events Venues représente environ 89 % des 481 564 m³ d'eau consommés par le Groupe pour l'utilisation des bâtiments. Les consommations d'eau font partie des ressources contrôlées par les opérationnels, et suivies en revue de direction pour les sites certifiés. Afin de diminuer les consommations d'eau, divers équipements sont progressivement installés sur les sites et le renforcement des relevés de compteurs permet d'agir au plus vite pour éviter les surconsommations.

On note également la présence de prélèvements en nappes phréatiques sur certains sites, qui ont représenté 160 361 m³ en 2019.

RÉPARTITION DES CONSOMMATIONS D'EAU PAR PÔLES



ÉVOLUTION DU RATIO M³/CA (Venues)



THINK PEOPLE : INFORMATIONS SOCIALES



Fort de ses 5446 collaborateurs (+ 20 % par rapport à l'exercice 2018), le Groupe GL events fonctionne avec une gestion sociale décentralisée. Lancé en 2011 le programme Think People donne un cadre large aux engagements RSE de chaque société. Ses objectifs ont été ajustés pour répondre au contexte du Groupe.

ENJEUX

- I. Création d'emploi**
- II. Diversité et Inclusion**
- III. Développer le collaboratif et le collaborateur**
- IV. Partager la valeur avec tous les collaborateurs**
- V. Proposer un cadre de travail sécurisé et épanouissant**

FAITS MARQUANTS 2019

- Croissance des effectifs de 20 %
- Poursuite des séminaires collaboratifs, dont un séminaire dédié à la RSE
- Lancement du projet « Sharing » : outil de travail collaboratif + réseau social interne pour l'ensemble des collaborateurs. La plus grosse communauté est celle dédiée à la transition écologique.
- Nomination d'une deuxième femme au Comex
- Déploiement du programme Jump, d'intégration et de fidélisation des alternants et millenials

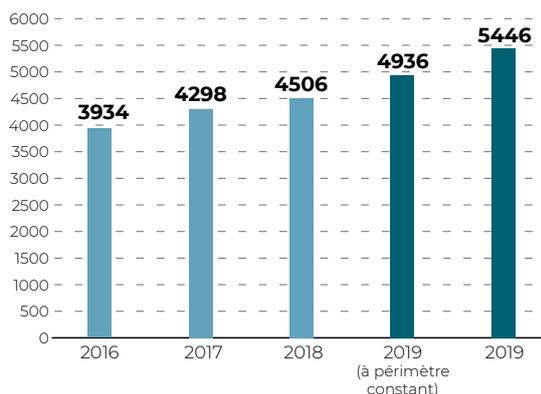
PROJETS 2020

- Poursuite des projets collaboratifs Aubrac
- Accompagnement du projet Sharing
- Lancement d'une GL events Academy
- Déploiement des espaces de travail collaboratifs et conviviaux sur les sites

I. DÉVELOPPER L'EMPLOI – UNE ENTREPRISE QUI CROÎT

Dans un contexte d'emploi mondial tendu, la création ou le maintien d'emploi dans une entreprise en croissance est l'une de ses premières responsabilités sociales. C'est dans cette perspective que les dirigeants de GL events ont poursuivi le développement du Groupe, comme en témoigne l'évolution des effectifs ces dernières années. L'enjeu : proposer une croissance économique partagée et contribuer au développement et à la pérennité de l'emploi. Au 31 décembre 2019, les effectifs du groupe sont de 5 446 salariés (dont 4 635 permanents et 811 sous contrats à durée déterminée).

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS PRÉSENTS (au 31/12/2019)

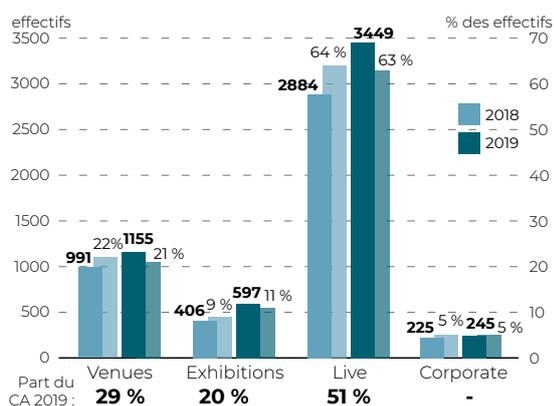


Les effectifs ont crû de 20 % entre 2018 et 2019. Cela s'explique notamment par l'expansion du Groupe en Asie, ce qui représente environ 500 personnes (acquisitions de ZZK (GL events Live Shenzhen), CIEC Union, Fashion Source en Chine, ouverture d'Aichi Sky Expo au Japon), les intégrations de nouveaux sites à Reims et Caen en France, ainsi que Salvador au Brésil et Johannesburg en Afrique du Sud.

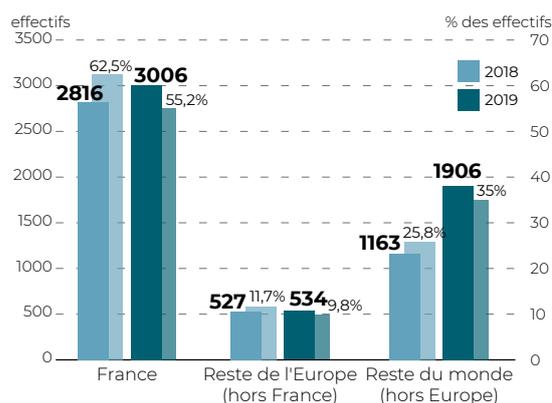
Au-delà des effectifs directs du Groupe, les événements accueillis, organisés ou équipés sur nos territoires d'implantation sont aussi générateurs d'emplois sur toute la chaîne de valeur du tourisme d'affaires, qu'il s'agisse des prestataires événementiels, de l'hôtellerie, de la restauration, des transports de voyageurs etc. GL events assure une proximité de services à ses clients, avec l'exigence de créer de la valeur locale, au bénéfice des territoires sur lesquels il opère.

L'effectif est cohérent avec le volume d'activité respectif des pôles.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR PÔLE (au 31/12/19)



RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (au 31/12/19)



La volonté sociale de l'emploi pérenne, intégrant les spécificités locales

Effectifs inscrits au 31/12

2019	France	Etranger	Total
Non permanents	294	517	811
Permanents	2 712	1 923	4 635
Total	3 006	2 440	5 446
% Non permanents	9,8 %	21,2 %	14,9 %

Les non permanents représentent 15 % des salariés à la clôture de l'exercice. Ce taux est plus élevé à l'étranger qu'en France. La Chine et l'Afrique du Sud expliquent à eux seuls 77 % des contrats non permanents alors qu'ils représentent 32 % du total des effectifs présents à l'international au 31 décembre 2019. Ces constats sont liés en partie aux législations locales. Ainsi la législation chinoise n'autorise un salarié à bénéficier d'un contrat permanent qu'après 3 ans d'ancienneté dans la société.

Le Groupe a comptabilisé 1 237 entrées de collaborateurs permanents et 746 sorties de collaborateurs permanents sur l'exercice 2019. 133 mobilités illustrent la volonté d'employabilité et de polyvalence vis-à-vis des collaborateurs du groupe.

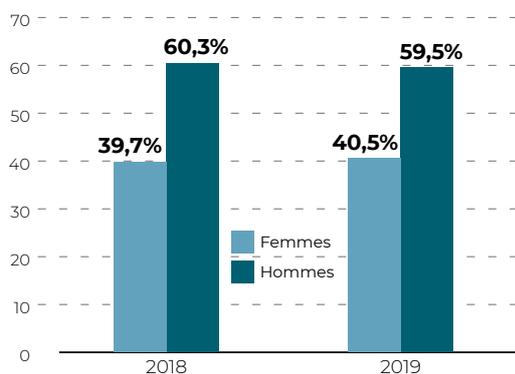
II. CULTIVER LA DIVERSITÉ

Ces effectifs représentent une grande diversité, que le groupe cultive pour renforcer son agilité mais aussi avec le souci de la chance offerte à tous, quel que soit le genre, l'âge ou la situation de santé. Il s'agit de valoriser avant tout les compétences, l'engagement, les initiatives et l'esprit d'équipe et de capitaliser sur la richesse humaine représentée par nos salariés.

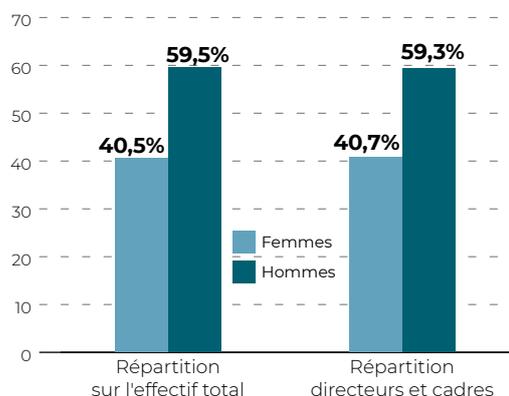
A. DIVERSITÉ HOMMES/FEMMES

Une répartition hommes/femmes assez stable dont la particularité est qu'elle est homogène entre la population de management et l'effectif total.

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES EFFECTIFS GROUPE PAR SEXE



RÉPARTITION DES EFFECTIFS GROUPE PAR SEXE ET STATUTS (au 31/12/19)



Notons en particulier la nomination d'une seconde femme au comité exécutif du Groupe.

Sur le périmètre France, sur les 190 promotions de l'année 2019, les femmes représentent 47,4 % des promotions, une proportion supérieure de près de 7 points au pourcentage de femmes présentes dans l'effectif au 31/12/18.

Répartition des effectifs par genre et catégories socioprofessionnelles.

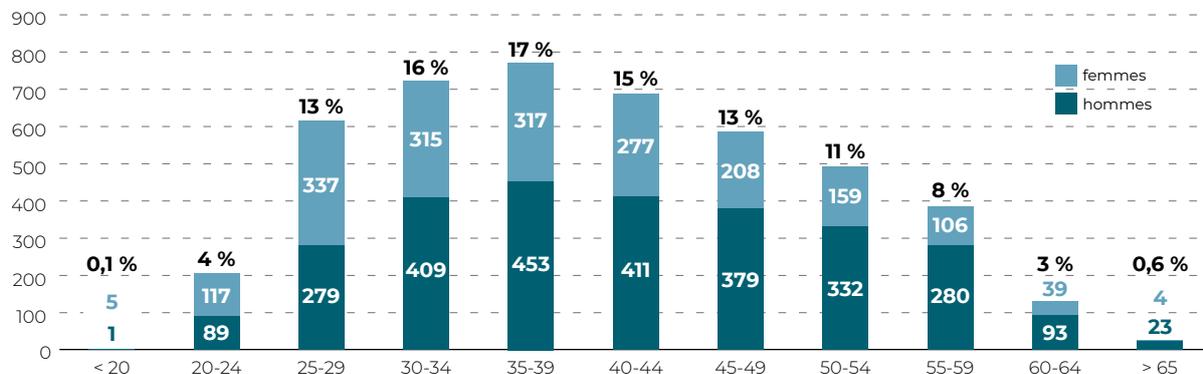
Effectif total au 31/12/2019 Permanents et non permanents	F	M	Total général
BU DIRECTOR EXECUTIVE	23	96	119
	19 %	81 %	2 %
CADRE MANAGER	678	927	1 605
	42 %	58 %	29 %
TAM SUPERVISOR TECHNICIAN	237	810	1 047
	23 %	77 %	19 %
EMPLOYE CLERK	1 221	546	1 767
	69 %	31 %	32 %
OUVRIER BLUE COLLAR	49	859	908
	5 %	95 %	17 %
TOTAL GÉNÉRAL	2 208	3 238	5 446

En termes d'égalité Hommes Femmes, GL events étant organisé en gestion sociale décentralisée, une société du Groupe était concernée par l'obligation légale de publication de l'index d'égalité professionnelle en 2019. En 2020, le Groupe publiera ces index pour 19 sociétés, conformément aux directives gouvernementales.

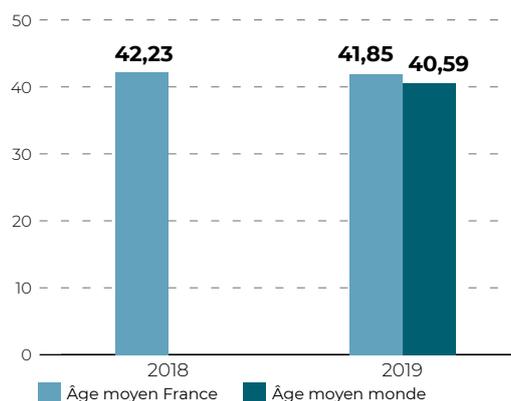
B. DIVERSITÉ DES ÂGES

Un groupe qui rajeunit :

PYRAMIDE DES ÂGES-EFFECTIF PERMANENT MONDE (au 31/12/19)

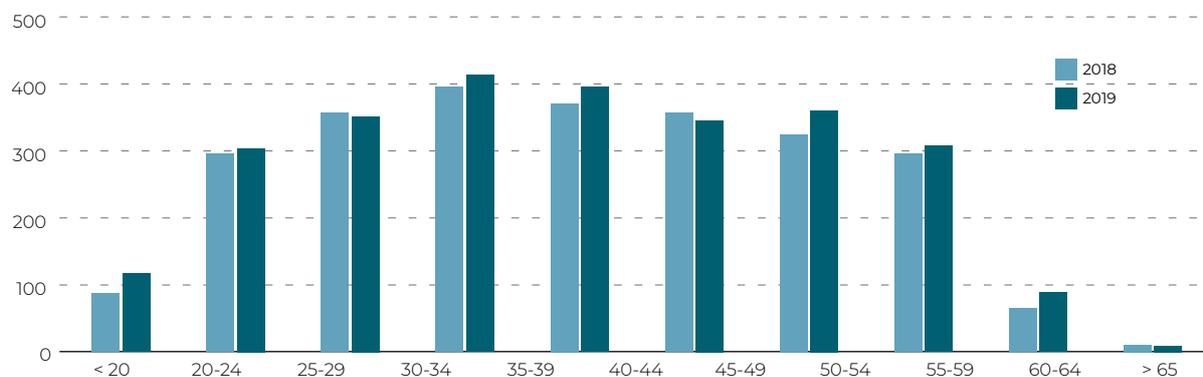


ÂGES MOYEN DES EFFECTIFS PERMANENTS MONDE ET FRANCE (au 31/12/19)

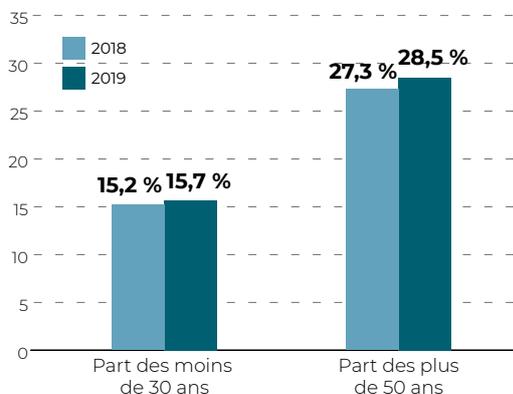


Focus sur la France :

ÉVOLUTION DE LA PYRAMIDE DES ÂGES ENTRE 2018 & 2019
(effectifs permanents, périmètre France)



EVOLUTION DES EFFECTIFS PERMANENTS CHEZ LES MOINS DE 30 ANS ET LES PLUS DE 50 ANS



Si les effectifs rajeunissent sur le périmètre France, la part des plus de 50 ans augmente de plus d'un point, confirmant l'attention portée à ses seniors, dont l'expérience et l'expertise sont clés en termes de transmission des savoirs.

Ce challenge se combine avec la nécessité d'intégrer une nouvelle génération de collaborateurs (la part des collaborateurs de moins de 30 ans augmente et atteint 15,7 %) porteurs de nouvelles dynamiques, de nouvelles attentes sociétales et sociales, qui forgeront l'entreprise de demain. Les moins de 30 ans au niveau du Groupe représentent ainsi 17,9 % de l'effectif permanent.

En pratique : le programme Jump

Les 12 business units d'Ile de France, tous pôles confondus, se sont réunies pour monter un programme pour les millennials volontaires, qu'il s'agisse de nouveaux entrants alternants ou de collaborateurs intéressés par les sujets transverses du Groupe. Concrètement : ce programme sur un an a réuni une promotion d'une quinzaine de « jumpers », parrainée par un DG et un référent RH. Une intégration collective, une visite de sites et de manifestations chaque trimestre et la participation à 4 projets centraux (dont l'éco-responsabilité), font les succès de cette démarche.

C. DIVERSITÉ MULTICULTURELLE

Dans un monde de plus en plus mouvant, la richesse de GL events repose aussi sur sa diversité culturelle. Avec une présence dans 21 pays, et 82 nationalités GL events dispose d'une capacité d'adaptation et d'une agilité forte.

	F	H	Total général	
Afrique	89	262	351	6 %
Algérie		4	4	
Île Maurice	23	10	33	
Afrique du Sud	66	248	314	
Amérique	224	400	624	11 %
Brésil	153	232	385	
Chili	68	165	233	
Pérou	1	1	2	
USA	2	2	4	
Asie	397	532	929	17 %
Chine	196	262	458	
Hong Kong	23	39	62	
Japon	22	16	38	
Russie	1		1	
Turquie	138	98	236	
Emirats Arabes Unis	17	117	134	
Europe	236	300	536	10 %
Belgique	25	18	43	
Hongrie	64	21	85	
Italie	20	13	33	
Luxembourg		1	1	
Pays-Bas	33	26	59	
Espagne	59	69	128	
Royaume-Uni	35	152	187	
Hors France	946	1494	2440	45 %
	39 %	61 %		
France	1262	1744	3006	55 %
	42 %	58 %		
Total général	2208	3238	5446	
	41 %	59 %		

En pratique :

Les équipes dédiées aux grands événements internationaux sont représentatives de cette diversité qui fait la force et la richesse du groupe GL events. Des équipes projets ad hoc sont montées en recourant aux volontaires internes toutes business units confondues ainsi qu'à des recrutements externes de compétences spécifique.

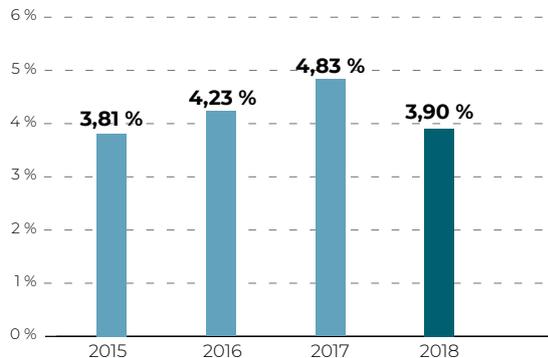
L'équipe projet COP25 a été de ce point de vue emblématique, illustration en quelques chiffres :

- Nombre de nationalités : 17
- Nombre de métiers : 32
- Nombre de collaborateurs : 250
 - dont 77 collaborateurs managers (44 % femmes / 56 % hommes / 25 % locaux)
 - dont 173 collaborateurs chantiers (2 % femmes / 98 % hommes / 30 % locaux)
- Age : 20 ans à 73 ans sur la totalité du groupe projet.

D. ENTREPRISE INCLUSIVE

L'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap fait partie des axes prioritaires de la politique diversité du Groupe depuis 2014. Le nombre de collaborateurs en situation de handicap en France fin 2018 est ainsi de 63 collaborateurs, le taux d'emploi global étant de 3,9 %.

EVOLUTION DU TAUX D'EMPLOI GLOBAL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (France)



Une baisse de 0,9 points par rapport à fin 2017 s'expliquant par la sortie de sociétés à fort taux (Nice Acropolis avec un taux de 7,35 % par exemple), l'intégration de sociétés à taux zéro, des départs à la retraite et une baisse des achats auprès du secteur adapté et protégé.

Les données d'emploi 2019 seront disponibles après la date de publication de la DPEF, aussi y a -t-il toujours un décalage d'un an dans la publication des données handicap.

Après la signature de la charte de la diversité fin 2010, et le lancement d'une démarche handicap groupe en 2014, GL events a poursuivi son engagement en faveur de l'égalité des chances signant la Charte des 1000 de la métropole de Lyon (1000 entreprises s'engagent pour l'insertion et l'emploi). En réponse aux attentes de nos parties prenantes, notamment les collectivités territoriales, cette charte vise la mise en place d'actions concrètes, avec des objectifs simples mais ambitieux : recruter autrement, contribuer à l'accès à l'emploi, faire connaître nos métiers, soutenir les acteurs de l'insertion, s'investir dans une dynamique locale pour l'emploi.

En pratique :

En 2019, nos acheteurs ont été formés aux achats auprès des structures d'insertion par les équipes de la Maison pour l'Emploi de la Métropole de Lyon. Une matinée de rencontre avec des structures d'insertion et les responsables de clauses d'insertion leur ont permis d'appréhender les spécificités du secteur.

III. DÉVELOPPER LE « COLLABORATIF » ET LE COLLABORATEUR

A. DÉVELOPPEMENT DU COLLABORATIF

Le potentiel de cette diversité ne peut complètement s'exprimer que dans un contexte collaboratif fort, où prime l'intelligence collective.

En pratique : Projet Aubrac

C'est le sens du projet Aubrac, initié en 2018 et poursuivi en 2019. Près de 240 personnes de tous pôles, pays, métiers ont été invités en Aubrac lors de 3 sessions pour travailler sur des projets d'innovation et de transformation du Groupe. 10 projets proposés par les dirigeants ont ainsi été traités en mode collaboratif autour de trois priorités :

- Faire émerger par la collaboration des idées d'actions pour créer de la valeur additionnelle
 - pour nos clients (produits, offres, nouveaux service)
 - dans notre organisation et notre fonctionnement (décloisonnement, agilité, coopération..)
- Inventer avec les collaborateurs le GL events de demain
- Développer une culture en phase avec les évolutions sociétales (collaboratif, liberté d'expression et inclusion).

Ces temps intenses de partage et d'échanges ont fait émerger de nombreux projets, d'ores et déjà en déploiement pour les plus simples, et qui pour les autres feront l'objet d'arbitrage par le comité exécutif pour les plus engageants et les plus stratégiques.

La phase 3 du projet Aubrac a démarré en février 2019, et a vu une évolution non sur la cible mais sur la forme.

Le choix a été fait de centrer les séminaires par thématiques transverses, et de travailler sous forme d'Hackathon avec des prototypes directement développables sous réserve d'arbitrage :

- Des projets centrés sur le développement des collaborateurs,
- Des projets centrés sur la RSE,
- Des projets centrés sur la marque et la communication.

Sur les 240 participants des 3 sessions étaient représentés tous types de postes et niveaux hiérarchiques, 10 nationalités différentes, 22 villes françaises différentes, 129 femmes et 94 hommes.

En pratique : Projet Sharing

Le projet Sharing est une concrétisation des ateliers d'Aubrac. L'objectif est de développer le travail collaboratif au sein du groupe en préfigurant le bureau de demain, avec l'enjeu d'améliorer le quotidien des collaborateurs et de casser les silos entre les pôles et les business units. Le dispositif s'appuie sur deux volets :

- Un réseau social interne visant : la communication groupe / le partage d'expériences/ la résolution de problèmes et l'intégration de collaborateurs
- Un outil collaboratif permettant le partage de documents, une messagerie instantanée, la gestion de projet et l'organisation d'équipe.

B. DÉVELOPPEMENT DES COLLABORATEURS

La formation professionnelle permet d'ajuster les compétences aux besoins et à l'environnement mouvant de l'entreprise. Les plans de formation sont construits dans chaque business unit en concertation avec les managers, les RH opérationnels et la Direction Générale.

La formation, c'est en 2019 :

Pour la première fois, publication d'un indicateur formation Groupe, faisant apparaître une politique formation.

	France	International	Global
Nombre d'heures de formation	28 750	23 521	52 271
Nombre de stagiaires total	2 217	1 460	3 677
Heures de formation par stagiaire	13	16	14
Répartition des effectifs par zone	55,2 %	44,8 %	
% des heures de formation par zone	55,0 %	45,0 %	

Les efforts de formations sont homogènes entre la France et l'international. 55 % des heures de formations concernent la France, qui représente 55,2 % des effectifs au 31.12. 44,6 % des heures concernent l'international qui représente 44,8 % des effectifs au 31.12.

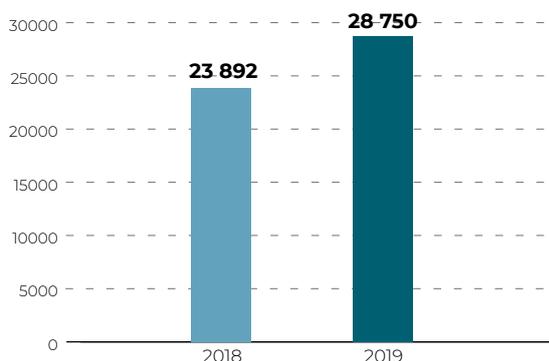
Sur le périmètre France :

On note une forte progression de la formation en France, due essentiellement à l'investissement du Groupe sur la compliance et le management collaboratif.

Les heures de formations se répartissent ainsi en France :

Sécurité	37 %
Compliance et anticorruption & Welcome	32 %
Séminaire collaboratif Aubrac	9 %
Commercial / marketing	4 %
Technique	3 %
Bureau d'études	3 %
Langues	3 %
Efficacité Professionnelle	3 %
Management opérationnel	2 %
Bureautique	2 %
Développement personnel	2 %
Divers	1 %

EVOLUTION DU NOMBRE D'HEURES DE FORMATION (France)



IV. PARTAGER LA CRÉATION DE VALEUR AVEC « TOUS » LES COLLABORATEURS

Le Groupe GL events a souhaité porter auprès de ses différentes filiales en France une impulsion en termes de politique salariale. 2019 a été une année de progression significative des rémunérations, plus rapide que l'inflation. Dans le respect d'une gestion sociale décentralisée où chaque filiale est décisionnaire et responsable de sa politique salariale, le Groupe a souhaité que chaque filiale porte une attention spécifique sur les premiers niveaux de rémunération.

La politique d'augmentation des salaires a porté une attention particulière sur les premiers niveaux de rémunération lors de la campagne. L'ensemble des salariés ayant un salaire inférieur à 2000 € bruts ont eu une augmentation d'au moins 60 € euros ainsi qu'une prime équivalent en moyenne à 40 euros mensuels, soit une rémunération moyenne mensuelle en hausse d'au moins 100 euros.

La mise en place de la participation en 2007, avec un plan épargne Groupe a permis aux salariés des sociétés françaises du Groupe d'être associés aux résultats du Groupe. Certaines filiales françaises de GL events contribuent à cette participation, le montant global collecté étant redistribué à l'ensemble

des collaborateurs du Groupe selon les règles légales de distribution. La participation calculée pour l'année 2018 et versée au 1^{er} semestre 2019 a représenté 2 628 408 € Brut. Un dispositif d'épargne salariale a été développé pour permettre aux salariés qui le souhaite de l'utiliser comme outil d'épargne et/ou de faire des versements volontaires. Dans le cadre de cette épargne, 6 fonds de placements sont proposés, dont un fond de placement solidaire.

Depuis 2012, le Président et le Conseil d'Administration ont souhaité associer les collaborateurs du Groupe au capital de l'entreprise et ont ainsi décidé de distribuer 10 actions gratuites par an et par collaborateur. Cette démarche a été poursuivie en 2019.

Le Groupe offre à l'ensemble de ses collaborateurs en France un dispositif de prévoyance (décès, invalidité, incapacité) et de remboursement des frais de santé, dans le respect des conventions collectives. Nos régimes Frais de Santé sont des contrats responsables et s'adaptent aux niveaux de vies de nos collaborateurs avec la possibilité d'opter pour différentes options sur complémentaires.

V. PROPOSER UN CADRE DE TRAVAIL SÉCURISANT ET ÉPANOUISSANT

A. OFFRIR UN CADRE SÛR À NOS COLLABORATEURS ET CLIENTS

Un volet essentiel de la responsabilité sociale recouvre l'hygiène et la sécurité au travail des collaborateurs. La sécurité est un enjeu important sur des métiers liés aux prestations de services : les équipes de GL events sont en effet amenées à monter des structures diverses de la simple cloison de stand à la tribune pour un stade, ce qui implique d'avoir des règles strictes garantissant la sécurité de chacun sur les chantiers. Dans cette perspective, des formations sont conduites pour former aux dernières évolutions en matière de sécurité des personnes et de prévention des risques :

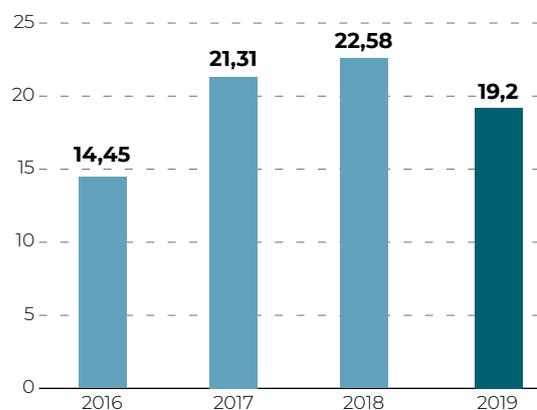
- CACES pour les conducteurs d'engins de chantier
- FIMO et FCOS pour les chauffeurs routiers
- Gestes et postures pour tous les salariés amenés à effectuer des manipulations et déplacements manuels
- Travail en hauteur et échafaudages
- Document unique
- SSIAP pour la sécurité incendie
- Sauveteur secouriste du travail
- Habilitation électrique

Les formations dédiées à la sécurité ont représenté 38 % du total d'heure de formations dispensées en 2019.

Sur les événements, des plans de prévention, plan général de coordination et PPS (plan particulier de sécurité et de protection de la santé) sont par ailleurs mis en place pour assurer la sécurité de nos salariés et des collaborateurs de nos fournisseurs.

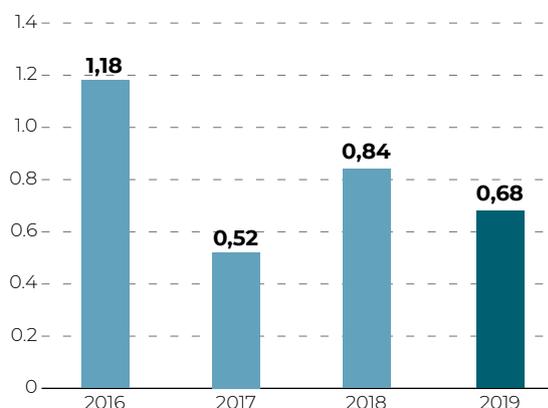
Après une hausse en 2017-2018 du taux de fréquence d'accidents du travail du fait de l'internalisation d'équipes de montage, et donc l'augmentation de la population exposée à risque d'accident, le taux reprend une pente descendante. Le taux de gravité des accidents de travail du Groupe GL events (périmètre France) est de 0,68.

ÉVOLUTION DU TAUX DE FRÉQUENCE (France)



Nombre d'accidents avec arrêt de travail supérieur à un jour, survenus au cours d'une période de 12 mois par million d'heures de travail

EVOLUTION DU TAUX DE GRAVITÉ (France)



Nombre de journées perdues par incapacité temporaire pour 1 000 heures travaillées

GL events se doit de garantir la sécurité des visiteurs qui se rendent sur les lieux dont il a la gestion (Parcs des Expositions, Centres des congrès ou espaces réceptifs). Les lieux gérés entrant dans la catégorie des ERP (Établissements Recevant du Public) et font l'objet d'une réglementation stricte. Un certain nombre de collaborateurs sur ces sites, conformément à la réglementation en vigueur, sont formés à la sécurité (SSIAP 1 à 3). Le personnel de sécurité présent sur les sites est dimensionné et adapté aux manifestations qui s'y déroulent. L'actualisation permanente des connaissances et gestes de premiers secours pour les personnels « au contact » dans les services et établissements recevant du public ainsi que les formations en matière de lutte contre les incendies sont prioritairement organisées et intégrées dans les préoccupations de formation.

Face à la montée du risque terroriste, le groupe GL events a maintenu ses mesures de prévention par un travail collectif et quotidien, en collaboration étroite avec les préfetures et les organes institutionnels de sécurité.

Parmi les mesures prises notamment pour les sites du Groupe classés « Etablissement Recevant du Public » et aussi pour les événements de grande taille, on peut citer les actions suivantes :

- participation aux groupes de travail de notre fédération professionnelle
- animation d'un réseau de référents sûretés s'agissant des sites du Groupe
- mise en place d'un policier référent par site à Paris
- partage d'expériences entre les sites concernés par les importants enjeux de sûreté et de sécurité
- adaptation et mise en œuvre de référentiels sûreté établis par nos fédérations professionnelles traitant de la gestion des accès, de l'identification des risques,
- des schémas de gestion des crises...

D'une manière générale, il s'agit de mettre en place des mesures de sécurité adaptées au niveau du risque en lien avec les autorités publiques et en confiance avec les organisateurs des événements, le dialogue avec les parties prenantes étant là encore, clé.

Concernant le pôle Live, les structures temporaires livrées (tentes, tribunes...) soumises à des normes de sécurité spécifiques,

font l'objet de vérifications par des sociétés de contrôle afin d'assurer la sécurité des visiteurs et spectateurs.

B. QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Le bien-être au travail est une attente croissante de la part des collaborateurs, notamment des jeunes générations. GL events a pu en prendre la mesure avec une dizaine d'enquêtes et au travers des séminaires Aubrac, des projets de mobilité et de certification, faisant remonter de nombreuses propositions sur le cadre de travail et l'accompagnement du collaboratif dans l'entreprise.

En pratique

Les lieux de pause permettant aux gens de se rencontrer se développent dans les sites en lien avec l'implication des collaborateurs. Les salariés du comité Engageons-nous au Centre des Congrès de Lyon ont ainsi aménagé eux-mêmes leur salle de convivialité et cette démarche se déploie sur d'autres sites.

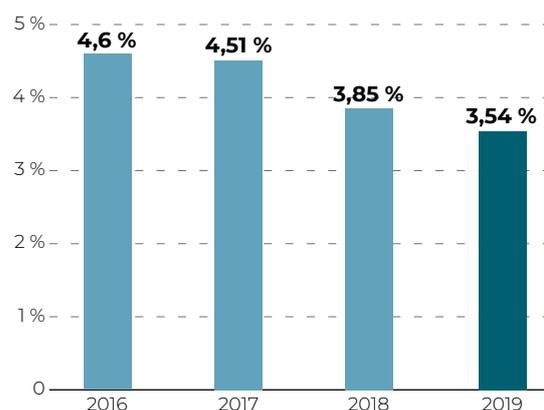
Le confort de travail passe aussi par des trajets facilités pour venir au travail. Une enquête sur les modes de transport a été envoyée à l'ensemble des salariés en 2019 pour alimenter nos réflexions sur la mobilité des collaborateurs.

Les organisations de temps collectifs, sont au cœur de l'approche de la qualité de vie au travail de GL events, en cohérence avec notre objet social « Bringing people together ».

Les « Time together » organisés une fois par trimestre au siège et dans d'autres sites ont pour objectif de créer de la convivialité et des connexions entre les salariés, pour une atmosphère de travail chaleureuse et motivante.

Un cadre de travail propice à l'engagement, comme en témoigne l'évolution de notre taux d'absentéisme France.

EVOLUTION DU TAUX D'ABSENTÉISME (France)



Le nombre de départs décroît de 7 points à l'échelle du groupe entre 2018 et 2019. Le taux de départ 2019 est de 17% (départs sur moyenne effectif N et N-1).

Au-delà des strictes contraintes liées aux métiers (hôtesses, intermittents), la qualité de vie en entreprise passe également par la possibilité d'adapter son temps de travail.

	F	H	Total général	
Temps plein	2009	3192	5201	95,5 %
	39 %	61 %		
Temps partiel	199	46	245	4,5 %
	81 %	19 %		
Total général	2208	3238	5446	

C. DIALOGUE SOCIAL ET ACCORDS COLLECTIFS

Le Groupe GL events fonctionne en gestion sociale décentralisée. Les instances représentatives du personnel présentes au sein des sociétés du groupe GL events sont toutes organisées sous la forme d'un Comité social et Economique dès lors qu'elles ont plus de 11 salariés et qu'elles n'ont pas fait l'objet d'un PV de carence. 29 CSE ont ainsi été créés en France en 2019. Chaque CSE a pour mission de contribuer au dialogue social dans l'entreprise. Cela inclut toutes formes d'échanges, d'informations, de consultations ou de négociations, entre les représentants des salariés et l'employeur sur des questions d'intérêt commun liées aux politiques économiques et sociales menées dans les business units.

Les négociations annuelles obligatoires (NAO) menées dans les entreprises pourvues de délégués syndicaux portent sur plusieurs thèmes. Les salaires, la durée et l'organisation du travail ou les demandes de travail à temps partiel forment un premier sujet global de discussion permettant d'aborder plus largement la situation de l'emploi dans l'entreprise. Les accords intègrent également le cas échéant l'insertion professionnelle ou le maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap, ainsi que les mesures concernant l'égalité femmes/hommes et l'employabilité des séniors.



THINK LOCAL / CRÉER DE LA VALEUR SUR LES TERRITOIRES GÉOGRAPHIQUES ET BUSINESS

I. LES SALONS CRÉATEURS DE VALEUR « DURABLE » DANS LES TERRITOIRES ET LES FILIÈRES

Plus que des rendez-vous professionnels éphémères, les événements sont de véritables boosters des communautés professionnelles et associatives et de puissants vecteurs du tissu économique territorial.

Pour les salons / congrès, cette dynamique repose sur :

- Un temps fort de rencontre unique de l'ensemble des parties prenantes d'un secteur : fédérations professionnelles, entreprises, pouvoirs publics, décideurs politiques et économiques, clusters, instituts de recherche et de formation, experts, clients, fournisseurs, médias, collectivités locales, régions, pays...
- L'animation des communautés tout au long de l'année via sites web, blogs, réseaux sociaux dédiés, conférences et publications de newsletters à fort contenu
- La présentation de tendances en matière de produits et de services, l'exposition des innovations
- La production de contenus à valeur ajoutée lors des colloques et conférences

Ces leviers sont puissants en terme de mobilisation des filières et GL events a l'opportunité et la responsabilité d'accompagner les filières sur lesquelles le groupe est présent sur la montée en puissance des enjeux de développement durable au sein de leur secteur d'activité, que ce soit en terme de contenus, de mises en lumière des innovations, de mises en lien ou de promotion des bonnes pratiques.

En pratique : Global Industrie entraîne la filière industrielle vers la transition écologique.

Événement européen de l'excellence et des perspectives industrielles, le salon Global Industrie a pour vocation de :

- Accompagner les femmes et les hommes vers de nouvelles compétences et leur ouvrir la voie vers de nouveaux métiers.
- Valoriser l'image de l'industrie en France vis-à-vis du grand public et des jeunes en particulier.
- Soutenir toute la communauté industrielle pour qu'elle s'engage au mieux vers l'industrie du futur.
- Rayonner sur toute l'Europe pour redonner sa véritable place à l'industrie française.

Façonner l'industrie de demain, c'est aussi réfléchir à son impact sur la planète et le quotidien de millions d'individus. Global Industrie a préparé en 2019 sa prochaine édition dont le thème central sera la transition écologique, qui mettra à l'honneur toutes les initiatives et innovations mises au service d'un futur durable.

Conscientes des enjeux, les entreprises se mobilisent et unissent de plus en plus leurs forces pour anticiper de profondes mutations. Les bouleversements actuels sont immenses mais ils représentent aussi une formidable opportunité. Quels que soient les spécialités ou les métiers, l'industrie peut devenir un modèle : LE secteur de référence, capable d'être précurseur et de faire évoluer ses pratiques pour bâtir un avenir plus vert.

Des grands temps forts sont prévus sur le salon :

Un prix spécial "Transition écologique" dont l'objectif est de récompenser les entreprises qui ont mené une action remarquable dans le cadre d'une « transition écologique » : électrification/hybridation ; économie circulaire ; efficacité énergétique...

Étude sur les démarches de transition écologique du secteur industriel

Menée par les Arts et Métiers-Institut de Chambéry, une étude est actuellement réalisée auprès des exposants de Global Industrie et de la filière en général, avec un triple objectif

1. Pouvoir mesurer l'implication des exposants dans les trois angles du développement durable : environnemental, social et économique
2. Mettre en exergue les principales thématiques de R&D abordées dans le secteur de l'industrie par les entreprises et organismes de recherche
3. Identifier les politiques :
 - de développement durable des grandes fédérations industrielles
 - de labellisation des pôles et clusters compétents sur les périmètres des entreprises Les résultats de l'étude seront publiés courant janvier.

Parcours de visite éco-industrie qui s'arrêtera devant les stands d'une sélection d'exposants ayant une démarche écologique.

Au-delà de la transition écologique, les grands débats stratégiques préparés pour la future édition porte quasiment tout sur des enjeux RSE :

- Le plastique, c'est (plus) fantastique ?
- La maintenance, enjeu industriel d'aujourd'hui et de demain
- L'Open-innovation, arme industrielle de demain
- Fabricants / clients : l'industrie du futur rebat les cartes
- L'industrie, terre de femmes
- L'énergie, grand défi de l'industrie du futur
- Formation du futur et futur de la formation

En pratique :

L'Institut Français de la Mode et Première Vision, se sont associés et engagés sur une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2016, pour le lancement d'une chaire de recherches sur « l'économie des matières créatives pour la mode ».

Une partie des consommateurs consomment moins, mais mieux. Ils sont prêts à payer plus, et compensent en achetant moins de produits. L'Institut Français de la Mode a réalisé dans le cadre de la Chaire IFM - Première Vision une étude auprès de 5 000 consommateurs, qui constituent un échantillon représentatif pour la France, l'Allemagne, l'Italie et les Etats-Unis. « Cette étude permet, pour la première fois, de mieux comprendre la perception du marché de la mode responsable et de ses produits par les consommateurs, ainsi que de décrypter leurs motivations d'achats comme leurs freins », observe Gilles Lasbordes, Directeur Général de Première Vision.

Principaux enseignements

La consommation Eco-responsable n'est plus un effet de mode, mais un mouvement de fond qui impacte désormais la filière dans son ensemble, du sourcing matière au consommateur, en passant par l'industrie textile et la confection.

Chiffres clés

- Près de la moitié des consommateurs européens déclarent avoir acheté des produits de mode Eco-responsables en 2019
- En France les consommateurs qui en ont acheté y ont consacré un budget de 370 € en moyenne
- Les achats de seconde main progressent : 56 % des femmes américaines et 42 % des françaises

Freins à la consommation de mode Eco-responsable

Certains freins à la consommation demeurent toutefois, parmi lesquels :

- méconnaissance en matière d'Eco-responsabilité (définition et critères)
- manque d'accessibilité d'une offre qu'ils ne savent où trouver
- mauvaise lisibilité de l'offre (labels, transparence...)
- et dans une moindre mesure le prix

Evaluer l'impact global d'un salon/congrès sur le territoire

Evaluer l'impact des manifestations organisées sur un territoire est une démarche complexe. Cléo, le calculateur en ligne de performance globale des événements produit par L'Unimev (Union des métiers de l'événements) est aujourd'hui l'outil de référence en France pour évaluer les différents impacts : empreinte environnementale, retombées économiques,

sociales, scientifiques, médiatiques et touristiques des événements professionnels, scientifiques, sportifs et culturels organisés en France.

Programmé par Deloitte, Cleo fonde sa méthodologie sur les études socio-économiques co-construites avec le Ministère de l'Economie, Atout France, France Congrès, CCI Paris IDF, Comité des Expositions de Paris, Viparis et OTCP, sur les études Explori de satisfaction, sur la Base Carbone de l'ADEME (Ministère de l'Environnement) et sur un Comité scientifique d'experts professionnels, associatifs et publics.

Grâce au renseignement de données, les professionnels produisent des reportings estimés ou réels compilant jusqu'à 72 indicateurs stratégiques, pilotables et valorisables, répartis en 3 catégories :

- « performance de la rencontre » (indicateurs business, scientifiques et réputationnels) ;
- « retombées événementielles et touristiques » (économiques, sociales et fiscales) pour les territoires ;
- « bilan environnemental » (empreinte carbone, consommations, déchets et initiatives positives).

7 collaborateurs de GL events ont été formés en 2019 à l'utilisation de ce calculateur.

En pratique :

L'Unimev (fédération professionnelle française des métiers de l'événementiel) a ainsi lancé en 2019 les premières grandes études d'impact de filières.

13 salons de la filière mode et design (dont 3 organisés par le groupe GL events, Denim et deux éditions de Première Vision) ont ainsi évalué via Cléo leur impact environnemental, social et sociétal consolidé (sur la base de leurs données 2018). Les principaux résultats de l'étude font ressortir les éléments suivants :

- 13 390 entreprises ayant exposé leurs produits et services
- Retombées économiques directes : 485 M€ au bénéfice des entreprises de la filière événement
- Retombées indirectes : 320 M€ au bénéfice des entreprises de la filière touristique d'accueil, dont 212 millions au bénéfice de la région Ile de France (hébergement, transports d'accès, commerce local...).
- Retombées fiscales : 132 M€ de TVA au bénéfice de l'Etat.
- Retombées sociales : environ 11 900 ETP (équivalent temps plein annuels) – emplois générés par ces événements dans les entreprises de la filière « événement » et dans les entreprises de la filière touristique d'accueil dont 4 100 sur le territoire d'Ile de France

II. LES SITES DE GL EVENTS VENUES, ANIMATEURS DE COMMUNAUTÉS LOCALES

En tant que gestionnaire de sites, GL events tisse des liens forts avec l'ensemble des acteurs économiques, politiques et associatifs du territoire. Ce réseau de partenaires permet au Groupe de cerner les attentes et les besoins de chacun. L'objectif est de susciter un dialogue en vue d'engager des actions pertinentes pour le territoire et d'établir une stratégie commune de création de valeur.

Les événements accueillis ou organisés par GL events contribuent à structurer les territoires. Inscrits dans une perspective de pérennité des actions, ils sont partie prenante de la

stratégie économique des filières professionnelles locales et des communautés d'intérêt.

Le rôle d'accueil de visiteurs extérieurs fait du site réceptif un interlocuteur important de la commercialisation de la destination. Plusieurs initiatives ont été lancées pour promouvoir les destinations et vendre un ensemble de services d'accueil performants et compétitifs.

De manière dynamique, GL events s'inscrit constamment dans un système de co-promotion des territoires en lien avec

les bureaux de congrès et conventions. Proactif, le Groupe s'associe aux marques de territoires pour accentuer sa visibilité et en faire des marques de destination :

En pratique : La Place (The fintech meeting point)

Au sein du Palais Brongniart, La Place est le point de rencontre fintech et insurtech entre tous les acteurs de cet écosystème, qu'ils soient start-upeurs, grandes entreprises, institutionnels, investisseurs ou encore étudiants, pour développer et faire rayonner l'innovation en France et à l'international.

Sa mission est donc de favoriser la rencontre entre startups, entrepreneurs et investisseurs dans les domaines de la finance, de la banque et de l'assurance, mais aussi familiariser le grand public avec les Fintech et les nouvelles tendances. Son ambition est de devenir le hub capable de faire rayonner à l'international un écosystème d'innovateurs dynamique et créateur de valeur.

Au programme, des animations destinées à faire de La Place un lieu convivial et vivant où se nouent de nouvelles relations business : afterworks, conférences, tables rondes, déjeuners entre experts...

Quelques Chiffres :

- Environ 1000 adhérents à la Place Fintech (dont 50 % de startups et 35 % de grandes entreprises)
- 80 événements publics en 2019
- 25 événements privés en 2019

Evènements majeurs :

- **European AI for finance** (sur l'IA et la finance) en septembre 2019 (1500 participants, 75 speaker...) <https://aiforfinance.startupinside.com/>
Assister à des Masters classes, se familiariser avec les nouvelles innovations du secteur de l'IA sur les stands de démonstration, assister aux conférences de Carlo Purassanta, Président de Microsoft France, de Damien Gromier, CEO & Co-fondateur de Startup Inside, de Bibi Ndiaye, Directeur Innovation & Data Intelligence BPCE... European AI for finance est une occasion unique de networking à échelle européenne pour tous les acteurs de l'IA dans la finance.
- **Climate finance day** (Finance for Tomorrow) en novembre 2019 <https://financefortomorrow.com/evenement/climate-finance-day/>
Placé sous le signe de « l'innovation et de l'impact », l'évènement met en avant les initiatives les plus innovantes visant à accélérer le financement des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et de l'Accord de Paris. Le Climate Finance Day a pour objectif d'accélérer les engagements du secteur financier et de faire un premier bilan des engagements déjà pris.

III. MÉCÉNAT

Le Groupe GL events est très impliqué auprès des acteurs culturels, sportifs et associatifs. En parallèle chaque Business Unit, soutient localement des associations en lien avec les enjeux sociaux de leur territoire, dans une démarche de proximité. En 2019, les principales actions ou structures soutenues ont été :

- Sport dans la Ville
- Solidarité Sida
- Villa Noailles
- Institut Français de la Mode
- Event Tennis Fauteuil
- Associaçao resgaste a cidadania, pour la réinsertion des sans abris.

Un contrat de sponsoring a par ailleurs été reconduit avec l'athlète handisport Elise Marc, triathlète handisport, championne de France, d'Europe et du monde de paratriathlon dans sa catégorie et l'athlète Mélina Robert-Michon, spécialiste du lancer du disque, vice-championne aux Jeux olympiques de Rio en 2016 et aux Championnats du monde de Moscou en 2013.

THINK ETHICS : ETHIQUE ET CONFORMITÉ



Les activités de GL events s'inscrivent dans une démarche concrète d'intégrité et de respect des standards français et internationaux, en matière d'éthique et de conformité.

Au cours de l'exercice 2019, la Direction Générale a souhaité être exemplaire sur le déploiement du dispositif anticorruption et plus particulièrement la formation du personnel le plus exposé. Pour cela, un cabinet juridique et de conseil a accompagné le Groupe dans cette réalisation.

Le Groupe a structuré ses instances de gouvernance de la conformité. Un Comité de Pilotage incluant la Direction Générale se réunit trimestriellement. Le programme de conformité est mis en œuvre par un groupe de travail composé des fonctions juridiques, ressources humaines, finance, audit et contrôle interne et compliance, piloté par la Directrice Juridique et Compliance, en tant qu'Ethics Officer. Le Groupe de travail se réunit chaque semaine et s'est reparti la responsabilité des piliers comme suit :

- Le **Code de conduite anticorruption**, piloté par l'équipe juridique & compliance, publié sur nos sites internet et intranet a été présenté lors des formations. Des fiches réflexes reprenant les principaux risques identifiés par la cartographie des risques ont été adossées au code de conduite. Ces fiches précisent les comportements à adopter dans les opérations à risque telles que les interactions avec les tiers publics, les intermédiaires, les conflits d'intérêt, les paiements de facilitation, les dons, mécénats & sponsoring et les cadeaux et invitations. Ces fiches sont en cours de traduction et de mise en ligne. En complément, le Groupe a émis des politiques cadeaux & invitations, Dons & Mécénat et conflits d'intérêt en support du code en 2019 et communiquées début 2020.
- Le **dispositif d'alerte interne**, géré par l'équipe compliance, consiste en 2019 en l'existence d'une adresse email en guise de ligne d'alerte. Il a ainsi été décidé de mettre en place un système unique d'alerte afin de recueillir les faits de corruption (art. 17 de la Loi Sapin 2) mais également tout autre signalement (art. 8 de la Loi Sapin 2). Ce système utilisera la plateforme Whispli – outil externe administré en interne, de la réception à l'investigation de l'alerte. Cet outil permet le déploiement au sein de l'ensemble de nos filiales, dans chacune des langues locales et assure un anonymat et un degré de confidentialité conforme. Le déploiement est prévu pour le 1^{er} trimestre 2020.
- La **cartographie des risques** de corruption et de trafic d'influence a été présentée et validée par la Direction Générale en mai 2019 puis présentée au Comité d'Audit de juillet. Ces travaux menés par l'équipe d'audit interne ont inclus l'ensemble des activités du Groupe et des pays et feront l'objet d'une mise à jour au cours du second semestre 2020. Par ailleurs, les risques identifiés lors de la cartographie des risques de corruption et trafic d'influence sont intégrés au sein de la cartographie générale du Groupe.
- S'agissant de l'**évaluation des tiers**, en 2019, un recensement de tous les tiers sur l'ensemble du Groupe (SAP et hors SAP) a été effectué par le cabinet de conseil et le groupe de travail. Par la suite, une catégorisation des tiers a été effectuée par nature (partenaires commerciaux/ conseils...) et des critères de risques (y compris pondération) ont été définis : le chiffre d'affaires, la nature des prestations et le pays de localisation des tiers. Ces trois critères permettraient de couvrir également les risques liés aux grands projets internationaux. Ainsi, une préanalyse de données a permis de faire ressortir 3 niveaux de risques. A ces trois niveaux de risques seront appliqués des niveaux de diligence différents à chaque phase (phase contractuelle / pré contractuelle / suivi). Le choix d'outil et la communication du process est en cours de finalisation.
- Le pilier « **Contrôles comptables** » est piloté par le contrôle interne par une campagne annuelle de contrôles. Cette campagne concerne l'ensemble du périmètre Groupe et comprend une analyse détaillée et documentée des postes comptables suivants : Cadeaux clients, Invitations, Dons, Mécénat, Sponsoring, Commissions, Honoraires exceptionnels, Gratuité, Remise, rabais, ristournes. Une check liste a été transmise à l'ensemble des responsables comptables et financiers pour faciliter le contrôle de 1^{er} niveau.
- Le contenu et l'organisation du pilier **formation** a été élaboré par le Groupe de travail en lien avec le cabinet externe et les ressources humaines. En premier instance, une formation spécifique a été dispensée aux membres du Comex le 12 juin 2019. Par la suite, l'équipe compliance sous l'impulsion d'Olivier GINON a organisé une Convention Business & Compliance les 8/9 et 10 juillet 2019, regroupant près de 1100 collaborateurs au cours de laquelle la Direction Générale a rappelé les valeurs éthiques du Groupe et a insisté sur l'importance du dispositif anti-corruption de la Loi Sapin 2. Ainsi, 700 collaborateurs identifiés comme étant exposés à des risques de corruption ont suivi une formation dispensée par un formateur EY accompagné d'un DG opérationnel. Les supports de ces formations de tronc commun ont été retranscrits dans toutes les langues du groupe. Parmi eux, 400 collaborateurs ont en sus suivi des modules d'approfondissement en fonction de leur exposition aux risques identifiés par la cartographie des risques et les cas pratiques identifiés lors des différents entretiens de cartographie à savoir : Grands Projets ; Achats ; Commerce ; Tiers Publics et modules spécifiques aux risques pays Chine et Brésil. En parallèle, une alphabétisation du Programme Loi Sapin 2 a été présentée à la Welcome Convention regroupant les nouveaux collaborateurs du Groupe (environ 200 personnes). Les 20 relais locaux nommés avant la Convention ont également été réunis le 10 juillet pour être formés à ce rôle et leur présenter le plan de déploiement. En 2020, un plan de formation ainsi qu'un e-learning est prévu.

- Concernant le pilier « **régime disciplinaire** », l'équipe ressources humaines a effectué l'analyse en France. L'étude des législations locales pour connaître les systèmes de sanctions disciplinaires à appliquer dans nos filiales internationales est prévue en 2020.
- S'agissant du pilier « **Audit et contrôle** », des contrôles spécifiques des mécanismes pouvant masquer de faits de corruption sont intégrés dans les travaux des audits internes d'entités du plan d'audit 2020.

L'animation du dispositif prévoit dès le début d'année 2020 la création d'une équipe compliance centrale dédiée ainsi qu'une organisation par relais locaux. Tous les dirigeants internationaux et le COMEX ont été formés spécifiquement lors du premier semestre 2019.

La démarche anticorruption est présentée de manière systématique à chaque comité d'audit, ainsi que régulièrement lors des comités exécutifs et Conseil d'Administration. Le dispositif fait l'objet d'un suivi budgétaire dédié.

SIGLES UTILISÉS

AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées

AT : Accident du Travail

BEGES : Bilan des Emissions de Gaz à Effets de Serre

BU : Business Unit

CACES : Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité

CDD : Contrat à Durée Déterminée

CDI : Contrat à Durée Indéterminée

CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

CSE : Comité Social et Economique

CTA : Centrale de Traitement d'Air

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

DIB : Déchet Industriel Banal

DSP : Délégation de Service Public

DUP : Délégation Unique du Personnel

EPI : Equipement de Protection Individuelle

ERP : Etablissement recevant du public

ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail

FCOS : Formation Continue Obligatoire à la Sécurité

F&B : Food and Beverage

FIMO : Formation Initiale Minimale Obligatoire

GES : Gaz à Effets de Serre

ODD : Objectif de Développement Durable

OIT : Organisation Internationale du Travail

PAC : Pompe à Chaleur

PDE : Plan de Déplacement Entreprise

SSIAP : Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personne

PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES SUR LE RAPPORT

I. LA DÉMARCHÉ DE REPORTING DE GL EVENTS

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

GL events publie des informations RSE au travers de son rapport de gestion depuis l'exercice 2012. A compter de l'exercice 2018, le rapport RSE devient « déclaration de performance extra-financière ».

2. PÉRIODE DE REPORTING

Les informations publiées dans le cadre de ce rapport le sont au titre de l'exercice 2019, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

3. MODÈLE D'AFFAIRE

La démarche RSE de GL events se décline en cohérence avec les enjeux inhérents aux activités et au modèle d'affaire du Groupe. Ce dernier est décrit dans la partie « Profil de l'entreprise » page 7.

II. PÉRIMÈTRE DE REPORTING

1. PRÉCISIONS SUR LE PÉRIMÈTRE DE REPORTING ENVIRONNEMENTAL

Le Groupe GL events est organisé en trois grands pôles d'activité. Ces activités étant de natures différentes, les impacts environnementaux ne sont pas les mêmes. Il est nécessaire d'apporter des précisions sur le périmètre retenu. Notons que pour certaines implantations, les informations ne sont pas disponibles.

- **GL events Venues** exploite et commercialise des espaces événementiels (parcs des expositions, centres des congrès, espaces réceptifs ou multifonctionnels), le plus souvent pour le compte de collectivités au travers de délégations de service public ou de concessions. Le pôle Venues compte aujourd'hui 50 sites dans le monde, qui représentent une surface d'exposition de plus 710 000 m² (hors surfaces d'expositions extérieures), 40 auditoriums pouvant accueillir de 300 à 13 000 personnes, et près de 450 salles de réunions. Cette activité, étant donnés les volumes considérés, est fortement génératrice de déchets et consommatrice d'énergie et d'eau.

- **GL events Live** regroupe les activités de services aux événements : fourniture de structures temporaires (tentes, tribunes), matériel audiovisuel, signalétique, stands... Dans le cadre du reporting environnemental du Groupe sont pris en compte les principaux sites logistiques et de stockage du groupe en France et à l'étranger.
- **GL events Exhibitions** organise les salons dont le Groupe est propriétaire. Les données environnementales relatives au déroulement des salons ne sont pas disponibles, les lieux d'accueil des salons ayant des modes de gestion très variables (exemple : selon le lieu où l'événement est accueilli, les consommations d'énergie peuvent être facturées à l'organisateur au réel ou de manière forfaitaire). Ces différents modes de gestion ne permettent pas aujourd'hui d'obtenir des données consolidées suffisamment fiables. En conséquence, les données de ce pôle ne sont pas consolidées.

2. PRÉCISIONS SUR LE PÉRIMÈTRE DE REPORTING SOCIAL

La donnée relative aux effectifs concerne les effectifs France et International et prennent en compte les contrats à durée déterminée (incluant les alternants et les contrats pro) et indéterminée au 31 décembre 2019.

Les entrées et sorties portent sur les CDI de la France et l'international.

La pyramide des âges porte sur les CDI France.

Les taux de fréquence, de gravité et d'absentéisme sont publiés sur le périmètre France.

III. INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

1. PRÉCISIONS ET LIMITES MÉTHODOLOGIQUES

Consommations d'énergie directes et indirectes (hors carburant) : les consommations d'énergie sont communiquées en MWh sur le périmètre considéré. Certaines données (énergie, eau) peuvent être communiquées sur une année glissante en fonction de la disponibilité de l'information.

Les consommations de carburant concernent uniquement le périmètre France. Sont reportées les consommations de carburant de la flotte de véhicules dont le PTAC est < 3,5 tonnes ainsi que les flottes de poids lourds de Lyon et Paris (les centres logistiques principaux du Groupe en France)

Emissions de carbone : les émissions de carbone correspondent aux émissions dues aux consommations d'énergie des

bâtiments (Scope 1 et 2 du BEGES) pour les implantations françaises. Les facteurs d'émissions utilisés dans le calcul sont issus de la Base Carbone® version 2015.

Consommations d'eau : les consommations d'eau communiquées (en m³) sont les consommations d'eau du bâtiment. Sont intégrées les consommations issues des prélèvements en nappes (utilisation de pompes à chaleur) pour le site d'Eurexpo (Lyon).

Production de déchets : la production de déchets est exprimée en tonnes. Notons que sur certains sites du pôle Venues, la collecte et le traitement des déchets sont assurés par la collectivité (la donnée n'est donc pas disponible ou de manière partielle). Certains volumes sont estimés à l'aide de ratios de densité moyenne (kg/l) en fonction de la nature du déchet. Notons que cette méthode présente un risque d'incertitude fort sur la donnée.

IV. INDICATEURS SOCIAUX

Effectifs : La donnée relative aux effectifs concerne les effectifs France et International et prennent en compte les contrats à durée déterminée (incluant les alternants et les contrats pro) et indéterminée au 31 décembre 2019. Sont également intégrés les contrats d'intermittents et d'hôtesse.

Taux d'emploi global de travailleurs en situation de handicap : il est calculé sur la base de l'effectif global d'assujettissement sur le périmètre France. Le taux d'emploi global comprend à la fois les emplois directs et indirects (achats faits au secteur adapté et protégé). Le taux indiqué dans le rapport est celui de 2018, la donnée 2019 n'étant pas disponible à la parution du rapport.

Le taux de fréquence : il correspond au nombre d'accidents avec arrêt rapporté au nombre d'heures travaillées * 1000000. Il ne prend pas en compte les accidents de trajet. Les heures prises en compte sont les heures de travail théoriques rémunérées. Le taux de gravité est égal au nombre de jours de travail perdus pour accident du travail rapportés au nombre d'heures travaillées * 1000. Les jours de travail perdus en 2018 pour les accidents du travail ayant eu lieu en 2017 ne sont pas pris en compte.

Nombre d'heures de formations : la donnée concerne les formations du périmètre Monde

Taux d'absentéisme : Le taux d'absentéisme prend en compte les motifs suivants : arrêts de maladie, mi-temps thérapeutiques, accidents du travail et mises à pieds.

Le taux de turnover correspond au nombre de sorties de l'année N divisé par (effectifs N-1 + effectif N)/2.

V. ORGANISATION DU REPORTING

1. RÉFÉRENTIEL

GL events a mis en place un référentiel interne de reporting définissant les rôles, responsabilités, les indicateurs, leur périmètre, leur mode de calcul.

2. PROCESSUS DE REMONTÉE DES INFORMATIONS ET DE CONSOLIDATION

La remontée des informations environnementales est effectuée via des opérationnels et/ou des financiers. La consolidation des informations environnementales est effectuée par la direction du développement durable. La direction des ressources humaines est en charge de la remontée et la consolidation des données sociales. Les données environnementales sont remontées via les canaux comptables de manière trimestrielle ou via un tableau de bord mensuel spécifique pour les entités faisant partie du périmètre de certification ISO 14001. Les données sociales pour le périmètre France sont issues du logiciel de paye et de ses différentes composantes. Les effectifs hors France sont collectés trimestriellement en complément.

3. CONTRÔLES DES DONNÉES

Des contrôles sont effectués sur les données par les responsables de chaque donnée dans la mesure du possible. Les contrôles menés peuvent prendre différentes formes : contrôles de cohérence, demande de preuves pour les informations qualitatives, audits internes (filiales ayant un système de management certifié), tests de détail.

VI. VÉRIFICATIONS EXTERNES DES DONNÉES

Le Groupe GL events a mandaté la société Finexfi, en sa qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC, pour la vérification des informations extra-financières. Ces informations sont reprises dans notre rapport, il n'est pas obligatoire de détailler ces indicateurs ici et de faire un renvoi à notre rapport.

Les diligences mises en œuvre ainsi que les conclusions des travaux de vérifications sont détaillées dans le rapport de vérification situé en fin de rapport [page 64](#).

RAPPORT DE L'ORGANISME DE VÉRIFICATION

Aux actionnaires,

À la suite de la demande qui nous a été faite par la société GL events (ci-après « entité ») et en notre qualité d'organisme tiers indépendant dont l'accréditation a été admise par le COFRAC sous le N° 3-1081 (portée disponible sur www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2019 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

RESPONSABILITÉ DE L'ENTITÉ

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie conformément au référentiel utilisé, (ci-après le « Référentiel ») par l'entité dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes applicables en France déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission, et à la norme internationale ISAE 3000.

Nos travaux ont été effectués entre le 14 février et le 11 mars 2020 pour une durée d'environ 11 jours/homme.

Nous avons mené 6 entretiens avec les personnes responsables de la Déclaration.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et, de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants :
- des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
- des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices¹. Ils couvrent en moyenne respectivement 72 % et 44 % des données consolidées des indicateurs clés de performance sociaux et environnementaux et résultats sélectionnés pour ces tests² ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes ;

- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'informations et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans la Déclaration ne peut être totalement éliminé.

CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Lyon, le 28 avril 2020

FINEXFI

Isabelle Lhoste

Associée

1. Pôles sélectionnés pour les tests :

Périmètre social et sociétal : Sociétés localisées en France

Périmètre environnemental : GL events Venues (Eurexpo Lyon, Grande Halle d'Auvergne, Palais des Expositions et Centre des Congrès de Strasbourg, CCIB, Lingotto Fiere, Hungexpo, Parc des expositions et Centre des Congrès de Caen, Parc des expositions et Centre des Congrès de Reims); GL events Live (Gonesse)

2. Emploi, embauches et licenciements, formation, santé sécurité, politique générale en matière environnementale, changements climatiques, économie circulaire.

04

RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

67 / RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

97 / RAPPORTS COMPLÉMENTAIRES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

100 / RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES RÉOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU VENDREDI 19 JUIN 2020

108 / GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE

118 / PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

126 / PRÉSENTATION DES COMPTES SOCIAUX

GL events

Société anonyme au capital de € 119.931.148
Siège social : 59 Quai Rambaud – 69002 LYON
351 571 757 RCS LYON

(la «Société»)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

(ARTICLE L.225-37 DU CODE DE COMMERCE)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de commerce, nous vous rendons compte aux termes du présent rapport :

- Du code de gouvernement d'entreprise auquel la Société se réfère et de l'application de ses recommandations ;
- De la composition du Conseil d'Administration ;
- Des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ;
- De la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice ;
- Des limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués ;
- De la politique de rémunération des mandataires sociaux et des informations mentionnées au I de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce ;
- Des conventions intervenues entre un mandataire social ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et une société contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce ;
- De la description de la procédure mise en place par la société permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales remplissent bien ces conditions et de sa mise en œuvre ;
- Des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des Actionnaires au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital et de leurs utilisations au cours de l'exercice 2019 ;
- Des modalités particulières de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale ;
- Des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique visés à l'article L. 225-37-5 du Code de commerce.

Pour les besoins de l'élaboration, ainsi que pour la rédaction du présent rapport, la Société s'est appuyée sur les documents suivants :

- le Guide d'élaboration du Document de référence de l'AMF du 10 décembre 2009, tel que mis à jour le 13 avril 2015 ;
- le Code de Gouvernement d'Entreprise Middenext révisé en septembre 2016 ;
- le rapport final de l'AMF sur le Comité d'Audit du 22 juillet 2010.

Le présent rapport a été préparé sur la base des contributions de plusieurs Directions, notamment des Directions Financière et Juridique du Groupe.

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a arrêté le présent rapport dans sa séance du 4 mars 2020. Le Rapport sera également présenté à l'Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2020.

I. MODALITÉS DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Selon les dispositions de l'article L.225-37-4 6° du Code de commerce, la Société déclare se référer au Code de Gouvernement d'Entreprise Middenext consultable sur le site : www.middenext.com.

La Société déclare avoir pris connaissance et appliquer la totalité des recommandations du Code de Gouvernement d'Entreprise Middenext et publiées dans sa dernière édition parue en

septembre 2016. Les membres du Conseil d'Administration en ont pris connaissance lors de la réunion du 6 décembre 2019 et ont réexaminé les points de vigilance dudit code.

Tout au long de l'exercice 2019, la Société s'est attachée à appliquer l'ensemble des recommandations du Code Middenext.

II. FONCTIONNEMENT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

1. DIRECTION GÉNÉRALE

Les fonctions de Présidence du Conseil d'Administration et de Direction Générale sont réunies.

En 2019, la Direction Générale de la Société était composée de Monsieur Olivier GINON, Président Directeur Général, de Monsieur Olivier ROUX, Vice-Président et de Monsieur Olivier FERRATON, Directeur Général Délégué.

Suite à la décision de Monsieur Olivier ROUX de réduire, après plus de quarante ans passés au sein du groupe GL events, ses activités opérationnelles, ce dernier a quitté ses fonctions de

Vice-Président de la Société le 24 février dernier ; il conservera son mandat d'administrateur et accompagnera le Groupe pendant 18 mois pour une transition optimale.

Le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.

Le Conseil d'Administration n'a apporté aucune limitation de pouvoirs au Président Directeur Général et au Directeur Général Délégué.

2. LE COMITÉ EXÉCUTIF

a. Composition

Il est composé, à date, de :

Olivier GINON	Président Directeur Général
Olivier FERRATON	Directeur Général Délégué
Christophe CIZERON	Directeur Général Pôle Venues
Philippe PASQUET	Directeur Général Pôle Exhibitions
Sylvain BECHET	Directeur Général Finances et Investissements
Damien TIMPERIO	Directeur Général GL events Brésil
Jor ZHOU	Directeur Général GL events China
Sylvie FOUILLOUSE	Directrice des Ressources Humaines
Patricia SADOINE	Directrice Juridique et Compliance Groupe
Bruno LARTIGUE	Directeur des relations institutionnelles
Denis TOMASICCHIO	Directeur des systèmes d'information Groupe

Au cours de l'exercice 2019, ont quitté le Comité Exécutif :

- Messieurs Jean-Eudes RABUT et Gaultier DE LA ROCHEBROCHARD qui ont cessé leurs fonctions au sein du Groupe,
- Monsieur Erick ROSTAGNAT qui a quitté sa fonction de Directeur Général Finances et Administration et assure aujourd'hui une mission de Senior Advisor auprès du Groupe tout en demeurant également Administrateur.

b. Missions

Le Comité Exécutif décide des stratégies du Groupe (globale et déclinaison par métier). Il étudie les projets d'investissement (dont les croissances externes) à proposer au Conseil d'Administration, et met en œuvre sur l'ensemble du Groupe les orientations de stratégie de développement et de contrôle.

III. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est composé, à ce jour, de quinze membres, nommés pour quatre ans.

A. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres	Fonctions	Age	Nationalité	Date d'expiration du mandat
Olivier GINON	Président Directeur Général	62 ans	Française	Assemblée Générale tenue en 2020 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé
Olivier ROUX	Administrateur	62 ans	Française	Assemblée Générale tenue en 2020 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé
Yves-Claude ABESCAT	Administrateur indépendant, Président du comité d'audit	76 ans	Française et brésilienne	Assemblée Générale tenue en 2021 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé
AQUASOURCA	Représentée par Sophie DEFFOREY, Administrateur indépendant, Membre du comité des rémunérations et des nominations		Société luxembourgeoise	Assemblée Générale tenue en 2022 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé
Daniel HAVIS	Administrateur	64 ans	Française	Assemblée Générale tenue en 2023 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé
Anne-Sophie GINON	Administratrice Membre du Comité RSE	36 ans	Française	Assemblée Générale tenue en 2022 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé
SOFINA *	Représentée par Edward KOOPMAN, Membre du Comité d'Audit, Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations		Néerlandaise	Assemblée Générale tenue en 2020 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé
Maud BAILLY	Administratrice indépendante	41 ans	Française	Assemblée Générale tenue en 2022 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé
Philippe MARCEL	Administrateur indépendant, Président du comité des rémunérations et des nominations	66 ans	Française	Assemblée Générale tenue en 2023 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé

Membres	Fonctions	Age	Nationalité	Date d'expiration du mandat
Marc MICHOUPLIER	Administrateur indépendant	63 ans	Française	Assemblée Générale tenue en 2022 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé
Fanny PICARD	Administratrice indépendante	51 ans	Française	Assemblée Générale tenue en 2023 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé
Erick ROSTAGNAT	Administrateur	67 ans	Française	Assemblée Générale tenue en 2022 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé
Giulia Van WAEYENBERGE *	Administratrice	38 ans	Belge	Assemblée Générale tenue en 2020 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé
Nicolas DE TAVERNOST	Administrateur indépendant	69 ans	Française	Assemblée Générale tenue en 2022 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé
Caroline WEBER	Administratrice indépendante, membre du comité d'audit et du comité RSE	59 ans	Française	Assemblée Générale tenue en 2022 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé
Gilles GOUEDARD-COMTE	Censeur	63 ans	Française	Assemblée Générale tenue en 2022 statuant sur les comptes de l'exercice écoulé

* MEMBRES PRÉSENTÉS PAR SOFINA DANS LE CADRE DU PACTE D'ACTIONNAIRES QUI LIE SOFINA ET OLIVIER GINON

OLIVIER GINON PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

Nationalité française. Né le 20 mars 1958.

En 1978, Monsieur Olivier Ginon crée la société Polygone Services, qui devient GL events en 2003.

Groupe intégré des métiers de l'événement, GL events est un acteur de référence sur les trois grands marchés de l'événementiel :

- Les congrès et conventions,
- Les événements et manifestations, qu'ils soient culturels, sportifs, institutionnels, corporate ou politiques,
- Les salons/expositions à destination des professionnels ou du grand public.

Monsieur Olivier Ginon préside le Conseil d'Administration de GL events SA dont il assure également la fonction de Directeur Général. Il a été renouvelé dans ses fonctions par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2016 et ce jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2020, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Depuis sa création en 1997, Monsieur Olivier Ginon est également Président Directeur Général de la société Polygone SA, qui détient une participation majoritaire dans la société GL events SA.

Adresse professionnelle : 59 Quai Rambaud – 69002 LYON

Mandats extérieurs au groupe GL events :

Mandats en cours : Président Directeur Général de Polygone SA (société holding de GL events); Président de la SAS Foncière Polygone, de la SAS F2P et de la SAS du Grand Rey ; Administrateur de la SA CIC Lyonnaise de Banque.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Administrateur de l'Olympique Lyonnais, Président de la SAS Foncière du Pré.

OLIVIER ROUX ADMINISTRATEUR

Nationalité française. Né le 11 juin 1957.

Il participe à la création, en 1978, aux côtés de Monsieur Olivier Ginon, du groupe GL events.

Monsieur Olivier Roux a assuré depuis la création du groupe GL events et jusqu'au 24 février 2020, les fonctions de Vice-Président et de Directeur Général Délégué de GL events et de la société Polygone SA. Il conserve depuis cette date son mandat d'Administrateur au sein de la Société.

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 1998, renouvelé pour la dernière fois par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2016 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2020, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Adresse professionnelle : 59 Quai Rambaud – 69002 LYON

Mandats extérieurs au groupe GL events :

Mandats en cours : Trésorier et Administrateur d'UNIMEV, Gérant de la SCI Jomain Madeleine, de la SCI Beaugard, la SCI SIAM et SC 3^{ème} étage.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Administrateur de Prisme 3 SA et de CM CIC Market Solutions.

YVES-CLAUDE ABESCAT

ADMINISTRATEUR

Nationalité française et brésilienne. Né le 28 mai 1943.

Monsieur Yves-Claude Abescat a réalisé la plus grande partie de sa carrière au sein de la Société Générale occupant successivement des fonctions au sein de l'Inspection Générale, en Argentine, au Brésil, dans le réseau d'agences en France, et la banque d'investissement.

Entré au Comité de Direction Groupe de la Société Générale en 1998, Monsieur Yves Claude Abescat a dirigé une partie de la banque d'investissement, puis il a présidé la société d'investissement Salvepar.

Monsieur Yves-Claude Abescat est diplômé de l'IEP de Paris. Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2008, renouvelé pour la dernière fois par l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2017 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2021, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020. Monsieur Yves-Claude Abescat est Président du Comité d'Audit. Administrateur indépendant.

Adresse professionnelle : 29-5E Largo Bordalo Pinheiro – Lisbonne (Portugal)

Mandats extérieurs au groupe GL events :

Mandats en cours : Administrateur et Vice-Président du Conseil d'Administration de FCO International (Belgique).

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Président Directeur Général de Salvepar ; Administrateur du Stade Français Paris, d'AXUS SA (Belgique).

SOCIÉTÉ AQUASOURÇA
(Luxembourg)**ADMINISTRATEUR**

Représentée par Madame Sophie Defforey

Nationalité française. Née le 21 février 1955.

Cooptée par le Conseil d'Administration du 11 décembre 2015, en remplacement de la société Aquasourça France, démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur de l'exercice clos le 31 décembre 2017. La ratification de la nomination la société Aquasourça SA (Luxembourg) est intervenue aux termes de l'Assemblée Générale de la Société qui s'est tenue le 29 avril 2016 (10^{ème} résolution). Renouvelée par l'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2018 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Madame Sophie Defforey est représentante permanente de la société de droit luxembourgeois Aquasourça SA (Luxembourg), administrateur de GL events SA.

Madame Sophie Defforey est Présidente du Conseil de Surveillance de la société Aquasourça SA, et Directrice Générale de la société Aquasourça France, sociétés d'investissement issues de fonds privés.

Administrateur indépendant – Membre du comité des rémunérations et nominations.

Adresse professionnelle : 11 Boulevard Prince Henri – L 1724 Luxembourg

Mandats extérieurs au groupe GL events :

Mandats en cours : Présidente du conseil de Surveillance de Aquasourça SA (Luxembourg) ; Directrice Général de Aquasourça

SA (France) ; Directrice Général de SCS (France) ; Gérante de Immoainvest (France) ; Gérante de Oneainvest (France) ; Gérante de Euroainvest (France) ; Gérante de la SCI Crillum (France) ; Gérante de la SCI Lubeceri (France) ; Gérante de la SCI Maladium (France) ; Gérante de la SCI Parc Centrium (France) ; Gérante de Groléum (France) ; Gérante SOCIPCD (France) ; Gérante de la SC Libellule (France) ; Gérante de la SCI Gervais (France) ; Gérante de la SCI Le Pavillon (France) ; Gérante de la SCI Killjo Premium (France) ; Gérante de la SCI Cavallum (France) ; Gérante de la SCI 119 Corneille (France) ; Gérante de la SC Le Premium (France) ; Gérante de SCI 119 Corneille (France) ; Administratrice de Chapoutier (France), représentant Aquasourça France ; Présidente du Conseil d'Administration d'Elisium Invest (Luxembourg), représentant Aquasourça SA ; Présidente du Conseil d'Administration de Princium (Luxembourg), représentant Aquasourça SA ; Administratrice de Polygone, représentant Aquasourça SA ; Administratrice de FMP SA (France) ; Administratrice de HSD Ainvest (Belgique) ; Représentant permanent Euroainvest ; Membre du conseil de surveillance JL Bourg Basket (France), représentant Euroainvest, Administratrice de Lensco Holding (Luxembourg).

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Gérante SOCIPCD (France) ; Gérante de la SCI Le Pavillon (France) ; Gérante de la SCI Killjo Premium (France).

ANNE-SOPHIE GINON

ADMINISTRATRICE

Nationalité française. Née le 18 août 1983.

Madame Anne-Sophie Ginon a occupé plusieurs fonctions opérationnelles au sein du groupe GL events, en France et à l'étranger (Belgique).

Elle a rejoint la société Foncière Polygone en 2012, pour en devenir Directrice Générale depuis décembre 2013.

Madame Anne-Sophie Ginon est diplômée de l'IAE de Lyon (Master Administration des Affaires) et de l'EM Lyon (Master Ingénierie Financière).

Nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2014, et renouvelée par l'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2018 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2022, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Adresse professionnelle : 59, Quai Rambaud – 69002 Lyon

Mandats extérieurs au groupe GL events :

Mandats en cours : Administratrice de Polygone SA, Directrice Générale de la SAS Foncière Polygone et de la SAS F2P.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Directrice Générale de la SAS Foncière du Pré.

PHILIPPE MARCEL

ADMINISTRATEUR

Nationalité française. Né le 23 novembre 1953.

Monsieur Philippe Marcel a réalisé la plus grande partie de sa carrière au sein du groupe Adecco, en France et à l'étranger. Il a notamment été Président Directeur Général du groupe Adecco France (jusqu'en 2002), pour devenir administrateur de Adecco Monde et Président non exécutif de Adecco France, jusqu'en 2008. Il est actuellement Président des sociétés PBM, MGFil Conseil et iDal.

Par ailleurs, Monsieur Philippe Marcel a été Président du Conseil d'Administration de l'EM Lyon de 2006 à 2012.

Monsieur Philippe Marcel est diplômé de l'EM Lyon (1976). Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 11 juillet 2003, renouvelé pour la dernière fois par l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2019 soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à tenir en 2023, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Président du Comité des Rémunérations et des Nominations – Administrateur indépendant.

Adresse professionnelle : PBM, 20 Rue Joseph Serlin - 69001 LYON

Mandats extérieurs au groupe GL events :

Mandats en cours : Président de PBM, SIPEMI, de MG Fil Conseil et de Groupe iDal ; Administrateur Délégué d'Elit Promo (société de droit belge); d'Aldes et d'U1st Sports (société de droit espagnol).

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Administrateur de Mérieux Nutri Sciences, d'Euroengineering et d'April ; Président du Conseil d'Administration de Novalto.

MARC MICHOUPLIER

ADMINISTRATEUR

Nationalité française. Né le 12 septembre 1956.

Monsieur Marc Michouplier a réalisé la plus grande partie de son parcours professionnel dans le domaine des Assurances, en France et à l'étranger. Après diverses fonctions au sein des AGF pendant quinze années, Monsieur Marc Michouplier intègre le groupe Marsh en 1996 et il est à partir de 2009, Directeur Général Adjoint, membre du Directoire et du Comité Exécutif de Marsh France. Il quitte Marsh en mars 2018 pour créer 2M-TO-UP SAS, structure de conseil en stratégie et accompagnement de dirigeants, dont il est Président. Monsieur Marc Michouplier est diplômé de l'IAE de Lyon (1979). Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2014, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2018, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017, puis renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2018 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations – Administrateur indépendant.

Adresse professionnelle : 13, Avenue Béranger 69130 Ecully.

Mandats extérieurs au groupe GL events :

Mandats en cours : Administrateur de Polygone SA ; Président Directeur Général de 2M-TO-UP SAS

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Membre du Directoire de Marsh SAS, DGA de Marsh France, Administrateur représentant Marsh SAS de SAPG Guian, 76 le Havre.

FANNY PICARD

ADMINISTRATRICE

Nationalité française. Née le 4 août 1968.

Fanny Picard est Présidente d'Alter Equity, société de gestion pionnière dans la finance à impact, dont la philosophie d'investissement est respectueuse de l'intérêt à long terme de la nature et des personnes, au double niveau de l'activité et des pratiques de gestion des participations.

Fanny Picard a préalablement notamment été Directrice des Opérations financières et Membre du Comité Exécutif de Wendel, ainsi que Directrice du Développement (fusions & acquisitions) du groupe Danone pour l'Europe de l'Ouest et l'Amérique du Nord. Elle a commencé sa vie professionnelle au sein du département fusions & acquisitions de la banque d'affaires Rothschild & Co. Fanny Picard est diplômée de l'ESSEC et de la SFAF, titulaire d'une maîtrise de droit, et ancienne auditrice du Collège des Hautes Etudes de l'Environnement et du Développement Durable.

Nommée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2015 renouvelée pour la dernière fois par l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2019, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se tenir en 2023, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Administratrice indépendante.

Adresse professionnelle : Alter Equity, 23 rue Danielle Casanova – 75001 Paris.

Mandats extérieurs au groupe GL events :

Mandats en cours : Présidente d'Alter Equity SAS ; Membre du Conseil de Surveillance de Tikehau Capital et Présidente du Comité des Nominations et Rémunérations ; Membre du Comité de gouvernance des entreprises du Medef ; Membre du Comité d'experts de l'Institut du Capitalisme Responsable ; Membre du Comité d'Orientation du fonds BNP Paribas Social Business Impact France ; Vice-Présidente du Comité d'Orientation de la fondation Mozaïk RH ; Membre du Comité d'Orientation de la fondation Siel Bleu

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Membre du Comité stratégique des SAS Bo.Ho Green, Remade et Efcia

ÉRICK ROSTAGNAT

ADMINISTRATEUR

Nationalité française. Né le 1^{er} juillet 1952.

Monsieur Erick Rostagnat a assuré jusqu'en 2019 les fonctions de Directeur Général Finances & Administration du groupe GL events. Monsieur Erick Rostagnat a commencé sa carrière en tant qu'auditeur au sein du cabinet Price Waterhouse Coopers, puis il a rejoint, en 1985, le groupe Brossette pour en être le Directeur Financier. En 1992 il rejoint le groupe OREFI, occupant les fonctions de Directeur Financier.

En 2001, Monsieur Erick Rostagnat a rejoint le groupe GL events, pour en être tout d'abord le Secrétaire Général jusqu'en 2007, puis Directeur Général Finances & Administration jusqu'en 2019. Monsieur Erick Rostagnat est diplômé de l'ESLSCA et d'Expertise Comptable.

Nommé pour la première fois par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2002, renouvelé pour la dernière fois par l'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2018 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2022, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021.

Adresse professionnelle : 59, Quai Rambaud – 69002 Lyon.

Mandats extérieurs au groupe GL events :

Mandats en cours : Administrateur de Polygone SA, Directeur Général de Foncière Polygone SAS, Administrateur TLM ; Administrateur de Petit Monde SA ; Gérant de la SCI de la Pyramide, Président de Rivesconsulting.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Administrateur de Contrecollages Techniques et Bonding Lamination Consulting ; co-gérant de la société du Partage.

SOFINA (SA)

ADMINISTRATEUR

Représentée par Monsieur Edward Koopman. Nationalité néerlandaise. Né le 9 février 1962.

Nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 avril 2016, pour une durée de quatre années, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se tenir en 2020, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Monsieur Edward Koopman est membre du Comité Exécutif de Sofina SA. Il a réalisé une carrière internationale dans le domaine du capital investissement après un parcours dans le conseil en stratégie et la banque d'affaires. Il a travaillé à Londres au sein de la BNP Capital Markets puis chez Baring Brothers.

De 1993 à 1999, il est consultant puis Manager chez Bain & Company. En 1999, il rejoint Electra Partners Europe/ Cognetas comme Founding Partner puis en 2015, Sofina SA.

Monsieur Edward Koopman est diplômé de l'EM Business School à Lyon (1986).

Membre du Comité d'Audit.

Adresse professionnelle : 31, rue de l'Industrie - Bruxelles 1040 (Belgique).

Mandats extérieurs au groupe GL events :

Mandats en cours : Administrateur de Polygone SA, The Hut Group et Sofina Partners SA et Laboratoires Nuxe SAS.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Mersen, Laurent Dumont.

NICOLAS DE TAVERNOST

ADMINISTRATEUR

Nationalité française. Né le 22 août 1950.

De 1974 à 1981 Monsieur Nicolas de Tavernost occupe diverses fonctions au sein du Ministère du Commerce extérieur puis des PTT. En 1981, il rejoint la Direction Générale des Télécommunications. En 1986, il prend la direction des activités audiovisuelles de la Lyonnaise des Eaux, où il est notamment en charge du projet de création d'une 6^{ème} chaîne hertzienne de télévision.

En 1987, M6 (Métropole Télévision) est créée et il en est nommé Directeur Général Adjoint. Depuis mai 2000, il en est le Président du Directoire.

Nicolas de Tavernost est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux et d'un DES de Droit Public.

Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2008, renouvelé pour la dernière fois par l'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2018 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2022, pour statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021. Administrateur indépendant.

Adresse professionnelle : M6 – 89 avenue Charles de Gaulle – 92575 Neuilly sur Seine Cedex.

Mandats extérieurs au groupe GL events :**Mandats en cours :**

Hors Groupe M6 et Groupe RTL

- Administrateur indépendant et Président du Comité des Rémunérations de Natixis, cotée (France)
- Administrateur bénévole du fonds de dotation Raise et de Polygone SA

Conformément au Code AFEP-MEDEF, Nicolas de Tavernost exerce 2 mandats à titre personnel dans des sociétés cotées

extérieures au Groupe. Il respecte ainsi les limites au cumul des mandats (2 mandats dans des sociétés cotées hors groupe) édictées par le § 18.2 du Code Afep-Medef.

- Au sein du Groupe M6 et du Groupe RTL
 - Représentant permanent de
 - a. Métropole Télévision en sa qualité de Présidente de M6 Publicité SAS, Immobilière M6 SAS, M6 Bordeaux SAS, M6 Interactions SAS, M6 Foot SAS, SNC Catalogue MC (ex. Mandarin Cinéma) SAS et de SNC Audiovisuel FF (ex. Fidélité Films) SAS
 - b. Métropole Télévision en sa qualité d'Administrateur de Société Nouvelle de Distribution SA, C. Productions SA, Extension TV SAS, Société d'Exploitation Radio Chic-SERC SA, Société de Développement de Radio Diffusion-Sodera SA, de Best Of TV SAS et de Médiamétrie SA
 - c. Métropole Télévision en sa qualité de Présidente de M6 Publicité en sa qualité d'administrateur de Home Shopping Services SA, M6 Diffusion SA, M6 Événements SA et de M6 Éditions SA
 - e. Métropole Télévision en sa qualité de Présidente et Membre du Comité des actionnaires de Multi4 SAS
 - f. Métropole Télévision en sa qualité de Gérante associée de la SCI du 107, avenue Charles de Gaulle
 - g. C. Productions, administrateur de M6 Films SA
 - Administrateur de la Fondation d'entreprise du Groupe M6
 - Représentant de RTL Group au Conseil d'Administration, Vice-Président du Comité des Rémunérations et Membre du Comité exécutif (« comision delegada ») de Atresmedia, cotée (Espagne).

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années :

- Hors Groupe M6 et Groupe RTL : Administrateur de Nexans SA, Cotée (France)
- Au sein du Groupe M6 et du Groupe RTL :
 - Administrateur de Société Nouvelle de Distribution SA, Extension TV SAS, TF6 Gestion SA et de RTL France SAS
 - Représentant permanent de :
 - a. Métropole Télévision en sa qualité de Présidente de M6 Toulouse SAS, Fondation M6, TCM DA SAS, M6 Digital Services (ex. M6 Web) SAS (à compter du 31 janvier 2019)
 - b. Métropole Télévision en sa qualité de Présidente de M6 Digital Services (ex. M6 Web) SAS, Présidente de I Graal SAS et de M6 Hosting (ex. Altima Hosting) SAS (à compter du 31 janvier 2019)
 - c. Métropole Télévision en sa qualité d'Administrateur de Paris Première SAS, de MisterGooddeal SA, de IP France SA, de IP Régions SA, de la SASP Football Club des Girondins de Bordeaux
 - d. M6 Publicité en sa qualité de Présidente de M6 Créations SAS
 - e. Home Shopping Services en sa qualité d'Administrateur de MisterGooddeal SA
 - Président et membre du Conseil de Surveillance d'Ediradio SA
 - Membre de l'Association Football Club des Girondins de Bordeaux.

CAROLINE WEBER

ADMINISTRATRICE

Nationalité française. Née le 14 décembre 1960.

Madame Caroline Weber a exercé des fonctions financières et/ou de direction successivement chez IBM France, Groupe GMF Assistance Internationale, Chaîne et Trame et Cars Philibert. Depuis janvier 2007, Madame Caroline Weber est Directrice Générale de Middlednext (Association des valeurs moyennes cotées en bourse). Elle est également membre fondateur de APIA. Enfin, elle est professeur de stratégie et de gouvernance au sein de plusieurs grandes écoles et universités.

Madame Caroline Weber est Diplômée de HEC et d'un DEA d'Etude Politiques de Paris IX Dauphine, ainsi que d'une Licence d'Anglais (Paris VII).

Nommée par l'Assemblée Générale Mixte du 29 avril 2011, renouvelée pour la dernière fois par l'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2018 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2022, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021. Administratrice indépendante. Membre du Comité d'Audit. Membre du Comité RSE.

Adresse professionnelle : 64 rue de Richelieu - 75002 Paris.

Mandats extérieurs au groupe GL events :

Mandats en cours : Directrice Générale de Middlednext, Présidente de le Dotank, Administratrice de Herige, Serge Ferrari, Fondation d'entreprise CMA-CGM, EuropeanIssuers, Lyon pôle Bourse, Vice-Présidente de l'Observatoire des PME-ETI cotées en bourse, Membre du comité d'orientation de Proxinvest, Membre du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C). Gérante de Suka.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Administratrice de la Société des Lecteurs du Monde ; CIDFF du Rhône (Centre d'information des femmes et des familles). Toupargel groupe »

GIULIA VAN WAEYENBERGE

ADMINISTRATRICE

Nationalité belge. Née le 19 mars 1982.

Madame Giulia Van Waeyenberge travaille en tant que Senior Investment Manager chez Sofina. Elle a précédemment travaillé dans l'entreprise d'investissement familiale De Eik et chez Sofina en tant que gestionnaire d'investissement. Auparavant, elle a été Vice-Présidente de Bank of America Merrill Lynch à Londres et à Singapour.

Madame Giulia Van Waeyenberge a obtenu en 2005 une maîtrise en génie électrique à l'université catholique de Leuven et une maîtrise en science économiques appliquées à l'université de gestion de Singapour en 2006.

Coptée par le Conseil d'Administration du 5 septembre 2017, en remplacement de Madame Sophie SERVATY, pour la durée du mandat restant à courir de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2020, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Adresse professionnelle : Karel Van Lorreinenlaan 20 A - Tervuren (3080 -Belgique).

Mandats extérieurs au groupe GL events :

Mandats en cours : Administratrice de la société Port d'Anvers et de Fagron, membre du comité d'audit du Port d'Anvers et présidente du comité d'audit de Fagron

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années :

Administratrice de Deceuninck (listed), Voka, de Velleman (DIY & consumer electronics - De Eik Group) de Pietercil Group (food brokerage - De Eik Group) et Eurobrokers (3PL provider - De Eik Group).

DANIEL HAVIS

ADMINISTRATEUR

Nationalité française. Né le 31 décembre 1955.

En 1980, Monsieur Daniel Havis a rejoint la Matmut, en qualité de rédacteur. Devenu Président Directeur Général en 1994, il occupe cette fonction jusqu'au 1^{er} avril 2015, date à laquelle il devient Président de la Matmut.

Monsieur Daniel Havis a été fait Chevalier dans l'Ordre National du Mérite et Officier de la Légion d'Honneur. Monsieur Daniel Havis est diplômé de l'Institut des Assurances de Tours (1980). Copté par le Conseil d'Administration du 5 juillet 2017, en remplacement de Monsieur Ming-Po Cai, puis renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2019 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Adresse professionnelle : 66, rue de Sotteville – 76100 Rouen.

Mandats extérieurs au groupe GL events :

Mandats en cours :

Président du Conseil d'Administration de :

- (a) la SGAM Matmut la Mondiale,
- (b) la SAM Matmut,
- (c) la SAS Matmut Développement,
- (d) la SA Phénix Aviation.

Président du Conseil de Surveillance de la SA Inter Mutuelle Assurances

Vice-Président du Conseil d'Administration de :

- (a) la SA Matmut Protection Juridique,
- (b) la SA Matmut Vie.

Vice-Président du Conseil de Surveillance de la SA Inter Mutuelles Entreprises

Administrateur de :

- (a) la SA AMF Assurances,
- (b) la SA Cardif Iard,
- (c) la Mutuelle Livre II Matmut Mutualité,
- (d) la Mutuelle Livre III Matmut Mutualité III.

Administrateur et Vice Président de OCIANE.

Vice Président de la Fédération Nationale de la Mutualité Française.

Président de MF Pass.

Représentant permanent :

- (a) de la Matmut à l'Assemblée Générale des membres du GIE IMA GIE,
- (b) de Matmut Mutualité, SA Harmonie Développement Services,
- (c) de FNMF, Président du conseil de surveillance de la SAS VISAUDIO,
- (d) de la Mutualité française, censeur de Cooptimut.

Président du conseil de gestion de la Fondation Paul Bannelot, membre titulaire du Conseil d'Administration de la Fondation la Panorama (CREA).

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années :

Directeur Général de la SAM Matmut.

Administrateur de :

- (a) l'association Française de l'Assurance,
- (b) la SAS Equasante,
- (c) de la SA Mutre SA,

- (d) du GIE CAMPUS,
- (e) la SA Luxembourgaise Ofi Lux,
- (f) la SA OFIMALLIANCE,
- (g) SGAM,
- (h) Polygone SA.

Censeur de :

- (a) la société Allan Beker,
- (b) Socram,
- (c) de la SA Mutations Normandie.

Vice-Président du Conseil de Surveillance d'AMF Assurances.

Vice-Président Délégué du comité National des Réalisations Sanitaires et Sociale.

Vice-Président et suppléant à la commission exécutive du Syndicat Gema.

Représentant permanent de :

- (a) la FNMF à l'AG du GIE GHMF,
- (b) la Matmut Développement de la SA Phenix Aviation,
- (c) au conseil de surveillance de la SAD Ofivalmo Partenaires.

Président du Conseil de Surveillance de :

- (a) la SA Matmut Vie,
- (b) la SA Matmut Protection Juridique,
- (c) la Matmut Santé Prévoyance.

Président du Conseil d'Administration de :

- (a) la SA Mutre,
- (b) SGAM Sferen,
- (c) l'UGM Octane-Matmut,
- (d) de la SGAM Viana,
- (e) la SA OFI ASSET MANAGEMENT.

Président de :

- (a) la SAS Mamut Développement,
- (b) la SAS Mamut Immobilier,
- (c) la SAS Matmut Location Véhicules.

Gérant de :

- (a) Boeildieu SCCV,
- (b) Corneille SCCV,
- (c) Flaubert SCCV,
- (d) Géricault SCI,
- (e) Maupassant SCCV et
- (f) SCI du Palais des Congrès de Rouen.
- (g) la SCI Galvani.

GILLES GOUEDARD-COMTE

CENSEUR

Nationalité française. Né le 15 juillet 1955.

Monsieur Gilles Gouedard-Comte participe à la création du groupe GL events en 1978, aux côtés de Messieurs Olivier Ginon et Olivier Roux. Il occupe la fonction de Directeur Général en charge des finances pendant 25 ans.

Par la suite, Monsieur Gilles Gouedard-Comte a dirigé des sociétés dans le domaine de la signalétique, de la production cinématographique et de l'immobilier.

A la suite de sa démission de ses fonctions d'administrateur le 12 avril 2017, le Conseil d'Administration du 5 juillet 2017 a décidé de le nommer en qualité de censeur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2019, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Le Conseil d'Administration du 12 mars 2019 l'a renouvelé dans ses fonctions jusqu'à l'Assemblée Générale à tenir en 2021, statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

En sa qualité de censeur, il assiste aux séances du Conseil d'Administration avec un rôle consultatif. Le règlement intérieur du Conseil lui sera applicable dans toutes ses dispositions.

Adresse professionnelle : 2, Place Gensoul – 69002 Lyon.

Mandats extérieurs au groupe GL events :

Mandats en cours : Gérant de La Compagnie du Planay et La Compagnie du Prioux ; Gérant de Kerguelen Productions ; Gérant SARL COLFIC ; Gérant SCI SIXVILLE, Gérant SCI LES MULLINS, Gérant SCI 5 Rue des Pierres Plantées.

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Président de Prisme 3 ; Administrateur de Ceris. Gérant de Docks Art Fair ; Directeur Général de Foncière Polygone.

Maud BAILLY

ADMINISTRATRICE

Nationalité française. Née le 14 janvier 1979

Maud BAILLY débute sa carrière en 2007 à l'Inspection Générale des finances. Elle rejoint la SNCF pour diriger la Gare Paris-Montparnasse. En 2015, elle entre à l'hôtel Matignon et devient Chef du pôle économique en charge des affaires budgétaires, fiscales, industrielles et numériques auprès du Premier ministre. En 2017, elle intègre le groupe Accor en tant que Chief Digital Officer et membre du comité exécutif, en charge du Digital, de la Distribution, des Ventes et des Systèmes d'information. En 2018, elle rejoint le Conseil National du Numérique pour travailler sur les sujets liés au digital : enjeux et perspectives en France de la transition digitale sur la société, économie, entreprises, organisations et territoires. Maud est très engagée dans le coaching et l'enseignement sur les enjeux de performance, de transformation digitale et organisations. Maud BAILLY est diplômée de l'ENA.

Mandats extérieurs au groupe GL events :

Mandats en cours : Administratrice de Babilou

Mandats expirés exercés au cours des cinq dernières années : Néant

B. ÉVOLUTIONS DANS LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au titre de l'exercice 2019, il peut être noté les évolutions suivantes :

Administrateur	Renouvellement	Ratification	Démission
Olivier GINON			
Olivier ROUX			
Yves-Claude ABESCAT			
AQUASOURCA			
Daniel HAVIS	26/04/2019		
Anne-Sophie GINON			
SOFINA			
Anne-Céline LESCOPI*			
Philippe MARCEL	26/04/2019		
Marc MICHOUILLIER			
Fanny PICARD	26/04/2019		
Erick ROSTAGNAT			
Giulia VAN WAEYENBERGE			
Nicolas de TAVERNOST			
Caroline WEBER			

*Anne-Céline ROUX, épouse LESCOPI a démissionné de ses fonctions d'administratrice le 24 février 2020 et a été remplacée par Maud BAILLY dont la ratification sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale du 19 juin 2020.

Conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts de la Société, il est rappelé que chaque membre du Conseil d'Administration doit être propriétaire d'une action au moins. A la connaissance de la société, le nombre d'actions détenu par chaque membre du Conseil d'Administration, au 29 février 2020, est indiqué ci-dessous :

	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	- Auto détenues	Droit de vote			% droits de vote
					Simple	Double	Total	
Polygone	16 391 358	54,67 %	63,91 %		4 754 589	11 636 769	28 028 127	63,91 %
Sofina	4 768 057	15,90 %	15,55 %		2 716 363	2 051 694	6 819 751	15,55 %
Le Grand Rey	97 613	0,33 %	0,34 %		44 223	53 390	151 003	0,34 %
La Ferme d'Anna	60 394	0,20 %	0,14 %		60 394		60 394	0,14 %
Olivier GINON	4 500	0,02 %	0,02 %			4 500	9 000	0,02 %
Olivier ROUX	4 200	0,01 %	0,02 %			4 200	8 400	0,02 %
Gilles GOUEDARD COMTE	16 918	0,06 %	0,08 %			16 918	33 836	0,08 %
Nicolas de TAVERNOST	870	0,00 %	0,00 %		193	677	1 547	0,00 %
AQUASOURCA	1	0,00 %	0,00 %			1	2	0,00 %
Philippe MARCEL	4 270	0,01 %	0,02 %		317	3 953	8 223	0,02 %
Yves-Claude ABESCAT	707	0,00 %	0,00 %		176	531	1 238	0,00 %
Erick ROSTAGNAT	65 178	0,22 %	0,25 %		21 520	43 658	108 836	0,25 %
Marc MICHOUILLIER	365	0,00 %	0,00 %		91	274	639	0,00 %
Anne-Sophie GINON	11 250	0,04 %	0,05 %		250	11 000	22 250	0,05 %
Caroline WEBER	1 500	0,01 %	0,01 %			1 500	3 000	0,01 %
Public	8 555 606	28,54 %	19,61 %	-462 005	7 586 300	507 301	8 600 902	19,61 %
Total	29 982 787	100,00 %	100,00 %	-462 005	15 184 416	14 336 366	43 857 148	100,00 %

Il n'y a pas, à la date d'établissement du présent document, de membre du Conseil d'Administration représentant les actionnaires salariés ni de membre du Conseil d'Administration représentant les salariés au sein du Conseil d'Administration.

2. ADMINISTRATEURS EXPÉRIMENTÉS ET COMPLÉMENTAIRES

Le Conseil d'Administration accorde une grande importance à l'expérience et à la connaissance que les membres du Conseil d'Administration peuvent acquérir au cours des années de l'activité du Groupe. Cette expérience doit permettre aux membres du Conseil d'Administration d'exercer avec une acuité accrue leur mission de contrôle.

3. ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

Toutes les dispositions sont prises pour que le Conseil d'Administration comprenne en son sein des membres indépendants, propres à assurer aux actionnaires et au marché que ses missions sont accomplies avec l'indépendance et l'objectivité nécessaires, et prévenir ainsi les risques de conflit d'intérêts avec la Société et sa direction. En tant que société contrôlée au sens de l'article L.233-3 I du Code de commerce, la Société doit se doter d'un Conseil d'Administration qui, conformément aux recommandations du Code de Gouvernement d'Entreprise Middlenext, doit comprendre au moins deux membres indépendants. La Société respecte cette recommandation dans la mesure où le nombre de membres indépendants était de sept, soit une proportion de 46,70 % de membres indépendants, tout au long de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

D'une manière générale, un membre du Conseil d'Administration est considéré comme indépendant dès lors qu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa direction, qui pourrait compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Pour qu'un membre du Conseil d'Administration puisse être qualifié d'indépendant au sens de l'article 3.2 du règlement intérieur du Conseil d'Administration, il doit respecter les critères suivants :

- Ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe ;
- Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significatives avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;
- Ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif (% retenu inférieur à 5 %) ;

- Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Au 31 décembre 2019, il ressort de l'examen de la composition du Conseil d'Administration que huit membres du Conseil d'Administration ne peuvent pas être considérés comme des membres indépendants compte tenu notamment du fait que :

- deux d'entre eux sont des salariés de la société Polygone SA, actionnaire majoritaire de la Société (Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX),
- un d'entre eux est un salarié de la Société (Monsieur Erick ROSTAGNAT),
- une d'entre eux a des liens familiaux avec les dirigeants de la Société (descendants) (Madame Anne-Sophie GINON),
- un est actionnaire de la Société et détient plus de 5 % du capital (SOFINA),
- une est salariée de la Société SOFINA détenant 5 % du capital de GL events (Madame Giulia VAN WAEYENBERGE),
- un d'entre eux est en relation d'affaires significative avec la Société (Monsieur Daniel HAVIS).

Madame Fanny PICARD, Madame Sophie DEFFOREY (représentante permanente d'AQUASOURÇA), Madame Caroline WEBER, Madame Maud BAILLY, Monsieur Yves-Claude ABESCAT, Monsieur Nicolas DE TAVERNOST, Monsieur Philippe MARCEL et Monsieur Marc MICHOUILLIER sont considérés comme des membres indépendants au sens du Code de Gouvernement d'Entreprise Middlenext.

S'agissant de Madame Fanny PICARD, la Société a réalisé des investissements dans des véhicules dont Fanny PICARD participe à la gestion. Toutefois, compte tenu du caractère passif de ces investissements et de leurs montants cumulés comparés (i) aux encours gérés par la société de gestion concernée et (ii) au portefeuille d'investissement de la Société, il a été considéré que cette relation d'affaires n'était pas susceptible de remettre en cause l'indépendance de Madame Fanny PICARD.

4. FÉMINISATION DU CONSEIL

La Société est attentive à l'équilibre de la représentation hommes-femmes au sein du Conseil d'Administration. Au 31 décembre 2019, les dispositions législatives sont respectées, la part des femmes au sein du Conseil d'Administration étant égale à 40 % (6 femmes sur 15 membres).

5. DURÉE DES MANDATS

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés pour quatre années, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

6. ABSENCE DE CONDAMNATION OU DE CONFLITS D'INTÉRÊTS DES MANDATAIRES SOCIAUX ET ADMINISTRATEURS

À la connaissance de la Société, et au jour de l'établissement du présent document, aucune personne membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance, au cours des cinq dernières années :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- n'a été concernée par une faillite, mise sous séquestre, liquidation, ou placement d'entreprises sous administration judiciaire en ayant occupé des fonctions de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ;
- n'a fait l'objet d'une mise en cause et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire (y compris des organismes professionnels désignés) ;
- n'a été déchue par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, ou de direction ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

A la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts potentiel n'est identifié entre les devoirs des administrateurs ou des membres de la Direction Générale de la Société à l'égard de la société ou de l'une de ses filiales, et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

A la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres d'un organe d'administration, ou de direction concernant la cession, dans un certain laps de temps, des titres de la Société qu'ils détiennent à l'exception des obligations de conservation suivantes :

- les actions gratuites pouvant être attribuées aux administrateurs, telles que décrites au 1 du paragraphe V du présent document ;
- les actions de performance attribuées à chaque mandataire social, telles que décrites au 1 du paragraphe V du présent document.

A la connaissance de la Société, il existe des liens familiaux ou par alliance entre :

- liens par alliance entre Monsieur Olivier GINON et Madame Anne-Sophie GINON d'une part, et Monsieur Erick ROSTAGNAT d'autre part, ce dernier ayant épousé la sœur d'Olivier GINON ;
- liens de descendance entre Madame Anne-Sophie GINON et Monsieur Olivier GINON, ce dernier étant son père.

7. PRÊTS ET GARANTIES ACCORDÉS OU CONSTITUÉS EN FAVEUR DES ADMINISTRATEURS

Aucun prêt ni garantie n'a été accordé en faveur des Administrateurs.

IV. CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

1. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le fonctionnement interne du Conseil d'Administration est régi par un règlement intérieur, lequel est disponible sur le site internet de GL events (www.gl-events.com).

Le présent rapport mentionne les caractéristiques principales de ce règlement intérieur.
Le Conseil d'Administration, à l'occasion de sa séance du

4 mars 2020, a modifié son règlement intérieur afin de revoir (i) la composition du Comité des Rémunérations et des Nominations pour porter à 4 le nombre de ses membres, (ii) les missions du Comité d'Audit dans le cadre de la procédure de qualification et d'évaluation des conventions courantes conclues à des conditions normales, et (iii) l'insertion des règles de fonctionnement du Comité RSE.

2. DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PRÉVENTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Chaque membre du Conseil d'Administration est tenu de mettre au nominatif ou de déposer en banque les actions de la Société qui lui appartiennent, qui appartiennent à son conjoint ou à ses enfants mineurs.

Les membres du Conseil d'Administration sont régulièrement informés sur les dispositions issues de la réglementation boursière concernant le régime des opérations sur titres.

Ainsi, les membres du Conseil d'Administration doivent déclarer directement auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, toute opération d'acquisition, de cession, de souscription ou d'échange de titres de capital de la Société, ainsi que les transactions opérées sur des instruments financiers qui leur sont liées, dans un délai de trois jours ouvrés suivant leur réalisation. Outre les membres du Conseil d'Administration, sont concernées toutes les personnes physiques ou morales qui leur sont étroitement liées au sens de la réglementation en vigueur.

Les membres du Conseil d'Administration doivent prendre connaissance des périodes d'abstention d'intervention sur les titres de la Société (voir le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2019) ainsi que de leurs obligations de portée générale à l'égard du marché édictées par la

réglementation en vigueur.

Chacun des membres du Conseil d'Administration s'engage à informer le Conseil, dès qu'il en a connaissance, de tout événement ou information susceptible de le mettre en position de conflit d'intérêts avec la Société ou ses filiales.

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration (article 4.2) prévoit que :

« Dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêts entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, l'administrateur concerné doit :

- en informer dès qu'il en a connaissance le conseil,
- et en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat. Ainsi, selon le cas, il devra :
 - soit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante,
 - soit ne pas assister à la réunion du Conseil d'Administration pendant laquelle il se trouve en situation de conflit d'intérêts,
 - soit, à l'extrême, démissionner de ses fonctions d'administrateur.

3. RÔLE ET POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration exerce les missions qui lui sont conférées par la loi. A cet égard, il détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leurs mises en œuvre. Il autorise également les conventions dites réglementées, présente à l'Assemblée Générale Ordinaire son rapport de gestion sur les comptes de l'exercice, et décide le déplacement du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe (sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire).

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration a débattu de toutes les actions majeures de 2019 : acquisitions, commercialisations, marchés et stratégies du Groupe, politique financière, organisation et contrôle interne.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque Administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

4. DÉLIBÉRATIONS ET RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A. FRÉQUENCE DES RÉUNIONS

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Ainsi au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni à cinq reprises, ce qui a permis un examen et une discussion approfondis des matières relevant de sa compétence. Le taux de présence moyen des membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2019 était de 85,33 %.

Le tableau ci-dessous présente le taux de présence par réunion des membres du Conseil d'Administration lors de l'exercice 2019 :

Date de la réunion	Taux de présence (Membre présent)
12/03/2019	86,67 %
23/07/2019	86,67 %
15/10/2019	93,33 %
06/12/2019	93,33 %
19/12/2019	66,67 %

Le Conseil d'Administration s'interroge périodiquement sur l'adéquation de son organisation et de son fonctionnement à ses tâches. Dans ce cadre, il consacre une fois par an un point de son ordre du jour à l'évaluation de son fonctionnement. Tous les membres du Conseil d'Administration sont interrogés individuellement, et sur la base d'un questionnaire, sur leur appréciation et sur leurs suggestions pour améliorer son efficacité.

Lors de sa séance du 4 mars 2020, le Conseil d'Administration a procédé à son auto-évaluation.

B. CONVOCATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Un calendrier des réunions du Conseil d'Administration est dressé suffisamment longtemps à l'avance afin de permettre à chacun des membres de s'organiser.

C. TENUE DES RÉUNIONS

Les réunions du Conseil d'Administration se tiennent en tout lieu fixé dans la convocation.

D. REPRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'Administration ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil d'Administration par un autre membre du Conseil d'Administration, étant précisé que chaque membre du Conseil d'Administration ne peut disposer au cours d'une même séance que d'un seul mandat de représentation. Le mandat doit être donné par écrit.

E. PRÉSIDENT DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres personnes physiques un Président qui est notamment chargé d'en diriger les débats. Sur les cinq réunions du Conseil d'Administration qui se sont tenues au cours de l'exercice 2019, le Conseil d'Administration a toujours été présidé par son Président Directeur Général.

F. PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Afin de faciliter la présence des membres du Conseil d'Administration aux réunions de celui-ci, des visioconférences ou des télécommunications peuvent être organisées conformément à la réglementation, ainsi que l'autorise l'article 17 des statuts de la Société et l'article 5.4 du Règlement Intérieur.

Selon les dispositions légales et statutaires en vigueur, la participation par visioconférence est exclue (absence de prise en compte pour le calcul du quorum et de la majorité) pour :

- la nomination et à la révocation du Président du Conseil d'Administration,
- la nomination et à la révocation du Directeur Général,
- l'arrêté des comptes annuels et consolidés,
- l'établissement des rapports de gestion de la Société et du Groupe.

G. DÉCISIONS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. La voix du président de séance est prépondérante en cas de partage.

5. TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2019

Les principaux points à l'ordre du jour du Conseil d'Administration sont listés ci-après :

Principaux domaines d'intervention	Au cours de l'exercice le Conseil a :
Examen des comptes et de la gestion courante	<ul style="list-style-type: none"> – examiné et arrêté les comptes consolidés et sociaux annuels au 31 décembre 2018, les comptes consolidés et sociaux semestriels au 30 juin 2019, pris connaissance des rapports des commissaires aux comptes et examiné les recalages du budget 2019 ; – arrêté les termes de ses différents rapports à l'Assemblée Générale, préparé et convoqué l'Assemblée Générale des actionnaires du 26 avril 2019, arrêté les termes de l'ordre du jour et des résolutions soumises à l'approbation des actionnaires et approuvé le rapport du président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne ; – pris connaissance des travaux du Comité d'Audit ; – examiné régulièrement l'activité du Groupe, les développements en cours et autorisé des opérations de croissance externe ; – examiné régulièrement la situation financière et l'endettement du Groupe ; – approuvé le renouvellement des pouvoirs du Président Directeur Général en matière de cautions, avals et garanties ; – examiné et approuvé les documents de gestion prévisionnelle.
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> – proposé à l'Assemblée Générale le renouvellement du mandat de trois administrateurs.
Rémunération	<ul style="list-style-type: none"> – pris connaissance des travaux du comité des Rémunérations et des Nominations ; – fixé la rémunération variable de M. FERRATON au titre de l'exercice 2018 ; – décidé la mise en place de plans d'actions de performance au bénéfice des collaborateurs ; – décidé la mise en place d'un plan d'actions gratuites au bénéfice d'un manager du groupe.
Autres	<ul style="list-style-type: none"> – examiné les conventions réglementées conclues et/ou autorisées en 2019 ou dont l'exécution s'est poursuivie en 2019 ; – discuté des dispositions à prendre dans le cadre de la loi Sapin II ; – examiné le rapport RSE ; – approuvé l'émission de garanties ; – été informé du Calendrier des réunions du Conseil d'Administration et des Comités pour 2020 ; – procédé à la revue des points de vigilance du Code Middlednext ; – a autorisé GL events à devenir le fondateur de la Fondation d'Entreprise Polygone ; – a pris connaissance du consensus GL events.

6. INFORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est rappelé que le Règlement Intérieur comporte différentes dispositions destinées à favoriser une prise de décision éclairée s'agissant d'opérations importantes ou stratégiques. En particulier, son article 5.2 prévoit que :

« Le Président arrête l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil d'Administration et le communique par tous moyens appropriés à ses membres.

Les documents permettant aux Administrateurs de se prononcer en toute connaissance de cause sur les points inscrits à l'ordre du jour sont communiqués aux Administrateurs dans un délai raisonnable avant la réunion du Conseil, sauf urgence ou nécessité d'assurer une parfaite confidentialité.

En tout état de cause, le Conseil d'Administration peut au

cours de chacune de ses réunions, en cas d'urgence, et sur proposition du Président, délibérer de questions non inscrites à l'ordre du jour qui lui a été communiqué. »

Ainsi, pour permettre à chacun des membres du Conseil d'Administration de remplir sa mission et donc de prendre des décisions en toute connaissance de cause et participer efficacement aux réunions du Conseil, un dossier complet lui est adressé préalablement à chaque réunion.

Ce dossier comporte les pièces nécessaires à la connaissance des points figurant à l'ordre du jour.

Chaque membre du Conseil d'Administration a l'obligation de demander l'information utile dont il estime avoir besoin

pour accomplir sa mission. À cet effet, il doit réclamer dans les délais appropriés au Président du Conseil d'Administration les informations dont il a besoin pour délibérer en toute connaissance de cause sur les sujets inscrits à l'ordre du jour, s'il estime que celles dont il dispose ne suffisent pas. Si une question ne peut être examinée correctement lors d'une réunion, les prises de décision la concernant sont reportées à la séance suivante.

Enfin, le règlement intérieur du Conseil d'Administration (article 4.5) prévoit que :

« Pour participer efficacement aux travaux et aux délibérations du conseil, la Société communique aux membres du conseil

dans un délai raisonnable tous les documents utiles. Les demandes à cet effet sont formulées auprès du Président. Chaque membre du Conseil est autorisé à rencontrer les principaux dirigeants de l'entreprise, à condition d'en informer préalablement le Président.

Le Conseil est régulièrement informé par le Président de la situation financière, de la trésorerie, des engagements financiers et des événements significatifs de la Société et du Groupe.

Enfin, tout nouveau membre du Conseil peut demander à bénéficier d'une formation sur les spécificités de la Société et de son Groupe, leurs métiers et leurs secteurs d'activité. »

7. MISE EN PLACE DE COMITÉS SPÉCIALISÉS

A. COMITÉ D'AUDIT

I. Composition du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit, qui ne comprend aucun dirigeant mandataire social, est composé de trois membres désignés pour la durée de leur mandat d'administrateur :

M. Yves-Claude ABESCAT	(Président du Comité) membre indépendant
M. Edward KOOPMAN représentant SOFINA	membre
Mme Caroline WEBER	membre indépendant

II. Fonctionnement du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit remplit les fonctions de comité spécialisé assurant le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières en application de l'article L.823-19 du Code de commerce.

Une charte, approuvée par le Conseil d'Administration, précise les attributions et les modalités de fonctionnement du Comité d'Audit.

Les compétences techniques (financière, comptable ou de contrôle légal des comptes) des membres du Comité d'Audit, telles qu'indiquées sont reconnues.

Chaque réunion du Comité d'Audit fait l'objet d'un compte rendu transmis aux membres du Conseil d'Administration. Au cours de l'exercice 2019, le Comité d'Audit s'est réuni à trois reprises, avec un taux de participation moyen de 88,88 %.

III. Mission du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit a pour mission de porter un regard indépendant sur les risques du Groupe, leur gestion et leur traduction en informations financières.

Le Comité d'Audit exerce les missions prévues à l'article L.823-19 du Code de commerce et dans la charte, approuvée par le Conseil d'Administration. Ainsi, il assiste notamment le Conseil d'Administration dans les domaines suivants :

- le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et le cas échéant, en formulant des recommandations pour en garantir l'intégrité ;

- le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- l'examen critique des comptes annuels et de l'information périodique ;
- l'émission d'une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation ou au renouvellement ;
- la surveillance de l'adéquation du contrôle interne compte tenu de la perception des risques et de l'efficacité de l'audit tant interne qu'externe, et de manière plus générale, veille dans ces domaines au respect de la réglementation et la conformité juridique, qui constituent des facteurs essentiels de la réputation et de la valorisation du Groupe ;
- le suivi de la réalisation par le commissaire aux comptes de sa mission en tenant compte des constatations et conclusions du Haut conseil du commissariat aux comptes ;
- le respect des conditions d'indépendance des commissaires aux comptes ;
- l'approbation de la fourniture par les commissaires aux comptes des services autre que la certification des comptes,
- Revue de la démarche du déploiement de la loi Sapin 2 et du règlement RGPD.

Le Comité d'Audit rend compte régulièrement au Conseil d'Administration de l'exercice de ses missions.

Au cours de l'exercice, le Comité d'Audit a eu l'occasion d'entendre et d'échanger avec les Commissaires aux comptes (y compris hors la présence des dirigeants), le responsable de l'audit interne et d'autres dirigeants opérationnels.

Le Comité d'Audit a eu des échanges nourris avec les commissaires aux comptes à l'occasion de l'établissement du nouveau rapport des commissaires aux comptes au Comité d'Audit.

Les travaux du Comité d'Audit ont été conformes aux objectifs qui lui ont été confiés au cours de l'exercice, étant précisé que depuis la réforme de l'audit le champ d'intervention du Comité d'Audit s'est élargi.

B. COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

I. Composition du Comité des Rémunérations et des Nominations

Le Comité des Rémunérations et des Nominations, qui ne comprend aucun dirigeant mandataire social, est composé de quatre membres désignés pour la durée de leur mandat d'administrateur :

M. Philippe MARCEL	(Président du Comité) - Membre indépendant
M. Marc MICHOUlier	Membre indépendant
Mme Sophie DEFFOREY représentant AQUASOURÇA	Membre indépendant
M. Edward KOOPMAN représentant SOFINA	Membre indépendant

II. Fonctionnement du Comité des Rémunérations et des Nominations

Chaque réunion du Comité des Rémunérations et des Nominations fait l'objet d'un compte rendu transmis aux membres du Conseil d'Administration.

Au cours de l'exercice 2019, le Comité des Rémunérations et des Nominations s'est réuni à trois reprises, avec un taux de participation moyen de 100 %.

III. Mission du Comité des Rémunérations et des Nominations

Le Comité des Rémunérations et des Nominations détermine en début d'année la rémunération des managers du Groupe pour l'année en cours et s'assure de l'exhaustivité, la cohérence et l'équilibre entre les différents éléments qui composent ladite rémunération.

En outre, le Comité des Rémunérations et des Nominations est chargé d'examiner les propositions de plans d'attribution de stock-options et actions gratuites.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations est informé des arrivées/départs des principaux managers et est consulté sur les nominations et les renouvellements des membres du Conseil d'Administration et des dirigeants mandataires sociaux. Il traite également de la question du plan de succession des dirigeants mandataires sociaux en relation avec la Direction des ressources humaines.

C. COMITÉ RSE

Le Comité RSE a été constitué en 2015.

a. Composition du Comité RSE

Le Comité RSE, qui ne comprend aucun dirigeant mandataire social, est composé de deux membres :

Mme Anne-Sophie GINON	Membre
Mme Caroline WEBER	Membre indépendant

b. Fonctionnement du Comité RSE

Chaque réunion du Comité RSE fait l'objet d'un compte rendu présenté aux membres du Conseil d'Administration.

Au cours de l'exercice 2019, le Comité RSE s'est réuni deux fois, avec un taux de participation de 100 %.

c. Mission du Comité RSE

Le Comité RSE a pour mission d'examiner la politique RSE du Groupe et son avancée au travers de plans d'actions.

Il suit l'élaboration et le contrôle du reporting RSE intégré au document d'enregistrement universel.

Il donne aux membres du Conseil d'Administration un avis sur les nouveaux enjeux RSE applicables au sein du Groupe (contexte réglementaire, marché, etc.) et leur présente un bilan des actions menées au cours de l'année.

8. RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

Le Conseil d'Administration veille à ce que les conditions de dialogue avec les actionnaires de la Société soient toujours réunies et optimales. Notamment, les administrateurs sont invités à assister à l'Assemblée Générale et à analyser le résultat des votes de chacune des résolutions, en portant une attention particulière aux votes négatifs, afin d'en tirer les enseignements avant l'Assemblée Générale suivante. Par ailleurs, hors Assemblée Générale, Erick ROSTAGNAT (Administrateur et Senior Advisor), et Sylvain BECHET, Directeur Général Finances et Investissements, rencontrent régulièrement les Actionnaires.

V. RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX ET MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET MANDATAIRES SOCIAUX (19^{ÈME} À 21^{ÈME} RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19 JUIN 2020)

Sur recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations et en tenant compte des recommandations du Code Middlednext, le Conseil d'Administration a établi une politique de rémunération pour chacun des mandataires sociaux de la Société conforme à son intérêt social, contribuant à sa pérennité et s'inscrivant dans sa stratégie commerciale. Pour ce faire, le Conseil a fixé la politique de rémunération du Directeur Général Délégué en lien avec ces éléments, en particulier en fixant des critères de la rémunération variable du Directeur Général Délégué et de l'attribution définitive d'actions gratuites liés à la mise en œuvre de cette stratégie commerciale dans le respect de l'intérêt social.

Aucun élément de rémunération, de quelque nature que ce soit, ne pourra être déterminé, attribué ou versé par la Société, ni aucun engagement pris par la Société s'il n'est pas conforme à la politique de rémunération approuvée ou, en son absence, aux rémunérations ou aux pratiques existant au sein de la Société. Toutefois, en cas de circonstances exceptionnelles, le Conseil d'Administration pourra déroger à l'application de la politique de rémunération si cette dérogation est temporaire, conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la Société.

La détermination, la révision et la mise en œuvre de la politique de rémunération de chacun des mandataires sociaux est réalisée par le Conseil d'Administration sur avis ou recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations.

Dans le cadre du processus de décision suivi pour la détermination et de la révision de la politique de rémunération, les conditions de rémunération et d'emploi des salariés de la Société ont été prises en compte par le Comité des Nominations et des Rémunérations et le Conseil d'Administration, notamment au travers des ratios d'équité visés par le 6 du I de l'article L225 37-3 et repris au point H du 1 du paragraphe V dudit rapport sur le gouvernement d'entreprise, [page 89](#).

En cas d'évolution de la gouvernance, la politique de rémunération sera appliquée aux nouveaux mandataires sociaux de la société, le cas échéant avec les adaptations nécessaires.

A. RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (21^{ÈME} RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19 JUIN 2020)

L'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2015 a fixé dans sa neuvième résolution à caractère ordinaire, la rémunération des membres du Conseil d'Administration à la somme de 261 000 euros valable pour l'exercice en cours jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale.

Les critères de répartition de la somme fixe annuelle par l'Assemblée Générale aux membres du Conseil d'Administration ont été fixés par ce dernier, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations et sont les suivants :

- assiduité ;
- appartenance aux comités ;
- présidence de comités ;
- montant différent en cas de participation par téléphone / visioconférence voire consultation écrite si les statuts le prévoient ;
- rémunération versée aux seuls Administrateurs, à l'exclusion des administrateurs dirigeants mandataires sociaux (exclusion du Président Directeur Général).

B. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL (19^{ÈME} RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19 JUIN 2020)

Conformément à l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, l'Assemblée Générale des Actionnaires du 19 juin 2020 sera appelée à voter sur un projet de résolution (19^{ème} résolution) fixant comme suit la politique de rémunération du Président Directeur Général.

La politique de rémunération du Président Directeur Général est la suivante :

- Versement d'une rémunération fixe par Polygone SA ;
- Avantage en nature (véhicule de tourisme) consenti par Polygone SA.

Il est précisé que ces rémunérations sont comprises dans la convention de prestation de services de Direction Générale

conclue par la Société avec la société Polygone SA et approuvée au titre des conventions réglementées.

C. CONCERNANT LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ (20^{ÈME} RÉOLUTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19 JUIN 2020)

Conformément à l'article L.225-37-2 du Code de commerce l'Assemblée Générale des Actionnaires du 19 juin 2020 sera appelée à voter sur un projet de résolution (20^{ème} résolution)

fixant comme suit la politique de rémunération du Directeur Général Délégué. Il est précisé que le mandat du Directeur Général Délégué a une durée de 4 ans.

Nature	Commentaires
Rémunération fixe	La part fixe (autorisée par le Conseil d'Administration de mars 2020) est déterminée en tenant compte du niveau de responsabilités, de l'expérience dans la fonction de Direction et des pratiques de marché.
Rémunération variable annuelle	La part variable pourra atteindre 40 % de la rémunération globale en ligne avec les pratiques des marchés. Le montant de la part variable au titre de l'exercice 2020 sera déterminé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> — critères quantitatifs : performance opérationnelle et financière du Groupe ; — critères qualitatifs : stratégie de développement France et International.
Rémunération variable pluri-annuelle	Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité d'attribuer une rémunération variable pluriannuelle ou exceptionnelle qui respectera les critères d'appréciation prévus ci-dessus.
Rémunération exceptionnelle	
Rémunération au titre des fonctions d'administrateur	Olivier Ferraton n'étant pas administrateur, il ne fait pas partie des bénéficiaires des rémunérations versées à ces derniers.
Indemnité de prise ou de cessation de fonction	Olivier Ferraton ne bénéficie d'aucune clause spécifique en cas de cessation de fonctions.
Régime de retraite supplémentaire	Olivier Ferraton ne bénéficie d'aucun régime de retraite spécifique
Régimes collectifs de prévoyance et de frais de santé	Olivier Ferraton bénéficie du régime collectif de prévoyance et de frais de santé en vigueur au sein de la Société dans les mêmes conditions que celles applicables à la catégorie de salariés à laquelle il est assimilé.
Avantages de toute nature	Olivier Ferraton bénéficie en 2019 d'une voiture et d'un logement de fonction. Ces avantages seront reconduits sur 2020.
Attributions d'options de souscription ou d'achats d'actions	Néant
Attribution d'actions gratuites	Il pourra être attribué un maximum de 10 000 actions gratuites à Olivier Ferraton.
Indemnités de toutes natures relatives à une interdiction d'exercer une activité professionnelle	Néant
Indemnités ou sommes dues au titre de conventions conclues en raison de mandat(s)	Néant
Éléments de rémunérations conditionnées à l'approbation de l'Assemblée Générale	Les éléments soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale concernent la part fixe, la part variable ainsi que la rémunération exceptionnelle.

2. RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX VERSÉES AU COURS OU ATTRIBUÉES AU TITRE DE L'EXERCICE ÉCOULÉ (INFORMATIONS MENTIONNÉES AU I DE L'ARTICLE L. 225-37-3 DU CODE DE COMMERCE - 15^{ÈME}, 16^{ÈME} ET 17^{ÈME} RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19 JUIN 2020)

A. RÉMUNÉRATION DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Les éléments de la rémunération versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice 2019 au Président Directeur Général, au Vice-Président Directeur Général Délégué jusqu'au 24 février 2020 et au Directeur Général Délégué non-administrateur,

en application de la politique de rémunération approuvée par l'assemblée du 26 avril 2019 et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 19 juin 2020 sont les suivants :

En euros	2019		
	Montants dus	Montants versés	Valorisation action de performance
Olivier GINON – Président			
Rémunération fixe ⁽¹⁾	331 680	331 680	
Rémunération variable			
Rémunération exceptionnelle			
Jetons de présence	15 000	15 000	
Avantage en nature ⁽²⁾	7 176	7 176	
Actions de performance			
Total	353 856	353 856	0
Olivier ROUX – Vice-Président			
Rémunération fixe ⁽¹⁾	301 560	301 560	
Rémunération variable			
Rémunération exceptionnelle			
Jetons de présence	15 000	15 000	
Avantage en nature ⁽²⁾	9 384	9 384	
Actions de performance			
Total	325 944	325 944	0
Olivier FERRATON – Directeur Général Délégué			
Rémunération fixe	351 000	351 000	
Rémunération variable 2019	150 000 ⁽⁴⁾		
Rémunération variable 2018		150 000	
Rémunération exceptionnelle			
Jetons de présence			
Avantage en nature ⁽³⁾	32 665	30 746	
Actions de performance ⁽⁵⁾			190 190
Total	533 665	531 746	190 190

⁽¹⁾ rémunération versée par Polygone SA, société holding de GL events dont la répartition du capital est précisée en partie 6 - renseignement concernant le capital (page 199). Cette rémunération est comprise dans la prestation de Direction Générale comme mentionnée en Note 9 des comptes consolidés (page 172) et dans le rapport spécial des commissaires aux comptes (page 193).

⁽²⁾ L'avantage en nature attribué concerne un véhicule de tourisme.

⁽³⁾ L'avantage en nature attribué concerne un véhicule de tourisme et un logement.

⁽⁴⁾ Montant dont le versement est subordonné à l'approbation des éléments fixes, variables, et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au Directeur Général Délégué non administrateur au titre de l'exercice écoulé.

⁽⁵⁾ Olivier FERRATON s'est vu attribuer 10 010 actions de performance au titre de l'année 2019.

B. INFORMATIONS RELATIVES AUX RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX DIRIGEANTS EN 2017 ET EN 2018

En euros	2018			2017		
	Montants dus	Montants versés	Valorisation action de performance	Montants dus	Montants versés	Valorisation action de performance
Olivier GINON - Président						
Rémunération fixe ⁽¹⁾	331 680	331 680		331 680	331 680	
Rémunération variable						
Rémunération extionnelle						
Rémunération au titre des fonctions d'administrateur	15 000	15 000		15 000	15 000	
Avantage en nature ⁽²⁾	7 176	7 176		7 176	7 176	
Actions de performance						
Total	353 856	353 856	0	353 856	353 856	0
Olivier ROUX - Vice-Président jusqu'au 24 février 2020						
Rémunération fixe ⁽¹⁾	301 560	301 560		301 560	301 560	
Rémunération variable						
Rémunération extionnelle						
Rémunération au titre des fonctions d'administrateur	15 000	15 000		15 000	15 000	
Avantage en nature ⁽²⁾	9 384	9 384		9 384	9 384	
Actions de performance						
Total	325 944	325 944	0	325 944	325 944	0
Olivier FERRATON - Directeur Général Délégué						
Rémunération fixe	318 000	318 000		297 000	297 000	
Rémunération variable 2018	150 000					
Rémunération variable 2017		121 000		120 000	121 000	
Rémunération extionnelle						
Rémunération au titre des fonctions d'administrateur						
Avantage en nature ⁽³⁾	30 746	30 746		29 272	29 272	
Actions de performance ⁽⁴⁾			253 353			
Total	498 746	469 746	253 353	446 272	447 272	0

⁽¹⁾ rémunération versée par Polygone SA, société holding de GL events dont la répartition du capital est précisée en partie 6 - renseignement concernant le capital (page 199). Cette rémunération est comprise dans la prestation de Direction Générale comme mentionnée en Note 9 des comptes consolidés (page 172) et dans le rapport spécial des commissaires aux comptes (page 193).

⁽²⁾ L'avantage en nature attribué concerne un véhicule de tourisme.

⁽³⁾ L'avantage en nature attribué concerne un véhicule de tourisme et un logement.

⁽⁴⁾ Olivier FERRATON s'est vu attribuer 10 010 actions de performance au titre de l'année 2018.

C. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Néant.

D. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Néant.

E. ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

	Plan n°15	Plan n°19	Plan n°20	Plan n°21	Plan n°22	Plan n°23	Plan n°24	Plan n°25	Plan n°26	Plan n°27
<i>Nombre d'actions pouvant être attribuées</i> Olivier FERRATON	-	-	10 000	-	-	10 000	10	10 000	10	-
<i>Nombre d'actions définitivement acquises</i> Olivier FERRATON	-	-	10 000	-	-	-	-	-	-	-

Le plan n°20 a été attribué le 15 janvier 2020, suite à la publication du Chiffre d'Affaires consolidé du groupe, le niveau de ce dernier étant une des conditions d'attribution de ce plan.

F. ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Dirigeant mandataire social	Plan n°20
Olivier FERRATON	10 000

Le plan n°20 a été attribué le 15 janvier 2020, suite à la publication du Chiffre d'Affaires consolidé du groupe, le niveau de ce dernier étant une des conditions d'attribution de ce plan.

G. TABLEAU DES RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Olivier GINON – Président Directeur Général Début mandat : 2016 Fin mandat : 2020		X		X		X		X
Olivier ROUX – Vice-Président Début mandat : 2016 Fin mandat : 2020		X		X		X		X
Olivier FERRATON – Directeur Général Délégué		X		X		X		X

H. RATIOS D'ÉQUITÉ ET ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE DE LA SOCIÉTÉ

Conformément à l'article L.225-37-3 du Code de Commerce, le tableau suivant présente les ratios d'équité entre la rémunération totale versée aux dirigeants mandataires sociaux et la rémunération moyenne et médiane des salariés de la

société sur les cinq derniers exercices, ainsi que l'évolution de la rémunération des dirigeants mandataires, de la rémunération moyenne des salariés de la société et des performances de la Société, sur les cinq derniers exercices :

		Président Directeur Général	Directeur Général Délégué administrateur	Directeur Général Délégué non administrateur
Exercice 2015	Ratio avec rémunération moyenne	1,08	1,00	2,13
	Ratio avec rémunération médiane	1,05	0,96	2,06
Exercice 2016	Ratio avec rémunération moyenne	1,29	1,19	2,17
	Ratio avec rémunération médiane	1,33	1,23	2,25
Exercice 2017	Ratio avec rémunération moyenne	1,41	1,30	1,79
	Ratio avec rémunération médiane	1,36	1,25	1,72
Exercice 2018	Ratio avec rémunération moyenne	0,93	0,85	1,90
	Ratio avec rémunération médiane	1,24	1,15	2,54
Exercice 2019	Ratio avec rémunération moyenne	1,15	1,06	2,35
	Ratio avec rémunération médiane	1,22	1,12	2,48

En euros	Evolution annuelle de la rémunération du Président Directeur Général*	Evolution annuelle de la rémunération du Directeur Général Délégué administrateur*	Evolution annuelle de la rémunération du Directeur Général Délégué non administrateur	Evolution annuelle de la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés	Evolution annuelle des performances de la société	
					Résultat consolidé (en milliers d'euros)	Résultat (en milliers d'euros)
Exercice 2015	353 856	325 944	696 746	326 958	37 097	26 860
Exercice 2016	353 856	325 944	597 456	274 992	36 339	28 266
Exercice 2017	353 856	325 944	447 272	250 139	45 739	3 545
Exercice 2018	353 856	325 944	723 099	381 324	52 561	21 241
Exercice 2019	353 856	325 944	721 936	307 525	72 052	18 009

*rémunération versée par Polygone SA, société holding de GL events, et comprise dans la prestation de Direction Générale

I. RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans le cadre de leur mandat, les Administrateurs perçoivent une rémunération (anciennement dénommée « jetons de présence ») dont le montant global est fixé par l'Assemblée Générale. La répartition de ce montant global s'effectue sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations au Conseil d'Administration.

En vertu des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce, le tableau suivant récapitule le montant de la rémunération perçue en 2019, 2018, 2017 par les administrateurs de GL events :

En euros	2019	2018	2017
Olivier GINON	15 000	15 000	15 000
Olivier ROUX	15 000	15 000	15 000
Yves Claude ABESCAT	20 000	20 000	20 000
AQUASOURCA	15 000	15 000	15 000
Daniel HAVIS	15 000	15 000	7 500
Nicolas DE TAVERNOST	15 000	15 000	15 000
Anne-Sophie GINON	15 000	15 000	15 000
Gilles GOUEDARD-COMTE	15 000	15 000	15 000
Anne-Céline LESCOP	15 000	15 000	15 000
Philippe MARCEL	15 000	15 000	15 000
Marc MICHOUPLIER	15 000	15 000	15 000
Erick ROSTAGNAT	15 000	15 000	15 000
Sophie SERVATY			12 000
Giula VAN WAEYENBERGE	15 000	15 000	3 000
Caroline WEBER	18 000	18 000	18 000
Fanny PICARD	15 000	15 000	15 000
SOFINA	18 000	18 000	18 000
Total	251 000	251 000	243 500

J. AUTRES RÉMUNÉRATIONS

Les rémunérations versées à Erick ROSTAGNAT, administrateur, ont été les suivantes :

En Euros	2019					2018				
	Total	Fixe	Variable	Avant. nature	Action de performance	Total	Fixe	Variable	Avant. nature	Action de performance
Erick ROSTAGNAT	148 529	48 339	100 000	-	190	304 649	50 020		1 276	253 353

La société « Rives Consulting », dont le Président est M. Erick Rostagnat, a facturé au titre d'un contrat de prestations de services à Polygone SA, société holding de GL events, un montant de 104 000 € au titre de l'exercice 2019.

K. OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS CONSENTIES ET OPTIONS LEVÉES

Néant.

L. ACTIONS GRATUITES POUVANT ÊTRE ATTRIBUÉES

Situation des plans d'attribution gratuite d'actions en vigueur concernant les mandataires sociaux :

	Plan n°15	Plan n°19	Plan n°20	Plan n°21	Plan n°22	Plan n°23	Plan n°24	Plan n°25	Plan n°26	Plan n°27
<i>Nombre d'actions pouvant être attribuées</i>										
Erick Rostagnat	--	--	--	--	--	10 000	10	--	10	--
<i>Nombre d'actions définitivement acquises</i>										
Erick Rostagnat	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

VI. DESCRIPTION DES MODALITÉS PARTICULIÈRES RELATIVES À LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le droit de participer aux Assemblées ou de s'y faire représenter est subordonné à l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L211-3 du Code monétaire et financier.

Les Assemblées d'actionnaires de la Société sont convoquées, réunies et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Les dispositions statutaires de la Société relatives aux Assemblées Générales et aux modalités d'exercice des droits de vote sont prévues aux articles 14, 22, 23, 24 et 25 des statuts de la Société.

L'article 25 des statuts de la Société prévoit qu'un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire.

VII. INFORMATIONS RELATIVES AUX CONVENTIONS CONCLUES OU POURSUIVIES AU COURS DE L'EXERCICE 2019

1. CONVENTIONS CONCLUES AVEC DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES AU SENS DE L'ARTICLE L. 233-3 DU CODE DE COMMERCE

Aucune convention n'est intervenue au cours de l'exercice, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société

et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L. 233-3, autre que des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

2. CONVENTIONS RÉGLÉMENTÉES

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration a autorisé des conventions réglementées nouvelles ou modifiées, durant cette période. Ces conventions ont fait l'objet d'une communication auprès des Commissaires aux comptes de la Société, qui en font mention dans leur rapport spécial.

Elles seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Parmi ces conventions figure la convention de prestation de services conclue entre GL events et Polygone SA.

Les prestations de service de Direction Générale réalisées par les dirigeants de Polygone à la Société correspondent à des :

- Prestations de services de « Direction Générale et Stratégique » (en qualité de holding),
- Prestations d'assistance et de conseil technique, au bénéfice des filiales opérationnelles du Groupe,
- Prestations de services « Techniques ».

A fin décembre 2019, le coût refacturé par Polygone SA (3 753 203 €) à GL events au titre de cette prestation recouvre les coûts composés des rémunérations chargées de Messieurs GINON et ROUX, des rémunérations chargées des collaborateurs de la société Polygone SA, des frais de déplacement, et d'autres frais engagés dans le cadre de la mission de Direction Générale. Aucune autre rémunération de quelque nature que ce soit n'est perçue par Messieurs GINON et ROUX. La prestation est reconduite tacitement chaque année et approuvée à l'Assemblée Générale dans le cadre des conventions réglementées.

3. PROCÉDURE DE QUALIFICATION ET D'ÉVALUATION DES CONVENTIONS COURANTES CONCLUES À DES CONDITIONS NORMALES

A. INFORMATION PRÉALABLE DE LA DIRECTION FINANCIÈRE ET DE LA DIRECTION JURIDIQUE ET QUALIFICATION DES CONVENTIONS

A titre de règle interne, il est prévu que la Direction Financière et la Direction Juridique soit informée immédiatement et préalablement à toute opération susceptible de constituer une convention réglementée, y compris lorsque la convention est susceptible de constituer une convention libre, par la personne directement ou indirectement intéressée, par le Président du Conseil d'Administration ou par toute personne du groupe ayant connaissance d'un tel projet de convention.

Il appartient aux Directions Financière et Juridique de se prononcer sur la qualification de la convention, étant précisé que le Conseil d'Administration peut, en toute hypothèse, procéder lui-même à cette qualification et, le cas échéant, à l'autorisation préalable d'une convention portée à sa connaissance s'il estime que cette convention est une convention réglementée.

Dans ce cadre, il est procédé à un examen pour évaluer, au cas par cas, si le projet de convention relève de la procédure des conventions réglementées, s'il s'agit d'une convention conclue avec une filiale à 100 % ou si elle satisfait les critères des conventions courantes conclues à des conditions normales au vu des critères décrits au I. de la présente procédure.

Si les Directions Financière et Juridique estiment que la convention concernée est une convention réglementée, elles en informent le Conseil d'Administration ou son Président pour mise en œuvre de la procédure légale.

Si les Directions Financière et Juridique estiment que la

convention concernée est une convention courante conclue à des conditions normales, elles portent à la connaissance des membres du Comité d'audit un compte rendu d'examen comportant les termes essentiels de ladite convention et leurs conclusions, à charge pour ce dernier de juger de l'opportunité d'en rendre compte immédiatement au Conseil d'Administration.

L'appréciation des critères est réexaminée à l'occasion de toute modification, renouvellement, reconduction ou résiliation d'une convention précédemment conclue.

B. ÉVALUATION ANNUELLE DES CONVENTIONS COURANTES CONCLUES À DES CONDITIONS NORMALES

En amont de la réunion du Conseil d'Administration appelé à arrêter les comptes du dernier exercice écoulé :

- Les conventions en vigueur qualifiées de courantes et conclues à des conditions normales sont réexaminées chaque année par la Direction Financière et la Direction Juridique au vu des critères décrits au I. de la présente procédure, le cas échéant, avec les commissaires aux comptes de la Société ;
- La liste des conventions concernées, ainsi que les conclusions de l'examen mené par les Directions Financière et Juridique sont transmises aux membres du comité d'audit pour observations.

Lors de la réunion d'arrêté des comptes du dernier exercice

écoulé, le Conseil d'Administration est informé par le comité d'audit de la mise en œuvre de la procédure d'évaluation, de ses résultats et de ses éventuelles observations. Il en tire les conséquences qu'il estime nécessaire.

Si, à l'occasion de l'examen annuel, la Direction Financière et la Direction Juridique estiment qu'une convention précédemment considérée comme courante et conclue à des conditions normales ne satisfait plus les critères précités, elles saisissent le Conseil d'Administration. Celui-ci requalifie le cas échéant la convention en convention réglementée, la ratifie et la soumet à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale, sur rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42 du Code de commerce.

C. ABSTENTION DES PERSONNES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT INTÉRESSÉES

Les personnes directement ou indirectement intéressées à une convention ne participent pas à son évaluation et, le cas échéant, ne peuvent prendre part ni aux délibérations ni au vote sur son autorisation dans les cas suivants :

- auto-saisine par le Conseil d'Administration relative à la qualification d'une convention, ou
- requalification par le Conseil d'Administration d'une convention précédemment considérée comme courante et conclue à des conditions normales en convention réglementée.

VIII. CONTRATS IMPORTANTS

Au cours des trois derniers exercices et à la date du présent document d'enregistrement universel, le Groupe n'a pas conclu de contrats importants, autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe. Les engagements hors bilan sont détaillés dans la note 8 de l'annexe aux comptes consolidés [page 170](#).

IX. DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

	Date de l'Assemblée	Echéance	Montant maximal autorisé (valeur nominale)	Utilisation faite par le Conseil
Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du DPS, par offre au public	24/05/2018 (23 ^{ème} résolution)	26 mois	30 000 000 € (actions) 120 000 000 € (créances)	Néant
Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du DPS, par offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	24/05/2018 (24 ^{ème} résolution)	26 mois	20 % du capital par période de 12 mois 120 000 000 € (créances)	Néant
Autorisation au Conseil d'Administration à l'effet de fixer le prix d'émission en cas d'émission, avec suppression du DPS, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.	24/05/2018 (25 ^{ème} résolution)	26 mois	10 % du capital par an applicable aux 23 ^e et 24 ^e résolutions	Néant
Emissions, avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre.	24/05/2018 (26 ^{ème} résolution)	26 mois	15 % de l'émission initiale, sous réserve du plafond applicable à la délégation	Néant
Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès à des actions en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société.	24/05/2018 (27 ^{ème} résolution)	26 mois	30 000 000 € (imputation sur le plafond global* et sur l'offre au public)	Néant
Limitation globale des délégations prévues par les 22 ^{ème} à 27 ^{ème} résolutions de l'Assemblée Générale du 24 mai 2018*	24/05/2018 (28 ^{ème} résolution)	N/A	60 000 000 €	Néant
Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de réserves, bénéfices et primes.	24/05/2018 (29 ^{ème} résolution)	26 mois	60 000 000 €	Néant
Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émissions d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés adhérents à un plan épargne entreprise en application de l'art. L.225-129-6 du Code de commerce.	24/05/2018 (31 ^{ème} résolution)	26 mois	Nombre maximal d'actions : 200 000	Néant
*Limitation globale des délégations	24/05/2018 (26 ^{ème} résolution)	23/11/2020	60 000 000 €	Néant
Autorisation en matière de programme de rachat d'actions	26/04/2019 (15 ^{ème} résolution)	18 mois	10 % du capital	Néant
Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, avec maintien du DPS	26/04/2019 (17 ^{ème} résolution)	26 mois	30 000 000 € (actions) 120 000 000 € (créances)	Néant

	Date de l'Assemblée	Echéance	Montant maximal autorisé (valeur nominale)	Utilisation faite par le Conseil
Autorisation au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature	26/04/2019 (19 ^{ème} résolution)	26 mois	10 % du capital	Néant
Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail	26/04/2019 (20 ^{ème} résolution)	26 mois	3 % du capital	Néant

X. INTÉRESSEMENT DU PERSONNEL (ACCORDS D'INTÉRESSEMENT ET DE PARTICIPATION)

Un accord de participation Groupe a été signé en 2007 afin d'associer les collaborateurs au développement et aux résultats du Groupe. L'accord a été signé par l'ensemble des filiales françaises du Groupe.

XI. ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

En application de l'article L.225-37-5 du Code de commerce, nous vous précisons les points suivants :

- la structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la Société et toutes informations en la matière sont décrites au chapitre Renseignement de caractère général sur GL events et son capital à la [page 199](#) du Document d'enregistrement universel.
- Le 5 novembre 2012, la société SOFINA et Messieurs Olivier Ginon et Olivier Roux ont signé un pacte d'actionnaires relatif à GL events, venant à expiration le 31 décembre 2025, dont les principales dispositions sont décrites en [page 203](#) du document d'enregistrement universel.
- La liste des détenteurs ([page 201](#)) de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci sont décrits [page 198](#) du document d'enregistrement universel.
- A la date de clôture de l'exercice, les salariés de GL events et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 ne détenaient aucune participation dans le capital de GL events dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L.3332-1 et suivants du Code du Travail. A la même date, ces mêmes salariés ne détenaient aucune participation dans le capital de GL events dans le cadre de fonds commun de placement d'entreprise.
- Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société sont les règles de droit commun. En matière de pouvoirs du Conseil d'Administration, les délégations en cours sont décrites au paragraphe IX ci-avant.
- Il n'y a aucun accord prévoyant d'indemnité en cas de cessation des fonctions de membre du Conseil d'Administration ou des salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange.
- Il n'y a pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions.

Toutefois, en cas de non-respect de l'obligation de déclaration des franchissements des seuils prévue à l'article 12 des statuts de la Société, la sanction légale comportant privation du droit de vote est appliquée sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital au moins égale à 5 % consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale. Les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de la régularisation de la déclaration. La répartition du capital et des droits de vote est détaillée en [page 201](#).

GL events

Société anonyme au capital de € 119.931.148
Siège social : 59 Quai Rambaud – 69002 LYON
351 571 757 RCS LYON

(la «Société»)

RAPPORTS COMPLÉMENTAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A. RAPPORT SPÉCIAL SUR LES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LA SOCIÉTÉ OU PAR LES SOCIÉTÉS QUI LUI SONT LIÉES AU TITRES DES OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS RÉSERVÉS AU PERSONNEL SALARIÉ ET AUX DIRIGEANTS (ARTICLE L 225-184 DU CODE DE COMMERCE)

Au titre du rapport spécial visant à informer les actionnaires des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-177 à L.225-186 du Code de commerce, concernant les attributions et exercices, durant l'exercice écoulé, d'options d'achat ou de souscription d'actions de la Société, les données

pertinentes sont présentées ci-après. Pour l'historique des plans d'attribution d'options de souscription d'actions mis en place et encore en vigueur au cours de l'exercice 2019, se reporter au chapitre 6 du présent document ([page 199](#)).

1. OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION CONSENTIES AU COURS DE L'EXERCICE

a. Options d'achat et de souscription consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux au cours de l'exercice

Aucun plan d'attribution d'option d'achat et de souscription n'a été mis en place au profit des 10 premiers salariés non mandataires sociaux au cours de l'exercice.

b. Options d'achat et de souscription consenties aux mandataires sociaux au cours de l'exercice

Aucun plan d'attribution d'option d'achat et de souscription n'a été mis en place au profit des mandataires sociaux au cours de l'exercice.

2. OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION LEVÉES AU COURS DE L'EXERCICE

a. Options d'achat et de souscription levées par des mandataires sociaux au cours de l'exercice

Se reporter aux points D (page 88) et K (page 90) du chapitre VI du rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise.

B. RAPPORT SPÉCIAL SUR LES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LA SOCIÉTÉ OU PAR LES SOCIÉTÉS QUI LUI SONT LIÉES AU TITRE DE L'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES AU PERSONNEL SALARIÉ ET AUX DIRIGEANTS (ARTICLE L 225-197-4 DU CODE DE COMMERCE)

Vous trouverez ci-après les éléments du rapport spécial visant à informer les actionnaires des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de commerce.

Pour l'historique des plans d'attribution gratuites d'actions mis en place et encore en vigueur au cours de l'exercice 2019, se reporter au chapitre 6 du présent document (page 200).

1. PLANS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES CONSENTIS AU COURS DE L'EXERCICE

a. Le Conseil d'Administration du 12 mars 2019 a décidé d'attribuer 118 500 actions (Plan n°25) à des managers du Groupe non-mandataires de la Société, dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- présence du salarié ou du mandataire social au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, à la date du transfert de propriété des actions à la fin de cette période ;
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée ;
- condition de performance ;
- délai d'attribution des actions gratuites de 3 ans, soit le 11 mars 2022 ;
- délai d'incessibilité des actions transférées de 2 ans à compter de leur date d'attribution définitive, soit le 11 mars 2024.

b. Le Conseil d'Administration du 12 mars 2019 a décidé d'attribuer 21 240 actions (Plan n°26) à tous les salariés du Groupe dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- présence au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, à la date du transfert de propriété des actions à la fin de cette période ;
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée ;
- délai d'attribution des actions gratuites de 2 ans, soit le 11 mars 2021 ;
- délai d'incessibilité des actions transférées de 2 ans à compter de leur date d'attribution définitive, soit le 11 mars 2023.

c. Le Conseil d'Administration du 6 décembre 2019 a décidé d'attribuer 5 000 actions (Plan n°27) à un manager du Groupe non-mandataires de la Société, dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- présence du salarié ou du mandataire social au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, à la date du transfert de propriété des actions à la fin de cette période ;
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée ;
- délai d'attribution des actions gratuites de 3 ans, soit le 5 décembre 2022 ;
- délai d'incessibilité des actions transférées de 2 ans à compter de leur date d'attribution définitive, soit le 5 décembre 2024.

Le tableau récapitulant les actions attribuées gratuitement aux Mandataires Sociaux, aux dix premiers salariés et à l'ensemble des salariés au cours de l'exercice, et n'ayant pas fait l'objet d'attribution définitive, fait apparaître les informations suivantes :

	Plan n°25	Plan n°26	Plan n°27
Date de l'assemblée ayant autorisée l'émission des options	29.04.2016	29.04.2016	26.04.2019
Date du Conseil d'Administration	12.03.2019	12.03.2019	06.12.2019
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	118 500	21 240	5 000
Valeur au jour d'attribution	19,00	19,00	23,30
dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction dans sa composition actuelle	34 000	-	-
dont nombre aux administrateurs	-	-	-
dont nombre aux dix premiers attributaires	64 500	-	-
Date de fin de période d'acquisition	11.03.2022	11.03.2021	05.12.2022
Date d'incessibilité	11.03.2024	11.03.2023	05.12.2024
Nombre d'actions attribuées	-	-	-

(*) Non applicable car attribution de 10 actions gratuites par salarié des sociétés françaises du Groupe

2. ATTRIBUTION DÉFINITIVE D' ACTIONS GRATUITES AU COURS DE L'EXERCICE

a. Attribution définitive du Plan d'attribution gratuite d'actions n°19

Le Conseil a mis en place, le 9 décembre 2016, un plan d'attribution d'actions gratuites de 20 000 actions gratuites au profit d'un collaborateur du Groupe, non mandataire de la Société (plan n°19).

Le Conseil, au cours de sa réunion du 4 mars 2020, a constaté que les conditions d'attribution du plan étaient remplies et que le délai d'attribution des actions gratuites à son bénéficiaire s'est achevé le 10 décembre 2019, et a décidé, en conséquence, d'attribuer de façon définitive les 20 000 actions gratuites.

b. Attribution définitive du Plan d'attribution gratuite d'actions n°20

Le Conseil a mis en place, le 9 décembre 2016, un plan d'attribution d'actions gratuites de 64 775 actions gratuites à 35 collaborateurs du groupe (plan n°20).

Le Conseil, au cours de sa réunion du 4 mars 2020, a constaté que le délai d'attribution des actions gratuites à leurs bénéficiaires s'est achevé le 10 décembre 2019, et a décidé, en conséquence, d'attribuer de façon définitive 58 955 actions gratuites et a pris acte que 5 820 actions ne vont pas être distribuées.

c. Attribution définitive du Plan d'attribution gratuite d'actions n°21

Le Conseil a mis en place, le 9 décembre 2016, un plan d'attribution d'actions gratuites de 5 000 actions gratuites au profit d'un manager du Groupe, non mandataire de la Société (plan n°22).

Le Conseil, au cours de sa réunion du 4 mars 2020, a constaté que les conditions d'attribution du plan étaient remplies et que le délai d'attribution des actions gratuites à son bénéficiaire s'est achevé le 5 juillet 2019, et a décidé, en conséquence, d'attribuer de façon définitive les 5 000 actions gratuites.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES RÉOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU VENDREDI 19 JUIN 2020

Trente-cinq résolutions seront soumises aux actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte se tenant le 19 juin 2020 à 10 h.

Ces résolutions se répartissent en deux groupes :

I - Les vingt-deux premières résolutions (de la 1^{ère} à la 22^{ème} résolution) ainsi que la dernière résolution (35^{ème} résolution) relèvent de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire et concernent : l'approbation des comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019, l'affectation du résultat, l'approbation des conventions réglementées visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, le renouvellement du mandat des commissaires aux comptes titulaires, le non renouvellement du mandat des commissaires aux comptes suppléants, le renouvellement du mandat de quatre administrateurs, la ratification de la cooptation d'un administrateur, l'approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice

écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Olivier GINON, Président Directeur Général, à Monsieur Olivier ROUX, Vice-Président (Directeur Général Délégué administrateur) jusqu'au 24 février 2020 et à Monsieur Olivier FERRATON Directeur Général Délégué non administrateur, l'approbation des informations visées au I de l'article L.225-37-3 du Code de commerce, l'approbation de la politique de rémunération du Président Directeur Général, du Directeur Général Délégué et des administrateurs et l'autorisation en matière de programme de rachat d'actions.

II - Les douze autres résolutions (de la 23^{ème} à la 34^{ème} résolution) relèvent de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire et concernent le renouvellement de certaines autorisations et délégations financières destinées à donner à votre Société les moyens financiers de se développer et de mener à bien sa stratégie ainsi que des modifications des statuts de la Société notamment pour les mettre en harmonie avec des dispositions réglementaires.

1. APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019 - APPROBATION DES DÉPENSES ET CHARGES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT (PREMIÈRE ET TROISIÈME RÉOLUTIONS) ET QUITUS AUX ADMINISTRATEURS (DEUXIÈME RÉOLUTION)

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019, se soldant par un bénéfice de 18 008 673,50 euros ainsi que les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un bénéfice net (part du Groupe) de 52 109 821 euros.

Nous vous demanderons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, soit la somme de 39 935,86 euros.

Nous vous demandons également de bien vouloir donner aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

2. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE (QUATRIÈME RÉOLUTION)

L'affectation du résultat de notre société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts. Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 18 008 673,50 euros, comme suit :

Eu égard à la situation exceptionnelle liée à l'épidémie de Covid-19 qui impacte de façon significative l'activité du Groupe, tant en France qu'à l'international, le Conseil d'Administration a décidé de retirer la proposition de dividendes qui avait été annoncée le 4 mars 2020. Il est en conséquence proposé de ne procéder à aucune distribution de dividendes aux fins de préserver la trésorerie du Groupe.

Détermination des sommes distribuables :

Résultat de l'exercice	18 008 673,50 €
Report à nouveau	28 407 287,79 €
Montant à affecter	46 415 961,29 €

Affectation proposée

Réserve légale	-
Report à nouveau	46 415 961,29 €
Total	46 415 961,29 €

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé ci-après le montant des dividendes et autres revenus versés au titre des trois exercices précédents :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2016	15 211 762 € (*) Soit 0,65 € par action (23 402 711 actions ayant donné droit à dividende)	-	-
2017	15 211 762,15 € (*) Soit 0,65 € par action (23 402 711 actions ayant donné droit à dividende)	-	-
2018	19 488 812 € (*) Soit 0,65 € par action (29 982 787 actions ayant donné droit à dividende)	-	-

* Incluant le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues non versé et affecté au compte report à nouveau

3. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES ET APPROBATION DE CES CONVENTIONS (CINQUIÈME RÉOLUTION)

Nous vous demandons d'approuver les conventions qui sont intervenues ou se sont poursuivies en 2019 visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil d'Administration.

Elles sont également présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes y afférent qui vous sera présenté en assemblée.

4. MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (SIXIÈME À NEUVIÈME RÉOLUTIONS)

Nous vous rappelons que les mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants arrivent à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale.

Nous vous proposons de bien vouloir renouveler pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2026 appelée à statuer sur les comptes de

l'exercice clos le 31 décembre 2025 le mandat de commissaire aux comptes titulaire :

- du cabinet MAZA SIMOENS ;
- du cabinet MAZARS.

Par ailleurs, conformément à la loi, nous vous proposons de ne pas renouveler les mandats de commissaires aux comptes suppléant de Monsieur Raphaël VAISON DE FONTAUBE et de Monsieur Emmanuel CHARNAVEL.

5. MANDATS D'ADMINISTRATEURS (DIXIÈME À QUATORZIÈME RÉOLUTIONS)

Nous vous rappelons que les mandats de membres du Conseil d'Administration de Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX, de la société SOFINA et de Madame Giulia VAN WAEYENBERGE arrivent à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale.

Nous vous proposons de bien vouloir renouveler pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé le mandat d'administrateur de :

- Monsieur Olivier GINON ;
- Monsieur Olivier ROUX, ;
- la société SOFINA ;
- Madame Giulia VAN WAEYENBERGE.

Nous vous informons par ailleurs que dans sa séance du 04 mars 2020, le Conseil d'Administration a coopté Madame Maud BAILLY en qualité de nouvelle Administratrice de la Société, en remplacement de Madame Anne-Céline LESCOPI, démissionnaire pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Nous vous proposons de ratifier la nomination de Madame Maud BAILLY.

Indépendance

Nous vous précisons que le Conseil d'Administration considère que Madame Maud BAILLY est qualifiée de membre indépendant au regard des critères d'indépendance du Code Middlednext, retenu par la Société comme code de référence en matière de gouvernement d'entreprise.

A cet égard, il est notamment précisé que Madame Maud BAILLY n'entretient aucune relation d'affaires avec le Groupe.

Le Conseil d'Administration, considère que Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX, la société SOFINA et Madame Giulia VAN WAEYENBERGE ne peuvent être qualifiés de membre indépendant au regard des critères d'indépendance du Code Middlednext.

Expertise, expérience, compétence :

Les informations concernant l'expertise, l'expérience, l'âge et le nombre d'actions détenues par candidats sont détaillées dans le document d'enregistrement universel 2019 [page 69](#). Si vous approuvez l'ensemble de ces propositions de renouvellement et de ratification :

- Le nombre d'administrateurs serait de 15,
- Le nombre d'administrateurs indépendants augmentera avec huit administrateurs indépendants, soit une proportion de 53,30 % de membres indépendants au Conseil (en conformité avec le Code Middlednext),

Le taux de féminisation du Conseil sera de 40 % (6 femmes sur 15 membres).

6. APPROBATION DES ÉLÉMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ OU ATTRIBUÉS AU TITRE DU MEME EXERCICE À MONSIEUR OLIVIER GINON, PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL, À MONSIEUR OLIVIER ROUX, VICE-PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ JUSQU'AU 24 FEVRIER 2020 ET À MONSIEUR OLIVIER FERRATON, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ NON-ADMINISTRATEUR (QUINZIÈME, SEIZIÈME ET DIX-SEPTIÈME RÉOLUTIONS)

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 III du Code de commerce, nous vous demandons de bien vouloir statuer sur les éléments fixes, variables ou exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Olivier GINON, Président Directeur Général, à Monsieur Olivier ROUX, Vice-Président Directeur Général Délégué jusqu'au 24 février 2020 et à

Monsieur Olivier FERRATON, Directeur Général Délégué non administrateur, déterminés en application des principes et critères de rémunération approuvés par l'Assemblée Générale du 26 avril 2019 dans ses 13^{ème} et 14^{ème} résolutions à caractère ordinaire.

Ces éléments sont présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise qui figure dans le document d'enregistrement universel 2019 [page 86](#).

7. APPROBATION DES INFORMATIONS VISÉES AU I DE L'ARTICLE L.225-37-3 DU CODE DE COMMERCE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 II du Code de commerce, il est proposé à l'assemblée (résolution 18) d'approuver les informations mentionnées au I de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce relatives à la rémunération

de l'ensemble des mandataires sociaux, présentées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, figurant dans le Document d'enregistrement universel 2019, [page 88](#)

8. APPROBATION DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ (DIX-NEUVIÈME ET VINGTIÈME RÉOLUTIONS)

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, nous vous demandons de bien vouloir approuver les politiques de rémunération du Président Directeur Général

et du Directeur Général Délégué telles que présentées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2019, [page 86](#).

9. APPROBATION DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (VINGT-ET-UNIÈME RÉOLUTION)

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, nous vous demandons de bien vouloir approuver la politique de rémunération des membres du

Conseil d'Administration telle que présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2019, [page 90](#).

10. PROPOSITION DE RENOUVELER L'AUTORISATION CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS (VINGT-DEUXIÈME RÉOLUTION) ET CONCERNANT LA RÉDUCTION DE CAPITAL PAR ANNULATION D' ACTIONS AUTO-DÉTENUES (VINGT-TROISIÈME RÉOLUTION)

Nous vous proposons, aux termes de la 22^{ème} résolution, de conférer au Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,

- de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la réglementation.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 26 avril 2019 dans sa 15^{ème} résolution à caractère ordinaire.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration apprécierait.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

La société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GL EVENTS par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 40 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 119.931.120 euros tel que calculé sur la base du capital social au 29 février 2020 et des 462.005 actions auto-détenues à la même date.

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le Conseil d'Administration, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédant, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Conseil d'Administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

11. DÉLÉGATIONS FINANCIÈRES

Le Conseil d'Administration souhaite pouvoir disposer des délégations nécessaires pour procéder, s'il le juge utile, à toutes émissions qui pourraient s'avérer nécessaires dans le cadre du développement des activités de la société.

C'est la raison pour laquelle il vous est demandé de renouveler les délégations financières arrivant à échéance. Sur l'état des délégations en cours, vous trouverez dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2019, le tableau des délégations et

autorisations consenties par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration et l'état de leur utilisation.

Par ailleurs, compte tenu des délégations susceptibles de générer à terme une augmentation de capital en numéraire, il vous est demandé de statuer sur une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents à un plan d'épargne entreprise, conformément à la réglementation en vigueur.

11.1 DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL PAR INCORPORATION DE RÉSERVES, BÉNÉFICES ET/OU PRIMES (24^{ÈME} RÉOLUTION)

La délégation de compétence de cette nature arrive à échéance cette année et n'a pas été utilisée.

Nous vous demandons de bien vouloir conférer au Conseil d'Administration, pour une nouvelle période de 26 mois, la compétence aux fins d'augmenter le capital par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le montant nominal d'augmentation de capital résultant de cette délégation ne pourrait pas excéder 60.000.000

euros représentant environ 50 % du capital social existant au jour du présent rapport. Ce montant n'inclurait pas le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi, et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions. Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

Cette délégation priverait d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

11.2 DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCE EN VUE D'ÉMETTRE DES ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DES VALEURS MOBILIÈRES SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Les délégations de compétence en la matière arrivent à échéance cette année et n'ont pas été utilisées.

Il vous est proposé de renouveler les délégations de compétence en vue de procéder à des augmentations de capital par apport de numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Ces délégations ont pour objet de conférer au Conseil d'Administration toute latitude pour procéder aux époques de son choix, pendant une période de 26 mois, à l'émission :

- d'actions ordinaires,
- et/ou d'actions ordinaires donnant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou de titres de créance,
- et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre.

supérieur à 30.000.000 euros représentant environ 25 % du capital social existant au jour du présent rapport.

A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce montant s'imputerait sur le montant nominal maximum des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la 29^{ÈME} résolution.

Le montant nominal maximum des titres de créance sur la Société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourrait être supérieur à 120.000.000 euros.

Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des titres de créance prévu à la 26^{ÈME} résolution de la présente Assemblée, et à la 17^{ÈME} résolution à caractère extraordinaire de l'Assemblée Générale du 26 avril 2019.

11.2.1 Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public (à l'exclusion des offres visées au 1^{er} de l'article L. 411-2 Du Code Monétaire et Financier) et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange (25^{ÈME} résolution)

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées par une offre au public, à l'exclusion des offres visées au 1^{er} de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital serait supprimé avec la faculté pour le Conseil d'Administration de conférer aux actionnaires la possibilité de souscrire en priorité.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation, ne pourrait être

Le prix d'émission :

A. des actions ordinaires (à l'exception de celles émises dans le cadre des offres au public mentionnées à l'article L. 411-2-1 du code monétaire et financier), serait au moins égal au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance, soit à la date des présentes et conformément aux dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce, à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant le début de l'offre, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 10 %;

B. des valeurs mobilières serait tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de

celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « A » ci-dessus, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

En cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, le Conseil d'Administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soule en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

Cette délégation priverait d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

11.2.2 Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé (26^{ème} résolution)

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées par une offre visée au 1 de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital serait supprimé.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 20 % du capital social existant au jour de la présente Assemblée.

A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce montant s'imputerait sur le nominal maximum des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la 29^{ème} résolution.

Le montant nominal maximum des titres de créance sur la Société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourrait être supérieur à 120.000.000 euros.

Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des titres de créance prévu à la 25^{ème} résolution de la présente Assemblée, et à la 17^{ème} résolution à caractère extraordinaire de l'Assemblée Générale du 26 avril 2019.

Le prix d'émission :

A. des actions ordinaires (à l'exception de celles émises dans le cadre des offres au public mentionnées à l'article L. 411-2-1 du code monétaire et financier), serait au moins égal au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation,

après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance, soit à la date des présentes et conformément aux dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce, à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant le début de l'offre, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 10 %;

B. des valeurs mobilières serait tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « A » ci-dessus, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

Cette délégation priverait d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

11.2.3 Autorisation, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, de fixer, dans la limite de 10 % du capital par an, le prix d'émission dans les conditions déterminées par l'Assemblée (27^{ème} résolution)

Nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article L. 225-136 1^o alinéa 2 du Code de commerce, d'autoriser le Conseil d'Administration, qui décide une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public et/ou par placement privé (25^{ème} et 26^{ème} résolutions) soumise aux dispositions de l'article L. 225-136 1^o alinéa 1 du Code de commerce, à déroger, dans la limite de 10 % du capital social par an, aux conditions de fixation du prix prévues selon les modalités précitées et à fixer le prix d'émission des titres de capital assimilables à émettre selon les modalités suivantes :

- A. Le prix d'émission des actions ordinaires serait au moins égal à la moyenne des vingt derniers jours de bourse décote maximale de 15 %;
- B. Le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « A » ci-dessus, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Cette règle dérogatoire de prix pourrait permettre au Conseil de disposer d'une certaine souplesse dans la détermination du montant de la décote au moment de la fixation du prix d'émission en fonction de l'opération et de la situation de marché, et de la moyenne des cours de référence.

Cette autorisation priverait d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

11.2.4 Autorisation d'augmenter le montant des émissions (28^{ème} résolution)

Nous vous proposons, dans le cadre des délégations avec suppression du droit préférentiel de souscription précitées (25^{ème} et 26^{ème} résolutions), de conférer au Conseil d'Administration la faculté d'augmenter, dans les conditions prévues par les articles L 225-135-1 et R 225-118 du Code de commerce, et dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale.

Ainsi, le nombre de titres pourrait être augmenté dans les 30 jours de la clôture de la souscription dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que l'émission initiale, dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée.

Cette autorisation priverait d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet.

11.3 DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À L'EFFET D'AUGMENTER LE CAPITAL AU PROFIT DES ADHÉRENTS D'UN PEE (30^{ÈME} RÉSOLUTION)

Nous soumettons à votre vote la présente résolution, afin d'être en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, aux termes duquel l'Assemblée Générale Extraordinaire doit également statuer sur une résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, lorsqu'elle délègue sa compétence pour réaliser une augmentation de capital en numéraire. L'Assemblée étant appelée sur des délégations susceptibles de générer des augmentations de capital en numéraire, elle doit donc également statuer sur une délégation au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise.

Dans le cadre de cette délégation, il vous est proposé d'autoriser le Conseil d'Administration, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et de l'article L.3344-1 du Code du travail.

En application des dispositions de l'article L.3332-21 du Code du travail, le Conseil d'Administration pourrait prévoir l'attribution aux bénéficiaires, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourrait être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote et pourrait décider en cas d'émission d'actions nouvelles au titre de la décote et/ou de l'abondement, d'incorporer au capital les réserves, bénéfiques ou primes nécessaires à la libération desdites actions.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale supprimerait le

11.2.5 Limitation globale des plafonds des délégations prévues aux 25^{ème}, 26^{ème}, 27^{ème} et 28^{ème} résolutions de la présente assemblée et de la 17^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 26 avril 2019 (29^{ème} résolution)

Nous vous proposons de fixer à 60.000.000 euros représentant environ 50 % du capital, le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises, immédiatement ou à terme, en vertu des 25^{ème}, 26^{ème}, 27^{ème} et 28^{ème} résolutions de la présente Assemblée, et de la 17^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 26 avril 2019, étant précisé qu'à ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital qui pourraient être réalisées par utilisation de la délégation ne pourrait porter le montant de la participation des salariés calculée conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce (y compris la participation déjà détenue) à plus de 3 % du montant total du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration de mettre en œuvre la présente délégation.

Cette délégation aurait une durée de 26 mois.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, le prix des actions à émettre ne pourrait être ni inférieur de plus de 30 % ou de 40 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans à la moyenne des cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, ni supérieur à cette moyenne.

Le Conseil d'Administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière. Compte tenu des autres mesures d'intéressement des salariés mises en place par la Société le Conseil d'Administration recommande le rejet de cette résolution.

11.4 AUTORISATION EN VUE D'ATTRIBUER GRATUITEMENT DES ACTIONS EXISTANTES ET/OU À ÉMETTRE AUX MEMBRES DU PERSONNEL SALARIÉ ET/OU CERTAINS MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ OU DES SOCIÉTÉS OU GROUPEMENTS D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE LIÉS, RENONCIATION DES ACTIONNAIRES À LEUR DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION, DURÉE DE L'AUTORISATION, PLAFOND, DURÉE DES PÉRIODES D'ACQUISITION NOTAMMENT EN CAS D'INVALIDITÉ ET LE CAS ÉCHÉANT DE CONSERVATION (31^{ÈME} RÉSOLUTION)

Afin de permettre de poursuivre une politique d'actionariat salarié incitative, il vous est demandé de renouveler par anticipation l'autorisation d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié de la société et des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés et/ou certains mandataires sociaux. Cette autorisation serait consentie pour une période de 38 mois à compter de

la présente Assemblée Générale et mettrait fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale mixte du 26 avril 2019 aux termes de sa vingt-et-unième résolution à caractère extraordinaire. Ainsi, nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'Administration à procéder, dans le cadre de l'article L 225-197-1 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions nouvelles

résultant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, ou d'actions existantes.

Les bénéficiaires de ces attributions pourraient être :

- les membres du personnel salarié de la société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ou de certaines catégories d'entre eux,
- les mandataires sociaux qui répondent aux conditions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions ainsi attribuées gratuitement sera limité à 900 000.

L'attribution des actions aux bénéficiaires serait définitive, sous réserve de remplir, le cas échéant, les conditions et critères éventuels fixés par le Conseil d'Administration, au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Conseil d'Administration, celle-ci ne pouvant être inférieure à un an. Les bénéficiaires devraient, le cas échéant, conserver ces actions pendant une durée, fixée par le Conseil d'Administration, au moins égale à celle nécessaire pour que la durée cumulée des périodes d'acquisition et, le cas échéant, de conservation

ne puisse être inférieure à deux ans.

Par exception, l'attribution définitive interviendrait avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

La présente autorisation emporterait de plein droit renonciation au droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Ainsi, le Conseil disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ; décider la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, corrélative(s) à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement ; procéder aux acquisitions des actions nécessaires ; déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'influer sur la valeur des actions à attribuer et réalisées pendant la période d'acquisition ; et généralement faire dans le cadre de la législation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

12. MODIFICATION STATUTAIRES ET MISE EN HARMONIE STATUTAIRES (32^{ÈME} ET 33^{ÈME} RÉOLUTION)

12.1 Modification de l'article 17 des statuts en vue de prévoir la consultation écrite des administrateurs (32^{ème} résolution)

Nous vous proposons de modifier l'article 17 des statuts, conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce tel que modifié par la loi n°2019-744 du 19 juillet 2019 afin de prévoir la possibilité pour les membres du Conseil d'Administration de prendre les décisions relevant de ses attributions propres limitativement énumérées par la réglementation par voie de consultation écrite.

Cette faculté pourrait être mise en œuvre pour les décisions suivantes :

- Cooptation de membres ;
- Autorisations des cautions, avals et garanties ;
- Sur délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire, mise en conformité des statuts avec les dispositions législatives et réglementaires ;
- Convocation de l'Assemblée Générale des actionnaires ;
- Transfert du siège social dans le même département.

12.2 Mise en harmonie statutaire (33^{ème} résolution)

Nous vous proposons de mettre en harmonie les statuts avec les dispositions législatives et réglementaires applicables :

1) Concernant la procédure d'identification des propriétaires de titres au porteur :

Nous vous proposons de mettre en harmonie l'article 12 des statuts avec les dispositions des articles L. 228-2 et suivants du

Code de commerce telles que modifiées par la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 qui a modifié la procédure d'identification des actionnaires au porteur.

2) Concernant les cautions, avals et garanties :

Nous vous demandons de bien vouloir mettre en harmonie l'article 18 des statuts avec les dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, telles que modifiées par la loi n° 2019-744 du 19 juillet 2019 en indiquant que l'autorisation du Conseil concernant les cautions, avals et garanties est donnée dans les conditions prévues par la réglementation.

3) Concernant la référence aux « jetons de présence » :

Nous vous proposons de mettre en harmonie les articles 16 et 20 des statuts avec les dispositions de l'article L.225-45 du code de commerce, telles que modifiées par la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 qui a supprimé la notion de jetons de présence.

4) Concernant la comptabilisation des abstentions dans le cadre du calcul de la majorité en Assemblée :

Nous vous proposons de mettre en harmonie l'article 25 des statuts avec les dispositions des articles L. 225-98, et L. 225-96 du Code de commerce tels que modifiés par la loi n°2019-744 du 19 juillet 2019 ayant exclu les abstentions des voix exprimées prises en compte pour le calcul de la majorité en Assemblée Générale.

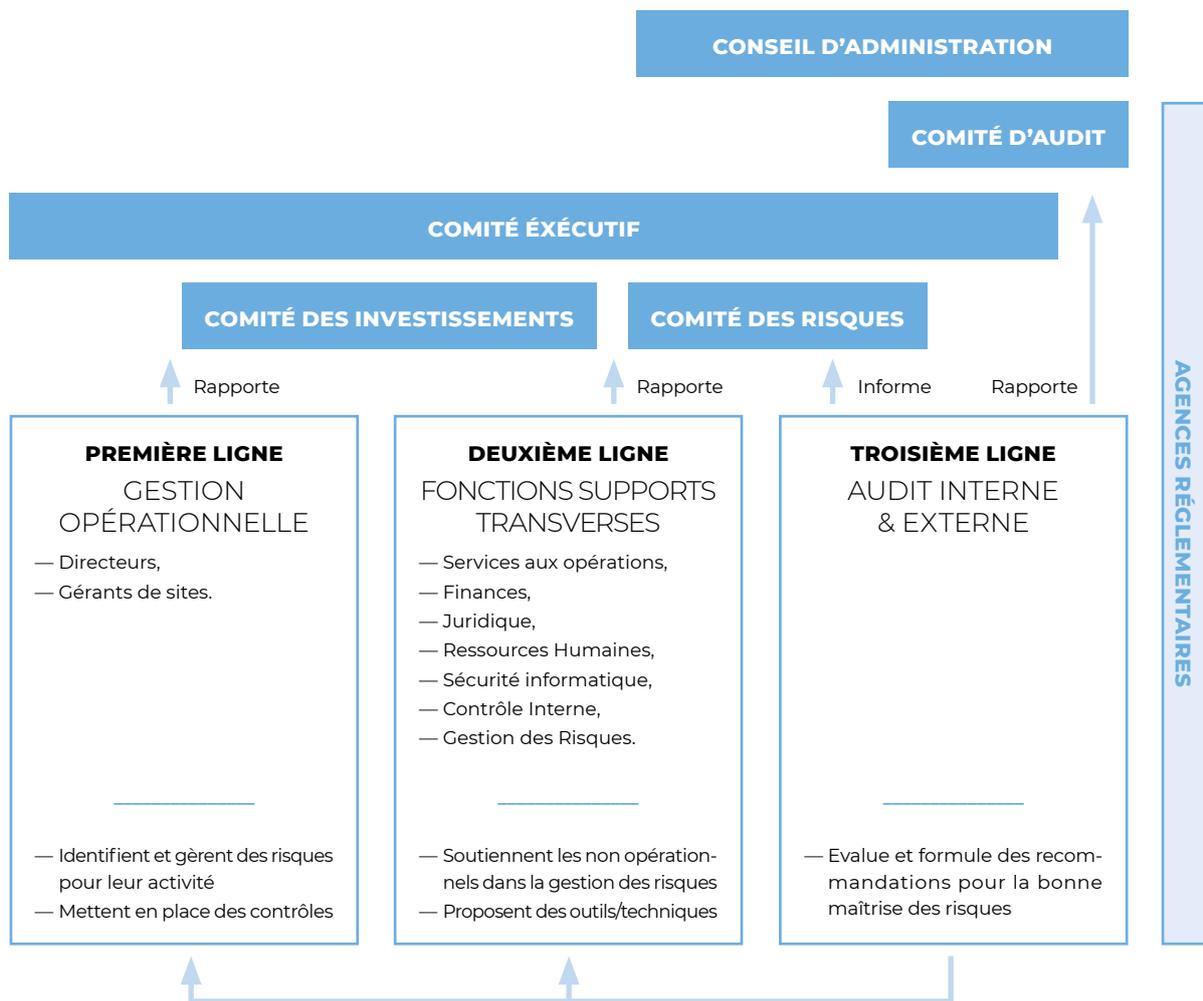
13. RÉFÉRENCES TEXTUELLES APPLICABLES EN CAS DE CHANGEMENT DE CODIFICATION (34^{ÈME} RESOLUTION)

Nous vous demandons de bien vouloir prendre acte que les références textuelles mentionnées dans l'ensemble des résolutions de la présente Assemblée, font référence aux dispositions légales et réglementaires applicables au jour de leur établissement et qu'en cas de modification de la

codification de celles-ci dans le cadre de l'habilitation conférée par la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 au gouvernement, les références textuelles correspondant à la nouvelle codification s'y substitueraient.

III. GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE

1. L'ENVIRONNEMENT DU CONTRÔLE INTERNE DANS LE GROUPE



Les procédures et l'organisation du contrôle interne présentées ci-après ont pour objet d'identifier, de prévenir et de contrôler les risques auxquels, le Groupe est confronté. Comme tout dispositif de contrôle, il ne peut cependant donner la certitude que les risques soient totalement éliminés.

Le contrôle interne est défini au sein de la société GL events et de ses filiales comme étant un ensemble de procédures mises en œuvre par la direction afin d'atteindre les objectifs suivants :

- la protection du patrimoine,
- la sécurité et le respect des personnes,
- l'utilisation optimale des ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs de performance et de rentabilité,
- le développement des techniques de contrôles adaptées aux divers métiers du Groupe,
- la prévention des risques d'erreurs ou de fraudes,
- la fiabilité de l'information financière,
- l'efficacité et l'efficience des opérations
- la conformité aux lois, aux réglementations et aux directives internes.

Dans le Groupe GL events, le système de contrôle interne repose sur :

- des procédures, notes de service transmises aux personnes concernées et intégrées dans les séminaires de formation dédiés aux différentes typologies de personnel. Ils précisent les principes et contrôles auxquels chaque service ou business unit doit se conformer, ainsi que les domaines où l'appui des services supports de la holding est requis,
- le recrutement d'un personnel adapté aux missions et compétent, sa formation permanente sur des thèmes techniques et de connaissance des métiers du Groupe et son développement personnel,
- la délégation de responsabilités : chaque responsable opérationnel met en place et gère, à son niveau, le dispositif de contrôle interne propre à assurer l'atteinte de ses objectifs,
- la démarche qualité dont l'objectif est de définir les processus opérationnels propres à assurer la meilleure satisfaction des besoins exprimés par nos clients, en optimisant les pratiques et en limitant les risques inhérents à l'activité,
- le partage de valeurs essentielles, rappelées dans la charte éthique. GL events développe en effet la décentralisation des responsabilités et la délégation. Pour fédérer les équipes et promouvoir une culture d'entreprise commune, le Groupe se repose sur des valeurs humaines importantes qui sous-tendent l'organisation. Elles favorisent le respect des clients, la qualité des prestations dans un environnement éthique, la loyauté, l'esprit d'équipe, la gestion des contraintes de délais et la rigueur.

Les domaines couverts sont notamment les règles à suivre en matière de :

- gestion commerciale et gestion du crédit client,
- gestion des moyens de paiements, relations bancaires et suivi de trésorerie,
- administration de la paie et gestion des ressources humaines,
- gestion des achats et des investissements,
- gestion des actifs et protection du patrimoine,
- politiques d'assurance et de couverture,
- principes de contrôle et révision comptables,
- principes de contrôle en matière de reporting financier et consolidation.

En 2019, le Groupe a renforcé la fonction centrale de contrôle interne constituée de 2 collaboratrices en charge de l'animation du contrôles internes et plus particulièrement de l'harmonisation des procédures, des contrôles interne continus et de missions spécifiques de contrôles.

Les contrôles mis en œuvre, conformément au plan de contrôle annuel validé en Comité d'Audit, visent à renforcer le dispositif de contrôle interne afférent au process contrôlé. L'équipe dédiée s'attache à accompagner les opérationnels dans l'atteinte de leurs objectifs en fournissant des informations sur l'efficacité du contrôle interne et supportant les équipes dans leur action de remédiation.

2. LES ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE ET LES PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES ET FONCTIONNELLES

A. CONSEIL D'ADMINISTRATION, LE COMITÉ EXÉCUTIF, LE COMITÉ D'AUDIT, LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS, LE COMITÉ RSE ET LE COMITÉ DES RISQUES

Le fonctionnement de ces comités est présenté dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise.

B. LA DIRECTION FINANCIÈRE

La Direction Financière assure le 2^e niveau de contrôle grâce notamment à un contrôle de gestion fort mais aussi un service de MOA Finance, de consolidation, de trésorerie et de fiscalité permettant d'assurer la fiabilité et l'homogénéité des données comptables et financières.

Avec l'équipe des contrôleurs de gestion répartis en France et à l'international, le Contrôle de Gestion a pour mission, dans l'ensemble des sites du Groupe et pour tous les processus, de contribuer à apprécier la conformité aux règles et procédures internes du Groupe, de détecter les situations de non-respect des lois et réglementations, de s'assurer que le patrimoine du Groupe est protégé, d'apprécier l'efficacité et l'efficience de la conduite des opérations et de veiller à ce que les risques opérationnels soient prévenus et maîtrisés.

Par ailleurs, la Direction Générale du Groupe accorde une grande importance au processus de planification qui aboutit à l'élaboration du budget annuel et permet de décliner les orientations stratégiques en plans d'actions opérationnels. Dans cet esprit, le Contrôle de Gestion corporate diffuse des directives et des instructions pour orienter les équipes impliquées dans la préparation du budget. Il coordonne le système de planification et de contrôle budgétaire, en s'appuyant sur des règles de gestion valables pour toutes les entités du Groupe, ainsi que sur des modalités d'établissement du budget et des prévisions.

Le reporting de gestion s'articule autour d'un outil de consolidation de gestion pour les résultats et d'indicateurs de suivi physiques ou financiers pour les éléments de bilan tels que le poste clients, les investissements et la situation de trésorerie. Par ailleurs, les revues d'affaires sont un élément clé du dispositif de pilotage et de contrôle du Groupe. Des revues sont organisées au niveau des entités opérationnelles par les Contrôleurs de Gestion et pour les plus significatives avec la Direction Générale du Groupe.

Le Contrôle de Gestion corporate prépare et diffuse un tableau de bord synthétique ainsi que les analyses d'écarts et tendances significatives à partir des éléments que les différentes entités communiquent dans une note de synthèse mensuelle. Des prévisions mensuelles sont faites pour assurer

un parfait pilotage des activités au niveau de la Direction Générale de GL events.

Le service trésorerie produit de manière hebdomadaire un reporting de l'endettement net qui présente la position de chacune des filiales, les principales variations font l'objet d'une analyse.

Le service MOA Finance en lien permanent avec les équipes financières opérationnelles et la DSI permet de contrôler la fiabilité et d'assurer la séparation des tâches dans le cadre de transactions critiques telles que les créations et modifications des données bancaires.

C. LA DIRECTION JURIDIQUE

La Direction Juridique est un des acteurs centralisés de l'environnement de contrôle interne du groupe, au travers de plusieurs axes principaux contribuant au contrôle interne et définis avec la Direction Financière du Groupe.

Ces différents axes sont réévalués régulièrement afin d'assurer une effectivité réelle de cette implication au sein du contrôle interne. A ce jour, ils correspondent aux actions suivantes :

- Veille réglementaire et juridique permanente, dans tous les domaines pertinents, pour l'ensemble des territoires/pays où sont implantées les filiales opérationnelles. Cette veille est réalisée essentiellement par deux acteurs principaux : les juristes du groupe et les conseils externes spécialisés. Les outils techniques relatifs à la veille réglementaire sont de plusieurs natures : i) Alertes électroniques et e-news, ii) Formations juridiques, iii) Implication au sein des instances professionnelles (Associations et Cercles de juristes), iv) Participation active aux forums et séminaires intéressant les domaines d'activité du Groupe,
- Elaboration et mise à jour régulières de contrats types (Fournisseurs/Clients/Immobiliers), selon les droits nationaux applicables aux filiales opérationnelles du groupe. La Direction Juridique recherche, au travers de ces contrats types, l'adéquation entre la sécurisation juridique et le support au développement des activités commerciales,
- Diffusion interne et formation de collaborateurs clés, selon les activités pertinentes, des bonnes pratiques juridiques, principalement issues des « clauses types » et « contrats types » selon les droits nationaux applicables,
- Forte implication de la Direction Juridique aux différents processus de négociation, de toutes natures (Développement commercial, NTIC, M&A, Compliance, restructuration/cession d'activités, etc),
- Participation à l'évaluation des risques juridiques et de conformité, ainsi qu'à l'élaboration de plans d'actions correctrices, selon les retours d'expérience. Cet axe comprend la participation active aux travaux d'anticipation et d'évaluation du Comité des Risques,
- Gestion, avec le support de conseils externes spécialisés selon les cas, des contentieux de toutes natures (Corporate, NTIC, Environnemental, Commercial, Immobilier),
- Gestion et proposition d'évolution/restructuration des niveaux et de la nature des délégations d'autorité, de pouvoirs, de représentation et d'engagements,
- Création et déploiement de nouveaux outils contribuant à la Conformité, dans le cadre de l'adaptation permanente des normes de bonne gouvernance,
- Plus généralement, suivi global de la performance de la Direction Juridique, en lien avec la Direction Financière Groupe, au regard des enjeux majeurs du contrôle interne et de la cartographie des risques du groupe.

Depuis 2019, la Direction Juridique compte parmi ses rangs une équipe dédiée et centrale de Compliance. Cette équipe composée de 2 collaboratrices expérimentées a principalement la charge de poursuivre le déploiement des réglementations SAPIN 2 et RGPD avec le soutien des autres fonctions supports et des relais compliance, en France comme à l'International.

D. LA DIRECTION DE L'AUDIT INTERNE

Le service d'audit interne procède à l'évaluation des processus de gouvernement d'entreprise, de management des risques et de contrôle, tels qu'ils sont définis au sein du groupe GL events. Par ses propositions, il contribue à améliorer la sécurité et à optimiser les performances globales de l'organisation.

Les missions de l'audit interne permettent notamment de :

- Identifier et maîtriser les risques par une approche structurée et focalisée sur les enjeux du Groupe ;
- Evaluer la pertinence et l'efficacité de ces processus par rapport à leur conformité avec les règles, normes, procédures, lois et réglementations en vigueur ;
- Evaluer la maîtrise des processus opérationnels, fonctionnels ainsi que la réalisation des opérations au regard des préoccupations de l'organisation, en matière stratégique, opérationnelle et financière ;
- Vérifier l'intégrité, la fiabilité, l'exhaustivité et la traçabilité des informations produites (comptables, financières, de gestion...);
- Proposer des axes d'amélioration ou de progrès pour l'organisation ;
- Participer, le cas échéant, à certaines missions de conseil demandées par la Direction Générale.

Le périmètre d'intervention du service d'audit interne s'étend à l'ensemble de l'organisation, et de ses filiales, sur le territoire français ainsi qu'à l'étranger. Il intervient dans tous les domaines ou processus administratifs, comptables et financiers, fonctionnels ou opérationnels. La Direction de l'audit interne intègre un service de contrôle interne, composé de 2 collaboratrices .

GL events a confié cette direction à une collaboratrice dont l'expérience couvre tous les métiers exercés dans le Groupe disposant d'une expérience technique significative d'audit et de contrôle interne. En 2019, 3 nouveaux collaborateurs ont renforcé l'équipe d'audit interne par leurs expertises respectives en gestion de risques, audit informatique et financier. Ponctuellement, le service d'audit interne peut faire appel à des auditeurs/ contrôleurs internes qui ont notamment été sélectionnés parmi la population des collaborateurs administratifs, financiers et juridique de filiales. Chaque collaborateur intervenant sur des missions d'audit interne signe la Charte de l'Audit Interne, mise à jour et validée par le Comité d'Audit du 11 mars 2019.

A l'issue de chaque mission, les auditeurs discutent leur rapport avec le Directeur de l'entité contrôlée et rendent compte à la Direction Générale et au Comité d'Audit du Groupe. Ce rapport est adressé au responsable de la filiale, et à sa hiérarchie, qui est chargée de mettre en place les recommandations élaborées. La Direction de l'audit interne vérifie régulièrement l'avancement des actions correctives. Les auditeurs et contrôleurs internes collaborent très étroitement avec les directions fonctionnelles du Groupe qui ont la charge :

- de proposer les procédures de fonctionnement, de contribuer à leur amélioration,
- de mettre en place les systèmes et les outils de contrôle,
- d'assurer le suivi et le contrôle en continu des opérations notamment au travers de la mise à jour des procédures disponibles via l'intranet, point de diffusion unique et accessible.

En 2019, les missions ont porté sur :

- les audits des filiales situées à Dubaï, en Italie et en France
- les audits de processus structurants tels que la sous traitance ou la gestion des droits administrateurs des applications informatisées
- le contrôle des frais de déplacements, les contrôles d'exception à l'aide d'un outil spécifique de marché et le dossier de révision comptable
- la mise à jour de la cartographie des risques Groupe,
- la mise en œuvre de séminaires de sensibilisation aux

- risques de fraude destinés aux comptables et financiers
- le suivi des recommandations d'audits de filiales situées en Angleterre, en Belgique et au Brésil
- la mise en œuvre de la loi Sapin 2 et particulièrement des piliers de contrôles comptables, d'évaluation des tiers, de formation et de cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence.

E. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les Commissaires aux comptes évaluent le dispositif de contrôle interne du Groupe et apportent un point de vue indépendant et objectif lors de l'examen des états financiers semestriels et annuels et de leurs travaux de revue du contrôle interne, ce tant au niveau consolidé que pour chacune des filiales contrôlées.

3. FACTEURS DE RISQUES

Cette partie sur la gestion des risques s'inscrit dans le cadre d'une gouvernance d'entreprise conforme au cadre de référence de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sur le dispositif de gestion des risques.

En 2019, l'équipe d'audit interne a mis à jour la cartographie des risques Groupe en s'assurant de l'exhaustivité des risques identifiés vis-à-vis du développement et de la stratégie du Groupe.

Cette démarche s'est inscrite dans une approche mixte : dans un premier temps, « Bottom Up » via des entretiens préliminaires suivis d'ateliers collaboratifs et dans un second temps, « Top Down » via des ateliers de revue par des Directeurs Généraux et Opérationnels et des fonctions supports transverses. Les résultats de cartographie ont été présentés et validés par les membres du COMEX. La cartographie des risques et plus particulièrement les risques nets majeurs, a été présentée et validée par le Comité d'Audit.

Tous les trois ans, les principaux risques auxquels le groupe GL events est confronté font l'objet d'un processus de cartographie impliquant toutes les filiales et fonctions du Groupe. Les différents risques sont classés selon leur impact potentiel (4 axes d'évaluation : financier, image/réputation, business et légal) et leur probabilité d'occurrence (sur 4 ans). Les facteurs de risques ont été par la suite hiérarchisés et classés par famille de risque (stratégique, exogène, financier, réglementaire & juridique, système d'information, opérationnel et réputation). Cette cartographie des risques reflète l'exposition du groupe GL events, intégrant les mesures de maîtrise par niveau et environnement de contrôle mises en œuvre afin d'en limiter la probabilité et l'impact.

Les risques majeurs nets issus de cette cartographie groupe sont détaillés ci-après.

RISQUE PANDÉMIQUE – ÉVÈNEMENT COVID 19 INTERVENU POST CLÔTURE :

Le risque de pandémie fait partie intégrante de la cartographie des risques Groupe. La mise à jour en 2019 de celle-ci n'a pas fait apparaître ce risque comme un risque net majeur et fera l'objet d'une révision particulière lors de la mise à jour en 2020. Dès le début de l'épidémie, le Groupe GL events a suivi attentivement et régulièrement l'évolution de la situation liée à la propagation du Coronavirus - covid-19 sur la base des recommandations et conseils des autorités sanitaires et gouvernementales compétentes. Dans ce contexte, le Groupe a fait face, depuis janvier 2020, à la situation épidémique puis pandémique. A partir de ce moment, une cellule de crise covid-19 a été activée et les meilleures pratiques de plans de continuités d'activité déclinées dans chacune des filiales, en France comme à l'International, sont mises en place pour garantir la sécurité et la santé de ses collaborateurs, clients, partenaires et fournisseurs et préparer la sortie de crise. A date du dépôt, la cellule de crise n'est pas levée.

HIÉRARCHIE DES RISQUES NETS MAJEURS PAR FAMILLE DE RISQUE

Famille de risque	Nom du risque	Tendance
Les risques liés à l'environnement externe de GL events		
Exogène	- Cybercriminalité	↗
Financier	- Endettement	→
Réputation	- Atteinte à l'image	↗
Règlementaire & Juridique	- Ethique et conformité des affaires	↗
Les risques liés à la stratégie et à l'organisation de GL events		
Stratégique	- Qualité et innovation	↗
	- Acquisitions et intégration	↗
	- Capital humain	↗

DÉTAILS DES RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT EXTERNE DE GL EVENTS

CYBER-CRIMINALITÉ

Identification et description du risque

Le développement significatif du Groupe par croissance interne et externe ainsi que sa transformation digitale accentue l'exposition aux risques d'atteinte aux systèmes informatiques dans un but malveillant. Ces attaques peuvent endommager significativement la sécurité des réseaux, leur traitement et peuvent atteindre l'intégrité des données. Ces données concernent aussi bien les opérations et transactions impactant les états financiers, que les communications des collaborateurs et des autres tiers du Groupe. Le risque de cybercriminalité est corollaire au risque de non-conformité réglementaire en matière de protection des données personnelles.

Effets potentiels pour le Groupe

La menace externe peut ralentir voire paralyser les activités du Groupe, tout en dégradant la réputation et l'image commerciale des entités. Les impacts dépendent de la nature et du périmètre de l'attaque et peuvent induire :

- L'impossibilité de réaliser les transactions quotidiennes
- Le détournement d'actifs et l'impact de trésorerie
- Le retard dans l'exécution des opérations
- La fuite, perte, vol de données (personnelles, confidentielles, stratégiques)
- La défaillance technologique des systèmes
- L'inaccessibilité aux moyens de communication

L'ensemble de ces effets ont également un impact financier pouvant être majeur.

Gestion du risque

Le risque de cybercriminalité est géré par le département Infrastructure de la Direction des Systèmes d'Information Groupe. Il s'occupe particulièrement des protections techniques (firewalls, antivirus, etc..) et de la sensibilisation continue des collaborateurs par des « IT News ». Le second niveau de contrôle s'occupe d'animer le risque de fraude mixte par des séminaires et support de sensibilisations aux risques de fraude et via un groupe Yammer «Risk & Fraud». En complément, le groupe a souscrit à une couverture d'assurance cyberattaques. Régulièrement, une évaluation du niveau de sécurité informatique est effectuée via des test d'intrusion externes et les audits internes (sécurisation des droits d'accès etc..).

ENDETTEMENT

Identification et description du risque

La gestion de la dette constitue un moyen de développement (investissement, RFR, innovation...) mais également un risque en cas de non-maitrise du taux d'endettement.

Cette gestion de la dette aussi bien à court qu'à long terme constitue un réel enjeu pour le Groupe et est dépendant des évolutions défavorables du taux d'intérêt et/ou d'une absence de maîtrise de l'endettement (moins-values, augmentation des créances, augmentation de l'endettement, etc.). Ce risque est particulièrement accru lors des opérations de croissance externe, régulières et significatives.

Effets potentiels pour le Groupe

Bien que l'endettement ait pour principal objectif un effet de levier pour le développement des activités, une gestion inadaptée et non maitrisée peut entraîner des pertes financières, une perte de rentabilité des capitaux propres et de potentiels défiances et volatilité du marché financier.

Gestion du risque

L'équilibre des dispositifs et la maîtrise du taux d'endettement du Groupe sont pilotés de manière régulière et centralisée. Ce suivi est régulièrement revu lors des séances du Conseil d'Administration, comités de direction, comités d'investissement et par le collège des commissaires aux comptes.

Opérationnellement, le Groupe mène un projet interne structurant depuis 2018 d'optimisation du BFR, a mis en place des process encadrant les flux de trésorerie et un suivi régulier et détaillé des investissements.

L'ensemble de ces dispositifs permet une revue régulière qui est présentée et discutée avec les partenaires bancaires et financiers du groupe.

ATTEINTE À L'IMAGE

Identification et description du risque

Le Groupe est exposé à une promotion négative de son image résultant de la communication d'informations erronées ou supposées. Ce risque est inhérent au secteur événementiel, particulièrement pour nos grands projets internationaux et la réalisation de nos événements. Une mauvaise préparation à la gestion de crise pourrait perturber la tenue des activités et impacter l'image de marque du Groupe, de ses collaborateurs, dirigeants et de ses partenaires. Une gestion inadaptée d'une crise postérieurement à sa survenance, comme l'absence de communication face au report d'un incident avéré ou non, relayé par les médias et diffusé sur un réseau social, pourrait remettre en cause l'implication des cadres dirigeants quant à la gestion des dispositifs de prévention des risques.

De plus, le développement des médias sociaux et des outils de communication digitale est porteur de risques nouveaux. L'utilisation de ces supports notamment pour communiquer sur les événements et les actualités du Groupe et de ses entités nécessite une attention particulière en France comme à l'international. Des publications inappropriées, non maitrisées, commentaires négatifs ou « fake news » pourraient nuire à l'image du Groupe, ses collaborateurs et dirigeants, partenaires et ainsi pourraient porter préjudice aux intérêts des activités aussi bien opérationnelles que financières.

Effets potentiels pour le Groupe

Une attaque malveillante destinée à porter atteinte à la réputation du Groupe ou un véritable incident lié à une communication inadaptée pourrait ternir fortement l'image et la réputation du Groupe. Une couverture médiatique défavorable et de grande ampleur pourrait éroder la confiance des partenaires commerciaux, institutionnels et des collaborateurs. Ce risque affecterait la performance financière, l'efficacité opérationnelle ainsi que potentiellement la pérennité des activités.

Gestion du risque

Le Groupe a mis en place des dispositifs internes pour gérer ce risque tant sur l'organisation centrale de la communication institutionnelle que sur la maîtrise des communications locales pour la promotion des événements. Cette typologie de risques étant diffuse et impactant l'ensemble des collaborateurs, le Groupe sensibilise en continu les acteurs de la communication au sein du Groupe, à savoir ses équipes de communication interne, événementiel et marketing. Spécifiquement pour les grands projets internationaux, dont l'exposition médiatique est élevée, les collaborateurs sont particulièrement sensibilisés lors des briefings d'avant-projet et au besoin pendant la mise en place du projet.

Par ailleurs, la Direction Générale valide l'ensemble des communications officielles et institutionnelles avant leur publication. Celle-ci a également mis en œuvre un plan de communication de crise au niveau Groupe avec l'assistance d'un cabinet externe reconnu et spécialisé.

ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ DES AFFAIRES

Identification et description du risque

Le groupe GL events est particulièrement attentif aux valeurs d'éthique et de conformité. Du fait de son implémentation à l'international, le Groupe peut être impacté par des législations anticorruptions qui ont une incidence extraterritoriale éventuelle et un risque pénal étendu. Aussi, un déploiement inadéquat ou retardé d'une réglementation tel que la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (mais aussi des réglementations et leurs évolutions liées à la protection des données personnelles, à l'environnement, etc..) expose à des risques significatifs de non-conformité. Ce risque est accru dans certains pays où le groupe est implanté et/ou il opère (grands projets internationaux) et inhérent au secteur événementiel (interactions avec les tiers publics, des personnes publiquement exposées...).

Effets potentiels pour le Groupe

Ces effets ont également un impact direct sur l'image et la réputation du Groupe tant sur les marchés financiers, que sur les appels d'offre ou encore la marque employeur, à savoir concernant SAPIN 2 :

- Amende maximum 1 M€ pour un dispositif jugé non conforme au sein d'une des filiales
- Publicité obligatoire de la sanction et risque sur l'accès et les réponses aux appels d'offre

Une non-conformité peut être sanctionnée par une pénalité financière significative à l'échelle du Groupe.

Gestion du risque

S'appuyant sur le code éthique et le code de conduite anti-corruption, le Groupe via sa Direction Générale s'engage à promouvoir ses valeurs et son comportement éthique et particulièrement s'agissant des risques de corruption.

Cet engagement a été répété et appuyé lors du séminaire Business&Compliance en juillet 2019, rassemblant plus de 1200 collaborateurs dont 750 collaborateurs identifiés comme particulièrement exposés aux risques de corruption et trafic d'influence. Tous les dirigeants internationaux et le COMEX ont été également formés spécifiquement lors du premier semestre 2019. En parallèle, les 20 relais locaux nommés avant la Convention ont également été réunis le 10 juillet pour être formés à ce rôle et leur présenter le plan de déploiement. Par ailleurs, tous les dirigeants internationaux et le Comité Exécutif ont été formés spécifiquement lors du premier semestre 2019.

Le programme de conformité est mis en œuvre par un groupe de travail composé des fonctions juridiques, ressources humaines, finance, audit et contrôle interne et compliance, dont la gestion est répartie par piliers et détaillée dans le DPEF. En 2020, l'animation du dispositif prévoit la création d'une équipe compliance centrale dédiée ainsi qu'une organisation par relais locaux, définie avec les dirigeants concernés.

La démarche anticorruption est présentée de manière systématique à chaque comité d'audit, ainsi que régulièrement lors des comités exécutifs et Conseil d'Administration. Le dispositif fait l'objet d'un suivi budgétaire dédié.

Une veille réglementaire est également faite par les équipes support (sensibilisation, veille, abonnements aux documents des instances certifiantes Apave, Socotec, IFACI, AMRAE, DFCC, AFJE, RSE etc...).

DÉTAILS DES RISQUES LIÉS À LA STRATÉGIE ET L'ORGANISATION DU GROUPE GL EVENTS

ACQUISITIONS ET INTÉGRATIONS

Identification et description du risque

Le Groupe procède régulièrement à des acquisitions stratégiques et ciblées dans le cadre de sa stratégie de croissance, en France comme à l'international. Le Groupe entend continuer à se développer et à étendre ses activités par le biais de nouvelles acquisitions en particulier en Chine. Le fait que le Groupe ne puisse pas réaliser des acquisitions ou intégrer avec succès et synergies les sociétés acquises peut porter atteinte à sa croissance financière, son image et son efficacité opérationnelle. Ces objectifs ambitieux de croissance externe mobilisent de nombreuses ressources internes et externes tant au niveau de la Direction Générale, que des opérations et des fonctions supports. Le risque de gestion inappropriée de ces acquisitions et intégrations est multi-facteurs et dépendant de la nature et du pays de localisation de la cible :

- Les informations/analyses de marché relatives à la cible ne sont pas fiables, inexacts ou incertaines
- L'incapacité à trouver des cibles en adéquation avec la stratégie, les activités et les valeurs du Groupe
- Difficultés à obtenir le financement nécessaire à une acquisition ou à l'obtenir à des conditions satisfaisantes ;

- Analyse et intégration incomplète (ex : domaine RH, IT, éthique...)

Le Groupe peut également faire face à des risques liés aux cessions éventuelles qu'il pourrait entreprendre.

Effets potentiels pour le Groupe

Les impacts potentiels générés par des acquisitions, cessions et intégrations sont nombreux, diffus et particulièrement liés à la nature et au pays d'opération des cibles ; à savoir :

- Financier : engagement financier inadéquate vs la valeur de la cible, résultat d'exploitation, résultats non alignés avec les prévisions ; des cessions pourraient entraîner des pertes et des dépréciations sur le goodwill et autres actifs incorporels.
- Juridique : non-conformité aux exigences réglementaires et juridiques

- Opérationnel : les synergies attendues ne sont pas réalisées (business, SI, commercial...), perte de salon/clients
- Organisationnel : défaillance culturelle, perte d'efficacité et d'efficience, départ de dirigeants et collaborateurs clés
- Image : perte d'attractivité, désavantage concurrentiel

Gestion du risque

De par son historique et ses nombreuses opérations de croissance externes en 2019, le Groupe dispose d'un effet d'expérience notable quant à la gestion de ce risque.

Tout d'abord, la sélection et l'étude des dossiers sont validés systématiquement par le Comité Exécutif puis le conseil d'Administration. Les due diligence sont menées par une équipe centrale dédiée à la due diligence financières et juridiques. Cette équipe s'appuie sur les fonctions supports et les directions locales et fait appel à des cabinets externes afin

de renforcer l'expertise et les négociations. Ces négociations font systématiquement l'objet de contrats d'acquisitions et pactes d'actionnaires.

S'agissant des intégrations, celles-ci sont gérées par chaque pôle via des ressources ou des référents dédiés métiers. Par ailleurs les intégrations SI sont pilotées et planifiées par la DSI. Une revue mensuelle des dossiers d'acquisitions et des intégrations en cours est effectuée avec les fonctions supports dédiées.

Plus particulièrement pour les acquisitions et les intégrations en Chine, le Groupe dispense des formations multiculturelles spécifiques et régulières. En 2019, la Direction des Ressources Humaines a également mis en place un programme « onboarder » dédié à des profils à haut potentiels, multi-métiers et à double culture afin de favoriser les intégrations à moyen et long terme.

QUALITÉ ET INNOVATION

Identification et description du risque

Les principales activités du Groupe consistent en la livraison de prestations temporaires et éphémères (signalétique, aménagement de stand, F&B, transport et logistique etc.), le Groupe fonctionne en économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) et est ainsi consommateur en matières premières et énergie. Avec les enjeux climatiques actuels et futurs, une économie circulaire semble être à privilégier : l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production des déchets. Ces enjeux sont d'autant un risque qu'une opportunité impliquant une refonte des approches opérationnelles et managériales ainsi qu'une anticipation des évolutions réglementaires.

Effets potentiels pour le Groupe

La société actuelle opérant sa transition écologique et sociétale impacte inévitablement le Groupe et ses activités et a pour effet un impact sur :

- Le visitorat et l'attractivité territoriale et/ou sectorielle
 - L'attractivité commerciale
 - La marque employeur
 - La pérennité des activités sur certaines zones
 - Les opérations d'exploitation et les innovations apportées
- L'ensemble des engagements RSE, leur tenue et leur communication a un impact financier et d'image vis-à-vis du marché et investisseurs.

Gestion du risque

Le Groupe dispose et entretient perpétuellement sa capacité de répondre au plus près des besoins des clients et de proposer des services et concepts adaptés à ses besoins et à la société. Le business model est alimenté par des créations de concepts et de salons comme par exemple en 2019 la création de marketplace, de nouveaux salons réussis comme Sport Unlimitech. Ces innovations ont permis de générer du trafic et d'ancrer son empreinte.

En complément, la Direction Générale du Groupe marque son engagement fort quand sa stratégie RSE vis-à-vis de ses collaborateurs. Cette stratégie est déclinée opérationnellement à l'aide d'une direction RSE centrale par 4 pans : Think Green, Think People, Think Local and Think Ethic.

Cet engagement est retranscrit aux échelles locales par des initiatives et innovations conduisant à un accroissement des certifications ISO en faveur de l'environnement, des métiers événementiels et de management. De nombreuses innovations au service des clients et des collaborateurs ont vu le jour en 2019 : moquette réutilisable, mobilier issu de matières premières recyclées, limitation du gaspillage alimentaire avec des associations caritatives, etc...

L'amélioration continue de ces actions est alimentée par les groupes Aubrac ainsi que par l'animation d'une communauté active sur Yammer.

CAPITAL HUMAIN

Identification et description du risque

Afin de pérenniser son développement et ses valeurs («Et les hommes se rencontrent»), le Groupe est conscient que la gestion du capital humain reste un domaine de vigilance à moyen et long terme pour disposer des moyens à hauteur de ses ambitions de développement. Cette gestion comprend à la fois la gestion des talents d'aujourd'hui et son organisation adéquate, comme l'identification et l'évolutions des métiers de demain nécessaires à la pérennité et aux développements de nos activités.

Les fondements entrepreneuriaux et pionniers des valeurs historiques et incarnées du Groupe prennent le virage de la digitalisation des affaires, des modes de travail, de communication et de relations humaines et sociétales. Cet environnement mouvant constitue intrinsèquement un risque notamment dans l'inadéquation des besoins et des engagements.

Les savoir-faire et savoir-être indispensables au maintien des activités du Groupe sont nombreux et parfois complexes dans leur développement et rétention. Ainsi, le Groupe est exposé à un risque de perte de compétences, connaissances, réseaux et de savoir-faire lié au départ de personnes clés du Groupe pouvant engendrer une désorganisation des équipes et des activités. L'absence ou l'inadaptation de plan de succession pourrait compromettre partiellement la continuité de l'organisation.

Effets potentiels pour le Groupe

Ce risque lié aux valeurs et à l'évolution sociétale a un impact potentiel sur la pérennité de l'ADN et des activités du Groupe. Aussi, cela peut revêtir plusieurs autres effets à moyen et long terme à savoir :

- Impact sur la performance opérationnelle
- Perte d'attractivité tant business que de marque opérationnelle
- Organisationnel : transition managériale complexe, efficacité opérationnelle compromise
- Image et business : perte de réseau, perte de confiance

Les facteurs de risques présentés sont les risques majeurs nets identifiés lors de la cartographie des risques Groupe. Par ailleurs, d'autres risques peuvent impacter les états financiers ou extra financiers et sont détaillés en annexes des comptes ou dans la description des risques RSE du DPEF [page 59](#).

Gestion du risque

Concernant le capital humain, la Direction des Ressources Humaines accompagne l'ensemble des directions opérationnelles et support dans l'identification des besoins et des talents associés en interne comme en externe. Le Groupe attache une importance particulière au recrutement, au développement, à la rétention de ses collaborateurs, ainsi qu'à l'anticipation des besoins en compétences pour soutenir ses objectifs stratégiques.

Pour les accompagner, la Direction des Ressources Humaines a notamment mis en place des programmes et politiques relatifs au recrutement, au développement, à la rétention de ses collaborateurs clés identifiés. Opérationnellement, cette démarche s'accompagne de plan d'action de rétention salariale, de la promotion de la mobilité, d'une « Welcome convention » déclinée et adaptée à chaque pôle. En 2019, la Direction Générale a géré avec succès sa nouvelle organisation et n'a pas identifié d'impact financier, juridique ou organisationnel significatif. En parallèle, la Direction des Ressources Humaines Groupe a identifié environ 200 collaborateurs dits « Key people » afin d'adapter les plans de rétention et de succession si nécessaire (départ retraite, etc...). Cette gestion des potentiels s'est également modélisée en 2019 par la mise en place d'un programme « onboarder » dédiée à des profils à haut potentiels, multi-métiers et à double culture afin de favoriser les intégrations à moyen et long terme.

Pour les développer, la Direction des Ressources Humaines Groupe a lancé les journées collaboratives « Aubrac » afin de dessiner et prioriser le Groupe de demain, que cela soit sur les modalités de travail, l'organisation et d'autres projets structurants et transverses. Ces nouveaux modes étant particulièrement liés au virage digital, la DSI s'est dotée d'un service dédié en lien étroit avec les métiers les plus impactés par ces usages sur les pôles Venues et Exhibitions. Aussi, en 2019, le Groupe a lancé un projet transverse d'outils digitaux de travail et communication interne : Teams et Yammer avec l'appui d'ambassadeurs au sein des directions et BU.

ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

La politique en matière d'assurances est suivie au niveau consolidé, par la Direction des Risques et des Assurances, rattachée à la Direction Juridique.

L'objectif de la politique d'assurance est de protéger au mieux les personnes et les actifs du Groupe contre la survenance de risques significatifs identifiés et assurables qui pourraient l'affecter.

Le Groupe a mis en place des programmes d'assurance mondiaux (notamment pour les risques de Responsabilité Civile, Dommages aux biens et Pertes d'exploitations, Transports, Rapatriement, Terrorisme – Violences politiques, Cyber, RC Mandataires sociaux) permettant une maîtrise des garanties pour l'ensemble de nos filiales, à l'exception des pays dont la réglementation ne permet pas ce type de montage. Dans ce cas, des programmes nationaux sont mis en place dans les pays ou les programmes mondiaux ne peuvent être déployés. Ils sont placés par l'intermédiaire de courtier figurant parmi les 5 premiers mondiaux et auprès d'assureurs de premier plan. Les deux principales couvertures d'assurances sont :

- la Dommages aux biens et pertes d'exploitations avec une limite contractuelle d'indemnité fixée à 300 M€, le niveau de couverture fixé en pertes d'exploitations correspond à la durée nécessaire pour la reconstruction totale d'un site détruit.
- La Responsabilité civile du fait de dommages corporels, matériels ou immatériels, causés à des tiers pour lequel le plafond de garantie est de 70 M€.

D'autres contrats ont été souscrits pour répondre à des besoins spécifiques : l'assurance flotte automobile, engins de chantiers, expositions culturelles, RC décennales, RC Drônes, RC Agent de Voyage, RC soumises au Code du sport.

Le groupe a mis en place une politique de prévention-protection en constituant un réseau de correspondants au sein de chaque structure, ce réseau dispose d'un outil interne de communication et développe des actions au sein de chaque unité. Dans le cadre de ce suivi, nous travaillons avec les ingénieurs préventionnistes de la compagnie et de notre cabinet de courtage.

En 2019, ces polices n'ont pas fait l'objet de sinistres significatifs.

RISQUES ET LITIGES

L'ensemble des risques avérés du Groupe (litiges sociaux, clients, fournisseurs, legal, tax, fiscal) sont revus deux fois par an en Comité des Risques permettant l'arbitrage et le pilotage des provisions associées. Ce comité des risques piloté par

la Direction Risques & Assurances réunit semestriellement chaque membre du COMEX et des directions concernées (Fiscalité, Audit, Juridique Opérations...).

LES PROCÉDURES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les procédures de contrôle interne en matière d'informations comptables et financières ont pour objectif de s'assurer de la qualité de l'information financière produite par les filiales consolidées, de la sincérité et de l'image fidèle de l'information financière communiquée par le Groupe et de se prémunir contre les risques d'erreurs, d'inexactitudes ou d'omissions dans les états financiers du Groupe.

Le contrôle budgétaire donne, sur une base de consolidation mensuelle selon des axes d'analyse appropriés au pilotage des opérations, de façon rigoureuse et selon un calendrier défini en amont, les écarts par rapport aux objectifs de résultat. Il permet de rechercher les incohérences éventuelles par rapport aux informations financières budgétées.

En parallèle, le service consolidation effectue une consolidation mensuelle du résultat du Groupe et une consolidation trimestrielle complète.

Chaque filiale consolidée produit une liasse aux normes Groupe en s'appuyant sur les règles d'enregistrements et d'évaluations comptables du Groupe. Celles-ci précisent les principes applicables pour l'enregistrement, l'évaluation et la présentation des principales composantes des états financiers et notamment : les règles de dépréciation des

comptes clients, de dépréciation ou d'amortissement des actifs locatifs et des stocks, les provisions pour risques et charges, les principes de comptabilisation et de reporting des opérations intragroupes.

Le service de consolidation communique ses directives avant chaque consolidation pour rappeler les calendriers et préciser les évolutions de normes, règles et principes applicables. Parallèlement, chaque arrêté trimestriel est l'occasion pour les responsables comptables de recenser et de remonter les éventuelles difficultés rencontrées, afin que des solutions, élaborées de manière conjointe, soient adoptées pour les prochaines clôtures.

À réception des liasses de consolidation, le service de consolidation procède à différents types de contrôles parmi lesquels : la vérification des liasses des filiales, le cadrage de l'évolution des capitaux propres retraités, le contrôle des évolutions de périmètre, le contrôle des opérations de consolidation telles que la neutralisation des opérations intragroupes, le calcul des impôts différés, le contrôle de la preuve d'impôts, la correcte intégration des liasses par contrôle des cumuls de comptes, le traitement retenu pour l'évaluation et l'enregistrement des opérations significatives, inhabituelles et exceptionnelles.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I. PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les comptes consolidés de GL events au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été établis sur la base du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne. Les normes et interprétations retenues sont celles publiées au Journal Officiel de l'Union Européenne avant le 31 décembre 2019.

A. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

CHIFFRE D'AFFAIRES EN CROISSANCE DE 13 %, POURSUITE DE L'AMÉLIORATION DE LA RENTABILITÉ OPÉRATIONNELLE (+ 29 %)

Le Groupe affiche un chiffre d'affaires 2019 de 1 173 M€ et une croissance de 12,7 % vs 2018. Les effets de change sont limités (-0,3 %), la répartition de la progression se faisant à part égale entre croissance organique (+6,5 %) et croissance externe (+6,5 %). En outre, les 3 pôles affichent une progression de leur volume d'activité:

- **Le pôle Exhibitions** (+48 % par rapport à 2018), bénéficie d'une biennalité positive (Sirha, Biennale du Livre de Rio), de l'impact des croissances externes (CIEC, Fashion Source) et de la progression des salons historiques (CFIA, Première Vision...).
- **Le pôle Live** affiche une progression de son activité de +6,5 % par rapport à 2018, qui provient d'une augmentation du volume d'activité récurrente sur toutes les zones (UK, Dubaï, France) et par un volume d'activité de type Jumbo events significatifs (Cop 25 et Panamerican Games).

- **Le pôle Venues** poursuit son développement principalement porté par les destinations Lyon, Paris, Barcelone, Budapest, Rio et Sao Paulo. Par ailleurs le pôle bénéficie de l'intégration des nouveaux sites (Aichi, Caen, Reims).

Le Groupe poursuit le développement de son mix d'activité en réalisant 51% de son chiffre d'affaires à l'international, contre 50% en 2018. A noter les performances en Amérique du Sud (Brésil, Chili, Pérou) et en Chine (impact des acquisitions de l'exercice).

L'année 2019 confirme la poursuite de la croissance de la rentabilité opérationnelle du Groupe. Hors impact du retraitement IFRS 16, l'EBITDA progresse de 23 %, le résultat opérationnel courant de 48 % et la rentabilité nette part du Groupe s'améliore de 30 %. Ces évolutions proviennent de la présence des jumbo events sur le pôle Live, de l'effet relatif des croissances externes du pôle Exhibitions, de la poursuite de l'optimisation des coûts opérationnels et d'une gestion optimisée de l'endettement du Groupe. Le ROCE² passe de 7,3% à 8,1%.

Du fait du renouvellement nécessaire de ses actifs locatifs et de la volonté permanente d'amélioration de la qualité des sites (renovation, entretien et maintenance) qui lui sont confiés, le Groupe a poursuivi sa politique d'investissement. A ce titre, le Groupe a investi 57 M€ au cours de l'année 2019 (75 M€ en N-1) composé à plus de 50 % par des acquisitions de matériel locatif (pôle Live), que ce soit pour le renouvellement de ces actifs, ou pour proposer de nouveaux produits à ses clients. Les investissements concernent également des travaux de rénovations et d'agrandissement sur les sites (12 M€ au Matmut Stadium de Gerland, 6 M€ au Brésil (Riocentro & Sao Paulo)).

A la clôture de l'exercice, hors retraitement IFRS 16, l'endettement net du Groupe s'élève à 480 M€ (vs 369 M€ à fin 2018). Une grande partie de la dette repose sur le financement «d'actifs immobiliers» adossés à des contrats de longue durée (durées restantes d'exploitation supérieures à 20 ans).

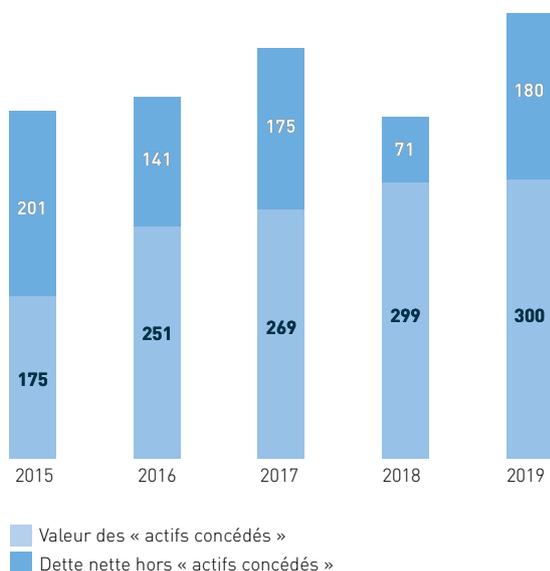
La dette retraitée du financement des actifs long terme se limite à 180 M€. Le schéma suivant présente depuis 2015 :

- L'évolution de la dette nette du Groupe (de 376 M€ à 480 M€),
- L'évolution de la part liée aux investissements long terme (de 175 M€ à 300 M€),
- L'évolution de la dette nette par rapport à 2018 est liée notamment à la réalisation d'opérations de croissances externes (de 71 M€ à 180 M€). A noter que le niveau de dette nette à fin 2018, bénéficiait de l'augmentation de capital réalisée en octobre 2018 (107 M€).

¹ EBITDA : RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT + DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

² ROCE : RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT NET D'IS / CAPITAUX EMPLOYÉS

Evolution et affectation de la dette nette de 2015 à 2019 en M€



Lecture du schéma: à fin 2019, la dette nette s'élève à 480 M€, dont 300 M€ liés à la valeur des actifs concédés et 180 M€ liés aux croissances externes.

A fin 2019, la maturité moyenne de la dette s'établit à 3,92 années et le taux moyen de financement s'élève à 2,14 %.

Du fait du financement des croissances externes, le ratio endettement net sur fonds propres s'établit à 84% (contre 68% en 2018) mais du fait de l'amélioration des marges, le ratio endettement net/ EBITDA se limite à 2,59 au 31 décembre 2019.

L'ACTIVITÉ DES TROIS PÔLES

Dédié aux services événementiels, GL events Live, avec un chiffre d'affaires de 600 M€ et une croissance de +2 % à périmètre et change constants par rapport à l'année 2018, démontre sa capacité commerciale et opérationnelle pour capter de nouveaux marchés quel que soit leur localisation. L'exercice 2018 avait été marqué par de grands événements tel les Asian Games en Indonésie, Commonwealth Games en Australie, Coupe du Monde de Football en Russie, Jeux Européens à Glasgow et Ryder Cup à Paris. L'exercice 2019 s'est illustré par les prestations fournies pour la Cop 25 (Chili & Espagne) et les Panamerican Games (Pérou). Le pôle a su également délivrer un ensemble de prestations récurrentes pour des événements corporate, associatifs, salons et expositions locaux, régionaux et nationaux.

Fort d'un portefeuille de plus de 200 événements propriétaires, GL events Exhibitions réalise un volume d'affaires de 231 M€, en croissance de +48 % par rapport à 2018. Cette évolution est à mettre en lien avec les croissances externes chinoises (Fashion Source, CIEC Union), a l'effet de biennalité favorable (Sirha, Biennale du Livre de Rio) et également au développement organique de ses salons (Global Industrie, Première Vision, Paysalia – Rocalia, SEPEM Industrie).

GL events Venues, le pôle en charge du réseau international de sites, contribue à hauteur 341 M€ au chiffre d'affaires et affiche une progression de +7 % à périmètre et taux de change constants par rapport à 2018. Les sites de Paris, Lyon, Barcelone, Budapest, La Haye, São Paulo ont affiché une belle progression sur l'exercice.

Le pôle Venues a également poursuivi le renforcement de son réseau ; nouveau palais des congrès de Salvador (Brésil), renouvellement de la gestion du Parc d'Exposition et du Polydome de Clermont Ferrand, extension de la concession des sites de Saint-Etienne (Parc des Expositions, Cité du Design de St Etienne en complément du Palais des congrès et de l'espace réceptif de La Verrière).

L'année 2019 est également marquée par le début de la gestion par le Groupe des parcs d'expositions de Caen et de Reims.

B. ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDÉS

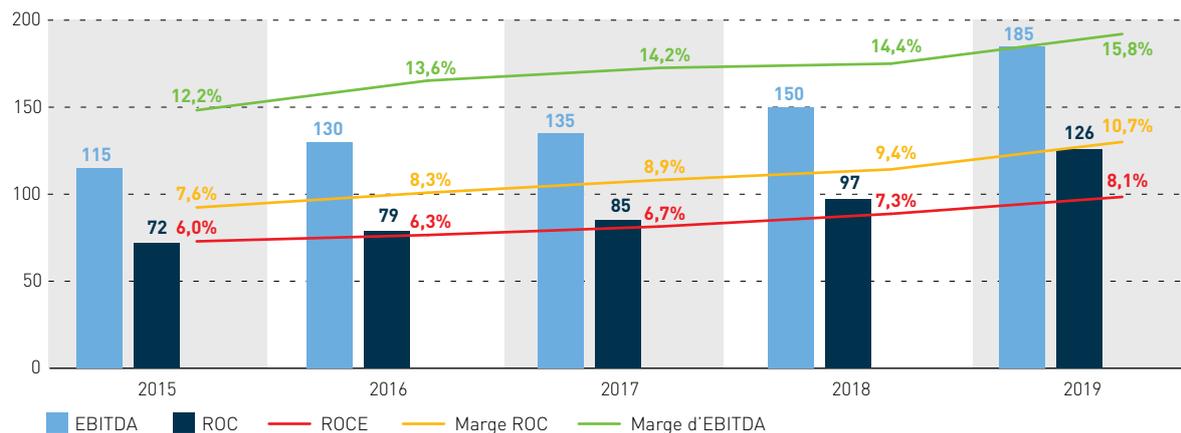
Analyse du compte de résultat

Le Groupe, hors impact du retraitement IFRS 16, affiche une progression de sa rentabilité opérationnelle (+29 %) plus forte que la croissance de son activité (+13 %). Le taux de marge opérationnelle s'établit à 10,7 % contre 9,4 % en 2018. Le résultat

opérationnel courant (ROC) du groupe progresse de 28,5 M€ par rapport à 2018.

Les indicateurs opérationnels sont présentés ci-dessous, les données relatives au ROC et à l'EBITDA sont en M€.

ÉVOLUTION DES INDICATEURS DE RENTABILITÉ OPÉRATIONNELLE



ROC : Résultat Opérationnel Courant

ROCE : Résultat opérationnel courant net d'IS / capitaux employés – En 2017, retraité des acquisitions en année pleine

EBITDA : Résultat opérationnel courant + Dotations aux amortissements et provisions

L'amélioration de cette rentabilité est à mettre en lien avec un mix d'activité favorable (biennalité favorable des salons, recurrence des jumbos events), l'impact relatif des croissances externes et la poursuite de l'optimisation des coûts opérationnels.

Le résultat financier s'améliore de 2,9 M€ à fin 2019 par rapport à fin 2018. Cette évolution positive se justifie par la renégociation des marges de financement, l'augmentation du recours à des financements de type Neu CP (financement court terme) et par des produits de placement en hausse sur l'exercice.

La charge d'IS s'élève à 33,5 M€, soit un taux d'imposition moyen de 30,5 %, en augmentation par rapport à N-1. Pour

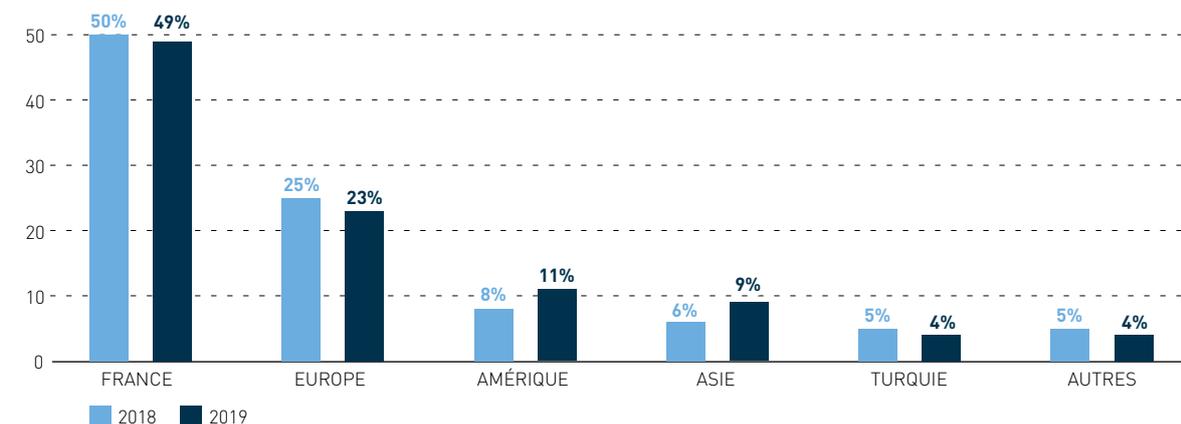
mémoire, l'exercice 2018 intégrait des résultats réalisés en franchise d'IS.

Le résultat net part du Groupe progresse de 12,9 M€ soit + 30 % vs 2018. Le taux de résultat net part du Groupe rapporté au chiffre d'affaires s'élève à 4,7 % vs 4,1 % à fin 2018. Le résultat par action progresse pour atteindre 1,87 € vs 1,41 € en 2018. L'amélioration régulière des marges du groupe depuis 5 ans, que ce soit sur son périmètre organique ou liée à l'effet relatif des croissances externes, valide la pertinence de la stratégie du Groupe (investissements dans des actifs de qualité, croissances externes ciblées, arbitrage de portefeuille, maîtrise des frais de structures et structuration de la dette adaptée...).

Évolution par zones géographiques

En 2019, l'activité française a représenté 49 % de l'activité du Groupe vs 50 % en 2018.

VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DE L'ACTIVITÉ



GL events est principalement présent dans les pays suivants:

Europe	Autres continents	
Angleterre	Afrique du Sud	Emirats Arabes Unis
Belgique	Australie	Hong Kong
Espagne	Brésil	Japon
France	Chili	
Hongrie	Chine	
Italie	Etats-Unis	
Pays-Bas	Turquie	

Évolution par métiers

(en milliers d'euros)	31/12/19	31/12/18	Variation 2019 / 2018	
GL events Live	600 086	563 517	36 569	6,5 %
% de CA Total	51,2 %	54,2 %		
GL events Exhibitions	231 436	156 023	75 413	48,3 %
% de CA Total	19,7 %	15,0 %		
GL events Venues	341 353	320 948	20 405	6,4 %
% de CA Total	29,1 %	30,8 %		
Chiffre d'affaires	1 172 875	1 040 488	132 388	12,7 %

Résultat opérationnel courant

(en milliers d'euros)	31/12/19 K€	31/12/18 K€	31/12/19 K€ - IFRS 16	31/12/19 % CA	31/12/18 % CA	31/12/19 % CA - IFRS 16
GL events Live	36 675	41 258	37 447	6,1 %	7,3 %	6,2 %
GL events Exhibitions	46 226	17 599	46 572	20,0 %	11,3 %	20,1 %
GL events Venues	42 990	38 496	48 887	12,6 %	12,0 %	14,3 %
Résultat opérationnel courant	125 891	97 353	132 907	10,7 %	9,4 %	11,3 %

Chiffre d'affaires consolidé à périmètre et taux de change constant*

(en milliers d'euros)	CA conso 31/12/19	CA conso Proforma 31/12/18	CA conso 31/12/18	Croissance Organique	
				K€	%
GL events Live	600 086	586 518	563 517	13 569	2,3 %
% CA Total	51,2 %	53,1 %	54,2 %		
GL events Exhibitions	231 436	199 326	156 023	32 109	16,1 %
% CA Total	19,7 %	18,0 %	15,0 %		
GL events Venues	341 353	318 981	320 948	22 373	7,0 %
% CA Total	29,1 %	28,9 %	30,8 %		
Total Groupe GL	1 172 875	1 104 825	1 040 488	68 051	6,2 %

(en milliers d'euros)	N	N-1	var K€	var %
CA consolidé	1 172 875	1 040 488	132 388	12,0 %
Taux de change constant *			-3 361	0,3 %
retraitement mouvement de périmètre *			67 698	-6,1 %
Total CA proforma	1 172 875	1 104 825	68 051	6,2 %

*pcc = à périmètre et taux de change constants (en appliquant les taux de change 2019 au Chiffre d'Affaires 2018)
Périmètre constant: périmètre N-1 corrigé des acquisitions 2019 et des sorties 2019.

Analyse du bilan, du résultat et des indicateurs de performance

(en milliers d'euros)	31/12/19	31/12/18	31/12/19 IFRS 16	Variation N/N-1
Chiffre d'affaires	1 172 875	1 040 488	1 172 875	12,7 %
EBITDA (*)	184 913	150 368	233 891	23,0 %
Résultat opérationnel courant	125 891	97 353	132 907	29,3 %
Croissance organique	6,5 %	9,1 %	6,5 %	
Marge Opérationnelle	10,7 %	9,4 %	11,3 %	1,4
Marge d'EBITDA	15,8 %	14,5 %	19,9 %	1,3
Résultat financier	-10 866	-13 748	-23 219	21,0 %
Résultat avant impôts	109 897	74 450	104 560	47,6 %
Résultat net	75 808	52 561	72 052	44,2 %
Résultat net part du Groupe	55 078	42 237	52 110	30,4 %
Taux de RNPG	4,7 %	4,1 %	4,4 %	0,6
ROCE	8,1 %	7,3 %		0,8

(*) EBITDA : ROC + Amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	31/12/19	31/12/18	31/12/19 IFRS 16
Actif Incorporels (yc écarts d'acquisition)	776 627	569 483	776 627
Concessions et baux IFRS 16			429 105
Actifs corporels et financiers	417 528	390 057	417 528
Matériel Locatifs	117 695	112 277	117 695
Disponibilité et VMP	411 557	272 144	411 557
Capitaux propres	(569 313)	(542 027)	(565 572)
Dettes financières	(891 382)	(641 294)	(1 325 806)
Provisions risques et charges (hors indemnités de fin de carrière)	(17 904)	(19 289)	(17 904)

Calcul du ROCE

(en milliers d'euros)	31/12/19
Résultat Opérationnel Courant retraité d'IFRS 16	125 891
ROC net IS (1)	86 865
Ecart d'acquisition+ immobilisations *	1 315 296
BFR **	(245 937)
Capitaux engagés (2)	1 069 359
ROCE (1/2)	8,1 %

* Immobilisations : incorporelles, corporelles et financières (cf. bilan consolidé 31 décembre 2019)

** BFR : Créances clients + Autres créances + Stocks - Avances + Acomptes - Dettes fournisseurs - Dettes fiscales et sociales - Autres dettes (cf. bilan consolidé 31 décembre 2019)

Résultat financier

(en milliers d'euros)	2019	2018	2019 IFRS 16
Coût de l'endettement net	(14 070)	(15 540)	(26 423)
Autres produits et charges financiers	3 204	1 792	3 204
Résultat financier	(10 866)	(13 748)	(23 219)

Le résultat financier s'améliore de 2,9 M€ à fin 2019 vs fin 2018. Le coût de l'endettement net s'apprécie de 1,5 M€, lié au recours en année pleine par rapport à 2018, à des opérations de financement de type contrat de Neu CP et à la renégociation des lignes d'emprunts. Les autres produits concernent principalement des produits sur couverture de change.

Impôt sur les bénéfices et résultat net

(en milliers d'euros)	2019	2018	2019 IFRS 16
Résultat avant impôt	109 897	74 450	104 560
Impôts exigibles et différés	(33 544)	(21 797)	(31 962)
Taux d'impôt apparent	30,5 %	29,3 %	30,6 %
Résultat net consolidé	76 354	52 653	72 598

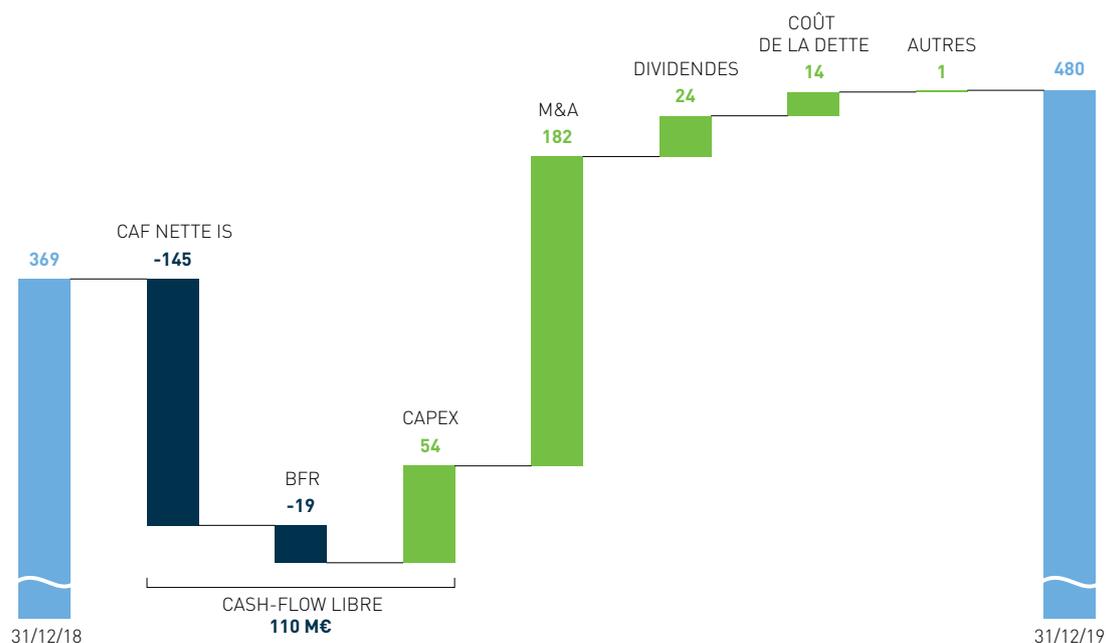
Le résultat net part du groupe (hors IFRS 16), après prise en compte des éléments rappelés ci-dessus, ressort à 55,1 M€ (42,2 M€ au 31 décembre 2018).

C. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE, NOTAMMENT SA SITUATION D'ENDETTEMENT

Le Groupe affiche un endettement net de 480 M€ au 31 décembre 2019 (vs 369 M€ à fin 2018). Les investissements opérationnels s'élèvent à 57 M€ et les opérations de croissance externe ont généré une augmentation de la dette de 182 M€.

Le Groupe degage un Cash Flow libre de 110 M€, en nette amélioration par rapport à 2018 (+85 M€).

L'endettement net (hors retraitements IFRS 16) ressort à 2,59 fois l'EBITDA contre 2,45 au 31 décembre 2018 dans le respect de nos covenants bancaires (3,5). A la clôture, la dette nette rapportée aux capitaux propres s'élève à 84 % (vs 68 % en 2018), pour un covenant bancaire maximum de 120%. La maturité de la dette s'établit à 3,92 années.



D. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Les actifs longs (São Paulo Expo, Rio Centro, Arena, Mutualité, Brongniart, Grand Hôtel Mercure, Matmut Stadium, Eurexpo) et le matériel locatif sont les principaux actifs opérationnels du Groupe. Les matériels locatifs (117,7 M€) sont par nature destinés à être loués temporairement en France ou à l'étranger sur l'ensemble des sites d'expositions et d'événements au gré

des manifestations, et ne peuvent donc pas être rattachés à un secteur géographique précis. En 2019, le Groupe a réalisé 55,9 M€ d'investissements corporels et incorporels, incluant principalement le renouvellement du matériel locatif, les travaux du parking du Matmut Stadium et de rénovation du Riocentro.

Le rapport des montants investis sur le chiffre d'affaires et sur la capacité d'autofinancement est le suivant:

(en milliers d'euros)	2019	2018
Investissements corporels et incorporels⁽¹⁾	55 863	74 869
Chiffre d'affaires	1 172 875	1 040 488
Investissements nets / Chiffre d'affaires	4,8 %	7,2 %
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement	145 190	126 107
Investissements nets / capacité d'autofinancement	38,5 %	59,4 %

⁽¹⁾ Source : tableaux de financement consolidés : acquisitions – produits de cession des immobilisations corporelles et incorporelles

Les investissements sont financés soit par autofinancement, soit par l'utilisation des lignes mises en place dans le cadre d'emprunts.

E. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Changement dans le contrôle de Polygone SA

Le 18 décembre 2019, un contrat de cession d'actions a été conclu entre Olivier Ginon, fondateur et Président-Directeur Général de GL events et Olivier Roux, Vice-Président de GL events concernant Polygone, la société holding de GL events. L'opération a été conclue le 24 février 2020 par l'acquisition de l'intégralité des participations directes et indirectes d'Olivier Roux par deux holdings familiales contrôlées par Olivier Ginon. Ce renforcement du contrôle de Polygone SA ne modifie pas le contrôle de GL events par Polygone SA.

Acquisition de la société CACL P

GL events a annoncé le projet d'acquisition de 70 % des parts de CACL P, société organisatrice du salon chinois éponyme, leader national dans les domaines du diagnostic in vitro et des tests cliniques. La dernière session de CACL P a rassemblé plus de 800 exposants, sur une surface brute de 70 000 m², et a accueilli 70 000 visiteurs professionnels sur 3 jours.

CACL P emploie 20 collaborateurs et devrait réaliser en 2020 un chiffre d'affaires de 5 M€ générant une marge opérationnelle supérieure à 35 %. La finalisation de cette opération, qui reste soumise à des due diligences complémentaires habituelles, puis à l'approbation du MOFCOM (ministère du commerce chinois) et du SAMR (administration pour la régulation du marché chinois), est en cours de finalisation.

Chiffre d'Affaires du 1^{er} trimestre 2020

Dans le contexte actuel de pandémie, le groupe a présenté un chiffre d'affaires au 1^{er} trimestre 2020, en baisse de 37 %, pour s'établir à 213,2 M€, par rapport à 286 M€ en 2018. Hors effet de biennialité, cette variation est essentiellement due au report des salons et événements sur le second semestre, et à la fermeture administrative des établissements accueillant du public (cf. communiqué du 21 avril 2020).

Crise sanitaire liée au Covid 19

Depuis janvier, le Groupe fait face à la situation pandémique du Covid 19. Une cellule de crise a été activée et les meilleures pratiques sont mises en place pour garantir la sécurité et la santé de ses collaborateurs, clients, partenaires et fournisseurs.

Les activités du Groupe sont en sommeil, à l'exception des prestations de mises à disposition de structures temporaires (France, UK, Espagne, Dubaï et Chili).

En Chine, les activités du Groupe ont repris depuis mars 2020 et les équipes sont désormais opérationnelles et concentrées sur l'organisation des salons à venir.

En Angleterre, des structures temporaires à vocation médicale vont être installées par GL events pour accueillir les malades atteints du Covid-19 et certains donneurs d'ordres ont commandé des surfaces de stockages temporaires complémentaires. En Afrique du Sud et en Patagonie, le Groupe est en cours de construction d'hôpitaux temporaires.

Face à la baisse d'activité à laquelle le Groupe est confronté, et afin de préserver sa rentabilité, un plan de réduction des coûts est mis en oeuvre, les économies générées seront supérieures à 40 millions d'euros sur l'exercice.

Pour préserver sa liquidité, le Groupe a supprimé le versement des dividendes pour GL events et les sociétés dans lesquelles des minoritaires sont présents. Ces mesures permettent de conserver 30 M€ de liquidité. En outre, de nombreux investissements (capex et croissances externes) ont été reportés à hauteur de 60 M€.

Par ailleurs, le Groupe travaille étroitement avec les collectivités délégantes pour réduire de manière drastique les coûts de

fonctionnement des parcs d'expositions et palais des congrès durant la période de fermeture.

Enfin, le Groupe a affiché sa solidarité afin de lutter contre la propagation du virus. En janvier, des masques de protection ont

été envoyés en Chine et en mars, un stock de 20 000 masques a été mis à la disposition des hôpitaux et des cliniques de la ville de Lyon. GL events fournit également des structures temporaires d'urgence pour faire face au besoin croissant de lits dans les régions les plus touchées.

F. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

GL events développe des offres spécifiques liées au contexte de la crise sanitaire; une gamme de mobilier et de signalétique, des installations temporaires dans le cadre du plan national de déconfinement et de dépistage, du facilities management pour l'organisation des concours publics ou privés et a renforcé son packaging digital.

Afin de contribuer aux besoins spécifiques liés à cette crise sanitaire, GL events met à disposition 2 halls du parc d'exposition de Rio de Janeiro pour les transformer en hôpital temporaire. Le parc d'exposition de Metz a été utilisé par les autorités sanitaires pour effectuer les transferts en hélicoptère des malades de la région Grand Est vers l'Allemagne. Le Groupe accompagne toutes les demandes des autorités sanitaires pour délivrer les prestations nécessaires pour lutter contre cette pandémie.

Aujourd'hui, au regard de l'évolution de la pandémie de Covid-19, il est prématuré pour GL events de quantifier les impacts précis de cette crise sans précédent sur son premier semestre ou sur l'année pleine, le groupe anticipe une activité très affectée au deuxième trimestre 2020.

De très nombreuses manifestations sportives, culturelles et festives, prévues au 1^{er} semestre et en juillet 2020 ont été reportées à compter de septembre 2020.

II. PRÉSENTATION DES COMPTES SOCIAUX

A. SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE 2019, BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Le chiffre d'affaires de GL events SA s'élève à 35 309 milliers d'euros (32 187 milliers d'euros en 2018). L'activité de holding animatrice est rémunérée par des redevances et prestations de services facturées aux filiales. GL events a poursuivi son développement en prenant le contrôle de nouvelles sociétés.

B. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ, NOTAMMENT SA SITUATION D'ENDETTEMENT

L'analyse de la situation financière et de l'endettement doit s'effectuer au regard de l'ensemble du Groupe; se reporter à la 1^{ère} partie (présentation des comptes consolidés) du rapport de gestion visé au paragraphe C ci-dessus.

C. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTES SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Se reporter au chapitre du rapport de gestion du Groupe visé au paragraphe I de la partie 04 ([présentation des comptes consolidés page 124](#)).

D. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

GL events SA, en tant que holding d'animation du Groupe continuera d'assumer dans le futur des fonctions identiques sans changement particulier.

E. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Se reporter au chapitre Déclaration de la performance extra-financière, page [40](#)).

F. RÉSULTAT ET AFFECTATION

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire d'approuver la détermination et l'affectation des sommes distribuables :

Détermination des sommes distribuables	
Résultat de l'exercice	18 008 673,50 €
Report à nouveau	28 407 287,79 €
Montant à affecter	46 415 961,29 €
Affectation proposée	
Report à nouveau	46 415 961,29 €
Total	46 415 961,29 €

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé, ci-après le montant des dividendes versés au titre des trois exercices précédents:

Exercice	Nombre d'actions rémunérées (hors auto-détention)	Sommes réparties (en euro)	Dividende net par action (en euro)	Montant total du dividende éligible à l'abattement de 40% (en euro)	Montant total du dividende non éligible à l'abattement de 40% (en euro)
31/12/2016	23 226 889 actions ayant donné droit à dividende	15 097 478	0,65	4 609 610	10 487 868
31/12/2017	23 270 887 actions ayant donné droit à dividende	15 126 077	0,65	4 707 057	10 419 020
31/12/2018	29 612 169 actions ayant donné droit à dividende	19 247 910	0,65	5 411 085	13 836 824

Au travers du prélèvement forfaitaire unique, les prélèvements sociaux (CSG – CRDS) et, sauf option contraire, le prélèvement à la source obligatoire non libératoire sur les revenus mobiliers seront retenus par la société, pour être versés au Trésor Public au plus tard dans les quinze premiers jours du mois qui suit celui de la mise en paiement du dividende. Le montant du dividende revenant aux actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, se trouvera ainsi réduit de 17,2%, au titre des prélèvements sociaux, et sauf option, de 12,8% au titre des prélèvements à la source non libératoires.

DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Nous vous signalons, conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, que les comptes de l'exercice prennent en compte une fraction de 39 936 euros, non admise dans les charges par l'administration fiscale en vertu de l'article 39-4 du CGI.

G. ACTIVITÉS DES FILIALES ET DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Se reporter à la [note 10](#) de l'annexe des comptes sociaux [page 189](#).

Prise de participation dans des sociétés ayant leur siège en France ou prise de contrôle de telles sociétés au cours de l'exercice (articles L233-6 et L 247-1 du Code de commerce)

Néant.

Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser des participations croisées

Aucune aliénation d'actions n'est intervenue au cours de l'exercice.

H. RÉPARTITION DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT (ARTICLE L233-13 DU CODE DE COMMERCE)

Le capital de GL events est réparti au 31 décembre 2019 comme suit :

Répartition du capital	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nombre de droits de vote
Olivier Ginon *	4 500	0,02 %	0,02 %	9 000
Le Grand Rey *	97 613	0,33 %	0,35 %	151 003
La Ferme d'Anna *	60 394	0,20 %	0,14 %	60 394
Olivier Roux *	4 200	0,01 %	0,02 %	8 400
Polygone SA *	16 361 358	54,57 %	64,07 %	27 998 127
Sofina *	4 768 057	15,90 %	15,61 %	6 819 751
Sous-total Concert	21 296 122	71,03 %	80,16 %	35 046 675
Actions auto-détenues	460 228	1,53 %	0,00 %	
Public	8 226 437	27,44 %	19,84 %	8 672 643
Nombre d'actions total	29 982 787	100,00 %	100,00 %	43 719 318

* pacte d'actionnaires / Concert Olivier Ginon, Olivier Roux, Le Grand Rey, Sofina, Polygone, La Ferme d'Anna

Suite à la cession en date du 24 février 2020 des actions Polygone SA détenues par des sociétés contrôlées par Monsieur Olivier Roux a des holdings familiales contrôlées par Monsieur Olivier Ginon, le pacte d'actionnaire / Concert est formé depuis cette date par Olivier Ginon, Le Grand Rey, Sofina, Polygone, La Ferme d'Anna.

I. CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L 225-40 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration présente à l'Assemblée Générale des actionnaires, les conventions visées à l'article L 225-38 du

même code et conclues ou poursuivies au cours de l'exercice écoulé. Les commissaires aux comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

J. INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES

Participations (françaises et étrangères)

L'inventaire exhaustif des participations françaises et étrangères de GL events est présenté dans le tableau des filiales et participations.

Titres de placement (en milliers d'euros sauf nombre de titres)	Nombre de titres	Valeur d'inventaire
Actions GL events auto-détenues	447 792	9 641

K. RÉSULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Euros sauf effectif)	2015	2016	2017	2018	2019
I. Capital en fin d'exercice					
a. Capital social	90 615 680	93 610 844	93 610 844	119 931 148	119 931 148
b. Nombre d'actions ordinaires existantes	22 653 920	23 402 711	23 402 711	29 982 787	29 982 787
c. Nombre d'actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote) existantes					
d. Nombre maximal d'actions à créer :					
d1. Par conversion d'obligations					
d2. Par exercice de droits de souscription					
d3. Par exercice d'options de souscription d'actions					
II. Opérations et résultat de l'exercice					
a. Chiffre d'affaires hors taxes	29 570 895	35 571 054	27 913 504	32 186 856	35 309 123
b. Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	37 195 653	28 793 868	10 049 463	22 605 197	21 161 800
c. Impôts sur les bénéfices	(8 910 494)	(1 326 761)	(8 451 073)	(7 385 320)	(6 266 173)
d. Participation des salariés due au titre de l'exercice					
e. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	26 860 187	28 266 165	3 545 642	21 241 469	18 008 674
f. Résultat distribué	13 592 352	15 211 762	15 211 762	19 488 812	-
III. Résultat par action					
a. Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et aux provisions	2,04	1,29	0,79	1,00	0,91
b. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	1,19	1,21	0,15	0,71	0,60
c. Dividende attribué à chaque action	0,60	0,65	0,65	0,65	-
IV. Personnel					
a. Effectif moyen	8	9	9	8	8
b. Montant de la masse salariale de l'exercice	1 643 737	2 265 386	2 546 269	2 269 845	3 744 017
c. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	1 545 659	3 226 258	4 581 284	4 659 836	2 562 234

L. BILAN DES OPÉRATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

Dirigeant / Administrateur concerné	Nature des opérations	Nombre d'actions / titres	Prix moyen
Olivier Ferraton	Cessions	13 500	23,9459

M. ÉTAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

A la date de clôture de l'exercice, les salariés de GL events et les sociétés qui leur sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de Commerce ne détenaient aucune participation dans le capital de GL events dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise (PEE) prévu par les articles L 3332-1 et suivants du Code du Travail.

A la même date, ces mêmes salariés ne détenaient aucune participation dans le capital de GL events dans le cadre de fonds commun de placement d'entreprise.

L'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2018 qui a notamment délégué au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'émission, avec maintien ou suppression du

droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions de la société ou de valeurs mobilières donnant accès à capital, a également statué sur une résolution tendant à réserver aux salariés de la société une augmentation de capital en numéraire aux conditions prévues à l'article L 3332-18 et suivants du Code du Travail. Cette résolution a été rejetée par l'Assemblée Générale du 24 mai 2018.

Le Groupe a mis en place huit plans d'attribution de 10 actions gratuites (plan 6, 9, 11, 14, 16, 18, 24, 26) pour l'ensemble des salariés des sociétés françaises du Groupe. Les conditions d'attribution de ces actions sont détaillées en [page 199](#).

N. CHOIX RELATIF AUX MODALITÉS DE CONSERVATION PAR LES MANDATAIRES DES ACTIONS GRATUITEMENT ATTRIBUÉES ET ISSUES D'EXERCICE DE STOCKS OPTIONS

Monsieur Olivier Ferraton (dirigeant visé aux articles L.225-197-1 II alinéa 4 et L.225-185 alinéa 4) bénéficie des mêmes modalités de conservation d'actions gratuites (plans 20, 23, 24, 25 et 26)

que l'ensemble des autres attributaires. Ces conditions sont détaillées en [page 199](#) et [200](#).

O. ÉLÉMENTS DE CALCUL ET RÉSULTATS DE L'AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION ET DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION OU D'EXERCICE DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL OU DES SOUSCRIPTIONS OU D'ACHAT D' ACTIONS

Néant.

P. PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, renouvelé par l'Assemblée Générale du 24 mai 2018, les opérations suivantes ont été réalisées au cours de l'exercice 2019:

(nombre d'actions)	31/12/18	Acquisitions	Cessions	31/12/19
- Actions propres	211 188	290 704	(54 100)	447 792
- Contrat de liquidité	12 729	283 417	(283 710)	12 436

Q. INFORMATIONS SUR LES CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Se reporter au chapitre 3 du rapport social et environnemental du Groupe [page 34](#).

R. RISQUES DE VARIATION DE COURS

Néant.

S. SANCTIONS PÉCUNIAIRES POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Néant.

T. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LE GROUPE EST CONFRONTÉ – UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Se reporter au chapitre du rapport de gestion du Groupe visé au [paragraphe 1 de la partie 4 \(présentation des comptes consolidés\)](#).

U. INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET CLIENTS MENTIONNÉS À L'ARTICLE D. 441-4 DU CODE DE COMMERCE

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du Code de commerce)

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	-					124	-					573
Montant total des factures concernées TTC	-	55 481	192 826	5 227	-15 497	238 037	-	578 642	8 084	749	13 141 181	13 728 656
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	-	0,15 %	0,51 %	0,01 %	-0,04 %	0,63 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							-	1,43 %	0,02 %	0,00 %	32,42 %	33,87 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues TTC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : 60 jours net - Délais légaux : 60 jours net						- Délais contractuels : 45 jours - Délais légaux : 30 jours					

V. MENTION DES SUCCURSALES EXISTANTES

Néant.

W. MONTANT DES PRÊTS INTER-ENTREPRISES CONSENTIS DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.511-6 3 BIS DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER

Conformément aux dispositions de l'article L. 511-6, 3 bis du Code monétaire et financier, nous vous indiquons qu'aucun prêt à moins de trois ans n'a été consenti à des sociétés avec lesquelles GL events entretient des liens économiques.

05

ÉTATS FINANCIERS

135 / COMPTES CONSOLIDÉS

173 / HONORAIRES DES COMMISSAIRES

AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS
RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

174 / RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

177 / COMPTES SOCIAUX

190 / RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

193 / RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS
ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

COMPTES CONSOLIDÉS

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Ecarts d'acquisition	5.1	723 322	519 642
Autres immobilisations incorporelles	5.1	53 305	49 841
Terrains et Constructions	5.2	309 065	287 029
Autres immobilisations corporelles	5.2	42 349	38 693
Matériels locatifs	5.2	117 695	112 277
Actifs financiers	5.3	66 114	64 335
Titres mis en équivalence	5.4	3 445	164
Impôts différés actifs	5.8	27 596	23 993
ACTIFS NON COURANTS		1 342 892	1 095 974
Stocks et en-cours	5.5	38 544	39 290
Créances clients	5.6	169 223	190 433
Autres créances	5.7	167 094	165 571
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.9	411 557	272 144
ACTIFS COURANTS		786 418	667 438
TOTAL		2 129 310	1 763 412

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Capital	5.10	119 931	119 931
Primes et Réserves	5.10	436 690	432 687
Ecarts de conversion	5.10	(121 597)	(112 928)
Résultat net		55 078	42 237
Capitaux propres part du Groupe		490 102	481 928
Intérêts minoritaires		79 211	60 099
TOTAL CAPITAUX PROPRES		569 313	542 027
Provisions pour indemnités de fin de carrière	5.11	14 419	11 521
Impôts différés passifs	5.8	15 493	10 853
Dettes financières	5.13	690 589	421 492
PASSIFS NON COURANTS		720 501	443 866
Provisions risques et charges courantes	5.12	17 904	19 289
Dettes financières courantes	5.13	188 270	208 622
Concours bancaires courants	5.9	12 523	11 180
Avances et acomptes		39 793	31 156
Dettes fournisseurs		235 305	211 151
Dettes fiscales et sociales		124 614	106 232
Autres dettes	5.14	221 087	189 888
PASSIFS COURANTS		839 495	777 519
TOTAL		2 129 310	1 763 412

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Chiffre d'affaires	4	1 172 875	1 040 488
Achats consommés	6.1	(77 559)	(55 615)
Charges externes	6.1	(606 395)	(566 650)
Impôts, taxes		(18 993)	(16 951)
Charges de personnel, participation	6.5	(286 427)	(250 790)
Dotations aux amortissements et provisions	6.2	(59 022)	(53 015)
Autres produits opérationnels courants	6.3	2 934	4 843
Autres charges opérationnelles courantes	6.3	(1 523)	(4 956)
Charges opérationnelles		(1 046 985)	(943 135)
RÉSULTAT OPERATIONNEL COURANT	4	125 891	97 353
Autres produits et charges opérationnels	6.4	(5 128)	(9 155)
RÉSULTAT OPERATIONNEL		120 763	88 198
Coût de l'endettement net	6.6	(14 070)	(15 540)
Autres produits et charges financiers	6.6	3 204	1 792
RÉSULTAT FINANCIER	6.6	(10 866)	(13 748)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		109 897	74 450
Impôts sur les bénéfices	6.7	(33 544)	(21 797)
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES		76 354	52 653
Quote-part de résultat des entreprises associées	5.4	(546)	(92)
RÉSULTAT NET		75 808	52 561
Dont Résultat net Intérêts minoritaires		20 729	10 324
DONT RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		55 078	42 237
Nombre d'actions moyen		29 522 559	24 950 013
BÉNÉFICE NET PAR ACTION (EN EUROS)		1,87	1,69
Nombre d'actions dilué		29 853 124	25 172 088
BÉNÉFICE NET PAR ACTION (EN EUROS)		1,84	1,68

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
RÉSULTAT NET	75 808	52 561
Instruments de couverture	133	245
Total des éléments recyclables en résultat	133	245
Ecart actuariels	(1 557)	22
Profits et pertes résultant de la conversion des états financiers des activités à l'étranger	(10 326)	(32 596)
Total des éléments non recyclables en résultat	(11 884)	(32 574)
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL	64 057	20 232
Part des intérêts ne donnant pas le contrôle dans le résultat global	20 729	10 225
Part du Groupe dans le résultat global	43 328	10 006

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Trésorerie à l'ouverture	260 963	194 938
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net	55 078	42 237
Amortissements et provisions	51 204	53 018
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie	(2 429)	(8 491)
Plus et moins values de cession	(1 063)	3 751
Part des minoritaires dans le résultat des sociétés intégrées	20 729	10 324
Quote-part de résultat des entreprises associées	546	92
Capacité d'autofinancement	124 066	100 932
Coût de l'endettement financier net	14 070	15 540
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	33 544	21 797
CAF avant coût de l'endettement net et impôt	171 680	138 269
Impôts versés	(26 490)	(12 162)
Variation du besoin en fonds de roulement	18 684	(25 938)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation (A)	163 874	100 169
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(4 853)	(5 017)
Acquisition d'immobilisations corporelles et de matériels locatifs	(52 444)	(71 763)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 434	1 912
Subventions d'investissement encaissés	4 491	
Acquisition d'immobilisations financières	(4 077)	(1 188)
Cession d'immobilisations financières	1 482	539
Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions de filiales	(182 409)	(30 739)
Flux de trésorerie affecté aux opérations d'investissement (B)	(236 377)	(106 257)
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital		118 908
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(19 489)	(15 126)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(4 224)	(4 572)
Autres variation des fonds propres	(4 882)	2 157
Variation des emprunts	252 069	(6 681)
Coût de l'endettement financier net	(14 070)	(15 540)
Flux de trésorerie affecté aux opérations de financement (C)	209 404	79 146
Incidences des variations de taux de change (D)	1 170	(7 033)
Variation de trésorerie (A + B + C + D)	138 070	66 025
Trésorerie à la clôture	399 034	260 963

BILAN ACTIF – IFRS 16

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2019 IFRS 16	31/12/2018
Ecart d'acquisition	5.1	723 322	519 642
Autres immobilisations incorporelles	5.1	53 305	49 841
Concessions et baux IFRS 16		429 105	
Terrains et Constructions	5.2	309 065	287 029
Autres immobilisations corporelles	5.2	42 349	38 693
Matériels locatifs	5.2	117 695	112 277
Actifs financiers	5.3	66 114	64 335
Titres mis en équivalence	5.4	3 445	164
Impôts différés actifs	5.8	28 888	23 993
ACTIFS NON COURANTS		1 773 289	1 095 974
Stocks et en-cours	5.5	38 544	39 290
Créances clients	5.6	169 223	190 433
Autres créances	5.7	167 094	165 571
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.9	411 557	272 144
ACTIFS COURANTS		786 418	667 438
TOTAL		2 559 707	1 763 412

BILAN PASSIF – IFRS 16

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2019 IFRS 16	31/12/2018
Capital	5.10	119 931	119 931
Primes et Réserves	5.10	436 690	432 687
Ecart de conversion	5.10	(121 583)	(112 928)
Résultat net		52 110	42 237
Capitaux propres part du Groupe		487 147	481 928
Intérêts minoritaires		78 424	60 099
TOTAL CAPITAUX PROPRES		565 572	542 027
Provisions pour indemnités de fin de carrière	5.11	14 419	11 521
Impôts différés passifs	5.8	15 208	10 853
Dettes financières	5.13	690 589	421 492
Dettes concessions et baux IFRS 16 non courantes		397 857	
PASSIFS NON COURANTS		1 118 074	443 866
Provisions risques et charges courantes	5.12	17 904	19 289
Dettes financières courantes	5.13	188 270	208 622
Dettes concessions et baux IFRS 16 courantes		36 566	
Concours bancaires courants	5.9	12 523	11 180
Avances et acomptes		39 793	31 156
Dettes fournisseurs		235 305	211 151
Dettes fiscales et sociales		124 614	106 232
Autres dettes	5.14	221 087	189 888
PASSIFS COURANTS		876 061	777 519
TOTAL		2 559 707	1 763 412

COMPTE DE RÉSULTAT – IFRS 16

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2019 IFRS 16	31/12/2018
Chiffre d'affaires	4	1 172 875	1 040 488
Achats consommés	6.1	(77 559)	(55 615)
Charges externes	6.1	(557 417)	(566 650)
Impôts, taxes		(18 993)	(16 951)
Charges de personnel, participation	6.5	(286 427)	(250 790)
Dotations aux amortissements et provisions	6.2	(100 984)	(53 015)
Autres produits opérationnels courants	6.3	2 934	4 843
Autres charges opérationnelles courantes	6.3	(1 523)	(4 956)
Charges opérationnelles		(1 039 969)	(943 135)
RÉSULTAT OPERATIONNEL COURANT	4	132 907	97 353
Autres produits et charges opérationnels	6.4	(5 128)	(9 155)
RÉSULTAT OPERATIONNEL		127 779	88 198
Coût de l'endettement net	6.6	(26 423)	(15 540)
Autres produits et charges financiers	6.6	3 204	1 792
RÉSULTAT FINANCIER	6.6	(23 219)	(13 748)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		104 560	74 450
Impôts sur les bénéfices	6.7	(31 962)	(21 797)
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES		72 598	52 653
Quote-part de résultat des entreprises associées	5.4	(546)	(92)
RÉSULTAT NET		72 052	52 561
Dont Résultat net Intérêts minoritaires		19 942	10 324
DONT RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		52 110	42 237
Nombre d'actions moyen		29 522 559	24 950 013
BÉNÉFICE NET PAR ACTION (EN EUROS)		1,77	1,69
Nombre d'actions dilué		29 853 124	25 172 088
BÉNÉFICE NET PAR ACTION (EN EUROS)		1,75	1,68

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL – IFRS 16

(en milliers d'euros)	31/12/2019 IFRS 16	31/12/2018
RÉSULTAT NET	72 052	52 561
Instruments de couverture	133	245
Total des éléments recyclables en résultat	133	245
Ecart actuariels	(1 557)	22
Profits et pertes résultant de la conversion des états financiers des activités à l'étranger	(10 326)	(32 596)
Total des éléments non recyclables en résultat	(11 884)	(32 574)
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL	60 301	20 232
Part des intérêts ne donnant pas le contrôle dans le résultat global	18 078	10 225
Part du Groupe dans le résultat global	42 223	10 006

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE – IFRS 16

(en milliers d'euros)	31/12/2019 IFRS 16	31/12/2018
Trésorerie à l'ouverture	260 963	194 938
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net	52 110	42 237
Amortissements et provisions	93 166	53 018
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie	(39 054)	(8 491)
Plus et moins values de cession	(1 063)	3 751
Part des minoritaires dans le résultat des sociétés intégrées	19 942	10 324
Quote-part de résultat des entreprises associées	546	92
Capacité d'autofinancement	125 648	100 932
Coût de l'endettement financier net	26 423	15 540
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	31 962	21 797
CAF avant coût de l'endettement net et impôt	184 033	138 269
Impôts versés	(26 490)	(12 162)
Variation du besoin en fonds de roulement	18 684	(25 938)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation (A)	176 227	100 169
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(4 853)	(5 017)
Acquisition d'immobilisations corporelles et de matériels locatifs	(52 444)	(71 763)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 434	1 912
Subventions d'investissement encaissés	4 491	
Acquisition d'immobilisations financières	(4 077)	(1 188)
Cession d'immobilisations financières	1 482	539
Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions de filiales	(182 409)	(30 739)
Flux de trésorerie affecté aux opérations d'investissement (B)	(236 377)	(106 257)
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital		118 908
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(19 489)	(15 126)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(4 224)	(4 572)
Autres variation des fonds propres	(4 882)	2 157
Variation des emprunts	252 069	(6 681)
Coût de l'endettement financier net	(26 423)	(15 540)
Flux de trésorerie affecté aux opérations de financement (C)	197 051	79 146
Incidences des variations de taux de change (D)	1 170	(7 033)
Variation de trésorerie (A + B + C + D)	138 070	66 025
Trésorerie à la clôture	399 034	260 963

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(milliers d'euros)	Nombre d'actions (en milliers)	Part du Groupe					Part des minoritaires	Total
		Capital social	Primes liées au capital	Réserves	Résultat global	Total part du Groupe		
Capitaux propres au 31/12/17	23 403	93 611	180 860	108 519	(6 328)	376 662	53 342	430 004
Augmentation de capital	6 580	26 320	92 588			118 908		118 908
Affectation du résultat global N-1				(6 328)	6 328	0		0
Distribution de dividendes				(15 151)		(15 151)	(4 577)	(19 728)
Annulation titres auto contrôle				1 277		1 277		1 277
Coût des options de souscription d'actions				(1 192)		(1 192)		(1 192)
Variation du pourcentage d'intérêts dans les filiales				(2 704)		(2 704)	1 292	(1 411)
Autres variations				(5 878)		(5 878)	(183)	(6 062)
Résultat global					10 006	10 006	10 225	20 232
Capitaux propres au 31/12/18	29 983	119 931	273 447	78 543	10 006	481 928	60 099	542 027
Augmentation de capital						0		0
Affectation du résultat global N-1				10 006	(10 006)	0		0
Distribution de dividendes				(19 517)		(19 517)	(4 390)	(23 907)
Annulation titres auto contrôle				(6 179)		(6 179)		(6 179)
Coût des options de souscription d'actions				2 204		2 204		2 204
Variation du pourcentage d'intérêts dans les filiales				(14 131)		(14 131)	4 539	(9 591)
Autres variations				620		620	97	717
Résultat global					42 223	42 223	18 078	60 301
Capitaux propres au 31/12/19	29 983	119 931	273 447	51 546	42 223	487 147	78 424	565 572

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Note 1 Faits marquants	143
Note 2 Méthode d'évaluation/principes de consolidation	143
Note 3 Périmètre de consolidation	150

NOTE 4 INFORMATIONS SECTORIELLES

– Chiffre d'affaires	153
– Résultat opérationnel courant	153
– Investissements corporels et incorporels	153
– Dotations/reprises d'amortissements et provisions	153

INFORMATIONS SUR LE BILAN

Note 5.1 Immobilisations incorporelles	154
Note 5.2 Immobilisations corporelles	155
Note 5.3 Actifs financiers	156
Note 5.4 Participations dans les entreprises associées	157
Note 5.5 Stocks et en-cours	157
Note 5.6 Créances clients	157
Note 5.7 Autres créances	158
Note 5.8 Impôts différés	158
Note 5.9 Equivalents de trésorerie	159
Note 5.10 Capitaux propres	159
Note 5.11 Provisions pour indemnités de fin de carrière	162
Note 5.12 Provisions pour risques et charges courantes	163
Note 5.13 Dettes financières	163
Note 5.14 Autres dettes	166
Note 5.15 Variation du besoin en fonds de roulement	167
Note 5.16 Tableau de passage variation bilan / variation tableau flux de trésorerie	167

INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Note 6.1 Achats consommés et charges externes	168
Note 6.2 Dotations aux amortissements et provisions	168
Note 6.3 Autres produits et charges courants	168
Note 6.4 Autres produits et charges opérationnels	168
Note 6.5 Charges de personnel	168
Note 6.6 Résultat financier	169
Note 6.7 Charge d'impôt	169

AUTRES INFORMATIONS

Note 7 Effectifs	170
Note 8 Engagements hors bilan	170
Note 9 Informations sur les parties liées	172
Note 10 Note sur les risques	173
Note 11 Autres informations	173
Note 12 Honoraires des commissaires aux comptes	173

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Les présentes notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés annuels au 31 décembre 2019 qui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la société GL events SA du 4 mars 2020 qui en a aussi autorisé la publication.

GL events (59 Quai Rambaud – 69002 LYON) est une société anonyme de droit français, immatriculée en France sous le numéro 351 571 757 (RCS Lyon) et soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce.

NOTE 1 FAITS MARQUANTS

GL events a réalisé un chiffre d'affaires annuel consolidé en 2019 de 1 173 M€, en croissance de 12,7 % (dont 6,5 % à périmètre et change constant). Cette performance est due d'une part, au dynamisme commercial et opérationnel des collaborateurs du Groupe et d'autre part, à l'accélération de sa stratégie de développement notamment à l'international.

L'année est ainsi marquée par l'entrée dans le périmètre des sociétés suivantes :

- Janvier 2019 : acquisition de 51 % de la société ZZX (Chine), société spécialisée dans la fourniture de prestations aux événements,
- Février 2019 : acquisition de 60 % de la société Johannesburg Expo center, qui gère le parc d'exposition de Johannesburg,
- Mars 2019 : acquisition de 55 % de la société CIEC Union (Chine), organisateur de 6 salons majeurs dans les villes de tiers one,
- Mai 2019 : acquisition de 60 % de la société Fashion Source (Chine), organisateur de salon de Mode.

Le pôle Live s'est illustré en 2019 par les prestations fournies à l'occasion des Panamerican Games (Pérou) mais également pour la COP 25 (Chili & Espagne), opération pour laquelle le Groupe a démontré, sa capacité de mobilisation et de réactivité des équipes pour livrer, dans un temps record, les clients.

Le pôle Exhibitions a affiché une forte croissance de son activité, une biennalité favorable (SIRHA, Biennale du Livre Rio), la poursuite du développement des salons majeurs (Première Vision, Global Industrie, CFIA, Paysalia-Rocalia) et également la contribution relative des acquisitions chinoises.

Le pôle Venues continue le renforcement du réseau ; nouveau palais des congrès de Salvador (Brésil), renouvellement de la gestion du Parc d'Exposition et du Polydome de Clermont Ferrand, extension de la concession des sites de Saint-Etienne (Parc des Expositions, Cité du Design de St Etienne en complément du Palais des congrès et de l'espace réceptif de La Verrière).

L'année 2019 est également marquée par le début de la gestion par le Groupe des parcs d'expositions de Caen et de Reims.

Le financement des croissances externes (en complément de l'augmentation de capital) a été réalisé en partie par le succès du placement privé obligataire (EURO PP de 130 M€). Cette opération contribue également à l'allongement de la maturité de la dette.

NOTE 2 MÉTHODES D'ÉVALUATION ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

2.1 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés de l'exercice 2019 sont établis en conformité avec les normes et interprétations comptables internationales (IAS/IFRS) adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2019. Ces normes et interprétations sont appliquées de façon constante sur les exercices présentés.

Le Groupe a adopté les normes, amendements et interprétations suivants qui sont applicables au 1^{er} janvier 2019. Leur date d'application coïncide avec celle de l'IASB :

- Amendement à IFRS 9,
- IFRS 16 – Contrats de location,
- IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux,
- Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2015-2017 ;
- Amendements à IAS 28 – Intérêts à long terme dans les entreprises associées et co-entreprises,
- Amendements à IAS 19, Modification, réduction ou liquidation de régime.

Au cours de l'exercice 2019, le Groupe a finalisé les analyses d'impacts de la norme IFRS 16 et actualisé les bases de retraitement en fonction des évolutions de périmètre.

La norme IFRS 16 – contrats de location – a été appliquée au 1^{er} janvier 2019 par le Groupe selon la méthode rétrospective simplifiée. En conséquence, les états financiers précédents ne font pas l'objet d'un retraitement.

Les actifs concernés par cette norme sont notamment les contrats de concessions, les baux commerciaux et les baux emphytéotiques. Au 1^{er} janvier 2019, du fait de l'approche

rétrospective simplifiée, les frais de location restant dus avec application d'un taux d'emprunt marginal pondéré ont été activés en contrepartie d'une dette financière. Les montants retraités correspondent aux loyers fixes.

La part des redevances variables et les services associés ne sont pas inclus dans le montant retraité. Les durées retenues pour les contrats de location/ concessions en cours ont été les suivantes :

- Contrats de concession : durée restante des contrats,
- Baux commerciaux avec durée ferme : durée restante jusqu'à la fin de la période ferme, avec un minimum de 5 ans,
- Contrats ayant une durée restante inférieure à 5 ans et

comportant une option de renouvellement à la main du preneur : une période de renouvellement est retraitée au titre de la norme IFRS 16.

Conformément à la norme, les taux d'actualisation retenus pour l'évaluation des actifs sont ceux que les sociétés du Groupe auraient eu unitairement en tenant compte de la maturité des contrats et des taux usuels de financements locaux (de 2 % à 10 %).

Pour rappel, la norme n'a pas d'impact sur le calcul des covenants financiers. En effet, les contrats d'emprunts prévoient que les calculs des ratios financiers doivent être réalisés hors dettes liées à la norme IFRS 16.

Les impacts de cette norme sont présentés ci-dessous :

En M€	31/12/2019	Impact IFRS 16	31/12/2019 IFRS 16
Achats et charges externes	-684,0	49,0	-635,0
EBITDA	184,9	49,0	233,9
Dotations aux amort. et provisions	-59,0	-42,0	-101,0
RÉSULTAT OPERATIONNEL COURANT	125,9	7,0	132,9
Coût de l'endettement net	-14,1	-12,4	-26,4
RÉSULTAT FINANCIER	-10,9	-12,4	-23,2
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	109,9	-5,3	104,6
Impôts et MEE	-34,1	1,6	-32,5
RÉSULTAT NET	75,8	-3,8	72,1
Minoritaires	20,7	-0,8	19,9
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	55,1	-3,0	52,1

2.2 BASES D'ÉVALUATION

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des valeurs mobilières de placement et des instruments dérivés qui ont été évalués à leur juste valeur. Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les actifs et passifs couverts et les instruments de couverture sont évalués à la juste valeur.

2.3 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET HYPOTHESES

La préparation des états financiers nécessite des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents. Ces estimations et hypothèses font l'objet de révisions et d'analyses régulières qui intègrent les données historiques et les données prévisionnelles.

Ces hypothèses concernent principalement l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs (notes 2.5.1 à 2.5.5), l'activation des impôts différés sur déficit (note 2.5.12), l'évaluation des indemnités de fin de carrières (note 2.5.16) et les provisions pour risques et charges (note 2.5.15).

Ces hypothèses, estimations ou appréciations établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, peuvent se révéler ultérieurement différentes de la réalité.

2.4 MODALITÉS DE CONSOLIDATION

2.4.1 Principes de consolidation

– Filiales

Les filiales sont les entités contrôlées de manière exclusive par le Groupe. Elles sont consolidées par intégration globale. Le Groupe contrôle une entité lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- le Groupe détient le pouvoir sur l'entité (capacité de diriger ses activités pertinentes, à savoir celles qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité), via la détention de droits de vote ou d'autres droits;
- le Groupe est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité;
- le Groupe a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il en obtient.

Existence du pouvoir

Le périmètre des droits de vote pris en considération pour apprécier la nature du contrôle exercé par le Groupe sur une entité et les méthodes de consolidation applicables intègre l'existence et l'effet de droits de vote potentiels dès lors que ces derniers sont exerçables à la date d'appréciation du contrôle ou au plus tard lorsque les décisions concernant la direction des activités pertinentes doivent être prises. Ces droits de vote potentiels peuvent provenir, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes.

Lorsque les droits de vote ne sont pas pertinents pour

déterminer l'existence ou l'absence de contrôle d'une entité par le Groupe, l'évaluation de ce contrôle doit tenir compte de tous les faits et circonstances y compris l'existence d'un ou plusieurs accords contractuels.

Le pouvoir peut s'exercer au travers de droits substantiels, à savoir la capacité pratique de diriger les activités pertinentes de l'entité sans obstacle ni contrainte. Certains droits ont pour but de protéger les intérêts de la partie qui les détient (droits protectifs), sans toutefois donner le pouvoir sur l'entité à laquelle les droits se rattachent. Si plusieurs investisseurs ont chacun des droits effectifs leur conférant la capacité de diriger unilatéralement des activités pertinentes différentes, celui qui a la capacité effective de diriger les activités qui affectent le plus les rendements de l'entité, détient le pouvoir.

Exposition aux rendements variables

Le contrôle ne peut exister que si le Groupe est exposé significativement à la variabilité des rendements générés par son investissement ou son implication dans l'entité. Les rendements variables rassemblent toutes sortes d'expositions (dividendes, assistances, redevances, prestations de services...); ils peuvent être uniquement positifs, uniquement négatifs, ou tantôt positifs et tantôt négatifs.

Lien entre pouvoir et rendements variables

Le pouvoir sur les activités pertinentes ne confère pas le contrôle au Groupe si ce pouvoir ne permet pas d'influer sur les rendements variables auxquels le Groupe est exposé en raison de ses liens avec l'entité.

– Partenariats

Dans le cadre d'un partenariat (activité conjointe ou co-entreprise), le Groupe exerce un contrôle conjoint sur l'entité considérée si les décisions concernant les activités pertinentes de cette dernière requièrent le consentement unanime des différentes parties partageant ce contrôle. La détermination du contrôle conjoint repose sur une analyse des droits et obligations des partenaires à l'accord. Dans le cas d'une activité conjointe ou d'une structure juridique commune (joint-operation), les différentes parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs. Le Groupe doit alors comptabiliser de manière distincte sa quote-part dans chacun des actifs et des passifs ainsi que sa quote-part dans les charges et produits afférents. Dans le cas d'une co-entreprise (joint-venture), les différentes parties ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Ces co-entreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

– Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Ces entreprises associées sont mises en équivalence dans les états financiers consolidés du Groupe. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entité sans toutefois en exercer un contrôle exclusif ou un contrôle conjoint. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations inter-entreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entité est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entité. La mise en équivalence est une méthode qui consiste à comptabiliser

initialement la participation au coût et à l'ajuster par la suite pour prendre en compte les changements de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de l'entité émettrice qui surviennent postérieurement à l'acquisition. Le résultat net de l'investisseur comprend sa quote-part du résultat net de l'entité émettrice, et les autres éléments du résultat global de l'investisseur comprennent sa quote-part des autres éléments du résultat global de l'entité émettrice.

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe se trouve en [note 3](#).

2.4.2 Méthodes de conversion des comptes des filiales étrangères

Les états financiers des filiales étrangères ont été convertis en appliquant les méthodes suivantes:

- Les capitaux propres de la filiale sont convertis au cours historique,
- Le bilan (hors capitaux propres) est converti au cours de clôture,
- Le compte de résultat est converti au cours moyen.

Les écarts de conversion résultant de l'application des cours historiques et des cours moyens, par rapport au cours de clôture, sont imputés dans les réserves consolidées (pour la quote-part du Groupe).

Les pertes et gains de change résultant de la conversion et de l'élimination d'opérations ou créances et dettes intragroupes exprimées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de la société concernée sont enregistrés au compte de résultat, à moins qu'ils ne proviennent d'opération de financement intragroupe à long terme pouvant être considérées comme des opérations en capital: ils sont dans ce cas inscrits dans les capitaux propres en «Ecart de conversion».

2.4.3 Elimination des opérations et soldes intragroupes

Tous les soldes réciproques entre les sociétés du Groupe et autres opérations intragroupes (achats et ventes, dividendes, etc.) ainsi que les dotations aux provisions sur les titres et comptes courants de participations consolidées sont éliminés.

2.4.4 Transactions avec les intérêts minoritaires

Les cessions de participations qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions de capitaux propres (c'est-à-dire des transactions avec d'autres actionnaires agissant en tant que tels). La valeur comptable des intérêts part du groupe et des intérêts non contrôlés doit être ajustée en conséquence. Toute cession qui entraîne une perte de contrôle exclusif, du contrôle conjoint, d'influence notable ou une dilution, donnera lieu à un résultat de cession.

Dans le cadre de prises de participations complémentaires sans changement de contrôle, les impacts sont comptabilisés par capitaux propres sans génération d'un goodwill complémentaire.

Lorsqu'une acquisition complémentaire des titres classés précédemment en titres destinés à la vente conduit à une première consolidation, quelle que soit la méthode (intégration globale ou mise en équivalence), les titres antérieurement détenus sont réévalués par contrepartie du compte de résultat.

2.5 MÉTHODE ET RÈGLES D'ÉVALUATION

2.5.1 Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Le Groupe comptabilise à leur juste valeur à la date de prise de contrôle les actifs, passifs, passifs éventuels identifiables de l'entité acquise.

Le coût d'acquisition est le prix payé par le Groupe dans le cadre d'une acquisition, ou l'estimation de ce prix si l'opération se fait sans versement de trésorerie, à l'exclusion des frais liés à l'acquisition d'une entreprise ou groupe d'entreprise constatés en charges de la période.

Lorsque l'accord prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans le coût du regroupement d'entreprises à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de la société à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition résultant de l'acquisition d'une filiale sont comptabilisés sur la ligne « Ecart d'acquisition ». Les écarts d'acquisition résultant de l'acquisition d'une entreprise associée sont comptabilisés sous la rubrique « Titres mis en équivalence ». Les écarts d'acquisition négatifs sont directement comptabilisés en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré. Toute modification du prix d'acquisition, effectuée en dehors du délai d'affectation, a pour contrepartie le résultat sans modification du coût d'acquisition ou de l'écart d'acquisition.

En application de la norme IAS 36, à chaque clôture d'exercice et lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie tels que décrits dans la note 2.5.5.

2.5.2 Autres immobilisations incorporelles

Les frais de recherche ainsi que les frais de développement, les frais de préouverture et les frais de premier établissement ne répondant pas aux critères d'immobilisation de la norme IAS 38 sont comptabilisés en charges.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon leur durée d'utilité. Les durées d'amortissement sont les suivantes:

	Durées
Concessions	10 à 50 ans
Logiciels	3 ans

2.5.3 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 – *Immobilisations corporelles*, les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, diminuée des amortissements cumulés et des pertes de valeur.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement, selon une approche par composants, sur leur durée d'utilité généralement retenue comme suit:

	Durées
Immeubles de bureaux	10 à 50 ans
Bâtiments industriels	10 à 50 ans
Agencements et installations	10 ans
Matériel et outillage industriel	2 à 7 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Mobilier et matériel de bureau	2 à 10 ans

2.5.4 Matériels Locatifs

Le matériel locatif immobilisé est enregistré au coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur, selon le traitement de référence de la norme IAS 16 – *Immobilisations corporelles*.

Pour constater la dépréciation relative à l'usure résultant des locations successives des biens immobilisés, les amortissements sont fondés sur les durées d'utilité suivantes :

	Durées
Planchers	7 à 10 ans
Mobiliers	4 ans
Structures et entoillages	5 à 15 ans
Tribunes et gradins	5 à 10 ans
Autres matériels locatifs	2 à 7 ans

2.5.5 Dépréciations d'actifs

— Règle de dépréciation

La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité si celle-ci est supérieure.

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès que des événements ou modification d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur durable. Elle est testée au moins une fois par an, lors de la clôture annuelle, pour les actifs à durée de vie indéfinie (Catégorie limitée aux écarts d'acquisition et aux fonds de commerce).

Une perte de valeur est comptabilisée dès lors que la valeur recouvrable de l'actif ou groupe d'actifs testé est inférieur à sa valeur comptable.

La dépréciation est comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels ».

Les dépréciations des écarts d'acquisition sont irréversibles. Les dépréciations relatives aux autres immobilisations corporelles et incorporelles sont, quant à elles, réversibles dès lors qu'il y a une évolution favorable de la valeur recouvrable de l'actif.

— Définition des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT)

Les UGT sont constituées des sociétés d'exploitation. Pour les besoins des tests de valeur, les écarts d'acquisition sont affectés au niveau des Groupes d'UGT qui constituent des ensembles homogènes, générant des flux de trésorerie largement indépendant de flux de trésorerie générés par les autres UGT.

Les UGT sont ainsi regroupées sur la base des 3 métiers du Groupe: Live, Exhibitions, Venues. Cette approche est cohérente avec l'organisation interne, les orientations stratégiques du Groupe et le suivi de la performance.

— Modalité de détermination de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des groupe d'UGT (Ecart d'acquisition, immobilisations corporelles & incorporelles, BFR) définis ci-avant correspond à la somme des valeurs d'utilité des UGT composant les groupe d'UGT, déterminée à partir des flux de

trésorerie futurs d'exploitation des sociétés.

Ces flux opérationnels proviennent des plans à moyen terme (cinq ans) complétés d'une valeur terminale correspondant à la projection à l'infini des flux normatifs générés par l'actif considéré.

Afin de maintenir les actifs en état normal d'utilisation, les dépenses de maintenance et de rénovation sont incluses dans les flux opérationnels.

Le taux d'actualisation retenu est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré du capital (WACC), il s'agit d'un taux (distinct par UGT) après impôt appliqué à des flux futurs après impôt. Ce taux correspond au taux de rendement attendu par un investisseur dans le domaine d'activité concerné. Ce taux inclus également une prime de risque.

Pour les UGT exploitées dans le cadre de contrat de concession ou de location (Métier Venues du Groupe), le Groupe gère ces contrats dans une optique de continuité d'exploitation (tant au niveau de la gestion du site qu'au niveau de l'entretien / investissement pour maintenir ou accroître son activité).

En conséquence, le Groupe mesure la valeur recouvrable des groupes d'UGT dans une optique de poursuite de ses activités de concessionnaire au-delà de la date de fin de concession, compte tenu des prolongations déjà obtenues par le passé. La gestion quotidienne et la politique d'investissement s'inscrivent ainsi dans une logique de maintien ou d'accroissement de l'attractivité des sites considérés.

2.5.6 Contrats de location

Les biens immobiliers acquis par voie de location-financement sont comptabilisés à l'actif pour la valeur du bien à la date d'entrée dans le périmètre. Les autres biens corporels acquis sous forme de location-financement d'une valeur d'origine supérieure à 75 milliers d'euros sont comptabilisés à l'actif immobilisé ou en matériel locatif pour la valeur du bien à la date de conclusion du contrat. Ils sont amortis ou dépréciés selon les méthodes décrites ci-dessus. La valeur du capital représentative de la dette restant due est inscrite dans les dettes financières. Les charges de l'exercice sont retraitées en conséquence.

2.5.7 Contrats de délégations et concessions

L'IFRIC a publié son interprétation sur le traitement des contrats de concessions de services (IFRIC 12) pour une application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010.

Nonobstant le contexte juridique régissant les relations entre les collectivités locales et GL events, les contrats de délégations et concessions conclus par GL events n'entrent pas dans le cadre d'IFRIC 12, les conditions relatives à la définition des services fournis, à la fixation des prix et au contrôle à terme des infrastructures n'étant pas remplies pour les raisons suivantes:

- En matière de services, les délégants donnent toute latitude au Groupe GL events, pour garantir l'égalité d'accès à l'infrastructure sans discrimination et l'utilisation la plus large possible des équipements confiés.
- En matière de prix, les délégants agréent les tarifs proposés par le délégataire, lesquels sont déterminés par rapport au marché et soumis à pleine concurrence.
- En matière de contrôle, les équipements sont sous le contrôle des délégants qui nous en confient la gestion, aucun droit sur l'infrastructure n'est transféré au délégataire. Toutefois, les travaux d'entretien ou d'amélioration réalisés pendant la période de mise en gestion sont systématiquement remis à la disposition du délégant

au terme de l'accord, avec ou sans contrepartie selon les termes spécifiques de chaque contrat.

2.5.8 Immobilisations financières

Application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers »

La norme IFRS 9 a remplacé au 1^{er} janvier 2018 la norme IAS 39 « Instruments financiers » ; elle a défini les règles applicables en matière de classement et de comptabilisation des instruments financiers, de dépréciation d'actifs financiers (avec en particulier, pour l'évaluation des créances clients, le recours à un modèle de pertes attendues en remplacement du modèle de pertes encourues), ainsi qu'en matière de comptabilité de couverture. Cette norme a été appliquée par le groupe de façon rétrospective et limitée.

Classement et évaluation des instruments financiers

L'application rétrospective s'est traduite par la nécessité de distinguer pour le Groupe dans la catégorie des « titres disponibles à la vente », les actifs financiers réévalués à la juste valeur par contrepartie des autres éléments du résultat global et les actifs financiers réévalués à la juste valeur par résultat. Ainsi, le Groupe définit à chaque acquisition de titres le choix d'affectation en fonction de sa stratégie.

Comptabilisation

Les instruments financiers sont composés de titres de sociétés non consolidées, d'actions de sociétés cotées, de prêts et créances financières à long terme.

Ces actifs financiers sont analysés et classés en 4 catégories:

- détenus à des fins de transaction (titres achetés et détenus principalement dans le but de les revendre à court terme),
- détenus jusqu'à leur échéance (titres donnant droit à des paiements déterminés ou déterminables et à échéance fixée, que le Groupe a la capacité et l'intention expresse de conserver jusqu'à maturité),
- prêts et créances,
- et disponibles à la vente (tous les actifs financiers non classés dans l'une des catégories précédentes).

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La classification est déterminée lors de la comptabilisation initiale.

Les titres détenus à des fins de transaction sont évalués en juste valeur et les pertes et profits latents sont comptabilisés au compte de résultat.

Les actifs financiers désignés comme détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, suivant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur.

Les titres disponibles à la vente sont comptabilisés en juste valeur (définie par le cours de bourse lorsqu'il est disponible). Les pertes et gains latents, correspondant aux variations de valeurs temporaires de ces actifs, sont enregistrés dans les capitaux propres. Lorsque les titres sont cédés ou dépréciés, les pertes et gains latents cumulés, précédemment enregistrés en capitaux propres, sont alors comptabilisés dans le compte de résultat.

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées rentrent dans la catégorie des titres disponibles à la vente. Lorsqu'ils correspondent à des participations minoritaires

non consolidées dans des sociétés cotées (titres disponibles à la vente), ces titres sont évalués à leur juste valeur cotée à la clôture de l'exercice. Dans le cas où il s'agit de titres dont la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable, ils restent évalués au coût historique.

Dépréciation

Lors de chaque clôture, le Groupe recherche toute indication objective de perte de valeur d'un actif financier ou groupe d'actifs financiers. Dans le cas de titres classés comme disponibles à la vente, une baisse substantielle (+20%) ou prolongée (supérieure à six mois) de la juste valeur en dessous du coût d'acquisition est une indication de perte de valeur. En présence d'une telle indication pour des actifs financiers disponibles à la vente, la perte cumulée – égale à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur précédemment comptabilisée en résultat pour cet actif financier – est sortie des capitaux propres et comptabilisée en résultat.

Si une perte de valeur est constatée, alors une dépréciation est comptabilisée. Les pertes de valeur comptabilisées en résultat sur les actifs disponibles à la vente ne peuvent être reprises par résultat que lors de la cession des titres.

2.5.9 Stocks de matières consommables, de marchandises et d'encours de production

Ils sont classés sur une ligne distincte dans l'actif courant. Ils sont évalués soit au dernier prix d'achat soit au coût moyen pondéré, une dépréciation est appliquée lorsque les produits sont obsolètes, non utilisés ou non conformes aux standards de qualité du Groupe.

Les encours et produits finis sont valorisés au coût de production qui peut comprendre les matières premières, les coûts de main d'œuvre directe et les coûts indirects de production. Les frais financiers ne sont pas retenus dans le calcul des coûts de production.

Les stocks sont composés d'éléments destinés à l'installation et à l'aménagement de stands provisoires (structure Aluminium), ainsi que de revêtement au sol (planchers mécaniques).

2.5.10 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Celles libellées en monnaies étrangères et qui ne font pas l'objet d'une couverture à terme sont évaluées sur la base du dernier cours de change connu à la date de clôture. Les créances clients, appréciées au cas par cas, sont provisionnées pour tenir compte des éventuelles difficultés de recouvrement.

La norme IFRS 9 a requis la comptabilisation des pertes de crédit attendues sur les créances commerciales. Le Groupe a appliqué l'approche simplifiée de la norme et calculé des dépréciations basées sur l'historique de pertes de crédit du Groupe, appliquée sur le solde des créances clients ne présentant pas de risques avérés. Cette provision est réévaluée chaque année par résultat.

2.5.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, liquides, convertibles à tout moment en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque faible de variation de valeur. Ces placements de trésorerie sont valorisés à la juste valeur et les gains et pertes latents ou réalisés sont comptabilisés en résultat financier. La juste valeur est déterminée par référence au prix du marché à la date de clôture de l'exercice.

2.5.12 Impôts

La charge d'impôt comprend l'impôt exigible des différentes sociétés consolidées et l'impôt différé résultant de différence temporelle.

Les impôts exigibles sont calculés conformément à la législation fiscale applicable dans chaque pays.

Les différences temporelles entre les valeurs en consolidation des éléments d'actifs et de passifs, et celles résultant de l'application de la réglementation fiscale, donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés est celui connu à la date de clôture; les effets des changements de taux sont enregistrés sur la période au cours de laquelle la décision de changement est prise.

Les économies d'impôts résultant des déficits fiscaux reportables sont enregistrées en impôts différés actifs, dans la mesure où, ils pourront être imputés sur des profits taxables futurs. Par ailleurs, il est tenu compte des durées de report et des règles de plafonnement d'utilisation des déficits propres à chaque pays. Les possibilités d'imputations sont appréciées en fonction des prévisions disponibles établies par la direction. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

2.5.13 Actions propres

Les actions auto-détenues sont déduites des capitaux propres, indépendamment de leur objectif d'acquisition et de détention, et le résultat afférent est éliminé du compte de résultat consolidé.

2.5.14 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées en diminution de l'actif concerné, la quote-part de subvention virée au résultat étant constatée en diminution de l'amortissement de l'actif concerné.

2.5.15 Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'existe une obligation vis-à-vis d'un tiers, entraînant pour le Groupe un décaissement probable dont le montant peut être évalué de manière fiable.

Les provisions pour risques et charges dont l'échéance est inférieure à un an sont comptabilisées en passif courant.

2.5.16 Provisions pour indemnités de fin de carrière

Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière font l'objet dans les comptes consolidés d'une comptabilisation en provisions non courantes. Ils sont calculés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées et prennent en compte les charges sociales afférentes.

La méthode intègre des paramètres tels que l'évaluation prévisible des salaires, la rotation des effectifs, le risque de mortalité et un taux d'actualisation.

2.5.17 Paiements fondés sur des actions

La norme IFRS 2, *Paiements fondés sur des actions*, traite des transactions réalisées avec le personnel ou avec d'autres tiers dont le paiement est fondé sur des actions. Au sein du Groupe, son application concerne les options d'achat d'actions accordées et les attributions d'actions gratuites au personnel.

Conformément aux dispositions de cette norme, ces plans font l'objet d'une valorisation à la date d'attribution et d'une comptabilisation en charge de personnel en contrepartie des réserves, enregistrée linéairement sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires, en général entre deux et trois ans. Pour valoriser les plans d'options d'achat d'actions, le Groupe utilise le modèle de Black et Scholes usuellement utilisé par le marché.

2.5.18 Passifs financiers

Les passifs financiers sont principalement constitués d'emprunts et de dettes financières courantes et non courantes auprès d'établissements de crédit. Ces passifs sont initialement comptabilisés au coût amorti, sur la base de leur taux d'intérêt effectif; ils tiennent compte le cas échéant des coûts de transaction directement rattachables.

2.5.19 Instruments dérivés de couverture

L'utilisation par le Groupe GL events d'instruments dérivés (swaps de taux) a pour objectif la couverture des risques associés aux fluctuations des taux d'intérêts.

Pour chacun des instruments de couverture de flux de trésorerie futurs (cash flow hedge), le passif financier couvert est enregistré au bilan au coût amorti. Les variations de valeur de l'instrument dérivé sont enregistrées en capitaux propres. Au fur et à mesure que les frais ou produits financiers au titre de l'élément couvert affectent le compte de résultat pour une période donnée, les frais ou produits financiers enregistrés en capitaux propres au titre de l'instrument dérivé pour la même période sont transférés dans le compte de résultat.

Lorsqu'un instrument dérivé ne satisfait pas aux critères de la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

2.5.20 Engagements d'achats donnés aux minoritaires

Conformément à IAS 32, les options de vente (put) de participation accordées par le Groupe GL events à des actionnaires minoritaires de filiales consolidées par intégration globale sont comptabilisées en dette à leur juste valeur, soit le prix de rachat probable des minoritaires. Les engagements de rachats sur minoritaires sont traités par les capitaux propres, lorsque ce complément d'acquisition ne conduit pas à un changement de contrôle.

Les variations de la dette relative aux engagements de rachats de minoritaires sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres.

La dette comptabilisée n'est pas actualisée compte tenu de l'impact non significatif.

2.5.21 Reconnaissance des revenus

Conformément à la norme IFRS 15, les revenus sont reconnus en fonction de la réalisation de nos obligations de performance. A l'exception de contrats de type Jumbo events et des contrats de locations longues durées, nos prestations comprennent une obligation de performance unique, qui se traduit par la réalisation de différents services non distincts dans le cadre du contrat, et qui sont étroitement liés entre eux.

GL events Live

La reconnaissance des revenus est réalisée de la manière suivante:

- Les revenus issus de la mise à disposition d'installations générales pour des événements de courte durée avec une redondance avérée sont reconnus en totalité lors de l'ouverture de la manifestation/événement.
- Les revenus issus des ventes des matériels locatifs immobilisés sont constatés lors de la livraison effective des biens au preneur. Les valeurs nettes comptables des biens cédés sont classées en charge d'exploitation.
- Les revenus issus des contrats de location sans terme particulier et des contrats de location longue durée sont appréhendés sur une base mensuelle.
- La reconnaissance des revenus issus des contrats « Jumbo events » se fait en fonction de l'atteinte des différentes obligations de performance.
- De manière générale, ces contrats comportent plusieurs phases distinctes et identifiables: ingénierie conceptuelle (études, conceptions), aménagement des zones d'accueil, logistique, montage / démontage, prestations durant l'évènement, qui permettent une reconnaissance des revenus lors de l'achèvement de chaque phase. La durée de réalisation de ces chantiers peut s'étaler entre 2 et 6 mois en fonction de la taille de l'évènement et de l'ampleur des prestations réalisées.
- En cas d'identification de pertes à terminaison, une provision est constatée.

GL events Exhibitions

Les revenus des salons-expositions et des événements organisés par le Groupe sont enregistrés en totalité lors de l'ouverture de la manifestation au public.

GL events Venues

Les revenus sont appréhendés au premier jour de l'ouverture au public de la manifestation accueillie.

À la clôture de l'exercice, il n'existe pas d'actifs et de passifs significatifs pris de manière individuel pour les contrats réalisés au cours de l'exercice 2020.

2.5.22 Traitement de la CVAE

Les contributions composant la CET (la CFE et la CVAE) sont classées en charges opérationnelles, sans changement par rapport à celui retenu pour la Taxe Professionnelle.

2.5.23 Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur la base du nombre pondéré moyen d'actions en circulation durant l'exercice, sous déduction du nombre d'actions auto-détenues. Pour les deux derniers exercices, le nombre d'actions s'établit ainsi:

Années	Nb d'actions moyen	Actions auto-détenues	Nb d'actions pondéré
2018	25 173 930	-223 917	24 950 013
2019	29 982 787	-460 228	29 522 559

2.5.24 Résultat par action dilué

Le résultat par action après dilution est établi sur la base du nombre moyen pondéré d'actions avant dilution majoré du nombre moyen pondéré d'actions qui résulterait de la levée, durant l'exercice, des options de souscriptions existantes ou de tout autre instrument dilutif. Pour les deux derniers exercices, le nombre d'actions dilué s'établit ainsi:

Années	Nbre d'actions pondéré	Plan actions gratuites	Nbre d'actions dilué
2018	24 950 013	222 075	25 172 088
2019	29 522 559	330 565	29 853 124

2.5.25 Tableau des flux de trésorerie consolidé

Le tableau de flux est présenté conformément à la norme IAS 1 et intègre notamment les règles suivantes:

- les plus et moins-values de cession sont présentées pour leurs montants nets d'impôt,
- les dépréciations d'actifs courants sont présentées au niveau de la variation des flux de trésorerie liée aux actifs courants,
- le poste Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions de filiales correspond au prix d'acquisition, minoré de la partie du prix non encore payé, et minoré de la trésorerie nette disponible (ou majoré de la trésorerie passive courante) à la date d'acquisition, avec une logique similaire retenue pour les opérations de cession,
- les lignes Trésorerie nette à l'ouverture et Trésorerie nette à la clôture correspondent à la trésorerie active (disponibilités, valeurs mobilières de placement) minorée de la trésorerie passive courante (concours bancaire, dailly, minorée des effets escomptés non échus) ; elles n'intègrent pas les comptes courants avec les sociétés non consolidées.

NOTE 3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les évolutions de périmètre ayant affecté les comptes consolidés 2019 sont les suivantes :

Sociétés	Activité	Pays	Date d'entrée ou de sortie
Caen Evenements	Venues	France	Création le 1 ^{er} janvier 2019
GL events Live Shenzen (ZZX)	Live	Chine	Intégration globale le 1 ^{er} janvier 2019
Reims Expo Congrès Events	Venues	France	Création le 1 ^{er} janvier 2019
Saint Etienne Evenements	Venues	France	Création le 1 ^{er} janvier 2019
Modul France	Live	France	Fusion le 1 ^{er} janvier 2019 avec Sodem
Dogan	Live	Afrique du sud	Intégration globale le 1 ^{er} février 2019
Johannesburg Expo Center (JEC)	Live	Afrique du sud	Intégration globale le 1 ^{er} février 2019
CIEC Union	Exhibitions	Chine	Intégration globale le 1 ^{er} mars 2019
GL events Exhibitions China	Exhibitions	Chine	Création le 1 ^{er} mars 2019
GL events Fashion Source	Exhibitions	Chine	Création le 1 ^{er} mai 2019
Fashion Source	Exhibitions	Chine	Intégration globale le 1 ^{er} mai 2019
GL events Convencoes Salvador	Venues	Brésil	Création le 1 ^{er} juillet 2019
GL events GPE	Live	France	Création le 1 ^{er} septembre 2019
GL events Live Grand Ouest	Live	France	Création le 1 ^{er} octobre 2019
GL events Venues Holding Espana	Venues	Espagne	Création le 1 ^{er} octobre 2019
GL Exhibitions SA	Exhibitions	France	Création le 1 ^{er} novembre 2019
GL Exhibitions Industrie	Exhibitions	France	Création le 1 ^{er} novembre 2019
Auvergne Evenements Spectacles	Venues	France	Fusion le 31 décembre 2019 avec Auvergne Evenements
Financière Jaulin	Live	France	Fusion le 31 décembre 2019 avec GL events Live
GL events Fuarclik	Live	Turquie	Fusion le 31 décembre 2019 avec Serenas

ÉTATS FINANCIERS
COMPTES CONSOLIDÉS

Sociétés	Siège social	N° R.C.S.	% de contrôle		% d'intérêt		
			2019	2018	2019	2018	
Société mère							
GL events	Lyon	351 571 757					
Filiales françaises consolidées							
Adecor	Chilly Mazarin	378 230 569	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Agence CCC	Paris	433 592 813	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Alpha 1	Brignais	535 301 956	51,00	51,00	51,00	51,00	IG
Altitude Expo	Mitry Mory	379 621 220	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Auvergne Evénements	Cournon d'Auvergne	449 076 900	59,00	59,00	59,00	59,00	IG
Auvergne Evénements Spectacles (2)	Cournon d'Auvergne	449 077 767		100,00		59,00	IG
Bleu Royal	Paris	750 800 625	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Brasserie du Lou (ex. SEPEA Troyes)	Troyes	510 029 648	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Brelet	Nantes	857 803 084	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Brelet Centre Europe	Strasbourg	437 742 059	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Caen Evenements (1)	Caen	844 876 367	100,00		100,00		IG
Chorus	Vannes	414 583 039	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Décorama	Ivry sur Seine	612 036 996	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Even Pro	MonFlanquin	489 895 375	100,00	99,50	100,00	99,50	IG
Fabric Expo	Mitry Mory	379 666 449	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Financière Jaulin (8)	Chilly Mazarin	414 121 731		100,00		100,00	IG
Fonction Meubles	Chilly Mazarin	378 230 676	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
FSO	Mouans Sartoux	403 427 776	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Accounting	Brignais	824 808 489	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Audiovisuel	Brignais	317 613 180	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Cité Centre de Congrès Lyon	Lyon	493 387 963	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Cité Centre de Congrès Lyon New Co	Lyon	840 400 188	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Equestrian Sport	Brignais	453 100 562	89,16	89,16	89,16	89,16	IG
GL events Exhibitions (4)	Chassieu	380 552 976	100,00	99,50	100,00	99,50	IG
GL events GPE (1)	Lyon	853 712 651	100,00		100,00		IG
GL events Live	Brignais	378 932 354	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Live Grand Ouest (1)	Lyon	878 975 002	100,00		100,00		IG
GL events Parc expo Metz Métropole	Metz	493 152 318	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Scarabée	Roanne	499 138 238	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events SI	Brignais	480 214 766	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Sport	Lyon	450 511 209	89,16	89,16	89,16	89,16	IG
GL events Support	Brignais	480 086 768	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Venues	Lyon	495 014 524	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL Exhibitions Industrie (1)	Lyon	879 104 248	100,00		100,00		IG
GL Exhibitions SA (1)	Lyon	879 428 258	100,00		100,00		IG
GL Mobilier	Brignais	612 000 877	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Hall Expo	Brignais	334 039 633	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Jaulin	Chilly Mazarin	335 187 605	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Live ! by GL events	Paris	780 153 862	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Lou Rugby (4)	Lyon	432 723 559	86,77	83,44	86,77	83,44	IG
Lou Academy (4)	Lyon	844 349 464	86,77	83,44	86,77	83,44	IG
Lou Support - Venues (5)	Lyon	844 374 751	86,77	83,44	86,77	83,44	IG
Medobjectif	Paris	529 065 864	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Menuiserie Expo	Brignais	353 672 835	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Modul France (3)	Saint Geneviève des Bois	431 618 826		100,00		100,00	IG
Mont Expo	Brignais	342 071 461	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Polygone Vert	Brignais	320 815 236	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Première Vision	Lyon	403 131 956	49,00	48,76	49,00	48,76	IG
Première Vision Digital	Lyon	828 722 629	49,00	48,76	49,00	48,76	IG
Profil	Lyon	378 869 846	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
PV Corporate	Lyon	807 946 181	49,00	48,76	49,00	48,76	IG
Ranno Entreprise	Chilly Mazarin	391 306 065	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Reims Expo Congrès Events (1)	Reims	842 522 351	100,00		100,00		IG
Restaurant du Palais Brongniart	Lyon	831 478 623	49,00	49,00	49,00	49,00	ME
Saint Etienne Evenements (1)	Saint Etienne	844 935 957	66,67		66,67		IG
SCI JDL Parking	Lyon	844 514 695	82,61	82,61	82,61	82,61	IG
Secil	Lyon	378 347 470	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sepel	Chassieu	954 502 357	46,25	46,25	46,25	46,25	IG
Sign'Expo	Brignais	492 842 349	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Spaciotempo	Flixecourt	380 344 226	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Centre Congrès Metz métropole	Metz	790 342 497	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Centre Congrès St-Etienne	Saint Etienne	488 224 718	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Centre Congrès Valenciennes	Anzin	817 786 460	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. d'Amiens Mégacité	Amiens	518 869 011	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. de Parcs d'Exposition	Paris	398 162 263	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Palais Brongniart	Paris	518 805 809	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Palais de la Mutualité	Brignais	517 468 138	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Polydome Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	488 252 347	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Strasbourg Evenements	Strasbourg	384 911 129	46,36	46,36	46,36	46,36	IG
Toulouse Evenements	Toulouse	752 926 923	99,00	99,00	99,00	99,00	IG
Toulouse Expo	Toulouse	580 803 880	92,02	92,02	92,02	92,02	IG
Vachon	Gonesse	343 001 772	85,00	85,00	85,00	85,00	IG

ÉTATS FINANCIERS
COMPTES CONSOLIDÉS

Sociétés	Siège social	% de contrôle		% d'intérêt		
		2019	2018	2019	2018	
Filiales étrangères consolidées						
Adors	Ankara	86,36	76,00	86,36	76,00	IG
Aedita Latina	Rio de Janeiro	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Aganto	Newbury	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Aichi International Convention & Exhibition Center	Aichi	51,00	51,00	51,00	51,00	IG
Ankara Uluslararası Kongre	Ankara	86,36	76,00	86,36	76,00	IG
AVS Congrès LTEE	Port Louis	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Cabestan	Monaco	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
CIEC Union (1)	Pekin	52,02		52,02		IG
Diagonal Food	Barcelone	92,00	92,00	92,00	92,00	IG
Dogan (1)	Johannesburg	58,69		58,69		IG
Editiel	Port Louis	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Fagga Promoção de eventos	Rio de Janeiro	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Fashion Source (1)	Shenzen	56,67		56,67		IG
Fisa	Santiago de Chile	60,00	60,00	60,00	60,00	IG
Flow Holding	Abu Dhabi	70,00	70,00	70,00	70,00	IG
Flow Solutions Air & Power	Abu Dhabi	70,00	70,00	70,00	70,00	IG
Frame	Ankara	86,36	76,00	86,36	76,00	IG
GL events Algérie	Alger	90,00	90,00	90,00	90,00	IG
GL events Asia	Hong Kong	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Belgium	Bruxelles	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Brazil Participacoes	Rio de Janeiro	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Brussels	Bruxelles	85,00	85,00	85,00	85,00	IG
GL events CCIB	Barcelone	80,00	80,00	80,00	80,00	IG
GL events Centro de Convenções	Rio de Janeiro	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Chili	Santiago de Chile	100,00	99,50	100,00	99,50	IG
GL events Convencoes Salvador (1)	Salvador	100,00		100,00		IG
GL events Empreimentos Imobiliario	Rio de Janeiro	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Exhibitions China (1)	Hong Kong	95,00		95,00		IG
GL events Exhibitions Shanghai (6)	Shanghai	100,00	93,10	100,00	93,10	IG
GL events Exhibitions Fuarcilik	Ankara	100,00	99,50	100,00	99,50	IG
GL events Exponet	Sydney	100,00	50,00	100,00	50,00	IG
GL events Fashion Source (1)	Hong Kong	95,00		95,00		IG
GL events Field&Lawn	Edimbourg	82,50	82,50	82,50	82,50	IG
GL events Food Turquie	Ankara	86,36	76,00	86,36	76,00	IG
GL events Fuarcilik (9)	Ankara		76,00		76,00	IG
GL events Hong Kong	Hong Kong	100,00	85,00	100,00	85,00	IG
GL events Italie	Bologne	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Japan Kabushiki Kaisha	Tokyo	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Live Chile	Las Condes	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Live Shenzen (ZZX) (1)	Shenzen	51,00		51,00		IG
GL events Macau	Macau	100,00	99,00	100,00	99,00	IG
GL events Maroc	Casablanca	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Production LLC	Dubai Jebel Ali	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events South Africa	Johannesburg	69,39	69,39	69,39	69,39	IG
GL events Turquie	Istanbul	86,36	76,00	86,36	76,00	IG
GL events UK	Derby	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events USA	New-York	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Venues Holding Espana (1)	Barcelone	100,00		100,00		IG
GL events Venues UK	Castle Donington	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Vostok	Moscou	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Yuexiu Guangzhou Developpment (7)	Guangzhou	50,00	50,00	50,00	50,00	ME
GL Furniture (Asia)	Hong Kong	60,00	60,00	60,00	60,00	IG
GL Litmus Events	New Delhi	70,00	70,00	70,00	70,00	IG
GL Middle East	Dubai Jebel Ali	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Grand hôtel Mercure	Rio de Janeiro	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Hungexpo	Budapest	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Imagine Labs	Hong Kong	60,00	51,00	60,00	51,00	IG
Istanbul Fuarcilik	Istanbul	25,00	24,50	25,00	24,50	ME
Johannesburg Expo Center (JEC) (1)	Johannesburg	41,74		41,74		IG
Logistics Fair	Bruxelles	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
LPR	Londrina	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
New Affinity	Bruxelles	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Padova Fiere	Padoue	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Perfexpo	Bruxelles	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Premiere Vision Inc	New-York	49,00	48,76	49,00	48,76	IG
Sao Paulo Expo	Sao Paulo	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Serenas	Ankara	86,36	76,00	86,36	76,00	IG
Spaciotempo Arquitecturas Efimeras	Barcelone	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Tarpulin Ingenieria de Proteccion SPA	Santiago de Chile	63,20	63,20	63,20	63,20	IG
Tarpulin Montajes SPA	Santiago de Chile	63,20	63,20	63,20	63,20	IG
Top Gourmet	Rio de Janeiro	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Traiteur Leliers Luxembourg	Luxembourg	60,00	70,00	60,00	70,00	IG
Unique Structure Holding	Abu Dhabi	70,00	70,00	70,00	70,00	IG
Wicked Tents	Abu Dhabi	70,00	70,00	70,00	70,00	IG
World Forum	La Haye	100,00	100,00	100,00	100,00	IG

(1) Entrée de périmètre en 2019 - (2) La société Auvergne Evenements Spect. a été fusionnée avec la société Auvergne Evenements - (3) La société Modul a été fusionnée avec la société Sodem - (4) La participation dans les sociétés GL events Exhibitions a été portée à 100 % - (5) La participation dans les sociétés Lou Rugby, Lou Academy, Lou Support a été portée à 86,77 % - (6) La participation dans GL events Exh. Shanghai a été portée à 100 % - (7) La société GL events Yuexiu Guangzhou est passée d'IG a ME - (8) La société Financière Jaulin a été fusionnée avec GL events Live - (9) La société GL events Fuarcilik a été fusionnée avec Serenas - ME : Mise en équivalence / IG : Intégration globale

NOTE 4 INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe GL events est organisé en trois secteurs d'activité.

GL events Live regroupe l'ensemble des métiers de l'événementiel corporate, institutionnel et sportif. Pour apporter des solutions clés en main depuis le conseil et la conception jusqu'à la réalisation.

GL events Exhibitions pilote et anime un grand nombre de salons propriétaires, sur différents secteurs (agroalimentaire, culture, textile...)

GL events Venues gère un réseau de sites événementiels (centres de congrès, parcs d'expositions, salles de spectacles et halles multifonctionnelles) implantés dans de grandes villes en France et à l'international.

CHIFFRE D'AFFAIRES

(en milliers d'euros)	31/12/19	31/12/18	Variation 2019 / 2018	
GL events Live	600 086	563 517	36 569	6,5 %
% de CA Total	51,2 %	54,2 %		
GL events Exhibitions	231 436	156 023	75 413	48,3 %
% de CA Total	19,7 %	15,0 %		
GL events Venues	341 353	320 948	20 405	6,4 %
% de CA Total	29,1 %	30,8 %		
Chiffre d'affaires	1 172 875	1 040 488	132 388	12,7 %

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

(en milliers d'euros)	31/12/19	31/12/18	31/12/2019 IFRS 16
GL events Live	36 675	41 258	37 447
GL events Exhibitions	46 226	17 599	46 572
GL events Venues	42 990	38 496	48 887
Résultat opérationnel courant	125 891	97 353	132 907

EBITDA

(en milliers d'euros)	31/12/19	31/12/18	31/12/2019 IFRS 16
GL events Live	71 931	76 382	89 163
GL events Exhibitions	50 216	19 172	54 996
GL events Venues	62 766	54 813	89 732
EBITDA	184 913	150 368	233 891

INVESTISSEMENTS CORPORELS ET INCORPORELS DE LA PÉRIODE

(en milliers d'euros)	31/12/19	31/12/18	31/12/2019 IFRS 16
GL events Live	37 780	50 103	37 780
GL events Exhibitions	1 274	889	1 274
GL events Venues	16 810	23 878	16 810
Investissements nets	55 863	74 869	55 863

DOTATIONS ET REPRISES D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS

(en milliers d'euros)	31/12/19	31/12/18	31/12/2019 IFRS 16
GL events Live	(31 598)	(34 495)	(47 799)
GL events Exhibitions	(24)	(1 638)	(4 297)
GL events Venues	(19 582)	(16 886)	(41 070)
Amortissements et provisions	(51 204)	(53 018)	(93 166)

Au cours de l'exercice 2019, le Groupe a réalisé 49% de son activité en France (50% en 2018), 6% au Brésil (6% en 2018) et 7% en Chine (2% en 2018).

NOTE 5 INFORMATIONS SUR LE BILAN

5.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers d'euros)	31/12/17	Augm.	Dim ou dépré	Ecart de conversion	Mvts de périm. & reclassement	31/12/18
Ecart d'acquisition Live	191 770			(2 172)	5 242	194 840
Ecart d'acquisition Exhibitions	226 763			(897)	31 667	257 533
Ecart d'acquisition Venues	66 408			(583)	1 444	67 269
Ecart d'acquisition	484 942	0	0	(3 653)	38 353	519 642
Autres immo. incorporelles	98 739	6 573	(8 797)	(4 633)	(3 465)	88 417
Amortissements et dépréciations	(46 389)	(4 600)	7 656	964	3 793	(38 576)
Autres immo. incorporelles	52 350	1 973	(1 142)	(3 668)	328	49 841
Immobilisations incorporelles	537 292	1 973	(1 142)	(7 321)	38 681	569 483

(en milliers d'euros)	31/12/18	Augm.	Dim ou dépré	Ecart de conversion	Mvts de périm. & reclassement	31/12/19
Ecart d'acquisition Live	194 840	30	(203)	900	12 748	208 315
Ecart d'acquisition Exhibitions	257 533	3 410		906	184 273	446 121
Ecart d'acquisition Venues	67 269	2 133		(516)		68 886
Ecart d'acquisition	519 642	5 573	(203)	1 290	197 021	723 322
Autres immo. incorporelles	88 417	7 632	(2 176)	(694)	1 006	94 185
Amortissements et dépréciations	(38 576)	(4 338)	2 162	186	(314)	(40 880)
Autres immo. incorporelles	49 841	3 293	(14)	(508)	693	53 305
Immobilisations incorporelles	569 483	8 866	(217)	782	197 714	776 627

L'analyse des écarts de première consolidation des acquisitions de l'exercice n'est pas définitive et pourrait donner lieu à des affectations complémentaires dans le délai de douze mois de la date d'acquisition.

Les mouvements de la période des écarts d'acquisition correspondent principalement aux acquisitions des entités JEC, ZZK, CIEC Union et Fashion Source.

Ces acquisitions représentent 6% du chiffre d'affaires, 19% du résultat opérationnel et 16% du résultat net de l'exercice.

Conformément à la norme, les compléments de prix ont été intégrés au coût d'acquisition, s'ils sont probables et mesurables de manière fiable.

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de perte de valeur conformément à la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs, la méthode appliquée est celle des discounted cash-flow développée au niveau des unités génératrices de trésorerie.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses retenues	31/12/19	31/12/18
Taux d'actualisation (WACC) – Live	8,34 %	8,02 %
Taux d'actualisation (WACC) - Exhibitions	8,32 %	8,69 %
Taux d'actualisation (WACC) - Venues	8,37 %	8,31 %

Hypothèse croissance	31/12/19	31/12/18
France	2,00 %	2,00 %
Afrique du Sud	4,00 %	4,00 %
Brésil	4,00 %	4,00 %
Chili	1,50 %	2,00 %
Chine	2,00 %	2,00 %
Middle East	2,50 %	2,50 %
Russie	2,00 %	2,00 %
Turquie	5,00 %	5,00 %
Autres pays	2,00 %	2,00 %
Hypothèse croissance en valeur terminale	2,00 %	2,00 %

Le coefficient beta retenu est de 94 % pour l'activité de GL events Live et de 100 % pour l'activité GL events Exhibitions et pour l'activité GL events Venues.

Les tests de dépréciation font apparaître une valeur recouvrable supérieure à la valeur des actifs testés. Pour l'ensemble des UGT, des tests de sensibilités ont été effectués. Une variation combinée des données actuarielles (baisse du taux de croissance à l'infini (-0,3%), augmentation du taux de WACC (+0,6%)) et des données opérationnelles (baisse du taux d'EBIT (-12.3%)) ne fait pas apparaître de besoin de dépréciation.

Les hypothèses de croissances retenues demeurent cohérentes avec les données historiques et les prévisions budgétaires.

Notre taux de croissance à l'infini est le même pour toutes les business units du Groupe, et appliqué uniquement pour la valeur à terminaison.

5.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers d'euros)	31/12/17	Augm.	Dim.	Ecarts de conversion	Mvts de périm. & reclassement	31/12/18
Terrains	3	0	0	0	3	6
Constructions	319 659	35 118	(71)	(23 363)	32	331 376
Total brut	319 661	35 118	(71)	(23 363)	35	331 381
Amortissements et dépréciations	(35 214)	(11 245)	246	1 877	(17)	(44 352)
Terrains et Constructions	284 448	23 874	175	(21 485)	18	287 029

(en milliers d'euros)	31/12/18	Augm.	Dim.	Ecarts de conversion	Mvts de périm. & reclassement	31/12/19
Terrains	6					6
Constructions	331 376	19 002	(3 106)	(2 412)	19 984	364 844
Total brut	331 381	19 002	(3 106)	(2 412)	19 984	364 849
Amortissements et dépréciations	(44 352)	(12 906)	1 003	502	(30)	(55 784)
Terrains et Constructions	287 029	6 096	(2 103)	(1 911)	19 954	309 065

Les actifs brésiliens représentent 171 M€ au 31 décembre 2019 vs 179 M€ au 31 décembre 2018.

L'augmentation du poste construction est liée aux travaux réalisés sur les sites du Matmut Stadium, du RioCentro et de São Paulo. Les écarts de conversion proviennent principalement de la dépréciation du réal par rapport à l'euro entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019. Le mouvement de périmètre correspond à l'intégration du Parc d'exposition de Johannesburg.

ÉTATS FINANCIERS
COMPTES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	31/12/17	Augm.	Dim.	Ecart de conversion	Mvts de périm. & reclassement	31/12/18
Installations, matériel et outillage	40 685	3 910	(5 100)	(750)	3 444	42 189
Autres immob. corporelles	90 614	7 688	(7 251)	(977)	(1 291)	88 782
Immob. corporelles en cours	3 304	841	0	3	(1 954)	2 193
Matériels locatifs	283 550	34 966	(16 589)	(2 458)	(6 779)	292 690
Total brut	418 154	47 404	(28 940)	(4 183)	(6 581)	425 854
Installations, matériel et outillage	(24 296)	(7 857)	5 544	484	(2 332)	(28 456)
Autres immob. Corporelles	(69 096)	(6 220)	7 057	500	1 745	(66 014)
Matériels locatifs	(180 697)	(23 211)	14 619	1 460	7 416	(180 413)
Total amortissements et dépréciations	(274 089)	(37 288)	27 220	2 445	6 829	(274 883)
Immobilisations corporelles	144 064	10 117	(1 719)	(1 738)	247	150 971

(en milliers d'euros)	31/12/18	Augm.	Dim.	Ecart de conversion	Mvts de périm. & reclassement	31/12/19
Installations, matériel et outillage	42 189	3 939	(3 997)	(27)	3 868	45 972
Autres immob. corporelles	88 782	9 151	(10 826)	(82)	1 086	88 110
Immob. corporelles en cours	2 193	817	0	1	(1 759)	1 252
Matériels locatifs	292 690	29 311	(12 396)	3 035	(1 608)	311 031
Total brut	425 854	43 217	(27 219)	2 926	1 587	446 365
Installations, matériel et outillage	(28 456)	(4 267)	3 945	100	(979)	(29 657)
Autres immob. Corporelles	(66 014)	(7 579)	10 487	(1)	(221)	(63 329)
Matériels locatifs	(180 413)	(23 048)	11 784	(2 041)	382	(193 336)
Total amortissements et dépréciations	(274 883)	(34 894)	26 216	(1 942)	(818)	(286 322)
Immobilisations corporelles	150 971	8 323	(1 003)	985	769	160 044

Les autres immobilisations corporelles intègrent essentiellement des agencements, du mobilier, du matériel de transport, et des équipements informatiques.

Les principales variations sur les matériels locatifs proviennent des renouvellements et se localisent pour l'essentiel en France.

5.3 ACTIFS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	31/12/18	Augm.	Dim.	Ecart de conversion	Mvts de périm. & reclassement	31/12/19
Titres disponibles à la vente	39 029	2 913	(801)	(15)	(72)	41 055
Prêts et créances	27 169	751	(1 398)	(50)	0	26 473
Dépréciation	(1 864)	(50)	501			(1 413)
Actifs financiers	64 335	3 615	(1 698)	(65)	(72)	66 114

5.4 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les participations dans les entreprises associées évoluent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/19	31/12/18
Valeur des titres à l'ouverture	164	284
Mouvements de périmètre	3 836	
Ecart de conversion	(10)	(28)
Résultat des entreprises associées	(546)	(92)
Participations dans les entreprises associées	3 445	164

Les éléments financiers 2019 des sociétés mises en équivalence sont :

(en milliers d'euros)	Istanbul Fuarcilik	Restaurant du Palais Brongniart	Guangzhou
Actif immobilisé	1	353	20
Actif courant	273	0	6 421
Total Actif	273	353	6 441
Capitaux propres	183	45	5 824
Passif	90	308	617
Total Passif	273	353	6 441
Chiffre d'Affaires	416	1 720	0
Résultat net	(127)	(120)	(913)
Quote-part de résultat des entreprises associées	(32)	(59)	(456)

5.5 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et en-cours se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/19	31/12/18
Consommables	7 728	7 235
En cours de production	9 075	9 482
Stocks marchandises	33 403	31 957
Total brut	50 206	48 674
Dépréciations	(11 662)	(9 384)
Stocks et en-cours	38 544	39 290

5.6 CRÉANCES CLIENTS

Les créances clients se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/19	31/12/18
Clients	172 501	185 294
Facture à établir	22 349	26 019
Dépréciations	(25 628)	(20 880)
Créances clients	169 223	190 433

L'antériorité des créances clients (nettes de provisions) se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	non échues ou inférieur à 30 jours	retard de 30 à 90 jours	retard supérieur à 90 jours	Total
Créances clients	107 775	12 591	26 508	146 874

5.7 AUTRES CRÉANCES

Les autres créances se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/19	31/12/18
Avances et acomptes	28 820	25 807
Créances sociales	4 869	4 419
Créances fiscales	74 288	73 614
Autres créances opérationnelles et diverses	25 980	21 272
Charges constatées d'avance	35 917	43 209
Dépréciation des comptes courants	(2 215)	(2 215)
Dépréciation des autres créances	(565)	(535)
Autres créances	167 094	165 571

Toutes les autres créances ont une échéance inférieure à un an.

5.8 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés actifs et passifs se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/18	Mvts/Périm et Juste valeur Instr. Financier	écarts de conversion	Produits ou charges	31/12/19
Impôts différés actifs	23 993	1 054	190	3 652	28 888
Impôts différés passifs	(10 853)	(1 298)	(855)	(2 203)	(15 208)
Impôts différés actifs (passifs) nets	13 140	(244)	(665)	1 449	13 680

Les impôts différés actifs et passifs se ventilent par nature de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/18	Mvts/Périm et Juste valeur Instr. Financier	écarts de conversion	Produits ou charges	31/12/19
Autres décalages d'amortissement	(2 870)	1	1	378	(2 490)
Déficits reportables	11 093	(490)	(96)	(3 516)	6 991
Provisions	(843)	(2 708)	101	635	(2 815)
Indemnités de départ en retraite	3 664	778	(4)	(119)	4 318
IFRS 16	0	0	(5)	1 581	1 576
Organic et effort construction	344	3	0	(37)	310
Participation des salariés	978	0	0	551	1 529
Amortissements dérogatoires	(85)	0	0	(2)	(87)
Autres	860	1 840	(331)	1 978	4 347
Total	13 140	(575)	(334)	1 449	13 680

Déficits reportables

Conformément à la norme IAS 12, l'activation des déficits est rendue possible par les bénéfices attendus sur les exercices à venir.

L'activation des déficits est réalisée à l'appui des business plan établis sociétés par sociétés, notamment dans le cadre des tests d'impairment. Une analyse au cas par cas, en fonction des règles locales d'imputation des déficits (durée de report, imputation totale ou partielle, taux d'imposition), est menée, afin de déterminer si l'utilisation probable de ces déficits est raisonnable.

En l'absence d'indicateur de consommation des déficits à moyen terme, l'activation de ces derniers n'est pas constatée. Dans ce cadre, le montant global des déficits reportables du Groupe non activés à la clôture de l'exercice s'élève à 65 825 milliers d'euros, représentant un impôt différé non activé de 19 445 milliers d'euros.

L'activation des déficits se ventile par zone géographique principalement de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Créance impôt différé		Possibilité d'imputation
	31/12/19	31/12/18	
Brésil	2 249	3 493	Reportable sans limitation de durée
France	5 143	5 730	Reportable sans limitation de durée
Hongrie	130	303	Reportable sans limitation de durée
Italie	98	1 191	Reportable sans limitation de durée
Turquie	298	525	Reportable sur 5 ans
Royaume Uni	950	904	Reportable sans limitation de durée

5.9 ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	31/12/19	31/12/18
Valeurs mobilières de placement	73 667	28 002
Disponibilités	337 890	244 141
Trésorerie active	411 557	272 144
Concours bancaires courants	(12 523)	(11 180)
Trésorerie nette	399 034	260 963

La juste valeur des valeurs mobilières de placement à la date du 31 décembre 2019 est de 73,7 millions d'euros. Les placements sont investis dans des produits sans risque: Sicav monétaires, certificats de dépôts ou compte à terme.

5.10 CAPITAUX PROPRES

5.10.1 Capital

Capital social

Les actions de GL events sont inscrites sur l'Eurolist d'Euronext Paris - compartiment B. Au 31 décembre 2019, le capital social était fixé à 119 931 148 €, divisé en 29 982 787 actions de 4 €.

Titres donnant accès au capital

Néant

Capital autorisé non émis

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 mai 2018 a délégué sa compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions de la société ou tous types de valeurs mobilières donnant accès immédiat ou à terme à des actions de la société et ce, avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription pour un montant nominal maximum de 60 millions d'euros.

Cette délégation de compétence a été donnée pour une durée de 26 mois, expirant le 25 juillet 2020.

Répartition du capital et des droits de vote

Le capital de GL events est réparti comme suit :

	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	Nombre de droits de vote
Olivier Ginon *	4 500	0,02 %	0,02 %	9 000
Le Grand Rey *	97 613	0,33 %	0,35 %	151 003
La Ferme d'Anna *	60 394	0,20 %	0,14 %	60 394
Olivier Roux *	4 200	0,01 %	0,02 %	8 400
Polygone SA *	16 361 358	54,57 %	64,04 %	27 998 127
Sofina *	4 768 057	15,90 %	15,60 %	6 819 751
Sous-total Concert	21 296 122	71,03 %	80,16 %	35 046 675
Actions auto-détenues	460 228	1,53 %	0,00 %	
Public	8 226 437	27,44 %	19,84 %	8 672 643
Nombre d'actions total	29 982 787	100,00 %	100,00 %	43 719 318

* *pacte d'actionnaires / Concert Olivier Ginon, Olivier Roux, Le Grand Rey, Sofina, Polygone, La Ferme d'Anna*

Suite à la cession en date du 24 février 2020 des actions Polygone SA détenues par des sociétés contrôlées par Monsieur Olivier Roux a des holdings familiales contrôlées par Monsieur Olivier Ginon, le pacte d'actionnaire / Concert est formé depuis cette date par Olivier Ginon, Le Grand Rey, Sofina, Polygone, La Ferme d'Anna.

5.10.2 Primes et réserves

Les primes représentent la différence entre la valeur nominale des titres émis et le montant des apports reçus en numéraire ou en nature. Sur 2019, le poste « Primes et Réserves » évolue de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/19	31/12/18
Primes et Réserves à l'ouverture	432 687	328 384
Augmentation de capital		92 588
Affectation du résultat	42 237	35 097
Dividendes	(19 517)	(15 151)
Effet de variation de la juste valeur des instruments financiers	133	245
Quote-part d'actif apportée par les minoritaires	(14 131)	(2 704)
Amendement IAS 19	(1 364)	22
Annulation des titres auto-contrôle	(6 179)	1 277
Coût des options de souscription d'actions	2 204	(1 192)
Autres variations	619	(5 878)
Primes et Réserves à la clôture	436 690	432 687

5.10.3 Ecarts de conversion

Les écarts de conversion représentent la différence entre l'application des cours historiques et des cours moyen par rapport au cours de clôture. Au 31 décembre, les écarts de conversion sont de (121 597) milliers d'euros.

Compte tenu de l'évolution du Groupe à l'international, les actifs et dettes détenus en devises étrangères sont en augmentation et sont susceptibles d'engendrer des écarts de conversion plus importants.

Les actifs en devises (correspondant au total des bilans actif des filiales étrangères déduction faite des titres de participation qu'elles détiennent sur des sociétés consolidées, augmenté des placements en devises des sociétés françaises) et les passifs en devises (correspondant aux dettes financières et d'exploitation des filiales étrangères) sont valorisés en milliers d'euros dans le tableau ci-dessous.

Devises exprimées (en milliers d'euros)	US\$	Great Britain Pound	Livre Turque	Forint Hongrois	Hong Kong Dollar	Yuan
Bilan						
Actifs en devises	27 501	74 294	25 251	67 397	8 301	258 281
Passifs en devises	(11 452)	(17 988)	(18 145)	(22 369)	(17 004)	(245 694)
Positions avant gestion	16 048	56 306	7 105	45 028	(8 703)	12 587
Hors bilan						
Positions après gestion	16 048	56 306	7 105	45 028	(8 703)	12 587

Devises exprimées (en milliers d'euros)	Rand Sud-Africain	Roupie Indienne	Real	Dirham E.A.U.	Autres devises
Bilan					
Actifs en devises	35 964	12 849	498 884	40 836	65 928
Passifs en devises	(28 578)	(13 307)	(271 539)	(24 627)	(61 168)
Positions avant gestion	7 387	(458)	227 345	16 209	4 760
Hors bilan					
Positions après gestion	7 387	(458)	227 345	16 209	4 760

5.10.4 Actions propres

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, renouvelé par l'Assemblée Générale du 26 avril 2019, les opérations suivantes ont été réalisées au cours de l'exercice 2019 :

(nombre d'actions)	31/12/18	Acquisitions	Cessions	31/12/19
- Actions propres	211 188	290 704	(54 100)	447 792
- Contrat de liquidité	12 729	283 417	(283 710)	12 436

Le contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement est conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF et a pour objectif l'animation du marché. Les frais de négociations des opérations dans le cadre de ce contrat se sont élevés à 30 500 euros sur l'exercice 2019. Le nombre d'actions auto-détenues et détenues dans le cadre du contrat de liquidité à la clôture de l'exercice est de 460 228.

5.10.5 Plans d'actions gratuites & plans d'options de souscription

Plan d'actions gratuites

Date d'ouverture du plan	Attributions initiales	Période d'acquisition des droits	Attributions devenues caduques	Attributions devenues définitives en 2019	Attributions restantes à exercer
Plan n°15 du 03.03.2016	10 000	01.03.2019	-	10 000	-
Plan n°19 du 09.12.2016	20 000	10.12.2019	-	20 000	-
Plan n°20 du 09.12.2016	64 775	10.12.2019	5 820	-	58 955
Plan n°21 du 05.07.2017	5 000	04.07.2019	-	5 000	-
Plan n°23 du 20.03.2018	106 550	19.03.2021	500	-	106 050
Plan n°24 du 20.03.2018	20 820	19.03.2020	-	-	20 820
Plan n°25 du 12.03.2019	118 500	11.03.2022	-	-	118 500
Plan n°26 du 12.03.2019	21 240	11.03.2021	-	-	21 240
Plan n°27 du 06.12.2019	5 000	07.12.2022	-	-	5 000

Le plan n°20 a été attribué le 15 janvier 2020, suite à la publication du Chiffre d'Affaires consolidé du groupe, le niveau de ce dernier étant une des conditions d'attribution de ce plan.

5.11 PROVISIONS POUR INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

Les hypothèses retenues pour le calcul des indemnités de fin de carrière (qui concernent pour l'essentiel les sociétés françaises du Groupe) sont les suivantes :

- Taux d'actualisation: taux des obligations d'Etat de 0,57% pour le taux OAT TEC 25 ans,
- Taux moyen de progression des salaires : 2%,

- Age de départ est de 67 ans, pour toutes les catégories de personnel, tient compte de l'évolution de la législation,
- Taux de charges sociales patronales de 40%.
- Le taux de rotation est calculé par tranche d'âge du salarié.

(en milliers d'euros)	31/12/19	31/12/18	Rubrique concernée
A l'ouverture	11 521	12 179	
Coût des services rendus – Prestations services aux salariés	534	(669)	Résultat opérationnel
Charge comptabilisée en résultat	534	(669)	
Gains ou pertes actuariels de la période liés aux changements d'hypothèses.	1 954	(46)	
Mouvements de périmètre & reclassements	410	58	
Provision indemnités de fin de carrière	14 419	11 521	

La provision d'indemnités de fin de carrière tient compte de contrats d'assurance spécifiques souscrits principalement par les sociétés Sepel, Toulouse Evenements, GL events Live et GL events Exhibitions couvrant l'engagement pour un montant global de 1 309 milliers d'euros au 31 décembre 2019 et de 1 346 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Une variation de +/- 1 point du taux d'actualisation entrainerait une variation de la provision de l'ordre + / - 1 million d'euro, comptabilisée en capitaux propres.

5.12 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES COURANTES

Les provisions pour risques et charges courantes se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/18	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Ecart de conversion	Mvts de périm.& reclassement	31/12/19
			montant utilisé	montant non utilisé			
Provisions pour risque social	1 392	391	(487)		(7)		1 289
Autres provisions ⁽¹⁾	17 898	1 573	(3 056)		18	182	16 615
Provisions courantes	19 289	1 964	(3 543)	0	11	182	17 904

(1) Une provision de 15,7 millions d'euros pour risque pays a été constituée en 2011, suite à la suspension, par le Comité d'Organisation et l'Autorité de Développement de Dehli des paiements envers leurs fournisseurs dans le cadre des Jeux du Commonwealth qui se sont déroulés en 2010 en Inde.

La provision initiale a été utilisée à hauteur de 4,4 millions d'euros au 31 décembre 2019. A la clôture cette provision s'élève à 11,3 millions d'euros.

5.13 DETTES FINANCIÈRES

5.13.1 Ventilation des dettes financières courantes et non courantes

(en milliers d'euros)	31/12/18	Augm.	Remb.	Ecart de conversion	Mvts de périm.& reclassement	31/12/19
Dettes à M et L.T	559 967	448 232	(212 063)	(208)	(3 470)	792 458
Instruments financiers	3 662		(317)			3 345
Autres dettes financières	4 486	6 713	(40)	510	389	12 057
Endettement financier ⁽¹⁾	568 114	454 945	(212 419)	302	(3 082)	807 859
Autres dettes financières C.T.	62 000	9 000				71 000
Trésorerie passive	11 180	1 472		(129)	0	12 523
Total dettes financières	641 294	465 417	(212 419)	172	(3 082)	891 382
Valeurs mobilières de placement	(28 002)	(46 164)		504	(4)	(73 667)
Disponibilités	(244 141)	(74 661)		(244)	(18 844)	(337 890)
Trésorerie active	(272 144)	(120 825)	0	260	(18 848)	(411 557)
Endettement net hors IFRS 16	369 150	344 592	(212 419)	432	(21 930)	479 826

(1) dont au 31 décembre 2019 : Endettement financier à L&MT non courant 690 589
Endettement financier à L&MT courant 117 270

La trésorerie nette correspond à la différence entre la trésorerie active et la trésorerie passive. Au 31 décembre 2019, elle s'élève à 399 034 K€ contre 260 963 K€ au 31 décembre 2018.

ÉTATS FINANCIERS
COMPTES CONSOLIDÉS

Conformément à l'amendement IAS 7, les variations des dettes financières se présentent ainsi:

(en milliers d'euros)	31/12/18	Flux de trésorerie	Variation non cash				Total "non cash"	31/12/19
			Variation de périmètre	Effet de change	Variation de juste valeur	Autres mvmts		
Dettes à M et L.T	559 967	236 735	(3 470)	(208)		(566)	(4 244)	792 458
Instruments financiers	3 662				(317)		(317)	3 345
Autres dettes financières	4 486	6 673	389	510			898	12 057
Endettement financier	568 114	243 408	(3 082)	302	(317)	(566)	(3 663)	807 859
Autres dettes financières C.T.	62 000	9 000					0	71 000
Trésorerie passive	11 180	1 472		(129)			(129)	12 523
Total dettes financières	641 294	253 880	(3 082)	172	(317)	(566)	(3 792)	891 382
Valeurs mobilières de placement	(28 002)	(46 164)	(4)	504			500	(73 667)
Disponibilités	(244 141)	(74 661)	(18 839)	(244)		(5)	(19 088)	(337 890)
Trésorerie active	(272 144)	(120 825)	(18 843)	260	0	(5)	(18 588)	(411 557)
Endettement net hors IFRS 16	369 150	133 056	(21 925)	432	(317)	(571)	(22 380)	479 826

Les dettes financières se répartissent par échéance de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/19	Montants à moins d'1 an	Montants à plus d'1 an et moins de 5 ans	Montants à plus de 5 ans
Emprunts à L. et M.T.	792 458	103 828	494 738	193 892
Instruments financiers dérivés	3 345	1 386	1 959	
Autres dettes financières	12 057	12 057		
Autres dettes financières C.T.	71 000	71 000		
Concours bancaires courants	12 523	12 523		
Dettes financières	891 382	200 793	496 697	193 892

5.13.2 ventilation de l'endettement net par devise

L'endettement net se répartit par devise de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Dettes financières non courantes	Dettes financières courantes	Trésorerie active	Total dettes nettes
Total zones Euro	690 589	189 897	(287 090)	593 396
Dollar US			(2 448)	(2 448)
Dollar Australien			(1 051)	(1 051)
Dhirams Emirat Arabes Unis		54	(5 331)	(5 277)
Livre Sterling		21	(6 150)	(6 129)
Forint Hongrois			(17 504)	(17 504)
Hong Kong dollar			(4 214)	(4 214)
Yuan Renminbi Chinois			(44 611)	(44 611)
Dinar Algérien			(254)	(254)
Livre Turque		1 646	(2 610)	(965)
Rand Sud-Africain		427	(1 517)	(1 091)
Roupie Indienne		240	(36)	203
Rouble			(5 045)	(5 045)
Peso Chilien		3 462	(7 395)	(3 933)
Roupie Mauricienne		0	(270)	(270)
Yen Japonais		4 772	(5 053)	(281)
Real Brésilien		277	(20 976)	(20 699)
Total autres zones		10 897	(124 466)	(113 570)
Endettement net	690 589	200 794	(411 557)	479 826

La gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et de taux de change obéit à des règles strictes définies par la Direction du Groupe qui prévoient la centralisation systématique par la Direction Financière des liquidités, des positions et de la gestion des instruments financiers. La gestion s'organise autour d'un service trésorerie qui assure la surveillance quotidienne des limites, des positions et effectue la validation des résultats.

Pour les dettes contractées en France, l'endettement moyen terme bancaire est majoritairement à taux variable indexé sur l'Euribor trois mois. Mais la part à taux fixe de la dette a été accrue, du fait des placements privés et de la mise en place d'un programme de neu CP, et représente environ 68% des lignes de Financement tirées.

De façon ponctuelle des couvertures (swap de taux ou achat de cap) sont souscrites à hauteur de tout ou partie des dettes financières variables. Compte tenu du volume de la dette, des anticipations de marché, des ajustements de juste valeur enregistrés au 31 décembre 2019 et des montants déjà couverts, le risque résiduel est jugé faible.

L'endettement moyen à taux variable est présenté dans le tableau ci-dessous:

Caractéristiques des emprunts contractés (en milliers d'euros) Au 31/12/19	Taux fixes ou taux variables	Endettement brut moyen 31/12/19-31/12/20 (en K€)	Echéances	Couverture
Emprunts Moyen Terme indexés sur Euribor 3 mois	Taux variable	417 515	2020 à 2033	partielle
Autres Emprunts Moyen Terme	Taux Fixe	322 836	2020 à 2028	non
Autres Emprunts en CBail	Taux fixe	138	2020 à 2021	non
Autres Dettes Financières	Taux variable	12 056	2020	non
Autres Dettes Financières CT	Taux Fixe	71 000	2020	non
Concours bancaires	Taux variable	12 523	2020	oui
Total de l'encours moyen de l'endettement brut sur les 12 prochains mois		836 068		

Dans l'hypothèse d'une augmentation du taux de référence de 1%, seule la partie non couverte de la dette financière à long et moyen terme serait impactée.

Le risque de taux sur les concours bancaires est quant à lui couvert par l'application de la fusion en échelle d'intérêts des comptes bancaires qui permet de compenser les découverts par les disponibilités.

Les instruments de couverture mis en place sont efficaces sur la période considérée.

Par ailleurs, un portefeuille de FCP monétaires, de certificats de dépôts et de comptes à terme de 51 M€ en moyenne sur 2019 compense une partie du risque d'augmentation des taux bancaires.

Ainsi, une augmentation de 1% des taux d'intérêts (France) aurait engendré au 31 décembre 2019, compte tenu des couvertures de taux existantes et de l'augmentation corrélative du rendement des placements, une augmentation de la charge financière nette de 1,7 M€.

Les instruments financiers se présentent comme suit:

Instruments (en milliers d'euros)	Montant du sous-jacent	Échéance	Mode de comptabilisation
SWAP Taux Fixe	50 000	In fine	Capitaux propres
SWAP Taux Fixe	20 000	In fine	Capitaux propres
SWAP Taux Fixe	30 000	In fine	Capitaux propres
SWAP Taux Fixe	10 000	In fine	Capitaux propres
SWAP Taux Fixe	10 000	In fine	Capitaux propres
CAP Taux Fixe	10 000	In fine	Capitaux propres
CAP Taux Fixe	10 000	In fine	Capitaux propres

5.14 AUTRES DETTES

Les autres dettes se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/19	31/12/18
Dettes diverses	60 331	33 816
Produits constatés d'avance	160 755	156 071
Autres dettes	221 087	189 888

Les autres dettes ont une échéance inférieure à un an.

Les produits constatés d'avance, principalement enregistrés sur le pôle Exhibitions, correspondent à des facturations relatives à des événements devant se dérouler au cours de l'exercice 2020.

Conformément à IFRS 15, vous trouverez ci-dessous la répartition par pôles des produits constatés d'avance.

(en milliers d'euros)	31/12/19
GL events Live	32 028
GL events Exhibitions	91 459
GL events Venues	37 269
Produits constatés d'avance	160 755

5.15 VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

(en milliers d'euros)	31/12/19	31/12/18
Variation de stocks	(25 179)	(3 869)
Variation des créances (clients & autres)	4 453	3 886
Variation des dettes fournisseurs	12 614	(13 431)
Variation des autres postes	26 795	(12 524)
Variation du besoin en fonds de roulement	18 684	(25 938)

5.16 TABLEAU DE PASSAGE VARIATION BILAN / VARIATION TABLEAU FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	31/12/19	31/12/18
Bilan - Fond de roulement ouverture	143 134	139 399
Bilan - Fond de roulement clôture	245 937	143 134
Variation fonds de roulement bilan	102 803	3 735
Ecart de conversion	(6 242)	(1 413)
Variation des dettes sur investissements	(28 674)	(17 734)
Provision IFRS 9	0	(6 163)
Autres	(49 203)	(4 363)
Variation du besoin en fonds de roulement	18 684	(25 938)

Le poste Autres est composé principalement du cash apporté par les entrées de périmètre de la période (-37.4 M€)

(en milliers d'euros)	31/12/19	31/12/18
Dotations - Tableau de Flux de trésorerie	(51 204)	(53 018)
Impact de la variation nette des actifs	(5 155)	(2 845)
Autres provisions	(2 663)	2 849
Dotations et Reprises opérationnelles	(59 022)	(53 015)

NOTE 6 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

6.1 ACHATS CONSOMMÉS ET CHARGES EXTERNES

Les achats consommés et charges externes se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	2019	2018	2019 IFRS 16
Achats consommés	(77 559)	(55 615)	(77 559)
Sous-traitance, personnel extérieur	(299 311)	(307 109)	(299 311)
location de matériel & loyers immobiliers	(100 977)	(92 203)	(51 999)
Transport, déplacements, missions et réceptions	(54 921)	(46 659)	(54 921)
Autres achats et charges externes	(151 186)	(120 679)	(151 186)
Achats consommés et autres charges externes	(683 954)	(622 265)	(634 976)

6.2 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et provisions se détaillent de manière suivante :

(en milliers d'euros)	2019	2018	2019 IFRS 16
Dotations amort. et prov. sur l'actif immobilisé	(29 091)	(29 252)	(71 053)
Dotations amort. et prov. sur le matériel locatif	(23 048)	(22 211)	(23 048)
Dotations et reprises aux provisions pour risques et charges	(229)	1 293	(229)
Dotations et reprises aux provisions sur autres actifs circulants	(6 655)	(2 845)	(6 655)
Dotations aux amortissements et provisions	(59 022)	(53 015)	(100 984)

6.3 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS COURANTS

Les autres produits et charges opérationnels courants se décomposent de manière suivante :

(en milliers d'euros)	2019	2018
Subventions d'exploitation	2 939	2 653
Autres produits et charges	(1 528)	(2 767)
Autres produits et charges opérationnels courants	1 411	(114)

6.4 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Les autres produits et charges sont notamment composés des frais liés aux acquisitions et d'Intégration des sociétés acquises ainsi que des coûts liés à des réorganisations internes.

6.5 CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	2019	2018
Charges IFRS 2	(2 204)	(1 828)
Salaires, participation et charges sociales	(284 223)	(248 961)
Charges de personnel	(286 427)	(250 790)

6.6 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier se décompose de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	2019	2018	2019 IFRS 16
Produits de placements financiers	2 329	769	2 329
Intérêts	(16 399)	(16 309)	(28 752)
Coût de l'endettement net	(14 070)	(15 540)	(26 423)
Autres produits financiers de participation	129	1 711	129
Gains et pertes de change	2 626	(15)	2 626
Dotations et reprises de provisions	450	97	450
Autres produits et charges financiers	3 204	1 792	3 204
Résultat financier	(10 866)	(13 748)	(23 219)

6.7 CHARGE D'IMPÔT

L'évolution de la charge d'impôt se ventile comme suit :

(en milliers d'euros)	2019	2018	2019 IFRS 16
Impôts exigibles sur les bénéfices	(33 411)	(14 371)	(33 411)
Impôts différés	(133)	(7 427)	1 449
Impôt sur les bénéfices	(33 544)	(21 797)	(31 962)

La preuve d'impôt s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	2019	2018	2019 IFRS 16
Résultat avant impôt	109 897	74 450	104 560
Taux d'impôt en France hors contribution sociale 3,3 %	31,00 %	33,33 %	31,00 %
Impôt théorique	(34 068)	(24 814)	(32 414)
Effet des différences permanentes	357	6 803	284
Différences de taux d'impôt	4 431	2 524	4 431
Contribution sociale 3,30 %	(311)	(480)	(311)
Déficits non activés/utilisation de déficits antérieurs non activés	(3 952)	(5 830)	(3 952)
Impôt sur les bénéfices	(33 544)	(21 797)	(31 962)

NOTE 7 NOTE SUR LES EFFECTIFS

L'effectif du Groupe se répartit comme suit au 31 décembre :

Répartition par métier	31/12/19	31/12/18
Corporate	245	242
GL events Live	3 449	2 853
GL events Exhibitions	597	407
GL events Venues	1 155	1 004
Total	5 446	4 506

Ventilation par catégorie	31/12/19	31/12/18
Dirigeants	119	101
Cadres	1 605	1 255
Agents de maîtrise	1 047	1 249
Employés	1 767	1 148
Ouvriers	908	753
Total	5 446	4 506

Au 31 décembre 2019, le Groupe emploie de manière permanente 4 635 salariés et 811 personnes ont un contrat temporaire. En France, l'effectif du Groupe représente environ 2 900 salariés.

NOTE 8 NOTE SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

8.1 TABLEAU DES ENGAGEMENTS

Catégories d'engagements (en milliers d'euros)

Engagements donnés

Cautions garanties crédit CT	néant
Cautions garanties crédit MT	néant
Cautions solidaires, garanties divers	néant

Engagements reçus

Ouverture de crédit non utilisée	110 286
Cautions solidaires, garanties divers	néant

Conformément aux principes d'établissement de l'annexe des comptes consolidés qui ne présente que les engagements du Groupe vis à vis des tiers et sociétés non consolidées, les engagements hors bilan entre sociétés consolidées sont éliminés au même titre que l'ensemble des opérations et soldes intragroupe.

8.2 REDEVANCES DE CONCESSIONS, LOYERS IMMOBILIERS ET LOYERS DE CRÉDIT-BAIL POUR LA PART NON RÉSILIALE DES BAUX

Les engagements fermes de concessions et de loyers immobiliers sont désormais intégrés au bilan du fait de l'application de la norme IFRS 16. Cependant, la part variable des redevances / loyers ainsi que les options de renouvellement ne sont pas intégrées dans le retraitement IFRS 16.

La réconciliation avec les engagements de l'exercice 2018 se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	31/12/2019
Engagements 2018 liés au parc d'exposition et centre de congrès	483 699
Engagements 2018 liés aux locations immobilières	90 677
Engagements 2018 de concessions et loyers	574 376
charges d'intérêt	(148 810)
révision de la durée minimale des locations immobilières & écart de conversion (*)	42 397
Droit d'utilisation brut à périmètre constant	467 963
Droit d'utilisation - variations de périmètre	3 104
Amortissement de l'exercice	(41 962)
Droit d'utilisation net	429 105

(*) hors baux précaires, tous les contrats de locations immobilières ont une durée minimale de 5 ans

8.3 DETTES ET CRÉANCES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

(en milliers d'euros)	Dettes garanties	Nature de la garantie
Dettes auprès d'établissements de crédit	2 000	Gage de comptes d'instruments financiers
Garanties bancaires	220	Gage de comptes d'instruments financiers

8.4 ENGAGEMENTS D'INVESTISSEMENT

Les engagements d'investissement sont présentés dans l'échéancier suivant :

(en milliers d'euros)	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Engagement d'investissement	19 697	34 329	52 457

Au 31 décembre 2019, les engagements concernent principalement:

- **Eurexpo** : les extensions et constructions (nouveau hall, parking) pour un montant de 40 M€ et des travaux de rénovation (20 M€) à réaliser sur la durée du bail (30 ans). A fin décembre 2019, les engagements résiduels s'élèvent à 40,7 M€.
- **Stade de Gerland** : dans le cadre de la signature du Bail Emphytéotique Administratif (BEA); la filiale LOU Rugby s'est engagée à réaliser des investissements à hauteur de 66 M€ sur la durée du contrat (60 ans). A fin décembre 2019, l'engagement résiduel s'élève à 17,6 M€.

8.5 ENGAGEMENTS LIÉS AUX RACHATS DE SOCIÉTÉ

Au 31 décembre 2019, il n'existe aucun engagement lié au rachat de société.

NOTE 9 INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

Les états financiers consolidés comprennent l'ensemble des sociétés figurant dans le périmètre (cf. note 3). La société-mère est la société Polygone SA. Les opérations avec les sociétés liées concernent essentiellement la prestation de direction facturée par Polygone SA à GL events, Messieurs Olivier GINON, Olivier ROUX et Erick ROSTAGNAT étant administrateurs communs aux deux sociétés, et des loyers immobiliers facturés par Foncière Polygone au Groupe, Monsieur Olivier

GINON étant Président, Madame Anne-Sophie GINON étant directrice générale et Erick ROSTAGNAT Directeur Général Délégué de cette société.

Il n'existe pas d'autre engagement en matière de pension ni d'indemnité assimilée dont bénéficient les autres membres et anciens membres des organes d'administration et de direction. Il n'y a ni avance ni crédit alloué aux organes d'administration et de direction.

Les opérations courantes avec les parties liées au cours de l'exercice 2019 se présentent comme suit :

Nature	Produits (charges)
Prestation de Direction Générale ⁽¹⁾	(3 753)
Prestations et frais de missions, déplacements et assurances	(158)
Achat de droits à construire & autres charges liées	(3 748)
Loyers et taxes foncières ⁽²⁾	(15 621)
Solde au 31/12/19	
Dépôts de garantie ⁽³⁾	16 787
Clients	15
Fournisseur	(1 977)
Compte courant	(23 385)

(1) Les coûts de la prestation de Direction Générale sont notamment composés des rémunérations chargées de messieurs GINON et ROUX, des rémunérations chargées des collaborateurs de la société Polygone SA, des frais de déplacement, et d'autres frais engagés dans le cadre de la mission de Direction Générale. Elle est reconduite tacitement chaque année et approuvée à l'Assemblée Générale dans le cadre des conventions réglementées.

(2) Les loyers concernent 12 sites opérationnels, dont le parc des expositions de Turin que Foncière Polygone a acquis à GL events en 2009. Ces loyers ont été déterminés à des conditions de marché, basées sur des rendements locatifs ou des prix au m² pour des biens comparables.

(3) Les dépôts de garantie correspondent à un an de loyer TTC

Les rémunérations 2019 versées aux membres des organes d'administration et de direction se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	Olivier GINON ⁽¹⁾	Olivier ROUX ⁽¹⁾	Olivier FERRATON ⁽²⁾	Erick ROSTAGNAT ⁽³⁾
Fixe	332	302	351	48
Variable			150	100
Avantage nature	7	9	33	
Total rémunérations	339	311	534	148
Valorisation des actions gratuites de performances attribuées au cours de l'exercice			190	
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice				
Total options & actions de performances	0	0	190	0
Total	339	311	724	148

(1) Rémunération versée par Polygone SA, société holding de GL events dont la répartition du capital est précisée en partie 6 (renseignement concernant le capital) page 201.

(2) Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

(3) La société « Rives Consulting », dont le Président est M. Erick Rostagnat, a facturé au titre d'un contrat de prestations de services à Polygone SA, société holding de GL events, un montant de 104 000 € au titre de l'exercice 2019.

NOTE 10 NOTE SUR LES RISQUES

La revue des risques spécifiques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe GL events est présentée au sein du paragraphe «III - Gestion des risques et contrôle interne» du rapport de gestion page 111.

NOTE 11 AUTRES INFORMATIONS

Italie – Padova Rappel :

Le Groupe a été victime d'actes graves de concurrence déloyale/ parasitisme, de vol de salon et de détournement de données commerciales, au préjudice de sa filiale Padova Fiere. Afin de protéger son activité en faisant cesser ces agissements, mais également pour recevoir l'indemnisation de ses préjudices, le Groupe a engagé des procédures judiciaires à l'encontre de i) la société à capitaux publiques (VeronaFiere) qui exploite le parc concurrent de la ville de Verone et ii) d'anciens salariés du Groupe intervenant désormais au profit de ce parc concurrent. Le Groupe a signé un accord mettant fin aux litiges l'opposant à la société Verona Fiere. Sa filiale a été indemnisée du préjudice. Par ailleurs, un accord de

coopération commerciale pour les exercices à venir a été défini. En revanche, les procédures à l'encontre des anciens salariés du Groupe se poursuivent devant la justice italienne.

Evolution: aucune évolution judiciaire au cours de l'exercice 2019 concernant les procédures à l'encontre des anciens salariés. Les audiences prévues initialement au début de l'année 2020 ont été reportées pour cause de la crise sanitaire du Covid 19.

Créances Brésil

Les créances dues dans le cadre des JO de Rio en 2016 ont été payées à hauteur de la créance nette de provisions, par le comité d'organisation en Avril 2020.

NOTE 12 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

(en euros)	MAZARS				MAZA-SIMOËNS			
	Montant		%		Montant		%	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Audit								
— Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
· Emetteur	119 035	122 550	13 %	14 %	91 200	88 635	23 %	24 %
· Filiales intégrées globalement (dont réseau)	762 330	699 270	84 %	82 %	287 565	256 785	72 %	68 %
— SACC (Services autres que la certification des comptes) requis pas les textes ⁽¹⁾								
· Emetteur	6 265	16 450	1 %	2 %	4 800	14 665	1 %	4 %
· Filiales intégrées globalement (dont réseau)	16 930	18 330	2 %	2 %	15 135	17 015	4 %	5 %
— Autres SACC								
· Emetteur								
· Filiales intégrées globalement (dont réseau)					2 000		0 %	
TOTAL	904 560	856 600	100 %	100 %	400 700	377 100	100 %	100 %

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

À l'Assemblée Générale de la société GL events,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société GL events relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 4 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19. Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1 « Référentiel comptable » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les impacts des changements de méthodes comptables liés à la première application au 1^{er} janvier 2019 de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

VALORISATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

RISQUE IDENTIFIÉ

GL events poursuit son développement par une stratégie d'implantations lui permettant d'anticiper et de saisir les opportunités de marchés à venir. Cette stratégie de croissance a donné lieu à l'inscription d'écarts d'acquisitions significatifs. Au 31 décembre 2019, la valeur nette des écarts d'acquisition s'élève à 723 M€ et représente 28 % du bilan consolidé du groupe.

La valeur de ces actifs est testée par la Direction, lors de chaque clôture, ou plus fréquemment, dès que des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur durable. Les tests de perte de valeur des écarts d'acquisition sont réalisés au niveau des groupes d'Unités Génératrice de Trésorerie (UGT) qui correspondent aux trois métiers du Groupe. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable. Les modalités et le détail des hypothèses retenues pour ces tests sont présentés dans la note 5.1 des états financiers consolidés.

L'évaluation de la valeur recouvrable de ces écarts d'acquisition fait appel à de nombreuses estimations et jugements de la part de la direction de GL events et notamment de la capacité des UGT à réaliser les flux de trésorerie futurs d'exploitation basés sur les plans à moyen terme à cinq ans, du taux de

croissance retenu pour la projection de ces flux et du taux d'actualisation qui leur est appliqué.

Nous avons considéré l'évaluation des écarts d'acquisition comme un point clé de notre audit, dans la mesure où la détermination de la valeur recouvrable nécessite le recours à des estimations requérant une part importante de jugement de la direction et compte tenu du poids relatif de ces actifs dans les comptes consolidés du Groupe.

NOTRE RÉPONSE

Le groupe réalise des tests de perte de valeur sur ses actifs. Nous avons obtenu ces tests sur chacune des UGT. Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons, pour tous les tests de dépréciation :

- Réconcilié avec les comptes consolidés la valeur comptable des actifs de chaque UGT testée ;
- Examiné la cohérence des projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la direction telles qu'elles ont été présentées au conseil d'administration ;
- Examiné les modalités retenues pour déterminer les valeurs recouvrables et corroborer l'exactitude arithmétique des calculs réalisés ;
- Procédé à une analyse des tests établis par la direction par UGT, notamment par comparaison avec la performance de l'exercice ;
- Apprécié le caractère approprié des principales hypothèses d'évaluation (taux d'actualisation et taux de croissance à l'infini) par rapport aux données macro-économiques disponibles en date de clôture ;
- Evalué l'incidence d'une variation du taux d'actualisation et des principales hypothèses opérationnelles au travers d'analyses de sensibilité.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié des informations communiquées dans la note 5.1 des états financiers relatives aux écarts d'acquisition.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 4 mars 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce

code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société GL events par votre assemblée générale du 13 juillet 2005 pour le cabinet Mazars et par votre assemblée générale du 16 mai 2008 pour le cabinet Maza-Simoëns.

Au 31 décembre 2019, le cabinet Mazars était dans la 15^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Maza-Simoëns dans la 12^{ème} année de sa mission sans interruption.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux

normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention

des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article

6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit, des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Oullins et Villeurbanne, le 29 avril 2020

Les Commissaires aux comptes

MAZA SIMOËNS
Sébastien Belmont
Associé

MAZARS
Paul-Armel Junne
Associé

Thierry Colin
Associé

COMPTES SOCIAUX

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/19			31/12/18
		Brut	Amort. /prov	Net	Net
Immobilisations incorporelles	2.2 et 3.1	17 088	1 634	15 454	15 620
Immobilisations corporelles	2.3 et 3.1	7 379	4 773	2 606	3 046
Titres de participation	2.4 et 3.2	867 631	82 610	785 021	740 490
Créances rattachées à des Participations	2.6 et 3.2	416 914	4 348	412 566	287 181
Autres immobilisations financières	3.2	18 614	200	18 414	11 449
Actif immobilisé		1 327 626	93 565	1 234 061	1 057 787
Clients et comptes rattachés	2.5 et 3.3	23 090		23 090	23 436
Autres créances	2.5 et 3.4	24 524	426	24 098	20 166
Actif circulant		47 614	426	47 188	43 602
Valeurs mobilières de placement	3.5	48 016	51	47 965	8 039
Disponibilités	3.5	175 421		175 421	83 098
Trésorerie		223 437	51	223 386	91 137
Comptes de régularisation	3.6	2 825		2 825	1 946
Total Actif		1 601 502	94 042	1 507 460	1 194 471

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/19	31/12/18
Capital social	3.7	119 931	119 931
Prime d'émission	3.7	273 373	273 440
Réserve légale	3.7	11 993	9 361
Autres réserves	3.7	33 128	33 767
Résultat de l'exercice		18 009	21 241
Amortissements dérogatoires	3.7	990	990
Capitaux propres		457 424	458 730
Provisions pour risques et charges	2.7 et 3.8	3 868	2 321
Dettes financières	3.9	1 022 346	714 130
Fournisseurs et comptes rattachés	2.5 et 3.10	18 258	14 065
Dettes fiscales et sociales	2.5 et 3.10	3 426	2 435
Autres dettes	2.5 et 3.10	1 741	2 695
Dettes circulantes		1 045 771	733 325
Comptes de régularisation		397	95
Total Passif		1 507 460	1 194 471

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/19	31/12/18
Chiffre d'affaires	2.9	35 309	32 187
Autres produits d'exploitation		44	
Reprises de provisions et transferts de charges		6	44
Produits d'exploitation	4.1	35 359	32 231
Charges externes		(32 699)	(26 760)
Impôts et taxes		(285)	(346)
Salaires et charges	5	(6 306)	(6 930)
Dotations aux amortissements et provisions		(1 286)	(1 432)
Autres charges		(295)	(257)
Charges d'exploitation		(40 871)	(35 725)
Résultat d'exploitation		(5 512)	(3 494)
Produits financiers		43 857	43 495
Charges financières		(26 209)	(23 402)
Résultat financier	4.2	17 648	20 093
Résultat courant avant impôt		12 136	16 599
Produits exceptionnels		1 733	3 690
Charges exceptionnelles		(2 126)	(6 433)
Résultat exceptionnel	2.10 et 4.3	(393)	(2 743)
Impôts sur les bénéfices	2.13 et 4.4	6 266	7 385
Résultat net comptable		18 009	21 241

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2019

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Note 1 Faits marquants	180
Note 2 Règles et méthodes comptables	180

INFORMATIONS SUR LE BILAN

Note 3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles	183
Note 3.2 Immobilisations financières	183
Note 3.3 Créances clients et comptes rattachés	183
Note 3.4 Autres créances	183
Note 3.5 Valeurs mobilières de placement et disponibilités	184
Note 3.6 Comptes de régularisation actif	184
Note 3.7 Tableau de variation des capitaux propres	184
Note 3.8 Provisions pour risques et charges	185
Note 3.9 Endettement financier net	185
Note 3.10 Echancier des emprunts et dettes	185
Note 3.11 Charges à payer et produits à recevoir	186

INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Note 4.1 Produits d'exploitation	186
Note 4.2 Résultat financier	186
Note 4.3 Résultat exceptionnel	187
Note 4.4 Impôts sur les bénéfices	187

AUTRES INFORMATIONS

Note 5 Effectifs moyen	187
Note 6 Engagements hors bilan	188
Note 7 Identité de la société consolidante	188
Note 8 Accroissement et allègement de la dette future d'impôt	188
Note 9 Opérations avec les entreprises liées	188
Note 10 Tableau des filiales et participations	189

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2019 DE GL EVENTS

NOTE 1 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

GL events a souscrit à trois augmentations de capital dans les sociétés suivantes :

- GL Exhibitions pour 50 millions d'euros, détention en légère augmentation à 99,85 %,
- GL events Yuexiu Guangzhou Developpement pour 3 millions d'euros, détention stable à 50 %,
- Aichi International Convention & Exhibition Center Co Ltd pour 0,2 millions d'euros, détention stable à 51 %.

Des dépréciations sur titres de participation ont été enregistrées pour un montant de 8 millions d'euros.

En février 2019, GL events a émis un nouvel emprunt obligataire pour 130 M€ composé de deux enveloppes ayant des maturités de 7 et 8 ans. L'emprunt obligataire émis en juillet 2012 (50 M€) a été remboursé au cours de l'exercice.

NOTE 2 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis dans l'objectif de présenter une image fidèle, en respectant :

- les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité,
- conformément aux hypothèses de base suivantes :
 - continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables, d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux dispositions du règlement de l'ANC n°2018-07 du 10 décembre 2018 modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments patrimoniaux est la méthode des coûts historiques.

2.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles correspondent pour l'essentiel à un mali de fusion et à des logiciels informatiques.

Les logiciels sont évalués à leur coût d'achat et sont amortis linéairement sur leur durée de vie de 2 à 3 ans.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées en résultat d'exploitation.

A chaque clôture, un test de dépréciation est réalisé. En cas de présence d'un indice de perte de valeur, une provision est constituée d'un montant égal à la différence entre la valeur d'utilité et la valeur comptable.

2.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les éléments de l'actif immobilisé sont évalués à leur coût d'achat. Ils font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon le mode linéaire, la durée et les conditions probables d'utilisation des biens.

Les durées généralement retenues sont les suivantes :

	Durées
Agencements et installations	10 ans
Matériel de transport	3 à 4 ans
Mobilier et matériel de bureau	4 à 10 ans

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées en résultat d'exploitation.

2.4 TITRES DE PARTICIPATION ET TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

Les titres de participation sont évalués à leur coût historique d'acquisition. Les clauses de révision de prix sont prises en compte lorsqu'elles peuvent être déterminées de façon fiable. Une dépréciation est constituée sur les titres de participation lorsque leur valeur d'inventaire, établie en fonction des critères indiqués ci-dessous, est inférieure à la valeur d'inscription au bilan :

- valeur d'usage déterminée en fonction de l'actif net ré-estimé de la filiale et de ses perspectives de rentabilité (méthode des cash-flow actualisés),
- valeur déterminée par référence à des transactions récentes intervenues sur des sociétés du même secteur.

Une dépréciation n'est toutefois constatée que lorsque la société a atteint un rythme d'exploitation normal s'il s'agit d'une création, ou lorsque la phase d'intégration dans le

groupe est achevée s'il s'agit d'une acquisition.

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille sont évalués à leur coût d'acquisition ou en fonction de leur cours de bourse lorsqu'ils sont cotés. Une provision pour dépréciation est constituée :

- lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la valeur d'inventaire. La valeur d'inventaire correspond à la valeur probable de négociation,
- lorsque que le coût d'acquisition est supérieur à la moyenne des 20 derniers cours de bourse.

2.5 CRÉANCES ET DETTES

Les créances d'exploitation font l'objet d'une appréciation au cas par cas. En fonction du risque encouru, une provision pour dépréciation est constituée sur chacune d'elles.

Les créances et les dettes libellées en devises sont exprimées au cours du 31 décembre. Les écarts en découlant sont portés en écarts de conversion à l'actif ou au passif du bilan. Une provision est constituée pour couvrir les pertes de change latentes.

2.6 CRÉANCES ET DETTES DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les créances et dettes qui présentent une nature commerciale sont classées dans l'actif circulant ou le passif à court terme. A l'échéance, et en accord avec la convention de trésorerie du groupe, ces créances ou dettes sont reclassées dans les comptes courants financiers, à l'actif ou au passif du bilan. Leur remboursement intervient par conséquent, et le cas échéant, en déduction de ces mêmes comptes courants financiers. Les avances en compte courant qui présentent dès l'origine un caractère financier sont comptabilisées directement dans les mêmes comptes courants financiers.

Les comptes courants financiers, qu'ils soient actifs ou passifs, sont à échéance à moins d'un an. Toutefois, compte tenu du caractère permanent que présentent certains de ces comptes courants, il a été décidé, par convention, que l'ensemble des comptes courants financiers actifs serait présenté sous la rubrique créances rattachées à des participations, les comptes courants financiers passifs étant eux tous regroupés dans la rubrique Dettes financières.

2.7 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont constituées pour faire face aux coûts relatifs aux litiges et risques en cours.

En ce qui concerne les plans d'attributions gratuites d'actions, une provision pour charges est constituée en fonction de la durée d'acquisition. Une reprise de provision est comptabilisée lors de l'attribution définitive des actions aux bénéficiaires.

2.8 INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE

Les coûts relatifs aux départs à la retraite des salariés de l'entreprise sont pris en charge, conformément à l'option ouverte par les dispositions légales en vigueur, dans l'exercice de leur départ. L'engagement est déterminé selon la méthode des crédits projetés en retenant des hypothèses actuarielles. Le montant estimé de l'engagement est donné en [note 6 \(page 188\)](#).

2.9 CHIFFRE D'AFFAIRES

La société GL events a pour principale activité la prise de participation dans toutes entreprises, sociétés, GIE français ou étrangers.

En rémunération des services apportés à ses filiales, la société GL events facture aux sociétés qu'elle contrôle une contribution qui constitue l'essentiel de son chiffre d'affaires. Cette contribution se décompose en services apportés et redevance de marque.

2.10 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Les charges et produits exceptionnels sont comptabilisés dans cette rubrique conformément aux règles du Plan Comptable Général. Les abandons de créances que la société GL events peut octroyer à l'une ou plusieurs de ses filiales au cours d'un exercice donné présentent un caractère exceptionnel et sont, à ce titre, comptabilisés sous cette rubrique.

2.11 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée, lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la valeur d'inventaire. La valeur d'inventaire correspond au cours moyen du dernier mois pour les titres cotés, et à la valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

2.12 INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers utilisés par la société (tunnel à prime nulle ou avec versement de prime) sont exclusivement des instruments de couverture. Les gains et pertes sur les instruments de couverture sont comptabilisés de manière symétrique à la comptabilisation des produits et charges sur les éléments couverts.

2.13 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La société GL events a constitué avec ses filiales un groupe intégré fiscalement dont elle est tête de groupe. Les sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale sont :

GL events

Altitude

Adecor

Brelet

Brelet Centre Europe

Chorus

Décorama

Fabric Expo

Fonction Meubles

GL events Audiovisuel

GL events Cité centre de Congrès Lyon

GL events Exhibitions

GL events Venues

GL events Palais Brongniart

GL events Parc Expo Metz Métropole

GL events Live

GL Mobilier

Hall Expo

Jaulin

Live by GL events

Menuiserie Expo

Mont Expo

Polygone Vert

Profil

Ranno Entreprise

SE. Centre Congrès Saint Etienne

SE. Palais Mutualité

SE. Polydome Clermont-Ferrand

SE. Centre Congrès Amiens

SECIL

SEPE Parc Floral

Sign'Expo

Spaciotempo

L'impôt sur les sociétés est déterminé par chacune des sociétés membres du groupe, sans possibilité d'imputation des déficits propres à la filiale nés pendant la période d'appartenance au groupe d'intégration fiscale. La société tête de groupe enregistre en charge d'impôt, le gain ou la charge résultant de l'écart entre le total des impôts dû par les sociétés et l'impôt dû par le groupe intégré.

L'économie d'impôt résultant de l'intégration fiscale est définitivement acquise à la société mère. Cependant en cas de sortie, cette économie est restituée à la filiale.

NOTE 3 INFORMATIONS SUR LE BILAN

3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en milliers d'euros)	31/12/18	Augm.	Dim.	Autres mvts	31/12/19
Logiciels informatiques	299				299
Fonds commercial	16 789				16 789
Amortissements	(1 468)	(166)			(1 634)
Immobilisations incorporelles nettes	15 620	(166)	-	-	15 454
Immobilisations corporelles brutes	7 245	134			7 379
Amortissements des immo corporelles	(4 199)	(574)			(4 773)
Immobilisations corporelles en-cours	-				-
Immobilisations corporelles nettes	3 046	(440)	-	-	2 606

3.2 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(en milliers d'euros)	31/12/18	Augm.	Dim.	Autres mvts	31/12/19
Titres de participation	811 345	53 188	(328)		864 205
Dépréciation des titres de participation	(75 032)	(8 079)	501		(82 610)
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	4 177		(751)		3 426
Valeur nette des titres	740 490	45 109	(578)	-	785 021
Créances rattachées à des participations	291 529	125 385			416 914
Dépréciation des créances	(4 348)				(4 348)
Valeur nette des créances	287 181	125 385	-	-	412 566
Prêts	4 959	5 069	(392)		9 636
Autres titres	6 074	2 273			8 347
Dépôts et cautionnements	616	15			631
Dépréciations des autres immo.financières	(200)				(200)
Autres immobilisations financières	11 449	7 357	(392)	-	18 414
Total immo. financières nettes	1 039 120	177 851	(970)	-	1 216 001

Le détail des titres de participations ainsi que celui des créances rattachées est donné dans le tableau des filiales et participations en note 10 (page 189).

3.3 CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Le total des créances clients et comptes rattachés s'établit à 23 millions d'euros. Le montant des créances à moins d'un an est de 11 millions d'euros et 12 millions d'euros à plus d'un an.

3.4 AUTRES CRÉANCES

Toutes les autres créances sont à moins d'un an. Aucune d'entre elles n'est représentée par un effet de commerce.

3.5 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITÉS

(en milliers d'euros)	31/12/19	31/12/18
Valeurs mobilières de placement	48 016	9 081
Provision	(51)	(1 042)
Valeur nette des valeurs mobilières de placement	47 965	8 039
Disponibilités	175 421	83 098
Total net	223 386	91 137

3.6 COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

(en milliers d'euros)	31/12/19	31/12/18
Charges constatées d'avance	781	469
Frais d'émission emprunt à répartir sur plusieurs exercices	2 027	1 461
Ecart de conversion	17	16
Comptes de régularisation	2 825	1 946

3.7 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(milliers d'euros sauf actions en milliers)	Nombre d'actions	Capital social	Primes liées au capital	Réserve légale	Autres réserves et RAN	Résultat de l'exercice	Amortissements dérogatoires	Total
Capitaux propres au 31/12/2018	29 983	119 931	273 440	9 361	33 767	21 241	990	458 730
Affectation du résultat 2018				2 632	18 609	(21 241)		-
Distribution de dividendes					(19 248)			(19 248)
Résultat 2019						18 009		18 009
Augmentation capital			(67)					(67)
Amortissements dérogatoires								-
Capitaux propres au 31/12/2019	29 983	119 931	273 373	11 993	33 128	18 009	990	457 424

A la connaissance de la Société, le capital de GL events est réparti comme suit :

(en nombre d'actions)	29/02/20	
Polygone S.A.	16 391 358	54,67 %
Sofina	4 768 057	15,90 %
Public	8 823 372	29,43 %
Nombre d'actions total	29 982 787	100 %

Au 31 décembre 2019, le capital social est fixé à 119 931 148 euros, divisé en 29 982 787 actions de 4 euros.

3.8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	31/12/18	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Autres mvts	31/12/19
			montant utilisé	montant non utilisé		
Provision pour pertes de change	16	17	(16)			17
Provision au titre des actions gratuites	2 305	2 155	(609)			3 851
Autres provisions	-					-
Total	2 321	2 172	(625)	-	-	3 868

3.9 ENDETTEMENT FINANCIER NET

(en milliers d'euros)	31/12/18	Augm.	Remb.	31/12/19
Emprunts à L. et M.T.	517 502	424 871	(211 040)	731 333
Concours banc. Courants	130	340		470
Intérêts courus	3 129	2 652		5 781
Total des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	520 761	427 863	(211 040)	737 584
Dettes rattachées à des participations	131 369	82 393		213 762
Autres dettes financières diverses	62 000	9 000		71 000
Total des emprunts et dettes financières divers	193 369	91 393	-	284 762
Total des dettes financières	714 130	519 256	(211 040)	1 022 346
Prêts groupe	(4 959)	(5 069)	392	(9 636)
Créances rattachées à des participations	(287 181)	(125 385)		(412 566)
Valeurs mobilières et disponibilités	(91 137)	(132 249)		(223 386)
Endettement financier net de trésorerie	330 853	256 553	(210 648)	376 758

3.10 ÉCHEANCIER DES EMPRUNTS ET DETTES

(en milliers d'euros)	31/12/19	à moins d'un an	à plus d'un an et moins de cinq ans	à plus de cinq ans
Emprunts à L. et M.T.	737 114	151 389	425 392	160 333
Autres dettes auprès établissement crédit	470	470		
Comptes courants des filiales et participations	213 762	213 762		
Autres dettes financières diverses	71 000	71 000		
Total des dettes financières	1 022 346	436 621	425 392	160 333
Fournisseurs et comptes rattachés	18 258	18 258		
Dettes fiscales et sociales	3 426	3 426		
Autres dettes	1 741	1 741		
Total des autres passifs	23 425	23 425		
Total	1 045 771	460 046	425 392	160 333

3.11 CHARGES À PAYER ET PRODUITS À RECEVOIR

(en milliers d'euros)	31/12/19	31/12/18
Charges à payer		
Dettes financières	5 781	3 129
Fournisseurs, factures à recevoir	8 615	6 106
Dettes fiscales et sociales	1 162	246
Autres dettes, avoirs à établir		
Total	15 558	9 481
Produits à recevoir		
Clients, factures à établir	7 194	5 902
Fournisseurs, avoirs à recevoir	4	63
Autres produits financiers à recevoir		
Total	7 198	5 965

**NOTE 4
INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT****4.1 PRODUITS D'EXPLOITATION**

L'essentiel du chiffre d'affaires est constitué de la contribution que GL events facture aux sociétés qu'elle contrôle en rémunération des services apportés.

4.2 RÉSULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	2019	2018
Dividendes reçus	28 194	33 573
Produits d'intérêts	9 075	6 963
Autres produits financiers	1 857	86
Résultat de cession des VMP	1 160	139
Revenus des prêts	21	7
Reprise sur provisions	2 118	2 727
Garantie de taux, Gain de change	1 432	
Total des produits financiers	43 857	43 495
Charges d'intérêts	(13 851)	(11 424)
Intérêts sur couverture de taux	(1 369)	(1 346)
Pertes de change	(77)	(37)
Charges diverses	(660)	(551)
Dotation aux provisions pour dépréciation	(10 252)	(10 044)
Total des charges financières	(26 209)	(23 402)
Résultat financier	17 648	20 093

Les dotations aux provisions pour dépréciation concernent essentiellement les participations italiennes du Groupe.

4.3 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(en milliers d'euros)	2019	2018
Produits sur opérations de gestion	12	125
Produits de cession des immobilisations incorporelles, corporelles et financières	746	25
Reprises sur provisions		
Transfert de charges	879	3 540
Autres produits exceptionnels	96	
Total des produits exceptionnels	1 733	3 690
Valeur comptable des immobilisations incorporelles, corporelles et financières cédées	(1 080)	(25)
Charges sur opérations de gestion	(1)	(16)
Dotations provision pour risques et charges		
Autres charges exceptionnelles	(1 045)	(6 392)
Total des charges exceptionnelles	(2 126)	(6 433)
Résultat exceptionnel	(393)	(2 743)

Le résultat de l'exercice se compose notamment d'une moins-value sur cession de titres de participations.

4.4 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET SITUATION FISCALE LATENTE

(en milliers d'euros)	2019	2018
Impôt lié à l'intégration fiscale	6 174	7 585
Impôts sur les sociétés	92	(200)
Total comptabilisé	6 266	7 385

Le résultat courant intègre des dividendes pour 28 millions d'euros non imposables à hauteur de 99 % des dividendes.

**NOTE 5
EFFECTIF MOYEN**

	2019	2018
Cadres	8	8

NOTE 6 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés (en milliers d'euros)	
Cautions	
Cautonnement garantie crédit CT	--
Cautonnement garantie crédit MT	42 736
Caution solidaire, garantie divers	43 506
Suretés réelles	2 220
Indemnités de départ à la retraite	148
Engagements reçus (en milliers d'euros)	
Caution solidaire, garantie divers	--
Ouverture de crédit non utilisée	110 286

Autres engagements

La société a souscrit à des fonds d'investissements. Ces derniers réalisent des appels de fonds en fonction des investissements qu'ils réalisent. A fin 2019, il existe un engagement potentiel de 8,2 millions d'euros, non encore appelé par les fonds.

Autres engagements commerciaux

Néant.

NOTE 9 OPÉRATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/19
Titres de participation	863 161
Clients	15 618
Fournisseurs	(7 644)
Prêts & autres immob financières	13 009
Autres créances et dettes	(70)
Comptes courants actifs nets	414 561
Comptes courants passifs	(213 328)
Produits (charges)	
Dividendes reçus	28 194
Autres produits financiers - intérêts des comptes-courants et prêts	9 811
Charges financières - pertes liées à des participations	(424)
Charges financières - intérêts des comptes courant	(358)

NOTE 7 IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

La société GL events, faisant appel public à l'épargne, établit des comptes consolidés.

Au 29 février 2020, elle est détenue par la société Polygone S.A. à hauteur de 54,67 % qui elle-même est détenue par Le Grand Rey à hauteur de 56,68 %.

NOTE 8 ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

Néant.

NOTE 10

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette	Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice clos	Dividende encaissé au cours de l'exercice
1) Filiales (+ de 50% de capital détenu par la Société)									
GL events Brasil Participacoes	216 542	222 328	100	276 787	276 787	697			
GL events Live	70 372	151 593	100	198 514	197 014	49 720		144 087	9 102
GL events Exhibitions	57 624	83 438	100	175 343	175 343	181 973	19 764	101 385	10 920
GL events Italia	119	17 207	100	71 927	16 927	11 174	244	8 726	
GL events Venues	63 636	66 326	100	63 636	63 636	34 576		9 706	6 878
GL events Sports	30 772	44 189	89	42 044	39 244		10 047		
Padova Fiere	2 000	(3 285)	100	23 035	35	3 738		525	
Profil	8	745	100	1 679	1 679	1 217		9 847	450
GL events China	1 425	57	97	1 114	1 114			3 032	
Polygone Vert	381	(647)	100	608	608	600			
Aichi International Convention & Exhibition Center	410	(1 015)	51	211	211	5 085		4 640	
GL events Suisse	83		85	61	61	408			
GL events Greece	60		100	60	-	365			
SECEC Valenciennes Métropole	50	(8)	100	50	50		50	1 636	
GL events Support	10	(414)	100	10	10	7 859		12 034	
GL events SI	10	620	100	10	10	10 133		11 568	
GL events Accounting	10	118	100	10	10			2 934	
GL events exhibitions holding	3		100	3	3				
Total				855 102	772 742	307 545	30 105		27 350
2) Participations comprises entre 10 à 50%									
Strasbourg Evénements	1 460	9 569	46	4 172	4 172			18 072	843
GL events Yuexiu Guangzhou Developpement	7 672	5 824	50	3 887	3 887				
Perpignan St Esteve	1 400	(856)	15	205	5			7 481	
Idées en tête	1	95	47	71	-			1 774	
SAS Blagnac Rugby	445	251	15	56	56	43		559	
Total	10 978	14 883		8 391	8 120	43	-		843
3) Autres participations (- de 10%)									
				7 635	7 457	152	-		
Total général				871 128	788 319	307 740	30 105		28 193

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

À l'Assemblée Générale de la société GL events,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GL events relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 4 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives

qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

VALORISATION DES TITRES DE PARTICIPATION

RISQUE IDENTIFIÉ

Au 31 décembre 2019, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 782 millions d'euros et représentent 52 % du total actif. Comme indiqué dans la note 2.4 de l'annexe aux comptes sociaux, ces titres de participation sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition hors frais accessoires.

Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée. Cette valeur d'inventaire est déterminée en fonction de l'actif net réestimé de la filiale et de ses perspectives de rentabilité (méthode des cash-flows actualisés) ou d'une valeur déterminée par référence à des transactions récentes intervenues sur des sociétés du même secteur.

L'estimation de la valeur de ces titres fait appel à de nombreuses estimations et jugements de la part de la direction de GL events et notamment de la capacité des participations à réaliser les flux de trésorerie futurs d'exploitation, du taux de croissance retenu pour la projection de ces flux et du taux d'actualisation qui leur est appliqué.

Nous avons considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de notre audit dans la mesure où la détermination de la valeur d'inventaire nécessite le recours à des estimations requérant une part importante de jugement de la direction et compte tenu du poids relatif de ces actifs dans les comptes de GL events.

NOTRE RÉPONSE

Nous avons testé le fonctionnement des contrôles mis en place par la direction sur le processus de détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Vérifier, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés;
- Vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique à la date de clôture des comptes ;

Comparer les données utilisées dans la réalisation des tests de dépréciation des titres de participation avec les données source par entité ainsi que les résultats des travaux d'audit sur ces filiales ;

– Tester par sondages l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'inventaire retenues par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

INFORMATIONS DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 4 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article

L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du code de commerce,

nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

AUTRES INFORMATIONS

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société GL events par votre assemblée générale du 13 juillet 2005 pour le cabinet Mazars et par votre assemblée générale du 16 mai 2008 pour le cabinet Maza-Simoëns.

Au 31 décembre 2019, le cabinet Mazars était dans la 15^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Maza-Simoëns dans la 12^{ème} année de sa mission sans interruption.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par

la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

RAPPORT AU COMITÉ D'AUDIT

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Oullins et Villeurbanne, le 29 avril 2020

Les Commissaires aux comptes

MAZA SIMOËNS
Sébastien Belmont
Associé

MAZARS
Paul-Armel Junne
Associé

Thierry Colin
Associé

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

À l'Assemblée Générale de la société GL events,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces

conventions et engagements en vue de leur approbation. Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

A. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS ET CONCLUS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ :

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

II. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

A. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICE ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Prestation de services de Direction Générale avec la société Polygone :

Les prestations de Direction Générale réalisées par les dirigeants de Polygone à votre société correspondent à des :

- Prestations de services de « Direction Générale et Stratégique » (en qualité de holding),
- Prestations d'assistance et de conseil technique, au bénéfice des filiales opérationnelles du groupe,
- Prestations de services « Techniques ».

Le montant comptabilisé en charge sur l'exercice s'élève à 3 753 200 € hors taxes.

2. Convention d'intégration fiscale :

La société GL events est tête de groupe dans le cadre de la convention d'intégration fiscale. A ce titre, elle est seule redevable de l'IS et des contributions additionnelles dues par le groupe formé par elle-même et les sociétés détenues à au moins 95 % qui ont opté pour ce régime.

La convention d'intégration fiscale prévoit que les économies d'impôts transmises à la société GL events par les filiales déficitaires pendant la période d'appartenance au groupe seront restituées à la filiale en cas de sortie du périmètre. Les déficits cumulés au 31 décembre 2019 par les filiales intégrées sont les suivants :

Sociétés intégrées	Déficit fiscal cumulé (€)
Adecor	2 019 332
Altitude	237 691
Brelet	2 349 678
Brelet Centre Europe	4 175
Fabric Expo	376 305
GL events Live	42 437 586
GL Mobilier	2 829 263
Hall Expo	18 412 534
Menuiserie Expo	489 976
Montexpo	320 318
Polygone Vert	1 184 279

3. Redevance au titre de la convention d'assistance technique et commerciale :

L'assistance technique et commerciale fournie par la société GL events à certaines entités fait l'objet d'une convention réglementée quand le montant facturé est déterminé de façon forfaitaire.

Pour 2019, le montant de ces redevances est le suivant :

Entité	Modalités	Montant (€)
Première Vision	Fixe	930 000
Sepel - Eurexpo	Fixe	240 000

Fait à Oullins et Villeurbanne, le 29 avril 2020

Les Commissaires aux comptes

MAZA SIMOËNS
Sébastien Belmont
Associé

MAZARS
Paul-Armel Junne
Associé

Thierry Colin
Associé

ANNEXE

PERSONNES CONCERNÉES PAR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Entité	Olivier Ginon	Olivier Roux	Erick Rostagnat	Olivier Ferraton	Aquasourca (Sophie Defforey-Crepet)	Yves Claude Abescat	Détention > 10 %
GL events	X	X	X	X	X	X	
Altitude							OUI
Fabric Expo							OUI
GL events Live	X	X	X (RP)	X			OUI
GL events Mobilier				X			OUI
Hall Expo	X (RP)			X			OUI
Menuiserie Expo							OUI
Mont Expo							OUI
Polygone SA	X	X	X		X	X	OUI
Polygone Vert							OUI
Première Vision	X	X (RP)					OUI
SEPEL - Eurexpo	X						OUI

Entité	Nicolas de Tavernost	Sofina (Edward Koopman)	Anne-Sophie Ginon	Anne-Céline Lescop	Marc Michoulier	Daniel Havis	Détention > 10 %
GL events	X	X	X	X	X	X	
Altitude							OUI
Fabric Expo							OUI
GL events Live							OUI
GL events Mobilier							OUI
Hall Expo							OUI
Menuiserie Expo							OUI
Mont Expo							OUI
Polygone SA	X	X	X	X	X	X	OUI
Polygone Vert							OUI
Première Vision							OUI
SEPEL - Eurexpo							OUI

(RP) : mandataires représentants permanents de GL events

Note : La détention de capital s'entend directe et indirecte.



06

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

197 / RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE
GÉNÉRAL CONCERNANT GL EVENTS

199 / RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL
CONCERNANT LE CAPITAL DE GL EVENTS

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT GL EVENTS

DÉNOMINATION ET SIÈGE SOCIAL

GL events

59 Quai Rambaud - 69002 LYON

DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE DE LA SOCIÉTÉ

La Société a été constituée le 31 juillet 1989. Elle prendra fin le 31 juillet 2088 sauf cas de dissolution ou de prorogation.

NATIONALITÉ

Française

FORME ET LÉGISLATION

Société Anonyme régie par la législation française.

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

351571 757 RCS LYON – Code APE : 7010 Z

IDENTIFIANT D'ENTITÉ JURIDIQUE (LEI)

L'identifiant d'entité juridique (LEI) de la Société est le 9695002PXZMQNBPY2P44.

ACTIVITÉ

La société a pour objet :

- La prise de participation dans toutes entreprises, sociétés, C.I.E français ou étrangers, créés ou à créer et ce, par tous moyens notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions ou de parts sociales, de fusion, etc....
- Toutes opérations financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes ;
- Toutes prestations administratives de conseil et autres et toutes activités de recherche et de développement ;
- L'organisation, la communication, la gestion, l'installation générale et l'aménagement d'expositions, de salons, de foires, de manifestations publiques ou privées, d'événements de tout type, nationaux et internationaux, la formation ;
- La conception, la fabrication, la location, l'installation et l'aménagement de stands, de revêtements de sols, de décoration florale, de décoration de tous locaux et d'exposition, de signalétique, de muséographie, de scénographie, d'ameublement, de mobilier-matériel et accessoires, de distribution électrique, de systèmes d'éclairage, de scénographie lumineuse, de chauffage, de climatisation, de sonorisation, de captation et de projection de film et de vidéo projection haute puissance sur tout support, murs d'images-multimédia, de structures provisoires, de tribunes, d'éléments d'exposition, et plus généralement de tous produits, procédés et entreprises se rapportant à ces manifestations et événements ainsi qu'à leur publicité et à leur promotion sous quelque forme que ce soit.

Elle peut agir directement ou indirectement et faire toutes ces opérations pour son compte ou pour le compte de tiers et, soit seule, soit en participation, association, groupement ou sociétés, avec toutes autres personnes ou sociétés, les réaliser sous quelque forme que ce soit.

Elle peut également prendre tous intérêts et participations dans toutes les sociétés et affaires, quel qu'en soit l'objet.

EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (articles 22 et 23 des statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le Conseil d'Administration ou, à défaut, par les commissaires aux comptes et par toute personne légalement habilitée à cet effet.

Notamment, un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social requise et agissant dans les conditions et délais fixés par la Loi, ont la facilité de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de projets de résolutions.

Les formes et les délais de la convocation sont réglés par la Loi. L'avis de convocation doit fixer le lieu de la réunion qui peut être le siège social, ou tout autre lieu, et son ordre du jour.

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'assemblée. Tout actionnaire peut, dans les conditions fixées par les lois et les règlements, adresser son formulaire de procuration et de vote par correspondance, concernant toute Assemblée Générale, soit sous forme papier, soit, sur décision du Conseil d'Administration, publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission.

Tout actionnaire peut donner pouvoir à toute personne physique ou morale de son choix en vue d'être représenté à une Assemblée Générale. Le mandat ainsi que sa révocation éventuelle sont écrits et communiqués à la Société. L'actionnaire qui n'a pas son domicile sur le territoire français et dont les titres sont inscrits en compte au nom d'un intermédiaire dans les conditions de l'article L 228-1 du Code de Commerce, peut se faire représenter par cet intermédiaire.

Le droit de participer aux assemblées ou de s'y faire représenter est subordonné à l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L211-3 du Code monétaire et financier.

Les titulaires d'actions nominatives sont admis sur simple justification de leur identité, les propriétaires d'actions au porteur sur justification du dépôt prévu ci-dessus.

L'accès de l'assemblée est ouvert aux actionnaires inscrits sur simple justification de leur qualité. Le Conseil d'Administration peut toutefois, s'il le juge utile, remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles.

DROITS DE VOTE (article 25 des statuts)

Dans les Assemblées Générales, chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, ou d'échange d'actions à l'occasion d'un regroupement ou d'une division d'actions, le droit de vote double est conféré aux actions attribuées à raison d'actions inscrites sous la forme nominative, sous réserve qu'elles soient elles-mêmes conservées sous la forme nominative depuis leur attribution, ce droit de vote double étant conféré à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de l'inscription sous la forme nominative des actions à raison desquelles elles ont été attribuées.

La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société bénéficiaire si les statuts de celles-ci ont institué un droit de vote double.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES (article 28 et 29 des statuts)

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement d'un vingtième au moins, affecté à la formation d'un fonds de réserve dit « réserve légale » limité au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque la « réserve légale » est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report à nouveau.

Sur ce bénéfice, l'assemblée prélève ensuite les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Les pertes, s'il en existe, sont après approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrites à un compte spécial figurant au passif du bilan, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction, ou apurées par prélèvement sur les réserves.

Les dividendes des actions sont payés aux époques et lieux fixés par l'Assemblée ou par le Conseil d'Administration dans un délai maximum de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice. La prolongation de ce délai peut être accordée par décision de justice.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour la part du dividende qui lui revient, une option entre le paiement du dividende en numéraire, ou son paiement en actions.

En outre, le versement d'acomptes sur dividende est autorisé, sous réserve du respect des dispositions légales.

FRANCHISSEMENT DE SEUIL (article 12 des statuts)

Outre l'obligation légale d'informer la Société de la détention de certaines fractions des droits de vote attachés au capital, tout actionnaire, personne physique ou morale, qui vient à posséder ou contrôler, directement ou indirectement, ou encore de concert avec d'autres actionnaires au sens de la loi, 2,5 % au moins du capital et/ou droits de vote de la Société, doit en informer la Société par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 15 jours du franchissement de seuil, en indiquant si les actions sont ou non possédées pour le compte, sous le contrôle ou de concert avec d'autres personnes physiques ou morales. Cette notification est renouvelée pour la détention de chaque fraction additionnelle de 2,5 % du capital et/ou des droits de vote jusqu'au seuil de 50 % du capital.

LIEU OÙ PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS LES DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA SOCIÉTÉ

Au siège social : 59 Quai Rambaud – 69002 LYON.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL DE GL EVENTS

CAPITAL SOCIAL

Le capital social est de 119 931 148 €, divisé en 29 982 787 actions de 4 €.

Les actions de GL events sont inscrites sur le marché Euronext Paris - compartiment B.

TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Néant

ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Le Conseil d'Administration du 4 mars 2016 a décidé d'attribuer 10 000 actions gratuites de la Société (Plan n°15) à 2 collaborateurs du Groupe dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- les bénéficiaires devront avoir eu la qualité de salariés de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal des bénéficiaires faisant préjudice à la Société ou à une société liée.

Le Conseil d'Administration du 9 décembre 2016 a décidé d'attribuer 20 000 actions gratuites de la Société (Plan n°19) à un collaborateur du Groupe dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- le bénéficiaire devra avoir eu la qualité de salarié de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal du bénéficiaire faisant préjudice à la Société ou à une société liée.

Le Conseil d'Administration du 9 décembre 2016 a décidé d'attribuer 64 775 actions gratuites de la Société (Plan n°20) à 35 collaborateurs du Groupe dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- les bénéficiaires devront avoir eu la qualité de salariés de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal des bénéficiaires faisant préjudice à la Société ou à une société liée.
- Un chiffre d'affaires du groupe de l'exercice 2019 supérieur à 1,15 milliard d'euros.

Le Conseil d'Administration du 5 juillet 2017 a décidé d'attribuer à un manager du Groupe 5 000 actions (Plan n°21) dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- présence du manager au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, à la date du transfert de propriété des actions à la fin de cette période ;
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée ;
- le délai d'attribution des actions gratuites est de deux ans, soit le 4 juillet 2019 ;

- le délai d'incessibilité des actions transférées est de deux ans à compter de leur date d'attribution définitive, soit le 4 juillet 2021.

Le Conseil d'Administration du 8 décembre 2017 a décidé d'attribuer 4 000 actions (Plan n°22) à un manager du Groupe dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- présence du manager au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, à la date du transfert de propriété des actions à la fin de la période de conservation ;
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée ;
- le délai d'attribution des actions gratuites est d'un an, soit le 7 décembre 2018 ;
- le délai d'incessibilité des actions transférées est de deux ans à compter de leur date d'attribution définitive, soit le 7 décembre 2020.

Le Conseil d'Administration du 20 mars 2018 a décidé d'attribuer 106 550 actions (Plan n°23) à des managers du Groupe non-mandataires sociaux, dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- présence du salarié ou du mandataire social au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, à la date du transfert de propriété des actions à la fin de cette période ;
- présence du salarié ou du mandataire social au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, à la date du transfert de propriété des actions à la fin de cette période ;
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée ;
- condition de performance ;
- délai d'attribution des actions gratuites est de 3 ans, soit le 19 mars 2021 ;
- délai d'incessibilité des actions transférées est de 2 ans à compter de leur date d'attribution définitive, soit le 19 mars 2023.

Le Conseil d'Administration du 20 mars 2018 a décidé d'attribuer 20 820 actions (Plan n°24) à l'ensemble des salariés du Groupe dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- présence au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, à la date du transfert de propriété des actions à la fin de cette période ;
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée ;
- délai d'attribution des actions gratuites est de 2 ans, soit le 19 mars 2020 ;
- délai d'incessibilité des actions transférées est de 2 ans à compter de leur date d'attribution définitive, soit le 19 mars 2022.

Le Conseil d'Administration du 12 mars 2019 a décidé d'attribuer 118 500 actions gratuites de la Société (Plan n°25) au profit de Managers du Groupe dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- revêtir la qualité de salarié au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée ;
- marge opérationnelle consolidée supérieure à 8 % ;
- délai d'attribution des actions gratuites est de 3 ans, soit le 11 mars 2022 ;
- élai d'incessibilité des actions transférées est de 2 ans à compter de leur date d'attribution définitive, soit le 11 mars 2024.

Le Conseil d'Administration du 12 mars 2019 a décidé d'attribuer 21 240 actions gratuites de la Société (Plan n°26) au profit de l'ensemble des salariés du Groupe en France, présents au 31 décembre 2018, à l'exclusion des salariés de FSO et d'Even Pro, dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- présence au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, à la date du transfert de propriété des actions à la fin de cette période ;

- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée ;
- délai d'attribution des actions gratuites est de 2 ans, soit le 11 mars 2021 ;
- délai d'incessibilité des actions transférées est de 2 ans à compter de leur date d'attribution définitive, soit le 11 mars 2023.

Le Conseil d'Administration du 06 décembre 2019 a décidé d'attribuer 5 000 actions gratuites de la Société (Plan n°27), au profit d'un manager du Groupe en France, dont l'acquisition définitive est subordonnée aux conditions suivantes :

- revêtir la qualité de salarié au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition ;
- absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée ;
- délai d'attribution des actions gratuites de 3 ans, soit le 5 décembre 2022 ;
- délai d'incessibilité des actions transférées est de 2 ans à compter de leur date d'attribution définitive, soit le 5 décembre 2024.

Par application des dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce, les informations suivantes sont fournies :

INFORMATIONS SUR LES ATTRIBUTIONS D'ACTIONS GRATUITES

Situation des plans d'attribution d'action en vigueur :

	Plan n°15	Plan n°19	Plan n°20	Plan n°21	Plan n°22	Plan n°23	Plan n°24	Plan n°25	Plan n°26	Plan n°27
Date de l'assemblée ayant autorisé l'émission des options	25/04 2014	25/04 2014	29/04 2016	29/04 2016	29/04 2016	29/04 2016	29/04 2016	29/04 2016	29/04 2016	26/04 2019
Date du Conseil d'Administration	03/03 2016	09/12 2016	09/12 2016	05/07 2017	08/12 2017	20/03 2018	20/03 2018	12/03 2019	12/03 2019	06/12 2019
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	10 000	20 000	64 775	5 000	4 000	106 550	20 820	118 500	21 240	5 000
Valeur au jour d'attribution	15,00	16,09	16,09	24,60	24,60	25,30	25,30	19,00	19,00	23,30
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité dans sa composition actuelle	--	--	24 000	5 000	--	63 000	--	34 000	--	--
Dont nombre aux administrateurs	--	--	--	--	--	10 000	10	10 000	--	--
Dont nombre aux dix premiers attributaires	10 000	20 000	46 000	5 000	4 000	66 500	(*)	64 500	--	--
Date de fin de période d'acquisition	03/03 2019	09/12 2019	09/12 2019	04/07 2019	04/07 2019	19/03 2021	19/03 2020	11/03 2022	11/03 2021	05/12 2022
Date limite d'incessibilité	03/03 2021	09/12 2021	09/12 2021	04/07 2021	04/07 2021	19/03 2023	19/03 2022	11/03 2024	11/03 2023	05/12 2024
Nombre d'actions attribuées	10 000	20 000	--	5 000	--	--	--	--	--	--

(*) Non applicable car attribution de 10 actions gratuites par salarié des sociétés françaises du Groupe.

CAPITAL AUTORISÉ NON ÉMIS

L'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2018 a délégué sa compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions de la Société ou tous types de valeurs mobilières donnant accès immédiat ou à terme à des actions de la Société et ce, avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription pour un montant nominal maximum de 60 millions d'euros.

Cette délégation de compétence a été donnée pour une durée de 26 mois, expirant le 23 novembre 2020 et a été utilisée à hauteur de 23 986 228 euros par émission de 5 996 557 actions ordinaires nouvelles le 17 octobre 2018.

ÉVOLUTION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ GL EVENTS SUR LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Date	Nature de l'opération	Variation du capital			Montant successif du capital	Nombre d'actions		Valeur nominale
		Émission en numéraire ou en nature		Incorpor. de réserves compens. créances		émises	cumulées	
		nominal	prime					
04/07/2016	Conversion de dividendes	2 995 164	8 221 725		93 610 844	748 791	23 402 711	4 €
04/07/2018	Conversion de dividendes	2 334 076	10 841 783		95 944 920	583 519	23 986 230	4 €
02/10/2018	Augmentation de capital	23 986 228	81 745 788		119 931 148	5 996 557	29 982 787	4 €

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Au 29 février 2020, le nombre total de droits de vote était de 43 857 148. Les informations sur l'attribution des droits de vote se trouvent page 198 du document d'enregistrement universel ou à l'article 25 des statuts.

A la connaissance de la Société, le capital se répartit comme suit au 29 février 2020 :

	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote	- Auto détenues	Droit de vote			% droits de vote
					Simple	Double	Total	
Polygone*	16 391 358	54,67 %	63,91 %		4 754 589	11 636 769	28 028 127	63,91 %
Sofina*	4 768 057	15,90 %	15,55 %		2 716 363	2 051 694	6 819 751	15,55 %
Le Grand Rey	97 613	0,33 %	0,34 %		44 223	53 390	151 003	0,34 %
La Ferme d'Anna	60 394	0,20 %	0,14 %		60 394		60 394	0,14 %
- Olivier Ginon	4 500	0,02 %	0,02 %			4 500	9 000	0,02 %
- Olivier Roux	4 200	0,01 %	0,02 %			4 200	8 400	0,02 %
- Gilles Gouedard-Comte	16 918	0,06 %	0,08 %			16 918	33 836	0,08 %
- Nicolas de Tavernost	870	0,00 %	0,00 %		193	677	1 547	0,00 %
- Aquasourça	1	0,00 %	0,00 %			1	2	0,00 %
- Philippe Marcel	4 270	0,01 %	0,02 %		317	3 953	8 223	0,02 %
- Yves-Claude Abescat	707	0,00 %	0,00 %		176	531	1 238	0,00 %
- Erick Rostagnat	65 178	0,22 %	0,25 %		21 520	43 658	108 836	0,25 %
- Marc Michoulier	365	0,00 %	0,00 %		91	274	639	0,00 %
- Anne-Sophie Ginon	11 250	0,04 %	0,05 %		250	11 000	22 250	0,05 %
- Caroline Weber	1 500	0,01 %	0,01 %			1 500	3 000	0,01 %
Public	8 555 606	28,54 %	19,61 %	-462 005	7 586 300	507 301	8 600 902	19,61 %
Total	29 982 787	100,00 %	100,00 %	-462 005	15 184 416	14 336 366	43 857 148	100,00 %

* - Pacte d'actionnaires, % capital des actionnaires liés par le pacte : 71,13 %

- Pacte d'actionnaires, % droits de vote des actionnaires liés par le pacte : 79,98 %

Polygone SA est une structure holding dont la répartition du capital au 29 février 2020 est la suivante :

% du capital		% du capital	
Le Grand Rey	56,677 %	Crédit Agricole Capital PME	0,689 %
Sofina	17,920 %	Calixte Investissements	0,688 %
Aquasourça	10,000 %	Monsieur Olivier GINON	0,001 %
Matmut	6,000 %	Monsieur Erick ROSTAGNAT	0,001 %
La Ferme d'Anna	5,876 %	Madame Jacqueline GINON	0,001 %
Crédit Agricole Région Développement	2,147 %		

La société est contrôlée comme décrit ci-dessus ; toutefois, la Société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive. En effet, le Conseil d'Administration du Groupe est composé de 8 administrateurs indépendants. Par ailleurs, le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations et des Nominations sont présidés par des administrateurs indépendants.

Enfin, la Société applique la totalité des recommandations du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext, dont une partie significative des dispositions contribue à cet objectif de limitation du risque de contrôle.

FRANCHISEMENTS DE SEUILS

Aucun franchissement de seuil n'a été déclaré au cours de l'exercice.

AUTOCONTRÔLE ET AUTO DÉTENTION

Par application des dispositions de l'article L.225-211 du Code de commerce, les informations suivantes sont fournies :

Dans le cadre du programme de rachat d'actions renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2019, GL events a effectué les opérations suivantes :

	Solde au 31/12/18		Achats 2019 soit 12 mois		Ventes 2019 soit 12 mois		Solde au 31/12/19		Solde au 31/12/19 Total
	1	2	1	2	1	2	1	2	
Nombre d'actions	211 188	12 729	290 704	283 417	54 100	283 710	447 792	12 436	460 228
Cours moyen (en euros)	21,41	25,08	22,34	22,63	25,39	22,66	21,53	24,64	21,61
Valeur au cours d'achat (milliers d'euros)	4 521	319	6 494	6 415			9 641	306	9 947
Valeur au cours de vente (milliers d'euros)					1 374	6 428			
Pourcentage du capital	0,90 %	0,05 %	1,24 %	1,21 %	0,23 %	1,21 %	1,91 %	0,05 %	1,97 %

Col. 1 : Actions propres

Col. 2 : Contrat de liquidité

Le contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement est conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF et a pour objectif l'animation du marché. Les frais de négociations des opérations dans le cadre de ce contrat se sont élevés à 30 500 euros sur l'exercice 2019.

Les actions propres sont détenues aux fins de croissances externes, de programmes d'options ou d'attribution d'actions gratuites

ACTIONS INCESSIBLES

Néant.

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA RÉPARTITION DU CAPITAL DEPUIS TROIS ANS

Il résulte des variations décrites dans le tableau figurant sous la rubrique " Evolution du capital de la société GL events " supra, les modifications suivantes dans la répartition du capital :

% du capital (au 31 décembre de chaque année)	2017	2018	2019	2017 Cumul Pacte actionnaires	2018 Cumul Pacte actionnaires	2019 Cumul Pacte actionnaires
Polygone SA *	53,12	54,06	54,57			
Sofina *	15,40	15,90	15,90	68,51	69,96	70,47
Autres actionnaires	31,49	30,04	29,53			

*pacte d'actionnaires

% des droits de vote (au 31 décembre de chaque année)	2017	2018	2019	2017 Cumul Pacte d'actionnaires	2018 Cumul Pacte d'actionnaires	2019 Cumul Pacte d'actionnaires
Polygone SA *	64,41	63,15	64,04			
Sofina *	15,15	15,54	15,60	79,56	78,69	79,68
Autres actionnaires	20,44	21,31	20,32			

*pacte d'actionnaires

PACTE D'ACTIONNAIRES ET ACCORD CONNU DE L'ÉMETTEUR POUVANT AVOIR UN IMPACT SUR SON CONTRÔLE

Le 5 novembre 2012, un pacte d'actionnaires a été conclu avec la société SOFINA et Messieurs Olivier Ginon et Olivier Roux. Ce dernier s'est retiré du capital de Polygone SA en cédant sa participation à deux holdings détenues par Monsieur Olivier GINON. Suite à ce retrait, les stipulations du Pacte demeurent applicables entre la société SOFINA et Monsieur Olivier GINON et ses deux holdings (les Associés Majoritaires).

Il est précisé que le Pacte ne contient aucune restriction au transfert des actions de la Société détenues par Sofina, ni de stipulation particulière restreignant la liquidité de ces actions.

A. GOUVERNANCE

1. GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ

1.1 Clauses relatives à la composition du Conseil d'Administration et à la composition du Comité d'Audit de la Société

Le nombre d'administrateurs composant le Conseil d'Administration de la Société n'est pas limité par les stipulations du pacte. Il prévoit que Sofina disposera de 2 représentants au Conseil d'Administration de la Société.

Le Comité d'Audit de la Société comprendra un administrateur nommé sur proposition de Sofina. Dans l'objectif croissant de promouvoir les règles de bonne gouvernance au sein du Groupe, il est prévu que le Président du Comité d'Audit de la Société soit un « administrateur hors groupe », c'est-à-dire, au sens du Pacte, une personne (i) qui n'est pas ou n'a pas été salariée ou mandataire social de Polygone SA ou d'une société qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3, I du Code

de commerce (en ce compris la Société) lors des dix dernières années et (ii) non apparentée à Monsieur Olivier GINON ou Monsieur Olivier ROUX. Les décisions seront adoptées à la majorité simple des membres du Comité d'Audit de la Société. Le Comité d'Audit de la Société aura notamment pour prérogative de discuter le budget annuel de la Société préparé par la Direction Générale et d'émettre un avis sur celui-ci à l'attention du Conseil d'Administration de la Société.

1.2 Prise des décisions sociales

Les stipulations du Pacte n'interfèrent pas directement dans les processus de prise de décisions des organes sociaux de la Société ; ainsi Sofina ne bénéficiera pas d'autres droits que ceux que les dispositions légales et réglementaires attachent à sa qualité d'actionnaire et d'administrateur.

Néanmoins, les Associés Majoritaires ont un engagement aux termes du Pacte à faire en sorte que les décisions exceptionnelles relatives aux cessions d'actifs, acquisitions, fusions et opérations publiques importantes de la Société, celles relatives à la souscription par la Société à de nouveaux emprunts importants, ainsi que celles relatives à la composition du comité

exécutif de la Société qui n'auraient pas été adoptées au sein du Conseil d'Administration de Polygone SA conformément aux règles de majorité explicitées ci-après ne soient pas présentées au vote au sein du Conseil d'Administration de la Société ou ne soient pas adoptées par ce dernier.

2. GOUVERNANCE DE POLYGONE SA

2.1 Clauses relatives à la composition du Conseil d'Administration de Polygone SA

Aux termes du pacte, le Conseil d'Administration de Polygone SA comprend 10 administrateurs, dont 5 administrateurs hors groupe.

2.2 Décisions requérant l'approbation d'un administrateur nommé sur proposition de Sofina au sein du Conseil d'Administration de Polygone SA

Les décisions suivantes doivent faire l'objet d'un débat au sein du Conseil d'Administration de Polygone SA et ne pourront être adoptées que si elles recueillent la majorité simple des administrateurs présents ou représentés, incluant l'approbation de l'administrateur nommé sur proposition de Sofina :

- toute décision requérant la convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire de Polygone SA appelée à statuer sur un changement d'objet social ou de forme sociale, la création de catégories d'actions nouvelles, l'émission d'actions de préférence ou de toute valeur mobilière donnant accès à des actions de préférence ou à des actions de catégorie différente, toute augmentation de capital pour laquelle Sofina ne disposerait pas d'un mécanisme d'anti-dilution, la modification des droits attachés aux actions (y compris par création de droits de vote double) et la modification des règles de répartition du résultat, des réserves ou du boni de liquidation ; et
- toute cession, apport, transmission ou transfert, sous quelque forme que ce soit, directe ou indirecte, d'un montant d'actifs de Polygone SA ou de la Société représentant plus d'un tiers du bilan consolidé de Polygone SA (en dehors de l'hypothèse d'un changement de contrôle de la Société permettant à Sofina d'exercer à l'encontre des Associés Majoritaires une option de vente portant sur la totalité de ses titres Polygone SA ainsi qu'il est indiqué au paragraphe ci-après).

2.3 Décisions requérant l'approbation d'un ou plusieurs administrateur(s) hors groupe

Les décisions suivantes doivent faire l'objet d'un débat au sein du Conseil d'Administration de Polygone SA et ne peuvent être adoptées que si elles recueillent la majorité simple des administrateurs présents ou représentés, incluant l'approbation d'au moins un administrateur hors groupe pendant la Phase Transitoire et d'au moins deux administrateurs hors groupe pendant la Phase Ordinaire (la « Majorité Qualifiée ») :

- acquisitions, fusions, cessions d'actifs, opérations publiques, pour plus de 20 % du bilan consolidé de Polygone SA ;
- opérations immobilières de plus de 20 000 000 €, y compris au niveau de Foncière Polygone (filiale à 100 % de Polygone SA exerçant une activité de gestion immobilière) ;
- proposition de dividende ou de distribution d'actions aux actionnaires de Polygone SA ;
- augmentation ou réduction de capital de Polygone SA ;
- achat, vente ou souscription par Polygone SA d'actions ou de titres donnant accès au capital de la Société ;
- nouveaux emprunts portant (i) pour ce qui concerne la Société, le levier total à 3,5 x EBITDA, (ii) pour ce qui concerne Foncière Polygone, le ratio loan/value à plus de 80 %, et (iii) pour ce qui concerne Polygone SA, sur un montant supérieur à 10 000 000 € ;
- engagements hors bilan, octroi de sûretés par Polygone SA pour plus de 10 000 000 € (en dehors du cours normal des affaires) ;
- approbation du budget annuel de Foncière Polygone ;
- décisions d'opérations autres que de gestion courante auxquelles les actionnaires, administrateurs ou dirigeants de Polygone SA seraient intéressés.

Les décisions suivantes doivent faire l'objet d'un débat au sein du Conseil d'Administration de Polygone SA et requerront l'approbation de la majorité simple des administrateurs présents ou représentés :

- l'approbation du budget annuel de Polygone SA ;
- la composition du comité exécutif de la Société.

Enfin, tout projet de remplacement des personnes occupant les fonctions de Président, Directeur Général, Directeur Général Délégué ou directeur financier de la Société doit faire l'objet d'un débat préalable au sein du Conseil d'Administration de Polygone SA.

3. CADUCITÉ DES DROITS DE SOFINA EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

Les droits de gouvernance de Sofina tels que résumés dans ce paragraphe A deviendront caducs dès lors que la participation économique directe et indirecte de Sofina dans le capital de la Société tombera sous le seuil de 8 %.

B. CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE TITRES

Le Pacte ne contient aucune restriction au transfert des actions GL events détenues par Sofina, ni de stipulation particulière restreignant la liquidité de ces actions.

En matière de transfert de titres de Polygone SA, les principales restrictions aux cessions prévues par le Pacte seront les suivantes :

- un engagement d’incessibilité des titres Polygone SA détenus par Sofina pendant 5 ans à compter de la Date de Réalisation (sauf cessions à ses affiliés) ;
- un droit de cession conjointe totale de Sofina en cas de cession du contrôle de Polygone SA par les Associés Majoritaires;
- un droit de préemption de Sofina sur les titres détenus par les Associés Majoritaires (sauf cessions entre eux ou à leurs ayants-droits ou personnes qui leur sont liées) ;
- un droit de préemption des Associés Majoritaires sur les titres détenus par Sofina (sauf cessions à ses affiliés).

Le Pacte prévoit également un mécanisme d’anti-dilution en faveur de Sofina dans le cadre de toute émission de titres avec suppression du droit préférentiel de souscription pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital de Polygone SA.

Sofina dispose en outre d’une option de vente portant sur l’intégralité de ses titres Polygone SA à l’encontre des Associés Majoritaires, exerçable dans les circonstances suivantes : (i) si Monsieur Olivier GINON n’est plus en charge, de manière effective, de la gestion de la Société, (ii) si les Associés Majoritaires ne détiennent plus le contrôle de Polygone SA ou si Polygone SA ne détient plus le contrôle de la Société au sens de l’article L.233-3 du Code de commerce, (iii) si les Associés Majoritaires ou Polygone SA ne respectent pas les règles de majorité prévues par le Pacte au sein du Conseil d’Administration de Polygone SA, (iv) si Polygone SA émet des titres autrement qu’en application du Protocole d’Investissement sans respecter le droit d’anti-dilution de Sofina, (v) en cas de violation d’une stipulation importante du Pacte par Polygone SA ou l’un des Associés Majoritaires, (vi) si une déclaration faite par les Associés Majoritaires aux termes du Protocole d’Investissement s’avère inexacte et cause à Sofina un préjudice excédant 2 500 000 euros, (vii) au cinquième, huitième et onzième anniversaires de la date de signature du Pacte, ou (viii) si les Associés Majoritaires créent une situation générant une obligation de déposer un projet d’offre publique sur la Société pour Sofina, situation à laquelle Sofina se serait opposée ou n’aurait pas été en mesure de donner son accord.

Enfin, les Associés Majoritaires disposent d’un droit de cession forcée sur la participation de Sofina dans Polygone SA dans l’hypothèse où ils céderaient le contrôle de Polygone SA.

NANTISSEMENTS, GARANTIES ET SÛRETÉS

Nantissements d’actions de m’émetteur inscrites au nominatif pur : en garantie du contrat Club Deal, la société Polygone SA a nanti 4 300 000 actions GL events.

En garantie d’un contrat bilatéral, la société Polygone SA a nanti 1 426 000 actions GL events.

07

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- 207** / TEXTE DES PROJETS DE RÉSOLUTIONS
PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
MIXTE DU VENDREDI 19 JUIN 2020
- 218** / INFORMATIONS DISPONIBLES SUR LES SITES
- 219** / DOCUMENT ANNUEL D'INFORMATION
- 219** / RESPONSABLE DU DOCUMENT
D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL
- 220** / ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT
D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL
- 220** / CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES
- 220** / INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE
- 221** / TABLE DE CONCORDANCE
- 223** / TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT DE GESTION
- 224** / TABLE DE RAPPROCHEMENT AVEC LE
RAPPORT FINANCIER ANNUEL

TEXTE DES PROJETS DE RÉOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU VENDREDI 19 JUIN 2020

I. ORDRE DU JOUR DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉOLUTION

*(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.
Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, approuve dans toutes leurs parties ces rapports, les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 décembre 2019, se soldant par un bénéfice

de 18 008 673,50 euros tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 39 935,86 euros.

DEUXIÈME RÉOLUTION

(Quitus aux administrateurs)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales ordinaires, donne aux

Administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

TROISIÈME RÉOLUTION

(Approbation des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport établi par le Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan, le compte

de résultat et l'annexe au 31 décembre 2019 se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 52 109 821 € tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

QUATRIÈME RÉOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales ordinaires, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 suivante :

Détermination des sommes distribuables

Résultat de l'exercice	18 008 673,50 €
Report à nouveau	28 407 287,79 €
Montant à affecter	46 415 961,29 €

Affectation proposée

Réserve légale	-
Report à nouveau	46 415 961,29 €
Total	46 415 961,29 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé

qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2016	15 211 762 € (*) Soit 0,65 € par action (23 402 711 actions ayant donné droit à dividende)	-	-
2017	15 211 762,15 € (*) Soit 0,65 € par action (23 402 711 actions ayant donné droit à dividende)	-	-
2018	19 488 811 € (*) Soit 0,65 € par action (29 982 787 actions ayant donné droit à dividende)	-	-

(*) INCLUANT LE MONTANT DU DIVIDENDE CORRESPONDANT AUX ACTIONS AUTO-DÉTENUES NON VERSÉ ET AFFECTÉ AU COMPTE REPORT À NOUVEAU

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales ordinaires, approuve les conventions qui sont intervenues ou se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé mentionnées dans le rapport

spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce qui a été présenté.

SIXIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du cabinet MAZA SIMOENS aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire)

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales ordinaires, renouvelle, le cabinet MAZA SIMOENS, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, aux fonctions de commissaire

aux comptes titulaire pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2026 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du cabinet MAZARS aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire)

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales ordinaires, renouvelle, le cabinet MAZARS, dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, aux fonctions de commissaire aux

comptes titulaire pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2026 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

HUITIÈME RÉSOLUTION

(Non-renouvellement et non remplacement de Monsieur Raphaël VAISON DE FONTAUBE aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant)

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales ordinaires, décide, après avoir constaté que les fonctions de commissaire aux comptes

suppléant de Monsieur Raphaël VAISON DE FONTAUBE arrivaient à échéance à l'issue de la présente Assemblée, de ne pas procéder à son renouvellement ou à son remplacement, en application de la loi.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

(Non-renouvellement et non remplacement de Monsieur Emmanuel CHARNAVEL aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant)

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales ordinaires, décide, après avoir constaté que les fonctions de commissaire aux comptes

suppléant de Monsieur Emmanuel CHARNAVEL arrivaient à échéance à l'issue de la présente Assemblée, de ne pas procéder à son renouvellement ou à son remplacement, en application de la loi.

DIXIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement de Monsieur Olivier GINON en qualité d'Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et majorité des Assemblées Générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'Administrateur de :

— Monsieur Olivier GINON, vient à expiration à l'issue de la présente assemblée, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

ONZIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement de Monsieur Olivier ROUX en qualité d'Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et majorité des Assemblées Générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'Administrateur de :

— Monsieur Olivier ROUX, vient à expiration à l'issue de la présente assemblée, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement de la société SOFINA en qualité d'Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et majorité des Assemblées Générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'Administrateur de :

— la société SOFINA vient à expiration à l'issue de la présente assemblée, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement de Madame Giulia VAN WAEYENBERGE en qualité d'Administratrice)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et majorité des Assemblées Générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, constatant que le mandat d'Administrateur de :

— Madame Giulia VAN WAEYENBERGE vient à expiration à l'issue de la présente assemblée, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de quatre (4) années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

(Ratification de la nomination provisoire de Madame Maud BAILLY en qualité d'Administratrice)

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et majorité des Assemblées Générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration ratifie la nomination, en qualité d'Administrateur de :

Madame Maud BAILLY faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 4 mars 2020, en remplacement de Madame Anne-Céline marie ROUX, épouse LESCOP, en raison de la démission de cette dernière. En conséquence, elle exercera ses fonctions pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Olivier GINON, Président Directeur Général)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires et en application de l'article L. 225-100 III du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les

avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Olivier GINON, Président Directeur Général, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel relatif à l'exercice 2019.

SEIZIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Olivier ROUX, Vice-Président Directeur Général Délégué jusqu'au 24 février 2020)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires et en application de l'article L. 225-100 III du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les

avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Olivier ROUX, Vice-Président Directeur Général Délégué le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel relatif à l'exercice 2019.

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Olivier FERRATON, Directeur Général Délégué non-Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires et en application de l'article L. 225-100 III du Code de commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute

nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Olivier FERRATON, Directeur Général Délégué non-Administrateur, présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel relatif à l'exercice 2019.

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des informations visées au I de l'article L.225-37-3 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales ordinaires et en application de l'article L. 225-100 II du Code de commerce, approuve les informations visées au I de l'article L.225-37-3

du Code de commerce mentionnées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise dans le document d'enregistrement universel relatif à l'exercice 2019.

DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION

(Approbation de la politique de rémunération du Président Directeur Général)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires et en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération du

Président Directeur Général présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel relatif à l'exercice 2019.

VINGTIÈME RÉSOLUTION

(Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général Délégué)

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires et en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération du Directeur Général

Délégué, présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel relatif à l'exercice 2019.

VINGT-ET-UNIÈME RÉSOLUTION

(Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'Administration)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales ordinaires et en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve la politique de rémunération des membres du

Conseil d'Administration présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel relatif à l'exercice 2019.

VINGT-DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 %, du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 26 avril 2019 dans sa 15^{ème} résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GL EVENTS par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond

- au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
 - d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
 - d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
 - de procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises conformément à l'autorisation conférée ou à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire,
 - de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la réglementation.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

La société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 40 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions aux actionnaires, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

En conséquence, le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève à 119 931 120 euros, tel que calculé sur la base du capital social au 29 février 2020 et des 462 005 actions auto-détenues à la même date.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

II. ORDRE DU JOUR DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

VINGT-TROISIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225 209 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes :

1) Donne au Conseil d'Administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225 209 du

Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,

- 2) Fixe à vingt-quatre mois à compter de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente autorisation,
- 3) Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

VINGT-QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, et conformément aux dispositions des articles L. 225 129-2 et L. 225 130 du Code de commerce :

1) Délègue au Conseil d'Administration, sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

2) Décide qu'en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation, conformément aux dispositions de l'article L. 225 130 du Code de commerce, en cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution gratuite d'actions, les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.

3) Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

4) Décide que le montant d'augmentation de capital au titre de la présente résolution ne devra pas excéder le montant nominal de 60 000 000 euros, compte non tenu du montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société. Ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

5) Confère au Conseil d'Administration tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, et, généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

6) Prend acte que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

VINGT-CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public (à l'exclusion des offres visées au 1 de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier) et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales extraordinaires connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment ses articles L. 225 129-2, L. 225 136, L. 225 148 et L. 228-92:

1) Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre au public à l'exclusion des offres visées au 1 de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :

- d'actions ordinaires,
- et/ou d'actions ordinaires donnant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou de titres de créance,
- et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre.

Ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225 148 du Code de commerce.

2) Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

3) Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 30 000 000 euros.

A ce plafond s'ajoute, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce montant s'impute sur le montant nominal maximum des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la 29^{ème} résolution.

Le montant nominal des titres de créance sur la société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 120 000 000 euros.

Ce montant s'impute sur le plafond du montant nominal des titres de créance prévu à la 26^{ème} résolution de la présente Assemblée, et à la 17^{ème} résolution à caractère extraordinaire de l'Assemblée Générale du 26 avril 2019.

4) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Conseil d'Administration la faculté de conférer aux actionnaires un droit de priorité, conformément à la loi.

5) Décide que :

- A. le prix d'émission des actions ordinaires (à l'exception de celles émises dans le cadre des offres au public mentionnées à l'article L. 411-2-1 du code monétaire et financier), sera au moins égal au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance, soit à la date des présentes et conformément aux dispositions de l'article R. 225 119 du Code de commerce, à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant le début de l'offre, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 10 %;
- B. le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « A » ci-dessus, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

6) Décide, en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, que le Conseil d'Administration disposera, dans les conditions fixées à l'article L. 225 148 du Code de commerce et dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

7) Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1/, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

8) Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.

9) Prend acte que cette délégation prive d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

VINGT-SIXIÈME RÉSOLUTION

(DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR ÉMETTRE DES ACTIONS ORDINAIRES DONNANT, LE CAS ÉCHÉANT, ACCÈS À DES ACTIONS ORDINAIRES OU À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCE, ET/OU DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS À DES ACTIONS ORDINAIRES, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION PAR UNE OFFRE VISÉE AU 1 DE L'ARTICLE L.411-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de Commerce et notamment ses articles L.225 129-2, L. 225 136 et L. 228-92:

- 1) Délégué au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre visée au 1 de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :
 - d'actions ordinaires,
 - et/ou d'actions ordinaires donnant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou de titres de créance,
 - et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre,
- 2) Fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.
- 3) Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 20 % du capital, par période de 12 mois. A ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.
Ce montant s'impute sur le nominal maximum des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la 29^{ème} résolution.
Le montant nominal des titres de créance sur la société susceptible d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 120 000 000 euros.
Ce montant s'impute sur le plafond du montant nominal des titres de créance prévu à la 25^{ème} résolution de la présente Assemblée, et à la 17^{ème} résolution à caractère extraordinaire de l'Assemblée Générale du 26 avril 2019.
- 4) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance faisant l'objet de la présente résolution.
- 5) Décide que :
 - A. le prix d'émission des actions ordinaires (à l'exception de celles émises dans le cadre des offres au public mentionnées à l'article L. 411-2-1 du code monétaire et financier), sera au moins égal au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance, soit à la date des présentes et conformément aux dispositions de l'article R. 225 119 du Code de commerce, à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant le début de l'offre, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 10 %;
 - B. le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « A » ci-dessus, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.
- 6) Décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1/, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes :
 - limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.
- 7) Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.
- 8) Prend acte que cette délégation prive d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

VINGT-SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, de fixer, dans la limite de 10 % du capital par an, le prix d'émission dans les conditions déterminées par l'Assemblée)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'article L. 225 136 1^o, alinéa 2, du Code de commerce autorise le Conseil d'Administration, qui décide une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en application des 25^{ème} et 26^{ème} résolutions, soumise aux dispositions de l'article L. 225 136 1^o alinéa 1 du Code de commerce, à déroger, dans la limite de 10 % du capital social par an, aux conditions de fixation du prix prévues par les résolutions susvisées et à fixer le prix d'émission des titres de capital assimilables à émettre selon les modalités suivantes :

- A. Le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal à la moyenne des vingt derniers jours de bourse décote maximale de 15 %;
- B. Le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « A » ci-dessus, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Le Conseil d'Administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur Général, le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

VINGT-HUITIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation d'augmenter le montant des émissions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration décide que pour chacune des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital décidées

en application des 25^{ème} et 26^{ème} résolutions à caractère extraordinaire de la présente Assemblée, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par les articles L 225 135-1 et R 225 118 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée.

VINGT-NEUVIÈME RÉSOLUTION

(Limitation globale des plafonds des délégations prévues aux 25^{ème}, 26^{ème}, 27^{ème} et 28^{ème} résolutions de la présente Assemblée et de la 17^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 26 avril 2019)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration décide de fixer à :

- 60 000 000 euros, le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises, immédiatement ou à terme, en vertu des 25^{ème}, 26^{ème}, 27^{ème} et 28^{ème} résolutions de la présente Assemblée, et de la 17^{ème} résolution de l'Assemblée Générale

du 26 avril 2019, étant précisé qu'à ce montant s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

TRENTIÈME RÉSOLUTION

(Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales extraordinaires après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225 129-6, L. 225 138-1 et L. 228-92 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

- 1) Délègue sa compétence au Conseil d'Administration à l'effet, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225 180 du Code de commerce et de l'article L.3344-1 du Code du travail.

- 2) Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente délégation.
- 3) Fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette délégation.
- 4) Limite le montant nominal maximum de l'augmentation de capital pouvant être réalisée par le Conseil d'Administration qui ne pourra porter le montant de la participation des salariés calculée conformément aux dispositions de l'article L.225 102 du Code de commerce (y compris la participation déjà détenue) à plus de 3 % du montant total du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration de mettre en œuvre la présente délégation.
- 5) Décide que le prix des actions à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 30 %, ou de 40 % lorsque la durée d'indisponibilité

prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, ni supérieur à cette moyenne.

- 6) Décide, en application des dispositions de l'article L.3332-21 du Code du travail, que le Conseil d'Administration pourra prévoir l'attribution aux bénéficiaires définis au premier paragraphe ci-dessus, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourra être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de groupe, et/ou (ii), le cas échéant,

de la décote et pourra décider en cas d'émission d'actions nouvelles au titre de la décote et/ou de l'abondement, d'incorporer au capital les réserves, bénéfices ou primes nécessaires à la libération desdites actions ;

- 7) Prend acte que cette délégation prive d'effet, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Le Conseil d'Administration pourra ou non mettre en œuvre la présente délégation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

TRENTE-ET-UNIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique liés)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce et dans le respect des dispositions du code de gouvernement d'entreprise MiddleNext :

- autorise le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés et groupements liés au sens de l'article L 225-197-2 du Code de commerce ou de certaines catégories d'entre eux, ainsi qu'au profit des mandataires sociaux définis par la loi, à des attributions gratuites d'actions existantes et/ou à émettre de la Société,
- décide que le Conseil d'Administration déterminera le nombre d'actions susceptibles d'être attribuées gratuitement, l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions,
- décide que le nombre total d'actions pouvant être ainsi attribuées gratuitement sera limité à 900 000,
- décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive, sous réserve de remplir les conditions et, le cas échéant, critères éventuels fixés par le Conseil d'Administration, au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Conseil d'Administration, celle-ci ne pouvant être inférieure à un an, sauf cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L 341-4 du Code de la sécurité sociale, et que les bénéficiaires devront, le cas échéant, conserver ces actions pendant une durée, fixée par le Conseil d'Administration, au moins égale à celle nécessaire pour que la durée cumulée des périodes d'acquisition et, le cas échéant, de conservation ne puisse être inférieure à deux ans,

- autorise le Conseil d'Administration à procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, aux ajustements du nombre d'actions liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société de manière à préserver les droits des bénéficiaires,
- autorise le Conseil d'Administration, conformément à l'article L225-129-2 du Code de commerce, à réaliser une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission qui, le cas échéant, serviront en cas d'attribution gratuite par émission d'actions nouvelles au profit des bénéficiaires desdites actions,
- autorise le Conseil d'Administration à déterminer le nombre d'actions à racheter et/ou le nombre d'actions à émettre en vue de leur attribution gratuite,
- prend acte de ce que la présente décision emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, bénéfices ou primes,
- délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation dans les limites légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation, effectuer tous actes, formalités et déclarations, modifier les statuts en conséquence et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire à la réalisation de cette opération, conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

Cette autorisation est consentie pour une période de 38 mois à compter de la présente Assemblée Générale. La présente délégation met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale mixte du 26 avril 2019 aux termes de sa vingt-et-unième résolution à caractère extraordinaire.

TRENTE-DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Modification de l'article 17 des statuts en vue de prévoir la consultation écrite des Administrateurs)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide conformément à la faculté prévue par l'article L. 225-37 du Code de commerce tel que modifié par la loi n°2019 744 du 19 juillet 2019, de prévoir la possibilité pour les membres du Conseil d'Administration de prendre les décisions relevant de ses attributions propres limitativement énumérées par la réglementation par voie de consultation écrite, et modifie en

conséquence l'article 17 des statuts comme suit :

Il est inséré après le dernier alinéa de l'article 17, le paragraphe suivant :

« Le Conseil d'Administration pourra également prendre des décisions par consultation écrite des Administrateurs dans les conditions prévues par la loi. ».

TRENTE-TROISIÈME RÉSOLUTION*(Mises en harmonie statutaires)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide:

1) Concernant la procédure d'identification des propriétaires de titres au porteur:

- de mettre en harmonie l'article 12 des statuts avec les dispositions des articles L.228-2 et suivants du Code de commerce, modifié par la loi n°2019 486 du 22 mai 2019,
- de modifier en conséquence et comme suit l'article 12 des statuts, en remplaçant les alinéas 2, 3 et 4 par l'alinéa suivant, le reste de l'article demeurant inchangé,
- « En vue de l'identification des détenteurs de titres, la société est en droit de demander à tout moment dans les conditions prévues par la réglementation, les informations concernant les propriétaires d'actions ou de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires. »

2) Concernant les cautions, avals et garanties :

- de mettre en harmonie l'article 18 des statuts avec les dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, telles que modifiées par la loi n° 2019 744 du 19 juillet 2019,
- de modifier en conséquence et comme suit l'alinéa 6 de l'article 18 des statuts comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé,
« Les cautions, avals et garanties, données par la Société font l'objet d'une autorisation donnée par le Conseil dans les conditions prévues par la réglementation. »

3) Concernant la référence aux jetons de présence :

- de mettre en harmonie les articles 16 et 20 des statuts avec les dispositions de l'article L. 225-45 du Code de commerce telles que modifiées par la loi n°2019 486 du 22 mai 2019 qui a supprimé la notion de jetons de présence ;
- de modifier en conséquence et comme suit le dernier alinéa de l'article 16 des statuts,

TRENTE-QUATRIÈME RÉSOLUTION*(Références textuelles applicables en cas de changement de codification)*

L'Assemblée Générale prend acte que les références textuelles mentionnées dans l'ensemble des résolutions de la présente assemblée, font référence aux dispositions légales et réglementaires applicables au jour de leur établissement et qu'en

TRENTE-CINQUIÈME RÉSOLUTION*(Pouvoirs pour les formalités)*

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

- « Les modalités de la rémunération du ou des Censeur(s) sont arrêtées annuellement par le Conseil d'Administration, qui peut leur réserver une partie de la somme fixe annuelle que l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a alloué à ses membres. »

- de modifier en conséquence et comme suit l'alinéa 1 de l'article 20 des statuts ; le reste de l'article demeurant inchangé,
«L'Assemblée Générale peut allouer aux Administrateurs, en rémunération de leur activité, une somme fixe annuelle, dont le montant est porté aux frais généraux de la Société. »

4) Concernant la comptabilisation des abstentions dans le cadre du calcul de la majorité en Assemblée :

- de mettre en harmonie l'article 25 des statuts avec les dispositions des articles L. 225-98, et L. 225-96 du Code de commerce tels que modifiés par la loi n°2019 744 du 19 juillet 2019 ayant exclu les abstentions des voix exprimées prises en compte pour le calcul de la majorité en Assemblée Générale ;
- de modifier en conséquence et comme suit le deuxième et troisième alinéa du 4. de l'article 25 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé,
« [...] L'Assemblée Ordinaire statue à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

L'Assemblée Extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix exprimées par les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu ou a voté blanc ou nul ».

cas de modification de la codification de celles-ci dans le cadre de l'habilitation conférée par la loi n° 2019 486 du 22 mai 2019 au gouvernement, les références textuelles correspondant à la nouvelle codification s'y substitueraient.

INFORMATIONS DISPONIBLES SUR LES SITES (WWW.GL-EVENTS.COM ET WWW.AMF-FRANCE.ORG)

COMMUNIQUÉS

Date	Communiqués
janvier 2019	Bilan annuel du contrat de liquidité
15 janvier 2019	Chiffre d'affaires de l'exercice 2018
5 février 2019	GL events annonce l'acquisition du plus grand parc d'exposition d'Afrique
12 février 2019	GL events : succès d'un placement privé obligataire de 130 M€
28 février 2019	Acquisition de CIEC Union en Chine
12 mars 2019	Résultat de l'exercice 2018
13 mars 2019	Présentation des résultats 2018
20 mars 2019	Avis de réunion à l'assemblée du 26 avril 2019
24 mars 2019	GL events annonce la signature d'un protocole d'acquisition des salons de mode "Fashion Source" en Chine
15 avril 2019	Rapport d'activité 2018
23 avril 2019	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2019
13 juin 2019	Signature de 5 contrats, pour 70 M€ de chiffre d'affaires
18 juin 2019	GL events éligible au PEA-PME
2 juillet 2019	Nouveau site au Brésil et acquisition d'Interwine en Chine
18 juillet 2019	Bilan semestriel du contrat de liquidité 30.06.2019
23 juillet 2019	Chiffre d'affaires et résultat du 1 ^{er} semestre 2019
24 juillet 2019	Comptes semestriels 2019
26 juillet 2019	Rapport semestriel 2019
4 septembre 2019	Développement en Asie, Japon : ouverture du parc d'exposition d'Aichi et signature de 20 M€ de contrats pour les JO de Tokyo 2020, Chine : Ouverture du palais des congrès de Guangzhou en 2020
9 octobre 2019	GL events remporte la concession du Grand Palais Ephémère
15 octobre 2019	Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2019
31 octobre 2019	Rapport RSE
31 octobre 2019	GL events prend acte de l'annulation de la COP 25
19 décembre 2019	Olivier Ginon se renforce dans le capital de Polygone SA
9 janvier 2020	Bilan semestriel du contrat de liquidité 31.12.2019
14 janvier 2020	Chiffre d'affaires de l'exercice 2019
27 janvier 2020	Nouveau calendrier des salons se tenant au 1 ^{er} trimestre 2020 en Chine
5 mars 2020	Résultats annuels 2019
11 mars 2020	Le salon global industrie aura finalement lieu du 23 au 26 juin
24 mars 2020	Flux 2019 du contrat de liquidité
26 mars 2020	Impact du COVID-19, Suppression du dividende, Report de la date d'Assemblée Générale
21 avril 2020	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2020

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET NOTE D'OPÉRATION / INFORMATIONS DIFFUSÉES PAR VOIX DE PRESSE / BULLETIN DES ANNONCES LÉGALES ET OBLIGATOIRES / INFORMATION DÉPOSÉE AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON / DOCUMENT ANNUEL D'INFORMATION / RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET NOTE D'OPÉRATION

Date	Communiqués
3 avril 2019	Document d'enregistrement universel 2018 D.19-0265

INFORMATIONS DIFFUSÉES PAR VOIX DE PRESSE

Date	Communiqués	Supports
16 janvier 2019	Chiffre d'affaires consolidé 2018 : 1 041 M€, + 9 % à PCC, 1ère opération de croissance externe finalisée en Chine	Les Echos
28 février 2019	Acquisition de CIEC UNION en Chine	Les Echos
12 mars 2019	Progression de la rentabilité Roc : 97,4 M€, +14,5 % RNPG : 42,2 M€, +20,3 % Objectif de croissance du CA 2019 > +7 %	Les Echos
24 avril 2019	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2019 : 340 M€ +19 % accélération commerciale confirmée	Les Echos
24 juillet 2019	Résultats semestriels 2019 CA en croissance de 9 % Performance opérationnelle : forte amélioration de la rentabilité : ROC + 31 %	Les Echos
15 octobre 2019	Poursuite de la dynamique commerciale : Hausse du chiffre d'affaires du T3 : + 13 %, confirmation des objectifs annuels	Les Echos
15 janvier 2020	Chiffre d'affaires 2019 : 1 173 M€, Forte croissance +12,7 %	Les Echos
5 mars 2020	Excellents Résultats 2019 EBITDA : 184,9 M€ +23 % ROC : 125,9 M€ +29 % RNPG : 55,1 M€ + 30 %	Les Echos

BULLETIN DES ANNONCES LÉGALES ET OBLIGATOIRES

Date	Communiqués	Numéro de parution
20 mars 2019	Avis de réunion Assemblée Générale	34
8 avril 2019	Avis de convocation Assemblée Générale	42
12 juillet 2019	Droits de vote	83
12 juillet 2019	Attestation des commissaires aux comptes	83

INFORMATION DÉPOSÉE AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Date	Communiqués
17 juillet 2019	Dépôt des comptes annuels 2018
17 juillet 2019	Dépôt des comptes consolidés 2018

DOCUMENT ANNUEL D'INFORMATION

Le présent Document annuel d'information est établi en application de l'article 451-1-1 du Code monétaire et financier et de l'article 221-1-1 du règlement général de l'AMF. Ce document recense les informations publiées ou rendues publiques entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 mars 2020 par GL events pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires.

RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

Monsieur Olivier GINON
Président

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la

consolidation ainsi que la description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document d'enregistrement universel ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document d'enregistrement universel.

Les informations financières historiques présentées dans ce document d'enregistrement universel ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux.

Lyon le 29 avril 2020

Olivier GINON
Président du Conseil d'Administration

CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

	Date de première nomination	Date de renouvellement	Date de fin de mandat (AGO statuant sur les comptes arrêtés au)
Titulaires : MAZA – SIMOENS Sébastien BELMONT 26, rue Raspail 69600 Oullins	16-mai-08	25-avr-14	31-déc-19
MAZARS Thierry COLIN Paul-Armel JUNNE 131, boulevard Stalingrad 69624 Villeurbanne	13-juil-05	25-avr-14	31-déc-19
Suppléants : Raphael VAISON DE FONTAINE 513, rue de Sans Souci 69760 Limonest	16-mai-08	25-avr-14	31-déc-19
Emmanuel CHARNAVEL 54 rue de la République 69002 Lyon	24-mai-18	-	31-déc-19

INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE

En application de l'article 28 du règlement 809-2004 sur les prospectus, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent document d'enregistrement universel :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, présentés respectivement aux pages 130 à 163 et 164 à 166 du document d'enregistrement universel n° D. 19-0265 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 3 avril 2019 ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, présentés respectivement aux pages 123 à 155 et 156 à 158 du document d'enregistrement universel n° D. 18-0380 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 24 avril 2018.

TABLE DE CONCORDANCE

La présente table permet d'identifier les informations à inclure dans le rapport annuel déposé comme document d'enregistrement universel.

RUBRIQUE DE L'ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT EUROPÉEN N°809/2004	PAGES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
1. PERSONNES RESPONSABLES	219
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	220
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	
3.1. Informations historiques	8 - 23
3.2. Informations intermédiaires	N/A
4. FACTEURS DE RISQUES	108 - 117
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
5.1. Histoire et évolution de la Société	21 - 23
5.2. Investissements	124
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	
6.1. Principales activités	25 - 33
6.2. Principaux marchés	25 - 33
6.3. Évènements exceptionnels	8 - 15
6.4. Dépendance éventuelle	N/A
6.5. Positionnement concurrentiel	25 - 33
7. ORGANIGRAMME	
7.1. Description du Groupe	7
7.2. Liste des filiales	151 - 152
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	155 - 156
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	39 - 45
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	
9.1. Situation financière	118 - 125
9.2. Résultat d'exploitation	121
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
10.1. Capitaux de l'émetteur	141, 159 - 160
10.2. Source et montant des flux de trésorerie	123, 137, 140
10.3. Conditions d'emprunt et structure financière	123, 163 - 166
10.4. Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	N/A
10.5. Sources de financement attendues	123
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	40
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	16, 125
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	N/A

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE

14.1. Organes d'administration et de direction	68 - 76
14.2. Conflit d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction.....	78

15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature	84 - 92
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	84 - 92

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1. Date d'expiration des mandats actuels	69 - 70
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	77 - 78
16.3. Informations sur le Comité d'Audit et le comité des rémunérations	82 - 83
16.4. Gouvernement d'entreprise en vigueur	69 - 70

17. SALARIÉS

17.1. Nombre de salariés	170
17.2. Participation et stock-options	91 - 92, 98 - 99, 200
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	95

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. Actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote	160
18.2. Existence de droits de vote différents	198
18.3. Contrôle de l'émetteur	202
18.4. Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	203 - 205

19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS 172, 188

20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1. Informations financières historiques	17 - 19
20.2. Informations financières pro-forma.....	N/A
20.3. Etats financiers	134
20.4. Vérification des informations historiques annuelles	174 - 176
20.5. Date des dernières informations financières	135
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.7. Politique de distribution des dividendes	20
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	173
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	123

21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1. Capital social	199
21.2. Acte constitutif et statuts	197 - 198

22. CONTRATS IMPORTANTS 93

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS N/A

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC 20

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS 151 - 152

TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT DE GESTION

Le présent Document de Référence comprend tous les éléments du rapport de gestion de la Société tels qu'exigés par les articles L.225-100 et suivants, L.232-1, II, et R. 225-102 du Code de commerce.

Présentation de l'activité et évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du groupe

Activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice incluant les informations sur les délais de paiement fournisseurs et clients (art. L. 441-6-1 du Code de commerce)	118 - 133
Recherche et Développement	40
Prises de participation réalisées au cours de l'exercice	150
Politique de distribution des dividendes et montants distribués au cours des trois derniers exercices	20
Evolution prévisible de la Société et perspectives d'avenir	125
Evènements importants survenus postérieurement à la clôture	124
Principaux risques auxquels la Société et le groupe sont confrontés	108 - 117
Tableau récapitulatif des délégations en cours	94 - 95

Informations concernant le capital

Franchissements de seuils légaux et statutaires notifiés au cours de l'exercice 2019	202
Répartition du capital et des droits de vote	201
Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote/aux transferts d'actions	198
Clauses des conventions de l'article L. 233-11 du Code de commerce	N/A
Participation des salariés au capital de la Société	130

Informations sur les mandataires sociaux

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration	79
Rémunération des mandataires sociaux	84 - 89
Mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux en 2019	70 - 75
Opérations sur titres de la Société réalisées au cours de l'exercice écoulé par les mandataires sociaux, les hauts responsables et les personnes qui leur sont liées	88, 130
Règles applicables aux modifications statutaires	197 - 198
Informations sociales, environnementales et sociétales	34 - 63

Bilan du précédent programme de rachats de titres

Conventions intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce	128, 193 - 194
--	----------------

Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices

Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

TABLE DE RAPPROCHEMENT AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL⁽¹⁾

Comptes sociaux annuels.....	177 - 189
Comptes consolidés	135 - 173
Rapport de gestion	118 - 133
Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise.....	67 - 96
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux annuels	190 - 192
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	174 - 176
Rapport de responsabilité sociale	64 - 65
Honoraires des commissaires aux comptes	173
Descriptif du programme de rachat.....	103

(1) Conformément aux articles L.451-1-2 du Code Monétaire et Financier et 222-3 du Règlement Général de l'AMF.

NA : Non Applicable.



Le document d'enregistrement universel a été déposé le 29 avril 2020 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel.

L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

